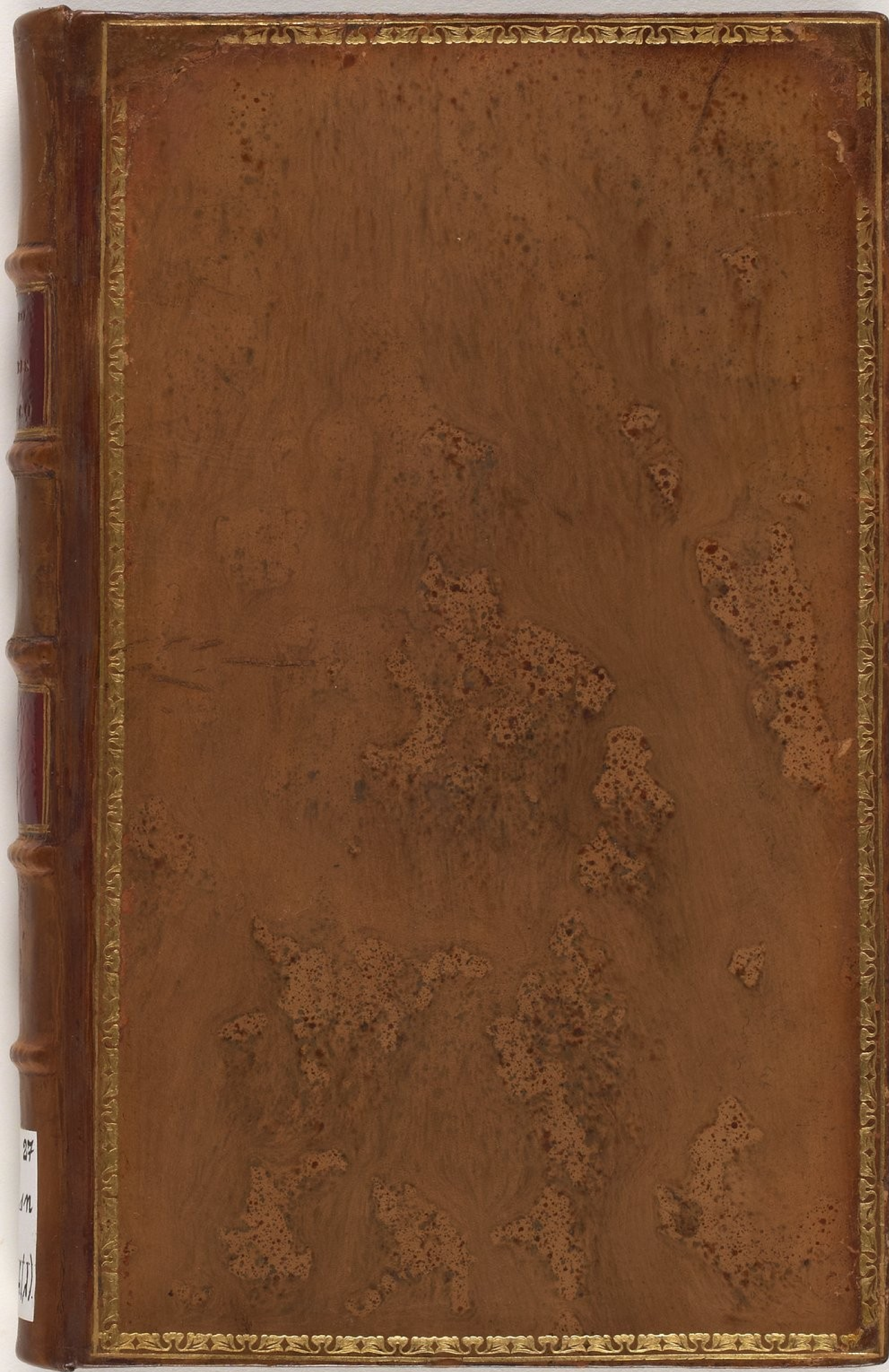
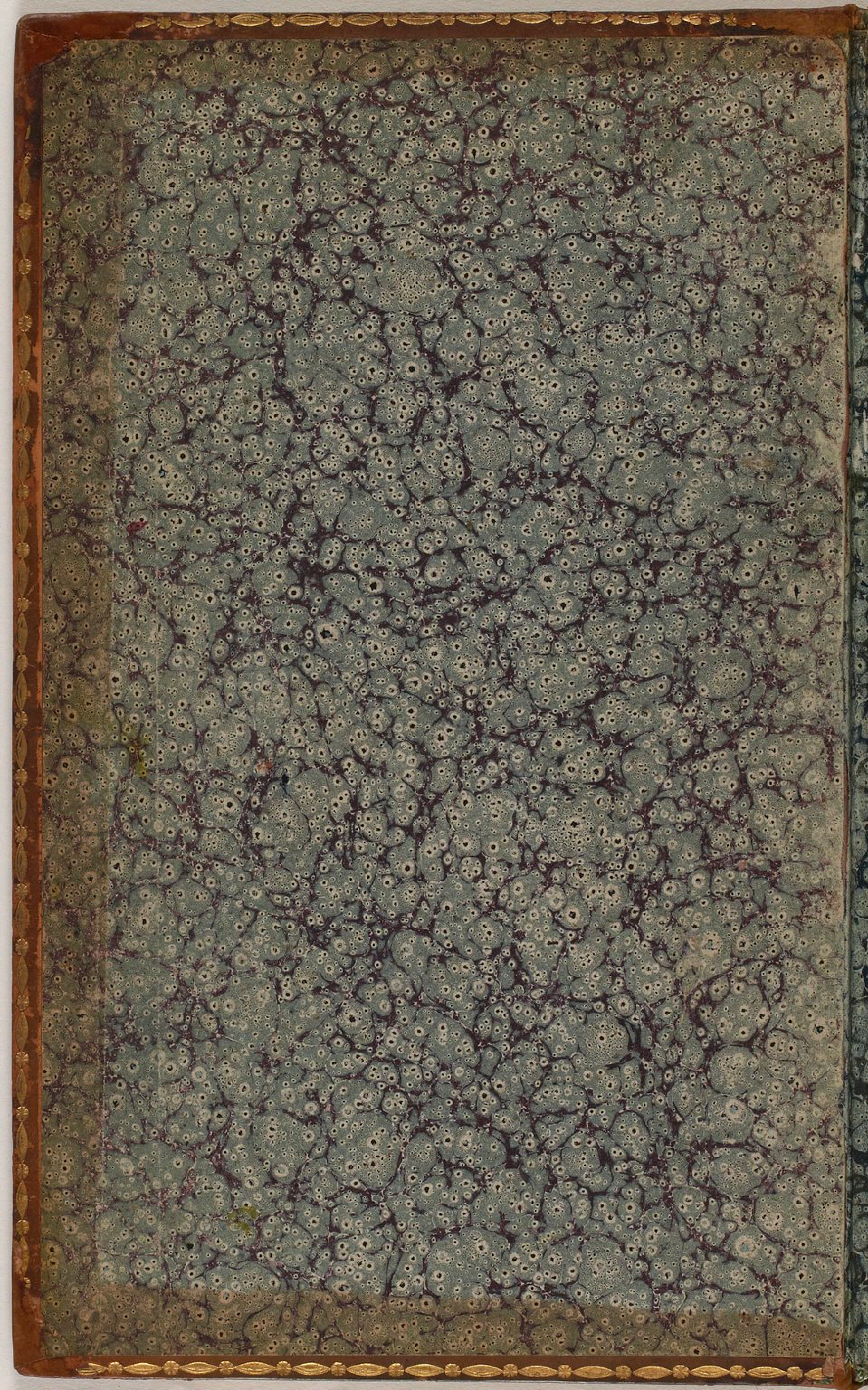
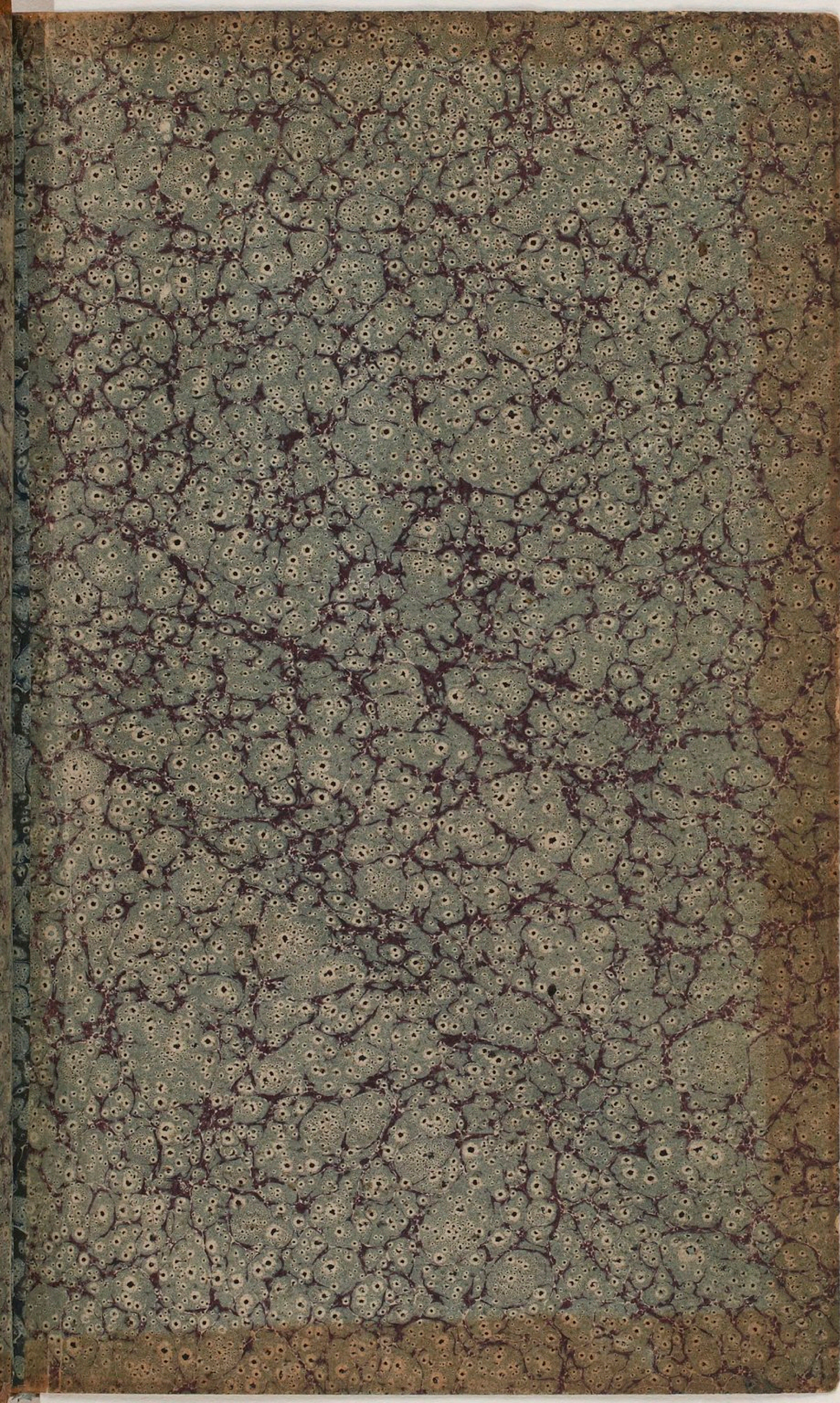
Supplément aux Mémoires de Vidocq ou Dernières révélations sans réticence / par le rédacteur des 2e, 3e et 4e volumes [...]







Par L'Héritier (de l'Ain).

Rare. — Supprimés par la police.



SUPPLÉMENT

AUX

MÉMOIRES DE VIDOCQ.

PARIS. — IMPRIMERIE DE COSSON,
RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, N° 9.

SUPPLÉMENT

AUX

MÉMOIRES

DE VIDOCQ,

OU DERNIÈRES RÉVÉLATIONS SANS RÉTICENCE ;
PAR LE RÉDACTEUR DES 2e, 3e ET 4e VOLUMES DES MÉMOIRES

TOME PREMIER.



PARIS,
A LA LIBRAIRIE CENTRALE DE BOULLAND,
PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, N°. 1.
1830.

AVANT-PROPOS.

Un grand nombre de faits et de révélations que l'on s'attendait à rencontrer dans les mémoires publiés sous le nom de Vidocq forment la matière de ce *Supplément*. L'ex-chef de la police de sûreté

n'aurait pu adopter comme siens, des récits où la vérité se fût montrée tout entière. On sait qu'il ne lui convint pas de signer un quatrième volume, uniquement parce que, dans l'épisode d'*Adèle d'Escars*, quelques personnages s'exprimaient sur son compte avec trop peu de ménagemens. Toutefois, sans s'en douter, Vidocq avait déjà dit de lui-même des choses bien étranges; ses confessions étaient plus amples et plus sincères qu'il ne le supposait; il dut laisser passer tout ce qu'il ne comprenait pas, et aujourd'hui, qu'il a eu tout le temps de se lire, il serait fort embarrassé de donner l'explication de tel passage dont il se montrait enchanté afin de paraître intelligent : puissent nos auteurs dramatiques n'avoir jamais affaire qu'à des censeurs de cette force! Quoi qu'il en soit, il lui arriva parfois de faire la grimace, et

bien qu'*à cheval donné l'on ne regarde pas à la dent,* quand les souvenirs qu'on lui prêtait étaient trop évidemment injurieux pour lui, il se permettait une observation. De là nature de ces remarques, il était aisé de conclure ce qu'il fallait oser et ce qu'il fallait s'interdire. Ce *Supplément* commence à partir de ce qu'il a été prescrit de passer sous silence. Il est beaucoup plus innocent que le *Supplément au Dictionnaire des athées de Sylvain Maréchal,* par l'arachnéophage de Lalande; c'est tout simplement le recueil des omissions volontaires, des oublis demandés et de toutes les circonstances plus ou moins curieuses, sur lesquelles, soit pour un motif, soit pour un autre, il a convenu à Vidocq de se taire. C'est le fond du sac où l'on puisa dans l'intérêt d'un éditeur, qui, ayant acheté le droit de faire imprimer

quatre volumes, se voyait réduit à ne pas aller au delà du premier, faute de documens. Au terme de sa course, plus d'un voyageur se trouve avoir vidé sa valise sans avoir rempli sa tête; la tête de Vidocq était vide, seulement il avait la valise pleine.

BIOGRAPHIE POSITIVE,

OU

VIE DE VIDOCQ,

SANS LACUNES ET SANS MIRACLES.

Tandis que se publiaient les fameux Mémoires dont Vidocq a signé les trois premiers volumes, moyennant la bagatelle de *vingt-quatre mille francs* qui lui furent comptés par son éditeur, un écrivain, deux écrivains, trois écrivains, peut-être une douzaine, plus ou moins, imaginèrent de faire paraître des contre-mémoires où étaient révélés des faits bien autrement graves que ceux avoués par Vidocq. *Un forçat libéré* avait, assurait-on, fourni la matière de ces révélations. On crut à cette fable, et, bien qu'elle manquât de vraisemblance, on lut avec quelque empressement les terribles imputations impri-

mées sous le titre de *Vidocq dévoilé*. Cependant quel était l'accusateur de Vidocq? un être de raison composé de pièces et de morceaux, un personnage ni réel ni fantastique, dépourvu de toute individualité, et n'ayant pas même, pour légitimer sa possession d'état comme galérien émérite, les plus simples notions de la condition déplorable à laquelle il prétendait avoir été réduit. Cette ignorance, pour le moins fort singulière, un journaliste s'était proposé de la démontrer; mais la crainte de passer pour l'avocat d'un homme dont il n'est pas permis de prendre a défense l'empêcha de donner suite à ce projet : un article qu'il avait composé ne parut point; mais il nous fut communiqué, et comme il présente les caractères d'une réfutation indirecte, nous le reproduisons en tête de cette biographie, qui doit offrir le pour et le contre.

« Vidocq existe, disait le journaliste, à la honte de notre société, à sa propre honte ; il existe à peu près tel que le montrent les Mémoires dont il n'est peut-être que le parrain. Quant au forçat, qui vient un peu tard le dénoncer et le contredire, c'est une autre affaire; il suffit d'un instant de

réflexion pour se convaincre qu'il n'exista jamais. Voyons par exemple comment cet accusateur de Vidocq prétend que les galères devinrent son partage. A l'entendre, le fait pour lequel il y est envoyé est tout simplement *un vol de nuit dans une maison habitée*, *à l'aide d'escalade et d'effraction*. Pris en flagrant délit, il est condamné *à cinq ans de travaux*. Et à quelle époque? en 1792, quand le code alors en vigueur fixait le *minimum* de la peine à huit ans de *fers*, et prononçait deux ans de plus pour chacune des circonstances aggravantes. Si Barême est juste, *la nuit*, *l'escalade et l'effraction* sont certainement trois circonstances; partant, c'était *quatorze ans* qu'il fallait dire au lieu de *cinq*. Mais ce n'est encore là qu'une première erreur. M. le forçat, après nous avoir appris qu'il s'était cassé les jambes dans son expédition nocturne, ajoute : « Tout Paris peut se rappeler » m'avoir vu *au carcan*; en raison de l'impossibi- » lité où j'étais de me tenir debout, on m'avait » *accordé une chaise*. »

» Le carcan sous l'empire de la loi de 1791 ! voilà qui est trop fort, quand cette peine ne fut

rétablie que vingt ans plus tard, après la promulgation du nouveau code. Et puis, pourquoi imaginer *la faveur de la chaise?* tous les condamnés, sans exception, n'étaient-ils pas assis? N'aurait-il pas mieux valu dire : « Comme, par suite de ma fracture, mes genoux s'étaient ankylosés, je fus dispensé de siéger sur le fatal *tabouret.* » Car en ce temps, si nous nous souvenons bien, c'était au tabouret que l'on mettait les malfaiteurs; témoin cette plaisanterie, qui devint de mode en parlant d'un homme dont la probité était équivoque : *C'est un de ces gens à qui l'on dit : Prenez la peine de vous asseoir.*

» Le forçat raconte ensuite comme quoi il partit avec la chaîne; mais ses jambes cassées le préoccupent beaucoup trop pour ne pas lui jouer un mauvais tour; oubliant probablement que les galériens, en quittant Paris, ne cheminent pas pédestrement, il dit que, par égard pour son infirmité, on le *fit monter en voiture.* Conduit au bagne de Brest, il est assez heureux pour s'évader avec un camarade qui possédait des millions. Ce Crésus était un ancien flibustier qui, après s'être enrichi sur l'Océan, avait

voulu terminer sa carrière par un coup d'état : il avait tenté ni plus ni moins que d'enlever *le trésor national*, et avait été arrêté au moment où le plus brillant succès allait couronner son audace. Comme on le voit, *Gilboin* (c'est le nom de cet intrépide) ne s'amusait pas à des bagatelles. Malheureusement il ne manque à cette fable que l'existence du personnage et la vérité de la tentative, qui, certes, était de nature à faire quelque bruit. L'auteur de ce pitoyable roman fait de *Vidocq* une espèce de *Méphistophélès*, qu'il retrouve partout sans le chercher, et qu'il cherche dès qu'il ne le trouve plus. C'est une enfilade de mensonges, d'anachronismes, de bévues, qui se renouvellent presque à chaque page. Ici le forçat vole des billets de banque, avant que la Banque eût été instituée. Plus loin, se faisant le héros d'une anecdote qui court les rues depuis plus d'un siècle, il rencontre sur le Pont-Neuf un garçon de caisse dont il escamote la sacoche, après l'avoir entraîné dans un cabaret où il l'endort en lui faisant prendre *trois grains d'opium* dans un verre de vin. Un garçon de caisse parcourant Paris, une sacoche

d'écus sur l'épaule, en 1793, lorsque tout le numéraire était si soigneusement caché qu'il avait complètement disparu de la circulation, c'est, à coup sûr, abuser de la permission de débiter des contes. Et les trois grains d'opium qui endorment incontinent un Picard des plus robustes ! Pourquoi l'endorment-ils ? Belle question ! *Quare opium facit dormire ? — Quia est in eo virtus dormitiva, cujus est natura sensus assoupire.* C'est le Malade imaginaire qui l'a dit ; mais encore faut-il le prendre à la dose convenable.

» Dans ce livre, qui n'est qu'un *pasticcio* des Mémoires de Vidocq, l'ex-chef de la brigade de sûreté est présenté comme un monstre couvert de crimes ; c'est sa renommée populaire que l'on exploite. Mais au milieu des nombreuses inculpations dirigées contre lui, le bout de l'oreille se laisse apercevoir. Vidocq est faussaire, voleur, assassin, empoisonneur, parricide. Peccadilles que tout cela ! Vidocq est sacrilége ! ..... Comment le devient-il ? on va le voir. Un jour que, déguisé en officier supérieur et signalé sous ce costume, il avait les gendarmes à ses trousses, à une lieue de Furnes, il se trouve

nez à nez avec un curé de village qui portait le saint viatique à quelque malade d'un hameau voisin. Le curé est revêtu de ses habits sacerdotaux, la soutane, le surplis et l'étole. Vidocq, sans autre préambule lui propose, le pistolet sur la gorge, de les échanger contre son uniforme; le troc s'effectue sans difficulté, et tous deux aussitôt de se déshabiller en plein vent. La toilette terminée, Vidocq s'empare du ciboire, et poursuit son chemin. Notez bien que tout ceci se passe en 1793, justement au fort de la terreur, et sur le territoire de la république une et indivisible, lorsqu'on traquait les ecclésiastiques comme des bêtes fauves. De quoi diable va s'aviser un brigand? s'affubler de la défroque d'un prêtre pour éviter d'être arrêté! l'expédient est ingénieux! Et puis ce bon pasteur qui, à point nommé, se montre *in pontificalibus*, pour que le brigand puisse se sauver par une action sacrilége; l'occurrence est par trop extraordinaire pour que l'on ne crie pas au miracle. On reconnaît ici le doigt de Dieu; et sans doute aussi que messieurs de la Congrégation, avec leur malice, sont derrière le rideau.

On dira peut-être que le malencontreux curé était assermenté, et quand même... tout exercice extérieur du culte catholique n'était-il pas interdit? Alors le temple de la Raison était ouvert, et la déesse de la Liberté était en pied. Une remarque qu'on ne peut s'empêcher de faire en lisant les Mémoires d'un forçat, c'est que, si leur auteur fut ferré autrefois, il ne l'est guère aujourd'hui surtout en ce qui touche l'histoire de notre révolution. Croirait-on qu'il affirme fort sérieusement que, précisément à l'époque où Joseph Lebon régénérait Arras à sa manière, la belle-sœur de Vidocq était religieuse dans un des couvens de cette ville? Des béguines et des bonnets rouges, des couvens et des clubs, tout cela existant à la fois, nous ne savions pas qu'à Arras la tolérance eût été si grande. Pauvre Joseph Lebon, comme on l'a calomnié! Mais c'est trop long-temps entretenir le lecteur de billevesées semblables.

» Dans les Mémoires d'un forçat, excepté Vidocq, tout est anonyme, les personnes et les lieux. L'auteur entre-t-il dans un endroit? c'est toujours *quelque part*, sans autre désignation plus pré-

cise. Séjourne-t-il dans une ville, on reconnaît tout d'abord qu'il ne l'a jamais aperçue de loin, même en *panorama*. Deux ans après le décret qui réunit Bruxelles à la France, il place encore la frontière à Cambrai, et il est assez maladroit pour ne pas trouver dans la capitale du Brabant la rue *des Madelonnettes*, qui conduit pourtant de la rue de la Madeleine à la place de la Monnaie, et que lui aurait indiqué le plus petit des commis-voyageurs. M. le forçat n'a, dit-il, pris la plume que pour dévoiler Vidocq. Dès lors il devrait au moins l'avoir vu, ne fût-ce qu'une seule fois. Eh bien! ce Vidocq qu'il a la prétention de dévoiler, ce Vidocq dont tout Paris pourrait donner le signalement, M. le forçat ne s'est jamais rencontré face à face avec lui, autrement il se fût bien gardé de dire que le doigt qui lui manque à la main droite, il se l'est coupé pour se faire renvoyer du service militaire. Qu'est-il advenu de cette assertion? que Vidocq, qui, nous assure-t-on, est pourvu de toutes ses pièces, va partout montrant que ses deux mains sont au grand complet; et que tout fier d'avoir conservé le doigt qu'on lui a retranché, il s'en sert pour

donner des pichenettes à son historien. Sans doute que ce doigt lui sera repoussé.

» L'auteur des Mémoires prétend que, dans le courant de février dernier, l'ex-chef de la brigade de sûreté fut assailli par une demi-douzaine d'individus, qui le laissèrent pour mort sur la place, après avoir tué son cheval. Il se vante de tenir ces détails des assassins eux-mêmes, qu'il a rencontrés dans un repaire où se réunissent habituellement des forçats évadés. Si ce repaire existe, si l'assassinat est vrai, comment se fait-il que M. le procureur du roi n'ait encore mandé ni Vidocq, ni l'écrivain anonyme? Probablement ce magistrat se sera souvenu que Vidocq *a les quatre doigts et le pouce.* C'est là ce qui explique l'inaction du ministère public.»

L'article qu'on vient de lire n'avait pas, comme on le voit, pour but de justifier Vidocq, mais bien de prouver que la relation du soi-disant forçat ne méritait aucune espèce de croyance. Ceci valait mieux que de discuter sérieusement sur le fait de savoir si Vidocq avait ou non empoisonné Annette, sa maîtresse, s'il s'était ou non souillé de tous les crimes. Sans se faire le

panégyriste de Vidocq, sans avoir même l'intention de le réhabiliter dans l'opinion, on peut, je le pense, affirmer qu'il n'a jamais empoisonné personne, et que, dans aucune circonstance, depuis sa sortie du bagne, il ne lui est arrivé de risquer sa tête, quelque profit qui dût lui en revenir.

Vidocq, dans sa jeunesse, fut un très-méchant garnement. A Arras, sa ville natale, il était généralement considéré comme un agent de trouble et de désordre; on le jugeait capable de tout, hors le bien; on le redoutait, son nom seul inspirait une vague terreur. S'il s'était commis quelque méfait, soit dans la ville, soit aux environs, aussitôt les soupçons planaient sur lui, et la voix du peuple le signalait à la vigilance des autorités; mais, en dépit de l'adage, la voix du peuple n'est pas la voix de Dieu; car trop souvent le vulgaire se laisse tromper par des apparences, et peut-être Vidocq, au moment où chacun le désignait comme une homme de sac et de corde, n'était-il qu'un fieffé mauvais sujet. Quoi qu'il en soit, on était bien décidé à profiter de la moindre occasion pour en débarrasser le

pays. Vidocq fut mis en jugement, et condamné à huit ans de fers comme faussaire; le tribunal le déclara atteint et convaincu d'avoir fabriqué un ordre de sortie, au moyen duquel un voleur de grains était parvenu à se dérober à la justice. On ne répondrait pas que Vidocq fût coupable; on ne répondrait pas non plus qu'il fût innocent: mais à supposer qu'il eût véritablement favorisé l'évasion d'un criminel, il faut reconnaître qu'il y avait une rigueur excessive dans la sentence qui l'envoyait aux galères, pour un fait dans lequel on ne verrait aujourd'hui qu'un délit presque graciable.

Vidocq, emprisonné le 25 novembre 1795, fut condamné le 27 décembre de l'année suivante. Il était alors âgé de vingt-six ans, et si nous comptons bien, il doit avoir aujourd'ui la soixantaine. Un an après, c'est-à-dire le 20 décembre 1797, il fut amené à Paris et remis au citoyen Bault, officier invalide, chargé de la conduite de la chaîne pour le port de Brest, d'où il parvint à s'évader le 13 février 1798. Le 22 mars il fut repris, et le 3 août il fut dirigé sur le port de Toulon, d'où il réussit à s'échapper le 21 dé-

cembre 1799. Cette fois, il jouit assez long-temps de sa liberté, puisqu'il ne fut arrêté que le 12 juin 1805. Le 28 octobre suivant, il trompa encore la surveillance de ses gardiens, et, s'étant caché à Paris, il n'y fut découvert que le 3 juillet 1809. Depuis ce jour il fut détenu, tant à la Force qu'à Bicêtre, jusqu'au 3 février 1811. Vidocq passa ainsi, à diverses reprises, soixante-neuf mois dans les fers.

Il était tailleur d'habits, ou plutôt marchand fripier, rue Saint-Hugues, n° 4, où il vivait avec une femme nommée Renée Devaux, lorsqu'il fut arrêté pour la dernière fois. Il essaya, comme auparavant, de se dérober au châtiment qu'il avait encouru; mais ayant échoué dans plusieurs tentatives, et n'espérant pas les renouveler avec succès, il prit enfin le parti de faire des démarches pour obtenir un adoucissement de peine. Coco Lacour était alors son compagnon d'infortune; il le pria de lui dresser un mémoire, dans lequel le roman de sa vie fût arrangé de manière à toucher le conseiller d'état préfet de police, dont il implorait la pitié. « Monsieur le baron, disait Vidocq dans la supplique rédigée par Coco,

que Votre Excellence daigne jeter un coup d'œil sur ce précis, et l'espérance renaîtra dans l'âme du *moins coupable et du plus infortuné des hommes*.

» En 1794, à l'âge de *vingt ans* (Vidocq se trompe: il en avait vingt-cinq; mais il se rajeunit pour se rendre intéressant), je venais d'être élevé au grade de lieutenant (à Arras on ne se souvient pas de cette élévation) dans un bataillon de réquisitionnaires du département du Pas-de-Calais, lorsque, à la suite d'une querelle, je fus militairement condamné à trois mois de détention, et conduit à Lille, dans la maison d'arrêt dite la Tour-Saint-Pierre. »

Vidocq trace ensuite l'historique du faux qui le fit condamner; puis il continue:

« Mais ce faux absurde, je dois le dire, ne fut que le prétexte de ma condamnation; j'attendais mon jugement depuis treize mois..... *Jeune, militaire, impatient d'aller signaler mon courage contre les ennemis de l'état, je manifestai peut-être mes désirs avec trop de témérité; j'essayai de briser mes fers*, et mes vains efforts ne servirent qu'à les faire river davantage. »

Après avoir accumulé, dans cet exposé, tout ce qu'un forçat peut inventer de mensonges plus ou moins pathétiques, le suppliant finit par une allocution à M. le préfet, qu'il qualifie de *magistrat intègre et vertueux*, en lui promettant des bénédictions sans fin avec un dévouement entier et une reconnaissance sans bornes.

Le magistrat intègre et vertueux ne crut pas à l'innocence du plus infortuné et du moins coupable des hommes; toutefois il voulut mettre son dévouement à l'épreuve, et Vidocq, pour lui plaire et obtenir d'être élargi, lui sacrifia tous ses camarades de captivité qui avaient eu le malheur de lui faire des confidences; bientôt il vit son zèle récompensé; il fut libre, il fut heureux: il fut mouchard, puis capitaine de mouchards, investi de toute l'autorité que la police pouvait conférer sous le régime de l'arbitraire.

Vidocq jouit assez paisiblement de sa dignité jusqu'en 1826; mais vers la mi-novembre de cette année, les vols, les guet-apens, les assassinats, et les crimes de toute espèce commis soit de jour, soit de nuit, sur la voie publique, de-

vinrent si fréquens dans Paris, que tous les journaux qui n'étaient pas ministériels se déchaînèrent à l'envi contre le chef de la sûreté, qui fut par eux taxé de négligence. *L'Aristarque* attacha le grelot, et les autres firent chorus. Son attaque fut la plus violente et la plus efficace, en ce qu'il saisit le chef pour ainsi dire corps à corps, et divulgua les opérations clandestines de la bande, dont il fit connaître la composition monstrueuse.

Vidocq, voyant qu'on lui déclarait la guerre, fit fabriquer une réponse au manifeste lancé contre lui et sa milice; mais cette réponse, où les éloges lui étaient prodigués, ne reçut aucune publicité. Envoyée à tous les journaux, elle fut repoussée de tous, et ne trouva place que dans la corbeille au vieux papier, où elle fut impitoyablement reléguée parmi les rebuts. Cependant Vidocq s'exagérant son importance et celle des fonctions qui lui étaient confiées, affichait des prétentions dont ses supérieurs se sentaient révoltés. Une lutte de tilbury, une rivalité de cabriolets et de breloques, s'engagea entre le chef de la sûreté et M. Duplessis, chef de la deuxième

division : ce dernier, qu'offusquaient l'opulence et les grands airs de Vidocq, s'attacha à lui faire sentir tout le poids de la chaîne qu'il avait portée. Vidocq, qu'il voulut contraindre de se renfermer dans le cercle restreint de ses attributions et devoirs, se montra volontaire et récalcitrant. M. Duplessis le gourmanda ; Vidocq prit la mouche, et le 20 juin 1827 il écrivit cette lettre à M. Duplessis :

« Monsieur,

» Depuis dix-huit ans je sers la police avec » quelque distinction ; je n'ai jamais reçu un » seul reproche de vos prédécesseurs : je dois » donc penser n'en avoir pas mérité. Depuis vo- » tre nomination à la deuxième division, voilà » la deuxième fois que vous me faites l'honneur » de m'en adresser, en vous plaignant de mes » agens. Suis-je le maître de les contenir hors » du bureau ? Non. Pour vous éviter, Monsieur, » la peine de m'en faire de semblables à l'avenir, » et à moi le désagrément de les lire, j'ai l'hon-

» neur de vous prier de vouloir bien recevoir
» ma démission.

» J'ai l'honneur d'être votre serviteur. »

Vidocq, qui se croyait un des rouages indispensables de la police, ne s'attendait pas qu'on le prendrait au mot. Loin de là, il supposait qu'on lui ferait des concessions, afin de le détourner d'abandonner un poste où il ne lui semblait pas facile qu'on le remplaçât. Aussi ne fut-il pas médiocrement surpris en recevant cette décision rendue le jour même où il avait, comme on dit, mis le marché à la main des chefs dont il tenait son emploi ;

« La démission du sieur Vidocq, chef de la
» brigade de sûreté, est acceptée.

» Il est alloué au sieur Vidocq une indemnité
» de trois mille francs. »

Suivant l'usage, lorsqu'on éconduit un mouchard qui a possédé quelques secrets dont on craint la divulgation, on dora la pilule à Vidocq : les trois mille francs alloués étaient le prix mis à son silence. La somme était minime ,

ce qui prouve que l'on avait un bien faible intérêt à ce qu'il se tût; mais ce qui montre encore mieux qu'on ne redoutait guère ses indiscrétions, c'est que peu de temps après son licenciement, un parti qui se croyait intéressé à la mort du fils de Napoléon répandit le bruit que Vidocq, ayant voulu attenter aux jours de cet enfant, venait d'être arrêté à Vienne, où il avait été sur-le-champ jugé et pendu. Vidocq n'était pas assez clairvoyant pour deviner les motifs pour lesquels on souhaitait accréditer cette fable : des gens à prévisions avaient pensé qu'il serait utile de connaître à l'avance l'effet que produirait sur le public la nouvelle d'un événement qui, selon eux, pourrait devenir nécessaire pour assurer la paix de l'Europe. On était bien aise de savoir quelles malédictions poursuivraient le meurtrier, qui l'on accuserait d'avoir été ses instigateurs, quelle haine, quel mépris retomberaient sur eux. On fit épier les propos du peuple, et les rapports des observateurs furent anonymes en ce point: Vidocq, disaient-ils, est universellement exécré pour le crime qu'on lui impute; quant à la politique

dont il se serait rendu l'instrument, elle inspire encore plus d'horreur. Vidocq, qui se méprenait complétement sur les intentions des personnes auxquelles il avait plu de le choisir pour faire de lui, sans l'avoir consulté, le second tome de Louvel, supplia tous les journalistes d'insérer ce démenti formel qu'il donnait aux impostures débitées sur son compte: « Monsieur le rédacteur, écrivait-il, des ennemis de ma tranquillité, non contens de me voir, après dix-huit ans de nombreux et importans services rendus, privé d'une place que j'avais créée sous les auspices de chefs aussi justes que respectables, veulent aujourd'hui me perdre dans l'opinion publique en répandant à dessein les bruits les plus affreux; chargé, disent-ils, d'une mission secrète contre la sûreté et la vie du fils de Napoléon, le duc de Reichstadt, j'aurais été arrêté à Vienne comme auteur d'une tentative d'assassinat sur la personne de cet infortuné; il importe à mon repos et à ma sûreté personnelle de démentir ces faux bruits dont la source impure se devine.

» Je ne suis point assassin, à Dieu ne plaise

que je le devienne, et si j'avais ce malheur, cette jeune victime du sort serait la dernière sur laquelle je porterais une main criminelle. »

Cette réclamation eut exactement le même sort que la réponse au manifeste; il fut interdit aux feuilles ministérielles de l'accueillir, et les journaux indépendans jugèrent à propos de la regarder comme non-avenue.

Vidocq ne sachant comment s'y prendre pour informer la France qu'il n'avait pas été pendu, fit atteler son cheval, monta dans son tilbury, et se mit à parcourir Paris dans toutes les directions; on le voyait partout, mais plus particulièrement dans le marché aux chevaux, où il trouvait à qui parler. Là, *il faisait flores*, entouré qu'il était de bon nombre de ses anciens compagnons de bagne, devenus pauvres maquignons. Avec quel orgueil il étalait à leurs regards la fine batiste de sa cravate, la grosse émeraude entourée de brillans qui en fixait le nœud, le beau diamant qui étincelait sur sa poitrine, le solitaire qui donnait une si grande valeur à sa main, et la richesse de cent autres bijoux! avec quel ton doctoral il parlait à tous ces envieux

d'un bonheur qu'ils n'avaient pas rencontré !... Heureux ceux qui obtenaient de lui la faveur d'un bras-dessus-bras-dessous, ou l'avantage d'un tête-à-tête, bouteille en vidange, une table entre deux, dans le cabaret du *Lion d'or* ou dans celui du *Cheval blanc.* On faisait la cour au propriétaire de Saint-Mandé, ni plus ni moins qu'avant sa disgrâce; que serait-ce donc quand il s'intitulerait fabricant de papiers et aurait signé trois volumes de mémoires?

Voici que nous touchons au chapitre des questions que l'on se fait assez généralement au sujet de Vidocq : Est-il bien vrai qu'il se soit fait fabricant de papier? — Il est vrai qu'il a acheté à vil prix tous les ustensiles d'une papeterie dont le propriétaire s'était ruiné, qu'il les a fait transporter sous un vaste hangar dépendant de sa maison, et que là il a été confectionné quelques feuilles de carton pâte, ambitieusement éparpillées, sous prétexte du séchage, dans les champs qui bordent la vieille route de Lagny. Ainsi Vidocq est fabricant de papiers.... Tous nos bons marchands des rues Saint-Denis et

Saint-Martin ont pu remarquer dans la rue aux Ours un magasin de lingerie et de curiosités: on y mesure de la mousseline et l'on y vend des tableaux; *Entrez, entrez, enfans de la folie, plus on est...* amateurs et connaisseurs, entrez... Au fond sont les modèles et la mise en action d'une vieille estampe qui fut autrefois exposée dans le musée Martinet sous ce titre : *Le sérail en boutique.* La moralité de tout ceci revient à dire qu'il est toujours bon d'avoir l'air de faire quelque chose et de justifier certaines relations. Vidocq est-il réellement un colosse, ainsi qu'il est écrit au premier volume de ses mémoires? Désabusez-vous, lecteurs qui vous êtes représenté un de ces fils d'Enoch dont parle l'écriture, lesquels s'étant mis à califourchon sur l'arche pendant le déluge, avaient à peine de l'eau jusqu'à la cheville du pied; Vidocq n'est pas même un des très-petits descendans du géant Teutobochus, de bourguignone mémoire, ou du burlesque Turlututu Gayan son compatriote. Lisez plutôt ce signalement relevé d'après les registres d'écrou de la maison de détention à Bicêtre; il y est inscrit deux foix à deux épo-

ques différentes, le 1er prairial an 5 de la république, et le 4 messidor an 7.

Signalement. François Vidocq, marchand d'indiennes, âgé de vingt-six ans, natif d'Arras, département du Pas-de-Calais, *taille de cinq pieds quatre pouces*, ou un mètre sept cent quarante millimètres; cheveux et sourcils blonds, front rond, yeux gris, nez aquilin long, bouche moyenne et de travers, menton rond et long, visage ovale, ayant la barbe blonde, une cicatrice à la lèvre supérieure à droite, et les oreilles percées.

Ajoutez à cette description que Vidocq a les sourcils onduleux à reflets jaunâtres, les favoris tant soit peu ardens, les cheveux épais, durs et plantés très-bas; l'œil légèrement clignant, mais vif et fin, le rire faux bonhomme, un sérieux préméditatif, le teint d'un roux, le front ridé, le regard équivoque; les muscles menteurs frémissans, le cou gros et court, la poitrine évasée, le dos assez renversé, le torse excessivement long, les cuisses très-courtes, les jambes arquées, la marche d'un tailleur, les mollets énormes; un griffon blanc anglais, race

pure, et une femme brune française; le premier est traité par lui avec la plus grande douceur. Vidocq est le prototype du tempérament sanguin : il est de ces gens dont on dit que le sang leur fait la guerre; et ce n'est qu'à force de sangsues qu'il obtient la paix pour lui comme pour les personnes qui l'entourent; aussi est-il un des plus chauds partisans du système du docteur Broussais, et quiconque vit sous son toit ne peut lui en vouloir de cette prédilection; il est emporté, violent, mauvais coucheur au figuré, et néanmoins bon parfois quand la tête lui chante... Il a des quintes, et n'est pas toujours ce qu'on appelle un fagot d'épines.... Il y a dix-huit mois qu'il se cassa le bras et se démit l'épaule en tombant dans sa cave par une trape que l'on avait oublié de fermer. L'étourderie d'un jeune homme qu'il avait à son service avait été la cause de cet accident. Vidocq fut assez généreux pour pardonner à ce serviteur; il continua de le garder à sa solde et ne le maltraita pas plus qu'auparavant.

Il est des jours où il se pique d'être juste et loyal; dans son beau temps il y en eut où il fut

intrépide : alors il n'avait pas vingt-cinq mille livres de rentes, et le besoin d'acquérir pouvait lui tenir lieu d'énergie. Le besoin de conserver n'est pas moins vif chez lui; il a raison, mais il n'a pas cessé d'être cupide, et il n'est pas d'insecte qu'il n'écorchât pour en avoir la peau, s'il présumait en retirer quelque avantage. En conséquence, ses premiers mouvemens partent du cœur; mais s'il réfléchit, la tête gâte tout: deux et deux font quatre, peu lui importent les moyens, il faut que l'addition se termine à son profit; il aime le luxe et les dehors opulens, et il est dans l'année jusqu'à deux occasions où il se met en dépense pour montrer son faste. Les porcelaines, le vermeil et les cristaux sous toutes les formes apparaissent alors sur sa table, mais ils y passent vite, car il ne veut qu'éblouir; les mets se succèdent et s'enlèvent avec une rapidité qui fait trop connaître qu'il songe au lendemain; ce qu'il offre d'une main il le retient de l'autre, et pourtant les convives dans ces occasions d'apparat, ne sont pas de cette plébécule avec laquelle il pourrait ne pas se gêner; ce sont d'ordinaire des banquiers, des agens de change,

des notaires, des négocians, qui, pour ne pas être aperçus, descendent à la tombée de la nuit au castel de M. Jules; d'autres fois, mais plus rarement, ce sont des banqueroutiers, des courtiers-marrons, des trafiquans, des emprunteurs, des juifs, des huissiers ou des avoués rayés du tableau; enfin beaucoup de gens travaillant sur les places. M. Jules a des fonds à faire valoir. Chez son éditeur, Vidocq donnait ce qu'on appelle proprement un soufflet à un litre d'eau-de-vie; un panier de vin ne lui faisait pas peur; il eût avalé une librairie en bouteilles : chez lui, au contraire, il est sobre et tempérant, ne faisant jamais à ses frais le moindre des excès.

L'habitation de Vidocq, bien qu'élégante, vaste et commode, lui a peu coûté à élever. Elle a été construite avec des matériaux repêchés dans la Seine, dont il s'était fait adjuger le curage dans l'espace qu'elle parcourt depuis le pont du Jardin-des-Plantes jusqu'au Champ-de-Mars. On le payait pour cette opération, à laquelle il employa les agens de sa brigade, qui était alors nombreuse. En ce temps

les voleurs eurent beau jeu : les mouchards étaient dans l'eau jusqu'à la ceinture; il s'en suivit une mortalité parmi ces derniers, et force rhumatismes ou fraîcheurs dont quelques-uns se ressentent encore quand le temps veut changer. Mais Vidocq est à l'abri, il est chaudement, grandement, proprement et solidement logé. Il a un bassin pour ses canards, j'allais dire pour ses cygnes, une écurie pour ses chevaux, une remise pour ses équipages, une niche pour son singe, deux niches pour ses grands chiens, des cachettes, des refuges, des souterrains, des terrasses, un belvéder d'où l'on voit venir, des meurtrières par lesquelles on peut faire feu; un salon rempli d'armes, sabres, poignards, fléaux, pistolets, fusils, carabines, espingoles, des armes partout; des armes chargées et amorcées; de la poudre, des balles, des munitions de toute espèce, des retraites ménagées, des piéges, des surprises, etc. Arsenal, citadelle, résidence champêtre, la demeure de Vidocq est à la fois tout ce qu'elle doit être pour soutenir un siége, tout ce qu'elle peut être pour la commodité. C'est le manoir d'un mainotte ou d'un vieux

chef de cleftis ; chaque soir le maître de céans, l'*Ali-Pacha faubourien*, précédé de ses deux féroces mâtins dont les crocs le rassurent, fait une ronde à l'intérieur de ses domaines : malheur au pauvre diable que ces gueules terribles rencontreraient ! La ronde faite, il les lâche dans la campagne pour qu'ils poussent une reconnaissance aux environs, jusqu'à ce que son sifflet les rappelle. Par un dimanche de l'automne dernier, le flaire leur indiqua, tout près de la clôture du jardin de leur seigneur, un être vivant qui goûtait les douceurs du repos dans les profondeurs d'un fossé ; l'être vivant eut un fatal réveil ; entre les morsures et les coups de feu, il s'en fallut de bien peu qu'il ne devînt un être mort. Aboiemens, détonation, menaces, cris de douleur, *à moi mes amis !* ce fut au logis de Vidocq une alerte telle qu'il n'y en eut jamais de pareille. En un clin-d'œil tout ce qui respirait dans la maison fut sur pied : on apporta des flambeaux ; l'être vivant était dans un bel état, le corps déchiré, la figure en sang, à peine s'il avait forme qui pût indiquer à quelle espèce il appartenait. C'était néanmoins un

homme ; on s'en apercevait à ses gémissemens articulés, ainsi qu'aux haillons dont il était couvert. Vidocq, qui à l'arrivée du renfort avait suspendu la fureur de ses aides-de-camp, voulait que cet homme fût un assassin ; il le fit traîner au corps-de-garde de la barrière du Trône, et là il l'accusa de ne s'être blotti dans l'endroit où il avait été trouvé, que pour épier l'occasion de s'introduire dans le domicile de l'ex-chef de la sûreté, à la vie duquel il s'était sans doute proposé d'attenter. Encore tout haletant du péril qu'il prétendait avoir couru, et plein de joie de la capture qu'il venait de faire, Vidocq demanda que son prisonnier fût interrogé et fouillé. On le fouilla, il n'avait sur lui que l'attirail du mendiant, un eustache de trois sous, lame de fer, manche de bois noirci, un bissac de grosse toile, quelques croûtes de pain, et un peigne de buis. On l'interrogea : dès les premières paroles qu'il put proférer, il déclara s'être évadé du bagne de Rochefort, et ne s'être couché à la belle étoile qu'afin d'éviter les auberges où l'on exige sinon des papiers, du moins de l'argent. « Pour ce qui est de M. Vidocq,

ajouta-t-il, si j'avais su être si près de lui, je n'aurais pas dormi si tranquille; on m'avait bien conté qu'il n'était plus de la boutique, mais tout ça n'y fait rien, il ne faut pas s'y fier; un coup qu'on a été là dedans, c'est bien de l'hasard si l'on n'est pas toujours quelque chose. »

Un procès-verbal constata la mésaventure du forçat, qui fut porté à l'hôpital. Quant aux intentions qu'il plut à Vidocq de lui supposer, elles furent relatées très au long dans un rapport qu'il adressa au préfet de police, en le suppliant d'avoir l'œil sur son serviteur, et en lui envoyant, comme preuve des dangers auxquels il se voyait exposé, un paquet de lettres anonymes où mille complots contre ses jours lui étaient officieusement signalés. Les avis de ce genre et les bonnes fortunes dont il se vante sont la *binomanie* de Vidocq; il veut qu'on le croie placé sans cesse entre la haine des coquins et l'amour des jolies femmes. Quelques coquins eurent en effet des motifs de le détester, des filles lui cédèrent par crainte, d'autres furent éprises de lui, il rendit folle la femme d'un capitaine; c'était, suivant l'expression d'un noble

pair, le respectable Gassendi, une vertueuse adultère ; son mari était à l'armée, il se battait.

L'humeur de Vidocq dans son ménage, est, assure-t-on, quelque peu tyrannique; cependant il a de bons momens, et ses entours savent les mettre à profit pour lui gratter l'épaule. Quand il est dans ses bonnes, il n'est pas impossible d'obtenir de lui ce que même il désire ne pas accorder; alors on doit partager sa gaîté; s'il se fâche, il est toujours assez maître de lui-même pour jouir des larmes qu'il fait répandre. Les pleurs d'autrui lui font du bien, des sanglots et le hoquet de la douleur le mettent aux anges. C'est pour lui un besoin de tourmenter quiconque est dans sa dépendance; il alterne des querelles brutales aux malices grossières. Il n'a pas de cuisinier, mais un cordon bleu femelle, à qui il interdit l'usage du tabac : — *Prises-tu?* est toujours la première question qu'il fait à la personne qui vient pour apprêter ses mets. — *Moi, Monsieur! fi donc, je n'en use qu'à la soupe, c'est bien trop dégoûtaut.* Telle est la réponse que ne manquent jamais de faire les plus intrépides priseuses : l'une d'elles lui avait

juré ses grands dieux qu'elle n'avait aucune mauvaise habitude; mais voilà qu'à quelques jours de là, il aperçoit aux extrémités du pouce et de l'index de la main droite de cette parfaite cuisinière, certaines taches jaunes, dont une roupie timide lui explique l'origine; il dissimule sa découverte. Cependant il médite de punir la contravention à ses commandemens suprêmes, et il n'aura pas de repos qu'il n'ait déterré la précieuse tabatière : il fait perquisition exacte et plus qu'exacte dans tous les coins et recoins ; il soulève toutes les casseroles, il visite le panier à salade, le cendrier, la salière, point de boîte; enfin il ouvre un tiroir, et entre quatre cornets d'épices, il en voit un cinquième :—Ah ! s'écrie-t-il, *je tiens le pot au rose.* En effet, il écarte les plis du papier et met à jour la poussière dont le coupable nez fait ses délices. Soudain il tire de sa poche une poussière qui n'est pas de la nicotiane, il mêle l'une avec l'autre, referme le cornet, referme le tiroir et retourne dans son salon, où il s'étend sur une ottomane en attendant l'événement. Vingt-cinq minutes après, l'heure du déjeuner approchant, la cuisinière, en l'absence de

laquelle il avait opéré ce mélange, vient mettre en train un miroton; elle allume sa braise, coupe son bouilli, fait fondre son beurre, hache son persil, épluche ses oignons. Un bruit de trompette avec ritournelle, cadence perlée et final écrasé, annonce qu'elle se mouche; une odeur qui s'exhale, que la farine prend le roux; *atchi*, *atchi*, *at*... *atchi*, elle éternue, *atchi*, elle éternue de nouveau; *atchi*, *atchi*, c'est un éternuement sans fin, *Dieu vous bénisse*, lui crie Vidocq à chaque fois : elle se mouche à mort; mais les titillations, les picotemens de la muqueuse redoublent; à cette incommodité se joint une démangeaison insupportable. — O martyre! ô supplice! éternuement qui s'achève, éternuement qui ne s'achève pas, suspension cruelle, salve non interrompue, comme le détournement d'une chaîne de montre qui vient de se rompre ou de se décrocher; si cela continue, la pauvre fille va se crever un vaisseau, la cervelle lui sautera, et puis le prurit de son organe olfactoire, elle se frotte, elle se démanche le cartilage, elle quitte, reprend et quitte la popinette, sa manche, son mouchoir,

tout y va pour se gratter, pour essuyer ses larmes; d'efforts en efforts, de secousses en secousses, le cordon de taille se casse, le jupon ne tient plus, le béguin dégringole, le peigne tombe suspendu par une dent à la tresse qui se déroule : c'est un désordre, un éboulement, un éternuement, un explosion générale. Vidocq paraît : — Eh bien ! dit-il à la cuisinière, vous ne prisez pas? — Non, Mons... *atchi.* — Vous êtes punie par où vous avez péché. — Je vous jur... *atchi.* — C'est bon, c'est bon. — C'est que je suis enrhu... *atchi.* — Vous êtes enrhumée. — Oui, Monsieur, je suis enchiffre... *atchi*, *atchi*,... *chi* née. — C'est terrible d'être enchiffrené, mais que cela ne vous arrive plus. — Monsieur n'est guère compa... *at... chi* tissant. — Pour cette fois passe, vous en serez quitte pour avoir reniflé du poisvelu et du poivre long; mais une autre fois... — *Atchi, atchi, perere pre*, *atchi*, *preuth*... — Courage. — Ah Monsieur, excu... *atchi* sez-moi, *atchi pre*, c'est parti malgré moi. Vidocq, qui jusque là s'est, comme on dit, tenu à quatre pour garder son sérieux, est saisi tout à coup d'un rire inextinguible. Il s'était mis en devoir de re-

muer le roux pour l'empêcher de brûler; il rit de plus en plus, et le roux brûle; car la crise est violente; elle se prolonge, elle se développe, elle se complique: par l'effet de la compression du diaphragme, le haut et le bas se correspondent; il y a crépitation sur crépitation, c'est un feu roulant de mousqueterie intestinale, c'est une série continue de détonations, une décharge tumultueuse de flatuosités, telle que jamais n'en produisit le plus puissant des carminatifs. La cuisinière, pleine de confusion, sort le visage dans son tablier, et court cacher sa honte derrière une porte. Vidocq la suit: — Que faites vous là? lui demande-t-il. — Je tors le devant de ma chemise. — Elle est donc trempée? — Oui, Monsieur. — Eh bien! userez-vous encore du petit cornet? — Non, Monsieur. — Que cela vous serve de leçon, et sachez qu'on ne m'en impose jamais. — *Atchi, pre... pre... atchi.*

Sauf les malices du bagne, et les ruses traditionnelles de la police qu'il connaît toutes, Vidocq est à peu près à la ville le personnage que représente Brunet dans *Je fais mes farces;* il ne rêve que mystifications, niches, espiègleries,

mauvais tours; il court après un verre de bon sang, et s'il ne peut se le procurer, il se chatouille ou chatouille son voisin, parfois il l'égratigne; quant à lui il ne s'égratigne pas, il n'y a pas de risque.

Les anciens habitués du *Veau qui tête*, sur la place du Châtelet, se rappelleront sûrement avoir vu, à l'angle le plus obscur de l'un des petits salons de l'entre-sol du restaurant, une demi-douzaine de redingotes à la propriétaire, réunies autour de deux tables carrées, rapprochées pour n'en former qu'une : c'était là la *société Vidocq*, toujours bruyante, toujours bien composée, et disposée toujours à se moquer du pauvre monde.

Par un après-midi de juillet, c'était un mercredi, jour du marché aux fleurs, cette société, vêtue de redingotes plucheuses, s'était rassemblée pour célébrer par une ripaille le succès d'une expédition à la suite de laquelle elle avait été grassement récompensée. Vidocq était l'ordonnateur du festin, pour lequel on s'était cotisé. Seul il n'avait pas mis au chapeau, mais il acquittait sa part d'abord en supério-

rité, ce qu'attestait son ton dominateur ainsi que la pose emphatique de sa serviette, puis en indications gastronomiques dont sa physionomie exprimait le mérite ; enfin en anecdotes graveleuses, dont le sens se devinait à la joie de satyre qui brillait dans son regard comme dans celui des convives. Tout près de cette troupe de godailleurs, seul à sa table, un petit vieillard au front chauve, à l'œil malin, s'était fait servir la modeste portion de pieds de mouton à la poulette, dont il était aisé de voir qu'il se régalait, tant il s'en léchait les doigts. Ce brave homme était un jardinier, ni plus ni moins qu'Abdolonyme, et sa mise disait assez qu'il avait le bon esprit de ne pas vouloir paraître au dessus de son état ; il portait veste de ratine verdâtre, gilet rouge, culotte de velours olive, bas chinés, guêtres de toile, gros souliers, et chapeau rond à calotte sphérique. Quand il eut sucé ses pieds jusqu'aux os, dont il avait avalé les plus petits, afin de ne rien perdre, avec son verre vide il frappa à coups redoublés. « *Voilà! voilà!* » entend-on dans l'escalier. Un garçon vient : — *Que souhaite Monsieur?* — Combien

qu'on vous doit? — Vous n'avez que des pieds? — Comme tu dis, mon enfant. — Trente-deux sous. — Trente-deux diables qui te tordent le cou. Combien donc tes pieds? — Dix-huit. — Et ton pain? — Quatre sous. — Quatre sous de pain! une lichette quatre sous! — C'est le prix. — Je n'ai pas consumé pour deux yards. Je m'étonne pas qui font bâtir des maisons qui est comme un palais. Il faudrait fièrement vendre des pots de pensée ou de coclaria pour venir à bout d'en faire une pareille. Quatre sous de pain! combien que c'est la livre? — Allons, pas tant de raisons, donnez-moi vos trente-deux sous. — Si tu les as d'une pate, je veux que le raboin me casse l'autre. Voyons, montre-moi la tasque, que je virifie au kinogramme. C'est-ti ta serviette que tu me fais payer? Je ne l'ai tant seulement pas déployée. — Lisez la carte. — Le papier souffre tout. Vas-moi chercher le bourgeois. — Il n'y a que faire du bourgeois : au surplus, je n'ai pas le temps de discuter. Quand vous serez décidé, vous passerez au comptoir. — Je passerai au comptoir! Ah! il m'en souviendra d'avoir mangé dans des fourchettes d'argent.

Le garçon descend, et le jardinier ayant tiré d'une des poches de sa veste un vieux bas qui lui sert de bourse, verse devant lui la mitraille qu'il contient, puis tout en gromelant, il procède au triage des monnaies. — Elles sont clairsemées les blanches! Trente-six sous de dépense, ça ne se trouve pas sous le pied d'un cheval.

— Qu'est-ce qu'il a donc le père Gicomard? se prit alors à demander Vidocq en adressant la parole au jardinier; je crois qu'il se fâche, le verdouzier. — Ça ne vous regarde pas: restez à votre écot. — Mon ami, on est plus honnête. Sur quelle plante avez-vous donc marché ce matin? — Je n'ai pas de compte à vous rendre. — Si vous aviez été plus poli, je vous aurais dit quelque chose dans votre intérêt. — Quoi que c'est que cet intérêt? — Je ne dirai plus rien. — Comme ça vous voulez tout garder? eh bien! gardez, pisque ça vous plaît. — Non, au fait, vous m'avez la mine d'un bon enfant, il faut que je vous instruise. — Parlez, je me fane de savoir. — Voilà ce que c'est: on vous a donné du cachet noir: c'est du vin bouché. Une fois que le bouchon

est retiré, on n'en prendrait que pour s'humecter le bord des lèvres, une larme simplement, c'est censé bu, c'est la règle. Ainsi si tu en as pour trente-deux sous, c'est qu'on a compté la bouteille entière. — Ah! c'est ça!

Au même instant le jardinier, saisissant la bouteille qui n'était qu'à moitié, lève le coude vivement, porte le goulot à sa bouche, et hume jusqu'à la dernière goutte du liquide en vidange.

— A présent, lui dit Vidocq, qui venait de plonger sa cuiller dans l'hyperbolique boursouflure d'une énorme omelette soufflée, cinquante centimes de plus! t'en as pour tes quarante-deux sous, mon couillé (nigaud). — C'est bon, mange ta pâtée, boule-dogue. (Rire universel dans le salon.) — Comme il est grossier, le cher cultivateur! — Oh! t'as beau faire de ton gros, on sait qui que t'es. Veux-tu que je te dise qui que t'es? Un mauvais conducteur de déligence qui descend ses voyageurs à la Grève.

Il appelle le garçon, lui donne ses quarante-deux sous, et en tordant son bas, dans lequel il a réintégré l'excédant de sa dépense, il continue son allocution à Vidocq. — Tu regardes ma bourse!

elle n'est pas si grosse que la tienne, mais elle ne doit rien à personne ; elle vient de ce qui vient, et point de ce qui s'en va. C'est pas du sang, ce billon, c'est de la sueur qui féconde les biens de la terre. A revoir : je m'en vais arroser mes balsamines.

Vidocq ne répliqua rien, et le jardinier sortit, laissant les mouchards stupéfaits de l'apostrophe, autant que peuvent l'être des mouchards.

Vidocq, vexé de ce qu'on lui avait rivé son clou et rabattu son caquet, noya cet affront dans le clos-vougeot, dont force rasades lui furent versées; mais il n'en était pas moins silencieux, lorsqu'à l'aspect d'un gros individu trapu, joufflu, dodu, qui, le chapeau sur l'oreille, entrait en écartant les jambes et les bras, il sentit renaître toute sa gaîté. L'arrivant était un de ces Flamands trop nourris, et trop étroitement habillés pour leur embonpoint. Il avait des mains comme des épaules de mouton ; et ce qui ne contribuait pas à les rendre plus mignonnes, elles étaient cachées sous le daim très-épais de deux gants à la Crispin provenant de la défroque d'un carabinier. — Ah ! c'est le Godeferdom ! s'é-

cria toute la troupe en l'apercevant. — Oui, c'est le Godeferdom, mais l'haume il est emboagné. — Vraiment! dit Vidocq. — Oui, oui, il est emboagné. — Messieurs, il est empoigné, entendez-vous? nous aurons la gratification. — On n'attend plis que vous pour que ti tonne ton acquittement, vous combrenez ? — Je combrens, le beurre est au bout. Sac... bouffe la balle!... Messieurs, examinez un peu cette carrure!

Vidocq offre un verre de vin au Flamand; et après avoir annoncé qu'il sera promptement de retour, il file avec lui. Une demi-heure après, il revient avec un sac d'écus, et l'on fait apporter du champagne.

Vidocq était trop connu chez Martin pour ne pas y éprouver de temps à autre quelque désagrément. Une fois qu'il dînait en compagnie de trois forçats libérés, il y avait affluence, toutes les tables étaient garnies. Quatre jeunes gens, parmi lesquels un homme de lettres, M. S...., et le fils d'un député libéral, M. de C........, se lèvent pour déclarer qu'il y a dans le salon des misérables qui ont été flétris; qu'il est très-fâcheux d'avoir près de soi de semblables

coquins; qu'en conséquence chacun allait ôter son habit, et qu'on verrait ceux qui avaient été marqués. Personne ne se déshabilla; mais Vidocq, bien qu'en ce qui le concernait directement, il n'eût pas à craindre la mystification, se hâta de déguerpir avec ses amis.

Pendant les élections de 1823, une personne désirant s'assurer si Vidocq était réellement, comme on le prétendait, étranger à toute espèce de police politique, lui joua ce singulier tour: elle entra tout effarée dans le salon où d'habitude il prenait ses repas; et s'adressant à un étudiant qui fréquentait la maison: — Il se passe d'étranges choses, lui dit-elle; je viens de la rue de Richelieu; on s'égorge, on se tue au grand collége. Vidocq en ce moment était en face d'une poularde truffée: son œil était brillant. Les deux coudes en l'air, il la dépeçait avec volupté, la dévorant déjà en idée et en odorat; mais, ô contre-temps fatal! on s'égorge, on se tue *au grand collége!* A ces mots, le couteau lui tombe des mains; il bondit sur sa chaise, arrache sa serviette et disparaît.

Sur vingt dîneurs qu'il y avait dans le salon,

dix au moins suivirent son exemple; plusieurs sans doute n'obéirent qu'à un mouvement de curiosité. Toutefois on conviendra qu'il fallait un motif plus puissant à monsieur le marquis provençal pour abandonner sa chère morue à la brandade; au colonel retraité, pour ne pas achever sa coquille aux champignons; au vieux greffier, pour ne pas épuiser son chambertin.

En vain Vidocq l'aurait-il nié, la police politique était le point de mire de son ambition : depuis 1815 on l'a vu ne négliger aucune des occasions de prouver qu'il était digne d'en diriger les explorations. On se souvient ou l'on ne se souvient plus d'une sorte de cercle à l'instar du *casino* de Venise, qu'un étranger avait fondé au coin de la rue de Grammont dans l'hôtel du général Lemarrois : l'établissement avait pour enseigne un tableau représentant *les cinq Parties du monde ;* Vidocq eut assez d'imagination pour voir dans cette composition allégorique une série d'allusions séditieuses; suivant lui l'Europe, sous la figure de Minerve, avait le profil de Bonaparte; le lion couché aux pieds de l'Afrique était évidemment un animal menaçant; il dor-

mait, il est vrai, mais dans l'attente du réveil. Le réveil du lion, odieuse pensée, vœux et regrets criminels ! L'attitude de l'Amérique était fière; elle venait de rompre ses chaînes : rêve d'indépendance, complot de liberté.... utopie républicaine : *l'insurrection est le plus saint des devoirs !*.... Du sein des ondes sortait un petit rocher sur lequel se voyait un petit sauvage armé d'une lance.... c'était *l'Océanie*: Vidocq en avait fait l'île Sainte-Hélène, et le sauvage au teint de cuivre était sinon l'illustre prisonnier, du moins un brave lancier polonais ; mais, au-dessus de cet ensemble, en signe d'alliance et de paix, se déployait la majestueuse courbe d'un arc-en-ciel. *Arc-en-ciel !* grande cocarde, jaune à part, nuances proscrites... et puis, où se donnent les banquets des libéraux ? à l'Arc-en-ciel... Au loin un vaisseau voguait à pleines voiles... Don Quichotte prenait des moulins à vent pour des hommes, Vidocq prit le vaisseau pour un aigle.... Qu'en advint-il? Sur son rapport l'enseigne fut descendue, le *casino* fermé, et son fondateur, le sieur Bernardini, jeté dans les cachots de la préfecture, d'où MM. de Lauriston

et de Clermont-Tonnerre eurent beaucoup de peine à le tirer. Les deux peintres, MM. Abel de Pujol et Boisselier, qui avaient fait l'un les les figures et l'autre le paysage, furent appelés à donner des explications sur le sens caché de leur composition... Ils s'étonnèrent d'avoir eu tant d'esprit et protestèrent contre les intentions qu'on leur attribuait; mais on ne persista pas moins à soutenir que tout ce que Vidocq y avait découvert s'y trouvait réellement; peut-être n'était-ce que par hasard, mais enfin Vidocq ne pouvait être un visionnaire.

A diverses époques Vidocq eut la gloire d'être choisi pour directeur de l'enthousiasme; on le voyait alors sortir dès le matin avec des sacs que sa digne moitié ne manquait jamais d'accompagner du regard jusqu'à la porte... Souvent, au moment où il allait franchir le seuil, elle lui criait du haut de sa croisée : *Jules, ne donne pas tout.* Tenait-il compte de la recommandation ? Quelquefois les acclamations durent être hors de prix, et il lui était d'autant moins facile d'en escamoter à son profit que l'on pouvait les compter; cependant on sait le proverbe : *A*

qui manie la monnaie il en reste toujours aux doigts. Vidocq excelle à faire sauter la coupe, à filer la carte, à la marquer ; par goût il triche à tous les jeux, il se tricherait lui-même, et on l'a entendu dire : *Tant qu'il y aura des cartes je ne mourrai pas de faim ; un bon passe-port dans mon portefeuille, un jeu dans ma poche, je vais prendre les eaux, et j'ai cinq cents francs à dépenser par jour.*

Pendant les réjouissances publiques, les fonctions de Vidocq se compliquaient singulièrement : banquistes, saltimbanques, musiciens, nécromanciens, ânes savans, chevaux de bois, orgues de barbarie, grimaciers, équilibristes, polyphages, incombustibles, marionnettes, géans et nains, tous les ambulans de notre civilisation relevaient de lui et le reconnaissaient pour leur capitaine ; il donnait à tous des ordres ; et quand on donnait la curée, il surveillait ses agens juchés dans les estrades, d'où ils tiraient le peuple à l'oie avec des dindons, des pains de deux livres et de la viande emballée. C'était là l'un des divertissemens de la brigade. Au mardi gras, on faisait des évolutions d'un autre genre sous les

costumes de polichinelle, de fort, de poissarde, etc.

Vidocq se sentait humilié de n'être préposé à rien de plus grave que ces *ludibria* de la police politique : aussi ne cessait-il de réclamer des attributions plus importantes. Ce fut lui qui, pour saisir un numéro de la *Bibliothèque historique*, fit effraction chez M. Patris, dont il bouleversa toute l'imprimerie.

Une autre fois il assistait à une perquisition rue Saint-Martin : c'était pendant la dernière guerre d'Espagne. Il s'agissait de surprendre l'impression d'un journal (*le National*) qui se distribuait sous le manteau. On arrive à la porte de l'atelier; on somme d'ouvrir : un enfant répond qu'il est enfermé. On va chercher un serrurier; mais en attendant qu'il vienne, Vidocq regarde par le trou de la serrure : l'enfant donne des coups de pieds à droite et à gauche à travers des formes qui s'écroulent; enfin l'on entre, et l'on ne trouve qu'une assez grande quantité de caractères épars sur le plancher. Vidocq ordonne à l'enfant de les ramasser : l'enfant obéit, et lorsqu'il a achevé : — A présent, lui dit-il, tu

vas rétablir tout cela dans l'état où cela était; voyons, dépêche-toi, autrement nous t'emmènerons en prison. » L'enfant pleurait, et le commissaire ne vint pas aisément à bout de faire comprendre à Vidocq qu'il exigeait l'impossible.

Dès qu'une expédition de la police politique venait à manquer, Vidocq saisissait l'à-propos pour accuser de maladresse les agens de M. le comte de Pins, à qui il faisait tenir un rapport dans lequel il exposait comment lui, Vidocq, aurait assuré le succès de l'opération. Les moyens qu'il proposait étaient tous analogues à ceux qu'il employait pour atteindre les voleurs; il voulait organiser la provocation à sa guise, et il répondait de trouver des faux frères parmi les mécontens; il se courrouçait surtout contre les commissaires de police qui, allant effectuer une arrestation, ne marchaient pas sans être ostensiblement suivis d'une vingtaine d'agens et d'un secrétaire portant sous le bras le rouleau vert où sont contenus les plumes et le papier pour la confection du procès-verbal.

Dans le temps où l'esprit de parti cherchait à se satisfaire par des persécutions, il fut heureux

que Vidocq n'eût pas entre ses mains, comme il l'avait demandé, la terrible puissance des *blancs-seings* ministériels. Souvent il fut appelé pour exécuter des mandats; mais on ne lui abandonna que bien rarement la liberté de les exécuter à sa fantaisie : l'action de Vidocq était trop brutale ou trop peu digne. Quand il y avait nécessité d'arrêter avec certains ménagemens, il était incapable de sauver le fonds par la forme; aussi ne le faisait-on intervenir que dans les occasions où l'on avait plutôt besoin d'un mamelouck ou d'un chouan que d'un agent de la légalité. Vu la force de l'habitude, il lui en aurait trop coûté de ne pas traiter comme un voleur ou comme un assassin tout prévenu de délit politique qui lui aurait été désigné; d'ailleurs, ainsi que la plupart des gens de basse extraction, Vidocq avait en horreur les *messieurs*; et quand l'un d'eux tombait sous sa coupe, il prenait plaisir à lui prodiguer les humiliations. Avec les malfaiteurs il s'amusait également, mais simplement pour obéir à son instinct : comme le chat qui joue avec la souris, il faisait pate de velours entre un coup de dent et une égrati-

gnure. Le récit d'une de ses facéties de sbirre va faciliter l'intelligence de la comparaison. Pendant qu'il était agent secret, Vidocq sortait assez fréquemment de grand matin, afin d'assister au petit lever des misérables qui avaient passé la nuit au bel air sur le pavé de Paris. Le point du jour est l'instant où commence, pour les êtres sans aveu, le danger de prolonger leur repos : il faut marcher ; alors ils errent dans les rues encore désertes; et sur dix individus que l'on rencontre, il en est au moins neuf qui, vérification faite, peuvent être déclarés de bonne prise. Par un des beaux jours de mai de l'année 1815, Vidocq, au sortir d'une maison de débauche où il s'était remisé, flanait sur le boulevard Saint-Martin, lorsqu'il vit se diriger de son côté un homme dont la démarche et certain traînement de jambe lui semblaient mériter quelque attention. Il s'approche de l'homme, l'examine, et reconnaît en lui le nommé Riberpré, évadé du bagne de Toulon : aussitôt il l'aborde. — Comment! c'est toi? — Ah! bonjour, Jules, embrassons-nous, mon ami. — Oui, c'est ça, embrassons-nous. Et que fais-tu à Pantin?

— Ce que j'y fais? j'y f... la misère. — *Ah! tu cannes la pégraine?* tant pis. — Comme tu dis, je n'ai plus le sou et je ne sais où aller. Et toi? — Moi! voilà trois mois que je suis en *panne* chez un *pantre ;* je travaille aux emballages, en attendant mieux. Si j'avais trouvé quelque *ami sûr*, nous aurions *goupiné* ensemble. — T'aurais encore *goupiné?* — Il ne me manque qu'une occasion : qu'elle se présente, et je te ficherai la barraque au diable. — T'aurais tort, si t'es bien. — Je suis homme de peine : tu comprends qu'on a trop de mal. — C'est pas le mal qui me fait peur : je voudrais en avoir autant que toi. C'est donc dans une maison de commission que t'es, ou dans n'un roulage, puisque t'emballes? — Tu as mis le nez dessus, un roulage. — Sacre Dieu, Jules, si t'étais bon enfant, tu devrais me faire entrer avec toi. Je serais-ti z'heureux si j'avais de l'occupation, quand ce ne serait que pour mon pain! — Pour ton pain! j'ai mieux que ça à te procurer : tu auras trente-sept sous par jour : c'est chez un commissaire du bureau de charité, pour la distribution des soupes économiques. — Quoi! tu peux me placer? — Certai-

nement. — Tu me sauves la vie! — Mais il faut être sage. — Sois tranquille, je ne toucherai à rien. — En ce cas, je vais de ce pas t'emmener chez le monsieur à qui tu diras que tu es marié, et que tu as trois enfans. — Il suffit, je vois ce que j'ai à faire.

Vidocq quitte le boulevard avec son protégé; arrivé dans la rue du Cimetière-Saint-Nicolas, aux approches d'une lanterne sur laquelle il lui importe que son protégé ne lève pas la vue, pour l'engager à baisser la tête, il lui fait observer que ses souliers sont bien sales. — Enfin, c'est égal, ajouta-t-il en le faisant entrer le premier, entrons. Puis s'adressant à la portière: — Monsieur est-il levé? — Non, pas encore. — Alors donnez-moi la clef, nous l'attendrons. Et il monte en effet avec Riberpré, qu'il introduit dans une salle dont il referme la porte à double tour. Riberpré ne sait que penser d'une telle précaution; il commence à concevoir des inquiétudes. Serait-il tombé dans un piége? Tandis que Vidocq est assis dans un coin, il s'assied dans un autre, où il reste quelques minutes sombre et réfléchi. Tout à coup il se lève, et se

met à considérer les affiches dont les murs sont tapissés. Il lit à haute voix : *Taxe périodique du pain.* — Eh bien ! lui dit Vidocq, qu'y a-t-il d'étonnant de trouver la taxe du pain chez un commissaire de bienfaisance ? — C'est vrai, il n'y a rien d'étonnant ; mais ordonnance de police concernant les chiens enragés ? — Puisqu'il donne du pain à tout le monde. — Ordonnance concernant les hôtels garnis. — Eh bien, qu'est-ce qu'il y a ? ne faut-il pas qu'on soit logé ? — Ordonnance concernant les marchands colporteurs, le balayage des rues, les ouvriers chapeliers. — Ah ça, mais, dis donc, mon cher ami, où suis-je ? — Comment ! où tu es ? Je ne te croyais pas si fichue bête ; tu ne vois pas que tu es chez le *cardeuil ?* — Quoi ! chez le commissaire de police ! et pour quelle raison ? — Pour la raison que tu es évadé des fers, et qu'en ma qualité d'agent secret je t'ai arrêté. Ne t'ai-je pas dit que je travaillais aux emballages ? eh bien ! te voilà emballé. De quoi te plains-tu ? — C'est toi, Vidocq, qui me fais ça, à moi ! à un ancien ami ! — Et à qui veux-tu que je le fasse ? à Sa Majesté le roi de Prusse ?...

64.

Je ne puis emballer que ceux qui sont dans une position semblable à la tienne. — Enfin, Vidocq, songe que je suis un homme perdu! — Au contraire, tu es un homme retrouvé. — N'es-tu pas honteux de faire de la peine à un brave garçon? Je t'en supplie, laisse-moi aller, je ne parlerai à personne de ce qui vient de se passer. — Impossible, absolument impossible.

La présence du commissaire, que l'on avait averti, mit un terme à cet entretien. Après quelques formalités, il compta à Vidocq les cent francs de récompense accordés à quiconque arrête un évadé des galères. Vidocq prit la somme; et en ayant fait deux parts, il en offrit une à son prisonnier. — Tu t'es livré toi-même, lui dit-il, ainsi il est juste que nous partagions. — Je n'ai que faire de ton argent, scélérat, répliqua Riberpré en lui jetant avec fureur les pièces de cent sous à la figure... Mais Vidocq, sans se déconcerter, les ramassa, et les déposant sur le bureau, il pria le commissaire de les distribuer aux pauvres de l'arrondissement, afin qu'il fût dit qu'il était véritablement un commissaire de bienfaisance.

Vidocq fut quelquefois de meilleure composition envers les fugitifs condamnés ou non : dès qu'il eut maison montée ce fut parmi eux qu'il prit ses domestiques, afin de n'avoir pas de gages à leur payer; était-il mécontent de leur service, il les faisait écrouer jusqu'au prochain départ de la chaîne; alors ils retournaient au bagne, et il remplaçait le serviteur ainsi congédié par un autre serviteur du même genre à qui il demandait : — D'où sors-tu ? — De Poissy, de Toulon, de Brest, de Lorient, de Rochefort, telle était la réponse. La question *Que sais-tu faire?* venait ensuite, et pour être agréé par lui, il fallait non-seulement savoir faire un peu de tout, mais encore le bien faire. Personne au monde de plus ponctuellement obéi que Vidocq ne l'était par ces petits Pics de la Mirandole... Pendant qu'il restait rue de l'Hirondelle, il en eut un qui doit être cité comme un prodige d'adresse et d'universalité ; il conduisait le cabriolet, il pansait et ferrait les chevaux, il coiffait et laçait madame, il rédigeait des rapports pour monsieur, à qui il faisait aussi des habits et des bottes; il décorait les appartemens ; il était maçon, menuisier, char-

pentier, carrossier, ébéniste, valet de chambre, palefrenier, et avec tout cela voleur et mouchard. Vidocq à cette époque avait en avant de ses croisées un jardin suspendu : c'était tout simplement une longue caisse remplie de terre qui, fixée sur des pieux scellés dans la muraille, formait une sorte de balcon sur la cour... Chaque matin et chaque soir *l'omnis homo*, l'arrosoir à la main, parcourait cette terrasse afin d'abreuver la plantation; il l'abreuva tant qu'à la fin les supports se pourrirent, et que pendant qu'il était en fonctions, le jardin descendit subitement avec lui... Tout autre se serait rompu le cou cent fois... *L'omnis homo*, acrobates, funambules, admirez! bien que tombé les jambes en l'air, et de toute la hauteur d'un premier étage; *l'omnis homo* ne fut pas même étourdi de la chute... Il marcha incontinent, mais sur les mains, et se rendit ainsi au prochain cabaret où il se fit donner un verre de vin qu'il but dans cette position... Il prétendait qu'il avait les sangs retournés! Vivent les sauteurs! Ceci peut-être fournirait la matière d'un chapitre très-intéressant à ajouter à l'histoire des siphons et des

pompes ascendantes. La nature a horreur du vide.

Vidocq, à en juger d'après ce que l'on raconte de sa fortune, aurait eu, du moins en ce qui le touche, une horreur exactement semblable. Aussi voyons-nous qu'il s'est passablement arrondi; il a rempli ses poches.... et on l'accuse d'avoir amassé trente mille francs de rente. On sait que le maximum de son traitement n'excéda pas six mille francs, et qu'il n'en jouit que durant cinq années... Le vulgaire, qui s'en tient à cette donnée, s'étonne que, sur trente-six mille francs de recette dont il n'a pu s'empêcher de dépenser au moins la moitié, Vidocq soit parvenu à faire l'économie de plus d'un demi-million.... Autant vaudrait s'étonner des immenses richesses possédées par un préfet de la Seine, obligé de se ruiner en frais de représentation; des acquisitions sans fin d'un ministre remplacé après trois mois de portefeuille; des énormes placemens de fonds effectués par un chef de division nommé et renvoyé presque en même temps... Comme tous ces éphémères, Vidocq avait son casuel et ses aubaines : un vol

avait été commis, le propriétaire de l'objet volé venait offrir une prime à qui le lui ferait recouvrer; la prime était-elle considérable, Vidocq tâchait de la gagner, mais en faisant en sorte qu'elle fût doublée, triplée, quadruplée, etc. D'abord il tâchait de découvrir le voleur, et quand il l'avait découvert, en l'absence des preuves d'un crime qu'il aurait nié, il lui disait : « Voleur, mon ami, une plainte a été portée, je suis sûr que tu es coupable; si je veux » m'en donner la peine, je puis te convaincre et te » faire condamner; mais on n'est pas des Turcs: » restitue la plus grande partie de ce que tu as » pris, contente-toi d'un bénéfice honnête, et je te » garantis l'impunité. » Le voleur se refusait rarement à un sacrifice qui lui semblait le prix d'une assurance. Le marché conclu, Vidocq tenait à la personne volée cet autre langage: « Il n'est qu'un moyen pour vous de récupérer » ce qu'on vous a volé, c'est de perdre beaucoup » pour ne pas tout perdre... Le voleur ne de» mandera pas mieux de renoncer à une partie » de ce que vous réclamez, pourvu que par cet » abandon il acquière la certitude de ne pas

» être troublé dans la possession du reste. » Négociation d'un côté, stipulation de l'autre, le médiateur faisait sa pelotte, et tout le monde était content. Mais Vidocq courait à la fortune par une foule de voies diverses : il avait cinq ou six *débits de consolation*, dont ceux situés rue de la Juiverie et derrière la place de Grève, en face le Tourniquet-Saint-Jean, étaient les plus connus. Plusieurs estaminets à deux fins étaient les tributaires de M. Jules. Vingt sacripans tenaient pour lui des jeux de hasard dont il recueillait les produits ; il avait créé sur le quai Pelletier un bureau de remplacement militaire, et s'il vendait cher les remplaçans il se les procurait à bon marché : *Tu as volé, donc tu m'appartiens; sois soldat, ou va aux galères.* Tout son système pour les obtenir gratis est compris dans cette phrase. Ce grand industriel possédait en outre et possède sans doute encore une étude d'huissier dont le titulaire n'est que son prête-nom. Il ne serait pas impossible qu'il commanditât quelqu'étude de notaire.

Vidocq, on serait tenté de le supposer, aspirait au monopole des lucres honteux ; il vi-

vait au milieu des plaies de la société, et s'était mis au dessus de ses mépris. Aujourd'hui il peut, sans rougir, repasser dans sa mémoire tous les actes de cette carrière de dégradation : il se complaît même dans de tels souvenirs; chez lui il a des trophées qui les ravivent sans cesse : ce sont des menottes, des chaînes, des cordes, des pinces, des rossignols; enfin tous les attributs des deux métiers, voleur et mouchard. Tous les costumes sous lesquels il se travestit sont exposés dans une des salles de sa demeure : cette fripperie est son musée. La garde-robe de Talma était plus riche, mais elle n'était ni plus curieuse ni plus variée. Vidocq montre cette défroque avec une extrême complaisance. Une de ses manies est de croire que la nature l'avait destiné à devenir un grand comédien; il raffole des héros de mélodrame, et notamment du personnage que le public des boulevards désigne sous le nom de *traître*. Lorsqu'on parla de le traduire sur la scène, il offrit de paraître en personne dans la pièce, moyennant 500 francs par représentation. Il voulut aussi s'engager pour Londres; mais le directeur

du théâtre où l'on joue *Vidocq* craignit que l'illusion ne fût détruite par la réalité.

Napoléon est le dieu de Vidocq; pourtant il ose se comparer à lui : il prétend avoir été un Napoléon dans son genre. Malgré cet aveuglement de vanité, il est néanmoins probable qu'il se rend parfois justice; car il ne lui plaît pas toujours que l'on paraisse faire trop attention à lui, et dans les rues il ne se fait nul scrupule d'injurier le passant qui semble le considérer curieusement. Dans d'autres circonstances, suivant la disposition de son esprit, il se pavane quand on le regarde, et fait tout pour être remarqué.

A son intérieur il est plus modeste : là sa mise est tout-à-fait rustique : blouse bleue, gilet de laine, bonnet de tricot polycolore ou casquette de chat, gros sabots à brides, pantalons vaguans en toile grossière, comme la manche à vent qui porte l'air dans un entrepont. C'est dans ce négligé qu'il ouvre sa porte à chaque arrivant qui, pour ne pas être dévoré, doit avoir la précaution de passer de profil entre les deux cerbères. Vidocq, allant faire ferrer son cheval, n'est déjà

plus vêtu avec cette simplicité; le hulot d'alpaga à gros boutons blancs en os a remplacé la blouse; sa tête est coiffée d'un bonnet rouge à la cosaque, tour d'astracan noir, gland en or, avec la boucle de cheveux à la fanfan sur la tempe gauche : il veut avoir l'air farouche et galant. En monsieur il est cossu : habit étoffé en drap cachemire noir ou vert; linge très-fin, chapeau noir à larges bords, pose horizontale; en été il a le chapeau gris, qu'il porte sur l'oreille. Sa tenue diplomatique est l'habit à la française, veste d'or, chapeau à plumes, culotte courte en drap de soie, épée à poignée et nœud d'acier, langage épuré, apprêté, empesé, presque académique, et imitant parfois le frôlement du taffetas, phrases d'apparat à cuirs brillantes.

Peut-être parviendrait-on à tracer le caractère de Vidocq d'après son ameublement; mais on jugerait difficilement de ses opinions à l'inspection des images qui tapissent son appartement. Louis XVI au Temple et Napoléon à Sainte-Hélène s'y font mutuellement pendant. Louis XVIII, le sultan Mahmoud et les Grecs, la prise du Trocadero et le passage du pont d'Arcole, s'y

trouvent placés en regard, sans qu'il y ait de préférence marquée pour personne. Tout annonce des affections contraires qui se font équilibre. Au reste, cela doit être ainsi chez un homme qui n'estime rien par sentiment, qui répète jusqu'à satiété qu'ici-bas tout se fait par intérêt, et que toute vertu est ou de la bêtise ou du calcul.

Vidocq, bien qu'il ait la plus mauvaise opinion de tous les hommes, ne laisse pas d'avoir la plus haute opinion de lui-même; il se regarde véritablement comme un personnage, et il aurait été difficile que sa présomption n'allât pas jusque là : à la préfecture de police, tout le monde le flattait, le caressait, le cajolait. M. Henry, dont il était le *loustiq*, ou le bouffon, l'approuvait et le soutenait en toutes choses. Vidocq faisait une gambade, une grimace, car il est mime et grimacier, M. Henry était ravi, content, satisfait; il aimait Vidocq, parce que Vidocq avait le privilége de le dérider; et quoi qu'on lui eût rapporté sur son compte, il ne se fût pas senti la force de lui faire un reproche sérieux. Incessamment prôné par M. Henry, Vidocq était en

bonne odeur auprès de toutes les personnes qui tenaient à plaire à ce chef; il dut se croire chéri, adoré, admiré; point de mouchard qui ne se prosternât devant lui; point de voleur ou d'assassin qui ne lui protestât de son inviolable attachement et de son dévouement sans bornes; tous les commissaires de police le comblaient à l'envi de leurs politesses ou de leurs témoignages d'amitié. Le commissaire de police du quartier du Jardin-du-Roi ne lui écrit jamais sans le prier et se dire son bien humble serviteur; celui du Palais de Justice le prie aussi, en lui offrant l'assurance tantôt de sa considération distinguée, tantôt de sa considération particulière. M. Mazug lui prodigue des éloges par dessus les toits. M. Beuzelin serait heureux de lui faire agréer ses saluts. Un commissaire de police de Rouen a du plaisir à le voir; un autre de Versailles réclame de lui un service, à charge de revanche, en le suppliant de ne pas l'épargner. M. Dum...., ancien officier de gendarmerie, devenu commissaire de police à Abbeville, ne se souvient plus d'avoir naguère donné la chasse à Vidocq, qu'il poursuivait avec un incroyable acharne-

ment. La situation de Vidocq a changé ; il lui écrit :

« Je croirais manquer aux devoirs de l'amitié » qui existait entre nous dans notre tendre jeu- » nesse, si je ne m'empressais de vous donner de » mes nouvelles. L'accueil amical que vous me » fîtes autrefois en qualité de compatriote m'en- » hardit, après trente ans d'une carrière plus ou » moins avantageuse, à me remémorer à un » brave Artésien dont je connais les qualités du » cœur ; car la plupart de nos anciens amis d'en- » fance ont été moissonnés dans nos différentes » guerres ; et c'est un phénomène d'en retrouver » encore quelques-uns après les différentes cam- » pagnes que nous avons faites. Admis à la re- » traite en 1816, ruiné par le malheureux fléau » de la révolution, qui m'a privé de la petite » fortune de mes ancêtres, je me suis décidé » à accepter le poste de commissaire de police à » Abbeville, étant père de famille, de deux en- » fans que je chéris ; et voulant les établir aussi » *honorablement* que j'ai été élevé moi-même » dans ma tendre jeunesse ; car nous devons bien » nous rappeler, mon cher Vidocq, que nous

» avons eu l'un et l'autre une terrible jeu-
» nesse ; mais l'âge et l'expérience nous ont
» modérés, car nous devons cela à la force
» de nos tempéramens. Si j'ai le bonheur
» d'obtenir votre estime, et que vous vouliez
» bien me rappeler à votre mémoire, cela me
» dédommagera un peu et adoucira le regret que
» j'éprouve de n'avoir point su plus tôt que vous
» étiez dans Paris, jouissant de la confiance des
» premières autorités. Peut-être que par la suite,
» si vous daignez ne pas m'oublier, pourrai-je
» me ressouvenir de vos bontés. Ce n'est point
» néanmoins ce motif, mon cher pays, qui
» m'a déterminé à correspondre avec vous, mais
» bien le plaisir d'avoir des relations d'amitié
» avec celui qui sort du même lieu natal. Les
» Artésiens sont francs et loyaux, et veuillez
» bien me croire sans cesse de ce nombre.
» Mon épouse et mes deux enfans se joignent à
» moi, etc. »

Depuis que Vidocq est revêtu de fonctions, tout le monde prend des gants pour lui parler. Le chef du personnel a l'honneur de l'informer; M. Legoy, qui est encore un commissaire, sou-

haite le bonjour au camarade Vidocq, qu'il appelle également son cher Vidocq, et qu'il salue bien cordialement, quand il ne lui envoie pas son salut sincère. Enfin M. Masson, le terrible Minos du tribunal de police municipale, le spirituel Croque-Mitaine des dames de la halle, la bête noire des cochers de fiacre, des Auvergnats, des charbonniers, des forts et autres gens de la même farine, lui adresse de temps en temps des dépêches conçues dans ce genre :

« Je prie le général d'envoyer jeudi prochain, » de grand matin, des camoufles en blouse pour » tâcher de servir marrons (*prendre en flagrant* » *délit*) des *grinches* (voleurs) qui se *camouflent* » (déguisent) aussi en blouses pour *faire* (voler) » nos beurriers de Gournay, sous prétexte de les » aider à décharger.

» 23 décembre 1821.

» MASSON. »

Cette camaraderie enivrait Vidocq; et puis les mille demandes de protection qui lui parvenaient

journellement lui donnaient de plus en plus la conviction de son éminente supériorité. Tous les désespérés l'invoquaient comme une providence de désespoir.

« Vous seul, Monsieur, lui écrivait un pauvre » hère dont il faut taire le nom, pouvez me tirer » de la misère dans laquelle je suis plongé. C'est » donc à vous que j'adresse mes prières, mes sup- » plications : y seriez-vous sourd? Non, vous » serez toujours le même lorsqu'il s'agira de pro- » téger et de secourir le malheureux victime du » sort et de la plus noire perfidie. L'ingratitude » de quelques hommes n'a pas refroidi votre » cœur. La seule ressource qui me reste est en » vous. Faut-il donc le dire, ce mot qui coûte si » cher à l'amour-propre de l'homme? les pre- » miers besoins de la vie me manquent. Où les » prendre, puisque par suite de la perfidie la plus » noire je suis aujourd'hui le rejet de la société? » Le chemin du vice, la carrière du crime est » ouverte à tous les hommes; mais!!!!! affreuse » pensée, fuis loin de moi! Plutôt la mort mille » fois! Le moment est plus que pressant, Mon- » sieur; soyez pour moi un ange tutélaire qui

» me rappellera à la vie. J'espère et j'attends tout » de vous.

» J'ai l'honneur d'être, avec le plus sincère at» tachement, etc.

» D....s. »

Le fils d'un capitaine de vaisseau en retraite à Angers, prend la liberté de recourir à lui pour qu'il daigne l'employer sous ses ordres, n'importe dans quel emploi. Il s'annonce ainsi :

« Quelque usage du monde, de la mémoire, » et, si j'ose le dire, un peu d'intelligence, me » donnent l'espoir que, guidé par vous, je ne » tarderai pas à vous être de quelque utilité. Je » mettrai du reste toute la bonne volonté pos» sible. »

Cette requête est du 12 janvier 1827. Le 26 du même mois, le même solliciteur se recommande de nouveau.

« Depuis le moment, Monsieur, où je vous ai » adressé ma demande, je supporte la vie avec » quelqu'espérance. Depuis quinze jours que » j'attends l'effet des démarches que vous voulez

» bien faire pour moi, je vis en quelque sorte
» d'aumône et d'espoir. Voilà trois fois que je ne
» puis avoir l'honneur de vous parler : je ne sais
» si vous croyez me placer ou non. Veuillez, je
» vous en conjure, avoir la bonté de me fixer. Je
» reviendrai ce soir entre huit et neuf; si je ne
» puis être admis devant vous, faites-moi, s'il
» vous plaît, savoir votre réponse; si elle est
» favorable, vous me sauvez la vie; si elle ne
» l'est pas, vous apprendrez demain que j'ai cessé
» d'exister. Après cela je n'aurai besoin de rien.
» J'espère cependant encore en votre bon cœur.

» Votre respectueux et soumis serviteur,

» P.... D.......s. »

Un ébéniste, après avoir été successivement militaire, garde forestier et conducteur de diligences, dernière profession dans laquelle il a failli se rompre le cou, désire être mouchard pour échapper à une accusation de vol, en vertu de laquelle il serait momentanément privé de sa liberté. Il prend la plume et rédige son placet en ces termes :

« Monsieur Vidocq, je me nomme Étienne
» Chevron; j'ai reçu une assez brillante éducation; j'ai servi honorablement ma patrie en qualité de sergent-major, etc. Je voyageais par la diligence de la rue Notre-Dame-des-Victoires, et le conducteur ayant probablement perdu ou égaré un article de finances, me soupçonna d'y avoir eu part et répandit ce bruit dans Saint-Menehould, où il passe habituellement. Ce bruit, qui vint jusqu'à moi, je le méprisai; mais M. le procureur du roi de Saint-Menehould, en ayant aussi ouï parler, me fit demander par la voie de la gendarmerie.»

Après avoir raconté comme quoi il prit la fuite et revint à Paris où il fut arrêté, le susdit ébéniste continue : « Ainsi, sans l'avoir mérité, » je me trouve dans les fers et conduit comme » un vil criminel; mais il est temps de cesser ce » préambule, et d'entamer le point essentiel de » cette missive.

» Monsieur, personne ne possède plus que » moi au souverain degré, l'art de pénétrer et » de lire dans les plus secrets replis du cœur de » l'homme. Aucun complot, fût-il tramé dans

» les entrailles de la terre, viendrait à ma con-
» naissance avant son exécution si le gouverne-
» ment m'autorisait de le découvrir, en me don-
» nant l'auguste emploi d'agent de police sous
» vos ordres et guidé par vous; et n'est-ce pas
» toujours servir son roi et son pays que de con-
» tribuer à déjouer les desseins des méchans ?

» Monsieur, étant détenu à la préfecture de
» police, un jeune homme y a été amené, soup-
» çonné, je crois, d'avoir eu de mauvais desseins
» contre quelque grand personnage, puisqu'on
» l'a, dit-on, arrêté armé de deux pistolets dou-
» bles. Eh bien ! Monsieur, rien de plus facile
» que de s'assurer s'il est vraiment coupable et
» quels sont les ressorts cachés qui l'auraient fait
» agir; cela ne serait pour moi qu'un prélude
» aisé pour être utile à mon roi ainsi qu'à mes
» chefs, et surtout pour gagner votre honorable
» confiance. Certes, Monsieur, tout en voya-
» geant, soit comme conducteur, soit comme
» voyageur, soit enfin en recueillant çà et là les
» discours du public, il m'a été aisé d'apercevoir
» que le gouvernement avait beaucoup d'en-
» nemis.

» Si j'ai le bonheur que vous accueilliez » favorablement ma respectueuse demande, ma » tête répondra de l'accomplissement de ma pro- » messe, si un complot, de quelque nature que » ce soit, reçoit son exécution avant que je » l'aie découvert, etc. »

Nous allons actuellement mettre sous les yeux du lecteur l'épître d'un Rémois, qui s'est fourré dans la cervelle de réaliser à sa manière le proverbe : *Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois*.... mais il y a moutons et moutons. Voici comment s'exprime l'aspirant au mouchardat :

« Monsieur, je prends la confiance de m'a- » dresser à vous, en vous priant, autant que » cela pourra vous être agréable, de bien vou- » loir m'être utile dans la position où je me » trouve ; je passe aux faits.

» 1811, 12, 13, 14, 15, j'étais sergent-major » au 1er régiment de sapeurs du génie.

» 16, 17, 18, 19, j'étais garde du génie à » Charleville.

» 19, 20, 21, 22, commis voyageur pour les » vins, crus de France, trois cents francs par » mois et la table, dix francs par jour, frais de » route.

» 23, mon principal fait banqueroute, je » perds seize mille francs.

» 24, 25, je travaillai pour mon compte » en qualité de marchand de vin ; victime de » mon trop de confiance, je perds deux mille » francs, je suis réduit à la misère et me livre à » l'industrie.

» 26, 27, je deviens contre-maître de fila- » ture dans les manufactures de Reims.

» Maintenant cela ne me convient plus ; je » m'adresse à vous et vous demande l'honneur » d'opérer sous vos yeux dans la police de la » capitale ; là, je pourrai vous être de grande » utilité ; j'ai habité Paris comme militaire, » comme commis voyageur, comme négociant, » comme ouvrier ; vous voyez que je connais le » pays : j'oublie de vous dire comme chevalier » d'industrie, ce qui ne fut pas le métier que » jexerçais le plus mal.

» Mon âge est de trente-quatre ans, ma taille » de cinq pouces, de bonne mine, courageux » autant qu'on peut le désirer, et très-entreprenant. Pendant mon séjour à Paris, j'ai fréquenté depuis la bonne société jusqu'à la » canaille, et par cela même je connais un peu » ce qui peut se passer. »

Un cabotin, dégoûté de l'état, souhaitait devenir espion. Il présente un placet à M. Vidocq, qu'il gratifie du titre de chef de la police secrète. Après avoir exposé sa demande il ajoute : « J'ai reçu une excellente éducation, je » connais le monde sur le bout du doigt ; ayant » été pendant quinze ans de ma vie artiste lyrique et dramatique, porteur de bons papiers. » Mon grand-père était attaché à la maison du » roi Louis XVI ; de père en fils nous avons » chéri les Bourbons, et mon plus grand désir » est de pouvoir servir notre auguste monarque. » Daignez, Monsieur, m'indiquer une heure à » laquelle je puisse vous voir, et vous connaîtrez mes moyens et capacités, etc. »

Il serait aisé de multiplier ces échantillons de la correspondance des postulans qui n'avaient

pas encore fait un stage aux galères; mais le peu qu'on vient d'en voir montre assez leur haute estime pour lui. Messieurs les libérés ou condamnés étaient encore pénétrés d'un plus grand respect pour M. Jules qu'ils traitaient de *chef de la police de France*. Pierre Cheminet, ancien forçat, a rompu son ban : il est enfermé à Bicêtre, il implore sa liberté avec ou sans carte de mouchard. Jamais on ne prit un ton plus suppliant : — « Daignez, soupire-t-il, vouloir entendre la voix plaintive d'un infortuné qui se recommande à votre humanité bienfaisante, et qui invoque votre secours, en vous conjurant de croire qu'à l'avenir il ne fera rien qui ne soit à faire. N'en doutez pas, mes intentions sont de rester tranquille et de rentrer bourgeoisement dans la société, pourquoi je vous fais le serment d'être plus sage que du passé, si vous m'en jugez digne et capable. Si vous m'employez auprès de vous, je saurai remplir les ordres, et vous donner des marques de mon attachement et de ma conduite ineffaçable. Veuillez donc, monsieur Jules, écouter la prière d'un malheureux qui vous réclame pour son protecteur; moyennant quoi il

demande à se sacrifier pour vous personnellement, et jure de vous être aussi fidèle que sincère si vous consentez à ramener une brebis qui s'est égarée du chemin de la vertu, avec promesse qu'il ne retombera plus dans le même cas. Dorénavant, soyez-en persuadé, vous n'aurez plus aucun reproche à me faire; je reconnais mes torts; mais, monsieur Jules, il faut que vous pardonniez au pécheur qui n'a plus envie de faire des fautes... etc. »

La lettre qui suit est écrite avec plus de prétention, mais on y retrouve la prédominance des mêmes sentimens. Les mots en italique sont tous soulignés dans l'original :

« Ayant été long-temps le *fléau* de la *société*, » ainsi que *Notret* (Elisabeth), âgée de trente- » sept ans, dont treize en différentes fois à » l'*école du malheur*, nous voulons aujourd'hui » changer de *système* de vie. Je m'attacherai » volontiers à la *haute police*, si monsieur, » *aux bontés duquel* j'ai l'honneur de me re- » commander, daigne agréer *mes services*. Je » puis, sans *prévention*, en rendre de grands en » *démasquant* des hommes qui se sont toujours

» soustraits aux regards de la *justice*, parce » qu'ils n'ont jamais été compromis par les *voleurs*. Pour atteindre *le but moral* que je me » propose, je dois donc poursuivre ces *deux* » *ennemis de la société*. Commencer par les *recéleurs*, c'est, je crois, efficacement travailler » dans l'intérêt public; j'attends le signal de mes » *débuts*. Autorisé par Monsieur, pour me faire » accompagner, au besoin, par un gendarme » *déguisé* ou commissaire de police; je sais la » manière dont je dois m'y prendre; je dois » aussi avoir le droit, selon les circonstances, » de prendre le costume convenable, et une » fois que Monsieur m'aura investi de pouvoirs, » et que j'en aurai *la latitude*, j'espère qu'il voudra bien ne pas perdre de vue son très-humble serviteur.

» Ayant servi quinze ans dans la troupe légère » à cheval, où j'étais *maître d'escrime*, dans les » occasions périlleuses *mon corps* lui servira » toujours de rempart, et *ma vie* sera toujours, » pour la conservation de *la sienne*, un léger » *sacrifice*. Je parle toutes les langues, et très- » familièrement l'argot. Élisabeth *Notret*, que

» j'ai l'honneur de vous présenter, connaît une
» multitude de voleurs.

» Votre très-respectueux serviteur,

» RAVAUT,

» *Natif d'Éparse (en Argogne), arrondissement*
» *de Sainte-Menehould.* »

Vidocq, ce qui sans doute va paraître étrange, n'était pas détesté des forçats; la plupart d'entre eux l'avaient en grande vénération; plusieurs le traitaient de *Monseigneur* et d'*Excellence*. Il était le dépositaire des ressources de ceux qui se gardaient une poire pour la soif; et jamais on n'a entendu dire qu'ils n'aient pas trouvé en lui un trésorier fidèle. Il se prêtait volontiers à favoriser leurs relations avec leurs familles, leurs femmes, leurs enfans; souvent il était leur intermédiaire pour les rapports qu'ils désiraient conserver. Malgré son excessif amour pour l'argent, à chaque départ de la chaîne il exerçait des libéralités envers les plus misérables. C'était semer pour recueillir. La monnaie des pièces de cinq francs qu'il donnait lui revenait en révélations

dont il faisait son profit. De tous les bagnes, de toutes les prisons de France, on lui écrivait pour lui signaler des crimes ignorés et les auteurs de ces crimes; les dénonciations pleuvaient à son bureau; de telle sorte qu'en fait de coupables à arrêter il n'avait qu'à se baisser et en prendre.

Ces fragmens épistolaires montrent Vidocq dans ses rapports soit avec la police, soit avec la vile engeance parmi laquelle elle se recrute; il ne sera sans doute pas moins curieux de le considérer dans ses relations avec la fleur de l'aristocratie. Oncques vilain ne fut traité avec des égards plus marqués.

Le 18 janvier 1823, le duc d'Ava... lui écrit:

« Je vous suis sensiblement obligé, Monsieur,
» des soins et peines que vous avez voulu pren-
» dre pour découvrir l'auteur du vol. J'ai suivi
» votre conseil et ce que me dictait la raison, etc.
» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite
» considération. »

Le 12 mars 1824, le duc d'Au.... s'empresse de faire prévenir M. Vidocq, etc... Ensuite le

même duc prie M. Vidocq de recevoir ses complimens empressés.

Le 4 mai, une lettre adressée à M. Vidocq se termine ainsi : « Je suis, Monsieur, avec une
» considération distinguée, votre très-humble et
» très-obéissante servante,

» N:....., duchesse de D.... »

Jules était un nom sous lequel Vidocq n'était connu que des voleurs et des filles, et pourtant la duchesse de F... J.... prie M. Jules de vouloir bien faire rendre au nommé V....... la justice qu'il réclame, et qui lui est d'autant plus nécessaire que ses moyens d'existence sont fort bornés ; elle sera fort sensible à l'obligeance de M. Jules, et l'en remercie d'avance.

Le comte Lem....., pair de France, sollicitant la mise à exécution d'une prise de corps, le prie d'agréer l'assurance de ses sentimens distingués.

La comtesse d'Am..... lui mande : « Veuillez,
» s'il vous plaît, agréer de la part du colonel
» mon parent et de moi l'expression de nos re-
» mercîmens pour la lettre honnête que vous

» avez daigné m'écrire en réponse à la mienne...
» J'ai l'honneur d'être avec considération. »

Peut-être dira-t-on que ce ne sont là que de simples formules dont on use et abuse sans que cela tire à conséquence. Erreur : plus d'un grand seigneur, plus d'une grande dame y allaient bon jeu bon argent, ou, si l'on veut, de tout cœur avec M. Jules ; voyez plutôt combien il est avant dans les bonnes grâces de madame la marquise Delphine S.... de T..... :

« J'ai tout-à-fait besoin de vous, Monsieur, et » le plus tôt possible ; j'ai des conseils à vous » demander, et peut-être quelque chose de » plus.... Si vous pouviez venir dîner à Mont» rouge, où je suis encore et seule, vous me » feriez plaisir ; si vous ne le pouvez pas, je serai » chez vous vers neuf heures du soir. Trouvez» vous-y, je vous prie... Vous connaissez, j'es» père, les sentimens d'estime que vous m'avez » inspirés. »

Une autre fois madame la marquise écrit :

« Je suis très-accoutumée, Monsieur, à votre » bienveillance, surtout à votre bienveillance

» particulière, et j'y compte toujours; je désire-
» rais pouvoir causer avec vous demain ma-
» tin avant dix heures... Je vous le réitère,
» je compte sur votre bon et excellent intérêt
» pour nous: vous connaissez aussi combien
» je vous rends d'attachement et de recon-
» naissance... Venez cette fois, et ne dites pas
» *non.* »

Des princes, des ambassadeurs, des pairs, des députés, honoraient Vidocq de leurs remerciemens; plusieurs l'admirent à leur couvert privé, et il se souvint d'eux avec reconnaissance, puisqu'au moment du décès de sa mère, il leur envoya des lettres de faire part... Le lendemain on vit sortir de la rue de l'Hirondelle un corbillard somptueux, suivi de plusieurs carrosses de deuil. Après venait un nombreux cortége de chevaliers, de croix et de décorations de toutes les formes et de toutes les couleurs; peut-être y eut-il là des équipages armoriés. Après la cérémonie Vidocq se rendit chez Martin, où, dans la compagnie de ses intimes, il consacra le reste de la journée à déplorer la perte qu'il venait de faire; cette fois il fut triste. Au retour de l'en-

terrement de sa seconde femme il le fut moins : *Dieu, qu'elle est bien! disait-il à ses amis; je ferai poser dessus une pierre de vingt milliers pour qu'elle y reste! Allons, Messieurs, qui de vous verse à boire? buvons à sa santé, et à la nôtre.* Puis en avalant, *Requiescat in pace, il est passé.*

Vidocq est un de ces êtres endiablés, qui ne songent qu'à mal et ne font le bien que par distraction. Il ne reçut aucune espèce d'éducation, et il était réellement indocile, quoique du reste parfaitement organisé; il a beaucoup acquis par le frottement avec les sans-gêne de la société... Il est peu de ruses, de malices, de tours et de retours dont il n'ait retenu la formule; il est roué par imitation et non par inspiration; il a du jargon, mais les ressources de son esprit sont très-bornées... il peut récréer vingt minutes quiconque ignore l'esprit qui court les rues depuis cinquante ans; il est amusant comme un portefaix qui a fait au cabaret sa provision de lazzis et de saillies populaires qu'il débite à tout propos. A la seconde fois il répète tout ce qu'il a dit à la première, et il devient mortellement insipide, sinon dégoûtant, lorsque sa conversation

trahit des goûts monstrueux dont il ne fait pas mystère. Vidocq a appris à écrire : écrit-il ? comme un maréchal de France, comme le fils d'une fruitière, comme la fruitière elle-même, comme Augereau, par exemple ; comme un palefrenier, comme un palefroi. Quant à signer, il s'en acquitte à merveille, et c'est là un talent que lui enviera plus d'un gentilhomme bas-breton. Vidocq a publié ses Mémoires : il les a vendus, le fait est incontestable... Il a même livré à son éditeur un manuscrit rédigé par un juif et composé de lambeaux niaisement romanesques empruntés à *l'Infortuné Napolitain*, à l'histoire du *capitaine Subtil*, aux vies de Cartouche, de Mandrin, de Schinderhannes, etc. ; mais de toute cette macédoine incohérente il n'est rien resté. A la vérité, Vidocq s'est plaint de la suppression de ce fatras ; il a accusé le premier rédacteur de ses Mémoires d'avoir, en le réformant, obéi à des suggestions de police ; d'avoir altéré son texte et dénaturé son style, non moins correct qu'énergique. Eh bien ! cette correction et cette énergie, veut-on savoir à quoi elles se réduisent ? Citons la dernière phrase

d'une réponse qu'il se proposait de faire au *Vidocq dévoilé*. Nous copions l'orthographe : au besoin nous fournirions un *fac simile*.

« On vera que ces hommes sans moyens sans » crédi ne peuvent avoir fait une semblable en- » treprise on vera dije que quelques gros bon- » net de l'ordre sont place derriere le rideaux » quel est le libraire qui voudrait traiter avec » des gens dont les moyens dexistance est un » problême. Oui je le dis ces individus ne sont » que le repareurs ou le releveurs de torts, payé » par mes nombreux ennemis; on les connais ils » sont deja admis demasques gare l'avenir pour » ces Tartuffe du 19e siècle, pis que leur mo- » dele. »

Croyez maintenant aux accusations de Vidocq; achetez-lui chat en poche; donnez-lui vingt mille francs sur vingt-quatre, il vous aura trompé du tout au tout. Il en sera persuadé ; n'importe : à l'échéance du reliquat, si vous lui demandez un délai, il guidera sur vos traces les gardes du commerce. Informez-vous plutôt à son libraire.



SUPPLÉMENT

AUX

MÉMOIRES DE VIDOCQ.

CHAPITRE PREMIER.

VIE DE COIGNARD.

LA CHOUANNERIE.

La noblesse au bagne. — M. de C***. — Le comte Ach. J. — Qui l'on voit dans la bonne compagnie. — M. de Pontis. — Le monde des aventuriers. — Les déchéances. — Les deux restaurations. — Excellent poste. — Les ailes de pigeon de la fidélité. — Habitudes de jambes. — Le banquet de l'émigration. — Le père de Coignard. — Quatorze enfans. — La bonne ou la mauvaise voie. — Louis et Pierre. — Corruption de témoins. — Les deux

frères sont envoyés aux galères. — Louis trompe la vigilance de ses gardiens. — Il subit une seconde condamnation. — L'évasion. — Il s'enrôle. — Il devient sellier de l'état-major de l'armée. — La veuve d'un des Coignard. — Fameuse voleuse. — Le maire de Langeais. — Pierre sert dans la chouannerie. — Des blancs aux bleus. — Le comte et la comtesse de Montausier. — Les bienfaiteurs volés. — Connivence entre les deux frères. — Tour pendable. — Pierre perd l'amitié du comte. — Rupture.

Ce serait une liste assez curieuse que celle des gens titrés qui sont aujourd'hui enfermés dans les bagnes. Autrefois on n'y rencontrait que des roturiers; mais depuis que tous les Français sont égaux devant la loi, gentilhomme ou vilain, quiconque se rend coupable d'un crime ou d'un délit ne peut se dispenser d'en porter la peine.

Il y a bien peu d'années que, se rendant en Espagne, M. de C***, qui compte dans sa famille des ducs, des pairs, des princes, des prélats, eut la fantaisie de visiter le bagne de Toulon. A peine y fut-il entré que des diverses parties de la salle plusieurs voix se firent entendre.

— Eh! marquis, par ici.

— Bonjour, marquis.

— Te voilà, marquis.

Et le visiteur d'être tout surpris qu'on l'appelât par son nom.

— Comment donc, lui dit le comte Ach. J*** qui l'accompagnait, et à qui devaient bientôt s'adresser pareilles salutations, il paraît que vous êtes ici en pays de connaissance?

— Que voulez-vous, mon cher? ne suffit-il pas d'avoir passé six mois à Paris et d'y avoir vu la bonne compagnie, pour être certain de retrouver quelque ami aux galères?

M. le marquis avait malheureusement raison. Dans quel salon du faubourg Saint-Germain n'eût-on pas tenu à honneur de recevoir le comte *Pontis de Sainte-Hélène?* et pourtant ce M. de Pontis, ce brillant cavalier, si recommandable pour son royalisme, n'est plus maintenant qu'un misérable forçat, à qui l'extrait de baptême de

Coignard va tout aussi bien que les parchemins d'une illustre lignée. Ainsi va le monde des aventuriers ou le grand monde. Tant de déchéances de ce genre ont eu lieu, qu'on ne peut plus croire à rien de ce qui jette quelque éclat dans la société. On sait qu'un voleur peut monter un coursier arabe.... Vidocq a rencontré dans un tilbury plus d'un visage qui lui était signalé; et maint fripon, dont il épiait les démarches, est tombé de son landau sur les bancs de la cour d'assises, ou tout au moins de la police correctionnelle.

Les temps qui suivirent immédiatement le premier et le second acte de la restauration étaient si favorables à ce besoin qu'ont les coquins de se produire partout où il y a pour eux à bénéficier, que véritablement, à cette époque, l'intérieur des Tuileries eût été un excellent poste pour des observateurs du délinquant ignoré. Après une de ces réceptions pendant lesquelles il y avait affluence dans la royale demeure, combien d'individus ont été reconnus au passage, malgré les ailes de pigeon de la fidélité,

ou la boutonnière que paraient les amulettes du dévouement !

Cent escrocs, flétris par des condamnations, se pavanaient sous le frac du Vendéen. Tel se donnait pour un ancien chouan qui réussissait mal à déguiser des habitudes de jambes contractées dans les bagnes ; et dans l'intrigant qui, à la faveur d'un nom anobli ou d'un titre usurpé, venait de s'enivrer au banquet de l'émigration, trop souvent l'on retrouvait l'un des nombreux pensionnaires de Bicêtre, de la Force, de Poissy, ou de Sainte-Pélagie.

Au milieu de la confusion et du désordre, tant d'aventuriers comptaient, pour se réhabiliter, sur un prétendu royalisme qui souvent leur a porté bonheur. Le faux comte de Pontis et deux ou trois autres sont presque les seuls contre lesquels les chances du sort aient tourné complètement. Nous allons tracer son histoire.

Pierre Coignard, qui, sous le nom de Pontis de Sainte-Hélène, pouvait jouer un si grand rôle, est né dans le département d'Indre-et-Loire, à

Langeais, petite ville peu distante de Tours. Son père, qui était *sellier*, et non *vigneron*, comme il est dit dans les *Causes criminelles célèbres du* 19e *siècle*, était parvenu, par son travail et par son économie, à se créer une petite aisance.

Ce vieillard, qui vit peut-être encore, était généralement estimé dans son endroit; chef d'une nombreuse famille, puisqu'il eut dans un temps quatorze enfans vivans, il trouva dans son industrie le moyen de les élever tous. Sa femme et lui étaient cités dans le pays comme un ménage exemplaire; huit de leurs enfans ne dépassèrent pas l'âge de l'adolescence: les sept autres, dont une seule fille, sont entrés dans le monde, où ils ont fait diversement leur chemin dans la bonne ou dans la mauvaise voie.

Pierre Coignard était l'aîné; ensuite venait *Louis*, puis *Joseph*, puis *Isidore*, puis *Maurice*, et enfin *Alexandre*. Joseph et Maurice ne quittèrent pas Langeais: ils restèrent dans la maison paternelle; Isidore devint capitaine dans la légion de l'Indre.

Pierre et Louis entrèrent fort jeunes au service; ils s'adonnèrent de bonne heure au libertinage, et ils n'avaient pas dix-huit ans qu'ils se livraient à toutes sortes de débauches.

Louis débuta le premier dans la carrière du crime: il commit un grand nombre de vols avant d'être atteint par la justice. Paris et la province furent tour à tour le théâtre de ses exploits. Enfin, arrêté dans la capitale, il écrivit à Pierre, qui se hâta de venir à son secours, et réussit à le tirer d'affaire dans deux occasions différentes. Pierre ne se bornait pas à faire des démarches, il commettait des vols et en consacrait le produit à corrompre les témoins dont les dépositions auraient été défavorables à son frère.

Il était impossible qu'à force de récidiver Louis ne succombât pas: il fut condamné aux fers et conduit au bagne de Rochefort. Pierre éprouva bientôt le même sort. Convaincu d'avoir, de complicité avec un nommé Le Loire, volé mille louis dans l'hôtel de Bordeaux, rue de Richelieu, il fut envoyé au bagne de Toulon, d'où il s'évada en 1805. On présume que c'est la seule

condamnation qu'il ait subie, du moins en France.

Louis ne fit pas un long séjour aux galères : il parvint à tromper la vigilance de ses gardiens; mais il n'eut pas plus tôt recouvré sa liberté que, sous le nom de *Pierre*, il fut condamné pour un nouveau méfait et emmené à Brest. Au bout de quelques mois il brûla encore la politesse aux argousins; et pour se mettre à couvert, il s'enrôla dans les grenadiers de la Convention. Lui seul a porté l'uniforme de ce corps; et les témoins qui, dans le procès en reconnaissance d'identité, ont déclaré que Pierre avait fait partie de cette troupe d'élite, se sont mépris : c'était Louis qu'ils croyaient voir, mais il n'existait plus, puisqu'il est mort en Espagne, où il a été tué pendant une retraite. Réfugié au delà des Pyrénées, il s'était fixé à Barcelone, où plus tard il devint sellier de l'état-major de l'armée française.

Louis était marié : sa veuve a terminé ses jours à Saint-Lazarre, où elle subissait une réclusion de cinq années. Cette femme, digne de son mari

sous tous les rapports, était une des plus fameuses voleuses *à la détourne* de toute l'Europe. C'était la cinquième ou sixième fois qu'elle était enfermée, tantôt sous un nom, tantôt sous un autre. Personne de plus habile qu'elle à se donner des airs faits pour inspirer la confiance.

A l'époque du procès, cette femme pouvait avoir cinquante ans ; elle était tout-à-fait jesuitique dans les manières, dans le langage et dans le ton; sa voix était mielleuse, elle baissait la vue comme une vierge; en un mot, c'était une pateline dont l'aspect édifiant aurait suffi pour faire sortir un saint du purgatoire.

Après son évasion, Louis s'était réfugié dans sa ville natale; mais comme il ne se croyait pas en sûreté, il voulut s'expatrier, et son père lui procura le passe-port dont il avait besoin. Ce passe-port lui fut délivré sous le nom de Charles Cardon, par ce même maire de Langeais qui a partagé l'erreur commune en attestant que Pierre était le même que Louis; mais cette erreur était si naturelle, la ressemblance était si frappante

entre les deux frères, que le plus fin s'y serait trompé.

Pierre Coignard peut avoir aujourd'hui soixante-six ans. Militaire presque au sortir de l'enfance, il était sous les drapeaux quand la révolution éclata. Au moment de nos troubles civils, il prit parti dans la chouannerie, ou plutôt, perpétuel transfuge, il était en quelque sorte dans les deux camps. S'était-il attiré quelques désagrémens chez les *blancs*, vite il passait aux *bleus*; et si les *bleus* lui cherchaient noise pour quelques-uns des larcins dont il s'était rendu coupable, afin de se dérober à la poursuite, il revenait aux *blancs*. A chaque instant il se voyait contraint de déguerpir, parce qu'il s'était compromis : aussi l'on ferait une longue liste des lieux où il n'a fait que paraître et disparaître, des noms qu'il a portés, des régimens où il a servi.

Pendant qu'il était chouan, ayant eu le bonheur de plaire à une comtesse de Montausier, d'une des premières familles du Poitou, il fut

reçu dans la maison de cette dame, et y devint bientôt plus maître que le mari lui-même.

Pierre Coignard était à la fois l'ami de la comtesse et celui du comte : ce dernier trouvait fort commode de se décharger sur lui du poids de ses affaires domestiques. Pierre était un auxiliaire auquel il s'attacha ; madame et monsieur ne juraient plus que par lui ; ils l'aimaient, ils le retinrent auprès d'eux, et Coignard ne demanda pas mieux que de se pendre à leurs crochets. Ce fut dans leur compagnie qu'il contracta ce ton, ces manières et ces airs du beau monde, dont il devait faire plus tard un moyen d'imposture.

La considération que lui accordaient monsieur et madame de Montausier lui donna accès dans les meilleures maisons des environs; partout il était accueilli, fêté, complimenté au sujet de son royalisme. Les deux époux redoublèrent de bonté à son égard : on va voir comment il leur témoigna sa reconnaissance. Pendant un voyage à Paris ils l'emmenèrent avec eux. Louis, qui, dans ce moment, habitait la capitale, vint voir

son frère, et celui-ci lui donna les empreintes des clefs de l'appartement du comte, à qui il fit voler 1700 louis, plus les joyaux de madame.

Louis fut soupçonné et arrêté. Pierre feignit d'être révolté de sa conduite; il mit tout en œuvre pour éloigner le soupçon d'une connivence ; mais en même temps, afin de sauver son frère, il se joua encore plus audacieusement de la bonté du comte et de la faiblesse de son épouse. On ne saurait pousser plus loin la perfidie qu'il ne fit dans cette occurrence : Pierre prétendit que Louis était doué d'une telle dose d'obstination, que si on le retenait prisonnier, les bijoux et l'argent cachés par lui seraient infailliblement perdus à jamais ; qu'il n'y avait qu'un seul moyen de l'amener à restituer, c'était de le mettre en liberté sous cette condition, et qu'alors il rendrait certainement tout ce qu'il avait volé.

Cet espoir fut accueilli : le portier de la maison, qui avait vu et reconnu Louis le jour du vol, et qui l'avait positivement désigné comme le voleur, changea de système en confrontation,

et déclara formellement qu'il s'était trompé. M. de Montausier, qui lui avait commandé cette rétractation, s'empressa de retirer sa plainte. Qu'il était loin de soupçonner les intelligences de ces deux misérables ! Dans sa pensée Pierre était un honnête garçon, et c'était pour épargner à ce bon ami le chagrin de voir son frère traduit en justice qu'il se désistait si généreusement.

Pierre avait toute son affection : il craignait de le déshonorer ; et puis Pierre, inconcevable assemblage de bien et de mal, lui avait rendu des services signalés. Quoi qu'il en soit, Louis recouvra sa liberté ; et lorsqu'il fut question de rendre les objets volés, il se prévalut de son innocence reconnue avec tant de complaisance, et se moqua du comte. Ce trait refroidit singulièrement l'amitié que ce seigneur portait à Pierre, et peu de jours après il s'ensuivit une rupture complète.

CHAPITRE II.

LES VOYAGES.

Cent mille écus de diamans. — Un juif volé. — Le secrétaire à cylindre. — Le mur percé. — Les deux frères se retrouvent en Espagne. — Un établissement. — Rendez-vous de bandits. — Parade de dévotion vaut absolution. — Protection de moines donne vie de chanoines. — Apparences trompeuses. — Noble origine. — Soustraction de pièces. — Avancement à coups de plume. — Un tour aux archives. — Le soutien de la légitimité. — Vaillance et fidélité. — Les séides du colonel. — Délivrance des complices. — L'intime de Coignard. — Crimes sans nombre. — Exploits militaires. — Promesses extraordinaires. — Le général O'Donnel les récompense. — Son enthousiasme pour le faux de Pontis. — Ce dernier légitime son usurpation par un tour de passe-passe. — Haine aux Français. — Butin. — Singulier respect pour les choses saintes. — Les bons Espagnols. — Tout cesse. — Catastrophe. — Délivrance.

Pierre, ayant quitté ses protecteurs, se mit à

voyager, et fit dans ses courses bon nombre de tours de la force de celui que nous venons de rapporter; plusieurs volumes ne suffiraient pas à les raconter tous. A Amsterdam, où il se fit passer pour un joaillier, il vola pour cent mille écus de diamans à un juif. Voici comment il s'y prit : le juif avec qui il avait conclu son marché lui apporte les pierreries; Coignard était alors dans son cabinet; il prend la marchandise et la serre dans un secrétaire à cylindre.

— Maintenant, dit-il au marchand, attendez un instant, je vais dans la pièce voisine chercher les valeurs que je dois vous remettre.

Il passa en effet dans la chambre à côté, mais c'était pour s'emparer des diamans avec lesquels il disparut. Le mur était percé et le secrétaire aussi. Que l'on juge de la surprise du juif en voyant que le joaillier ne revenait pas.

Après son évasion de Toulon, Coignard se rendit en Espagne, où, quelques années après, il retrouva son frère Louis. Ce fut à Barcelone qu'ils se rencontrèrent; Louis continuait de

porter le nom de Charles Cardon; il était alors ouvrier sellier. Pierre, qui s'était déjà associé avec d'autres bandits évadés des galères de France et d'Espagne, résolut de former un établissement à son frère; comme il ne se passait pas de jour qu'il ne commît quelque vol considérable, il ne lui fallut pas long-temps pour se procurer les fonds nécessaires à l'exécution de ce projet.

Le faux Cardon fut établi sellier à Barcelone, au coin de la rue de *la Rampe*. Sa maison y devint le rendez-vous de tous les brigands que Coignard s'était affiliés; c'était là qu'ils venaient prendre le mot d'ordre et apporter les marchandises dont Cardon se chargeait d'opérer le placement.

Coignard et sa bande se livraient à des déprédations de tous les genres; mais ils faisaient parade de tant de vertus et de tant de dévotion que personne n'osait les soupçonner; ils jouissaient au contraire de l'estime générale, ils étaient considérés, aimés et surtout protégés par les moines et

les prêtres si multipliés et si prépondérans dans le pays.

Partout et dans toutes les situations où il s'est trouvé, Pierre Coignard ne s'est jamais départi de ce principe; il volait, mais il affectait les apparences de la plus sévère probité. Dans la légion de la Seine, dont il dirigea quelque temps la comptabilité, il administra avec une intégrité vraiment scrupuleuse; sans cesse il tonnait contre les dilapidateurs; personne plus que lui ne prenait l'intérêt des soldats, il ne souffrait pas qu'on leur fît le moindre tort; aussi le regardaient-ils comme leur protecteur.

Pendant ses liaisons avec le comte de Montausier, Pierre Coignard avait entendu parler d'une famille de Pontis. En arrivant en Espagne, il jugea à propos de rattacher son existence à cette ancienne maison, et il prit le nom *d'André de Pontis, comte de Sainte-Hélène*. On sent bien qu'en s'attribuant une si noble origine, il se donnait garde de se faire connaître comme frère du faux Cardon; il n'avait de relations avec lui qu'à titre de Français, ce qui semblait assez

naturel en pays étranger ; cependant on était frappé de la ressemblance qui existait entre les deux compatriotes. Le nouveau M. de Pontis voulut réaliser le rêve de son imagination, et donner à son imposture un vernis authentique de vérité. La guerre qui éclata entre l'Espagne et la France favorisa l'accomplissement de ce dessein. Pontis passait pour un émigré français; il résolut de régulariser les titres qu'il avait pris, et voici de quelle manière il y parvint : comme il excellait dans la fabrication des fausses clefs, il s'introduisit furtivement dans les bureaux de la chancellerie de la guerre, pénétra dans les archives, enleva de ce dépôt un registre matricule, le porta chez lui, lava un des cadres où se trouvait le nom d'un officier, écrivit à la place le nom d'André Pontis, comte de Sainte-Hélène, originaire de France, et se créa successivement officier, capitaine, lieutenant-colonel, chevalier, etc., etc.

Coignard eut l'adresse de se caser dans un des régimens transportés depuis long-temps au delà des mers; et pour mieux couvrir la fraude,

il fit l'inventaire de toutes les cicatrices qu'il avait sur le corps, afin de les mentionner dans son signalement, comme provenant d'autant de blessures, coups de sabre, ou coups de feu, qu'il aurait reçus tantôt à une affaire, tantôt à une autre.

Il est inutile de dire qu'avant d'effectuer cette opération, il avait pris des renseignemens. L'inscription terminée, il s'occupa de vieillir l'encre par un procédé que connaissent tous les faussaires, et reporta le registre dans les archives, où il s'introduisit comme auparavant.

A quelque temps de là, Coignard se présente au ministre de la guerre, et lui déclare que, vu la gravité des circonstances, il désire reprendre du service; il brûle de défendre la cause des rois, de verser la dernière goutte de son sang pour le soutien de la légitimité. Un si beau zèle ne pouvait qu'être agréé; on chercha sur les registres matricules, et l'on y vit que M. de Pontis était un officier des plus distingués. Des lors on lui donna un ordre, on lui délivra un brevet, et, d'après son désir, il fut nommé au

commandement d'un régiment wallon. Il était au comble de ses vœux, puisqu'enfin il allait tailler des croupières à ces Français qu'il abhorrait.

Coignard ne tarda pas à entrer en campagne; il fit la guerre non seulement en brave militaire, mais encore en militaire instruit. Il ne faut pas oublier qu'il avait servi en France, avant et pendant la révolution, qu'il avait occupé des grades, soit dans les armées de la république, soit dans l'armée royale; ainsi il n'en était pas à son apprentissage. Il n'est donc pas surprenant que le grade de colonel n'ait pas été au dessus de ses forces; au surplus il était brave, et dans des crises aussi orageuses que celle à laquelle l'Espagne était en proie, la bravoure peut jusqu'à un certain point tenir lieu de capacité.

Coignard, métamorphosé en M. de Pontis, soutint avec assez de dignité le titre de comte qu'il avait usurpé. Chacun admirait sa dextérité dans les armes, il avait une réputation de vaillance, et se montrait très-susceptible sous le rapport du point d'honneur. On tremblait de

l'offenser. Ce n'est pas tout, il s'était entouré de séides, et parmi ses wallons il comptait Soffiet, Grinaldi, Défréta et Octave Trammecin, tous forçats évadés qui avaient été les compagnons de ses crimes. Il les avait toujours à ses côtés, et les dirigeait clandestinement dans des expéditions qui n'avaient d'autre but que de s'approprier le bien d'autrui; au besoin, il leur prêtait main forte, il leur fournissait des indices, et s'ils rencontraient des obstacles, à la faveur de son crédit et de son grade, il réussissait à les aplanir. Des poursuites étaient-elles dirigées contre eux, par des expédiens d'une hardiesse incroyable ils les tirait d'affaire. Il remuait ciel et terre afin de les sauver; toutes ses connaissances, tous ses amis y étaient employés. Quelquefois il ne parvenait pas à écarter le danger; alors usant de l'autorité de son rang, il visitait les postes, ouvrait les portes des prisons à l'aide de fausses clefs, et délivrait ses complices; il en sauva plusieurs au moment où ils allaient être conduits au supplice. On ne croirait jamais à la multitude des vols commis par ce scélérat et par ses affidés; s'il en donnait lui-même une rela-

tion exacte, on ne pourrait s'empêcher de supposer qu'il exagère.

Soffiet, autrement nommé Félix Soldera, est de tous les intimes de Coignard celui qui l'a suivi le plus constamment; les autres se sont séparés de lui par intervalles. Après la retraite d'Espagne, Octave Tramecin l'accompagna à Toulouse, où il se fixa, et ils commirent ensemble plusieurs crimes dont il est impossible de suivre la trace et encore moins de calculer l'énormité.

Pierre Coignard pour être courageux n'avait besoin que de suivre l'impulsion de son naturel: pendant l'invasion française, il rendit d'éminens services aux Espagnols: au moyen de son frère, le faux Cardon, qui continua de résider à Barcelone après l'occupation, il ne cessa pas d'entretenir des intelligences dans cette place, où il s'introduisait journellement sous divers déguisemens; plusieurs fois il eut l'audace d'y paraître avec l'uniforme de colonel d'un des régimens de la garnison: il ne reculait pas devant les plus grands dangers, et dans maintes occasions il

faillit être fusillé; mais personne n'était plus hardi, ni n'avait plus de présence d'esprit pour se tirer d'un mauvais pas. Il avait promis de faire égorger la garnison française, en introduisant nuitamment les Espagnols par une poterne; peu s'en fallut qu'il n'accomplît sa promesse; mais il fut heureusement trahi par son affidé, qui, moyennant une récompeuse, éventa la mèche.

Cette entreprise, bien qu'ayant échoué, valut à Coignard les bonnes grâces et les faveurs du général O'Donnel, qui commandait le blocus de Barcelone, et mettait en lui une confiance sans bornes. Ce général, qui depuis cette époque ne cessa pas de correspondre avec lui, et de lui écrire les lettres les plus obligeantes, professait pour le faux M. de Pontis un véritable enthousiasme.

Coignard songea à profiter de ces dispositions pour consolider l'édifice de sa noblesse et celui de sa fortune militaire. Pendant que soufflait le vent de la faveur, sous le prétexte de motiver quelques réclamations, il remit au général plu-

sieurs pièces fausses dans lesquelles étaient inscrits des services imaginaires, et il tira un *récépissé* détaillé de ces pièces, qui étaient censées des originaux. Ce dépôt fait, Coignard prit des mesures de façon à le ressaisir le plus promptement possible, et toujours à l'aide des fausses clefs il en vint facilement à bout. Les pièces enlevées, il les anéantit et ne garda que le *récépissé*, qui, en constatant leur existence, consacrait de la manière la plus authentique les faits qui y étaient relatés.

Après ce tour de passe-passe, Coignard fut dans la plus grande sécurité; il continua ses services glorieux et poursuivit le cours de ses exploits avec Soffiet et ses autres adhérens. Afin de satisfaire son penchant pour le vol et son goût pour la dépense, il tâchait de connaître de riches habitans, et dès qu'il était certain de la situation de leur fortune, sous prétexte qu'ils étaient partisans des Français, il se présentait chez eux en habit de colonel, et leur annonçait que, d'après l'ordre du général, il venait faire perquisition; c'était avec regret, disait-il, qu'il

accomplissait ce ministère rigoureux, mais il n'en procédait pas moins. Assisté de son ami Soffiet et d'une dizaine de ses accolites déguisés en soldats, il fouillait partout, confisquait tout ce qui était à sa convenance, or, argent, bijoux, Coignard et ses gens s'emparaient de tout; peu leur importait que l'on fût propriétaire ou simplement dépositaire des objets qu'ils s'appropriaient. Dans leur excessif amour du butin, ils ne s'arrêtaient pas devant une considération si futile.

Dans ces perquisitions simulées, il n'était pas rare qu'il trouvât des vases sacrés: alors le fourbe, pour garder le décorum religieux et maintenir les apparences du caractère qu'il affichait, ne touchait ces vases qu'avec précaution, et en évitant de les prendre autrement que les mains recouvertes d'un linge. En voyant ce respect pour les choses saintes, les Espagnols volés ne manquaient jamais de s'écrier: *Bon chrétien!* Rassurés par cette momerie qui les édifiait, ils ne se doutaient pas qu'ils avaient affaire à des brigands.

Mais tout s'use à la longue; M. de Pontis finit par être singulièrement suspect, on incrimina ses manœuvres; il fut incarcéré, et il allait payer de sa tête tous les actes de bandits qu'on lui imputait, lorsque ses adhérens, usant d'une généreuse réciprocité, l'arrachèrent à la mort.

CHAPITRE III.

L'ARMÉE FRANÇAISE.

M. de Pontis au quartier général français. — Accueil qu'il reçoit du maréchal Soult. — Il tombe au pouvoir des Espagnols. — Translation à Majorque. — Il s'échappe. — Il est employé dans l'armée impériale. — Retour en France. — Démarches pour obtenir un acte de naissance. — Vaines tentatives. — Souvenirs d'un accouchement clandestin. — L'auberge de la *Grosse-Tête*. — Voyage à Soissons. — Témoins complaisans. — Un acte de notoriété. — Bonne et mauvaise foi. — Le 20 mars. — Départ pour Gand. — Un faux. — M. et madame Prévost. — La fille du vice-roi. — Les petites-cousines. — Chassez le naturel. — M. Sergent de Champigny. — La visite de l'appartement. — L'audience. — Le vol. — Soupçons. — Preuve d'amitié.

Après sa délivrance, M. de Pontis passa aux armées françaises, où le maréchal Soult l'ac-

cueillit d'autant mieux qu'il assignait d'honorables motifs à sa désertion, et offrait de rendre d'importans services. Soffiet et ses compagnons ne tardèrent pas à le suivre. Pontis ayant obtenu de l'emploi devint de nouveau leur protecteur; il fit placer Soffiet comme garde-magasin des vivres.

Quelque temps après, Pontis fut fait prisonnier et envoyé dans l'île de Majorque; mais il trouva le moyen de s'évader, et après des vicissitudes diverses, il rejoignit l'armée française, où il ne manqua pas de se faire un mérite de ses efforts pour se soustraire à la captivité; le maréchal Soult lui en sut notamment beaucoup de gré : pour lui prouver sa satisfaction, il l'employa sur-le-champ dans son grade, et lui témoigna plus de confiance que jamais.

Coignard eut l'art de se concilier l'estime de ses chefs, mais il ne cessa jamais de conserver des relations avec Soffiet et ses honorables amis. Rentré en France lors de l'évacuation de la péninsule, Coignard fut placé comme chef de ba-

taillon dans le 100ᵉ régiment de ligne, et ensuite dans le 80ᵉ; il suivit ces deux régimens dans les différentes garnisons où ils furent envoyés.

Rentré en France à l'époque du retour des Bourbons, il réfléchit que sans doute il lui faudrait produire une acte de naissance, propre à établir qu'il était le fruit du légitime mariage de Pierre de Pontis, comte de Sainte-Hélène, et de demoiselle de Linière d'Aubusson de la Feuillade. Les maires de Chollet et de Saint-Pierre-du-Chemin, dans la Vendée, dont il chercha à tromper la religion, ne répondirent pas à ses vues.

Le hasard lui fit bientôt connaître que les registres de la ville de Soissons avaient été incendiés lors de l'invasion étrangère; il fit prendre aussitôt des renseignemens dans cette ville, et apprit qu'à une époque qui se rapprochait de celle où il voulait établir sa naissance, une femme accompagnée d'un monsieur, était descendue à l'auberge de *la Grosse-Tête*, à Soissons, et y avait fait secrètement ses couches.

Il s'empara de cette circonstance, et résolut de prendre le lieu et place du fruit de ce mystérieux accouchement. Il partit en conséquence pour Soissons, et avec ses grands airs et son assurance habituelle, il alla visiter plusieurs personnes des plus notables de la ville, afin de pressentir si elles seraient disposées à le seconder dans la supercherie qu'il méditait. Toutes se regardèrent comme très-heureuses ou du moins fort honorées d'obliger M. le comte de Sainte-Hélène, colonel, chevalier des ordres de la Légion-d'Honneur, de Saint-Louis, d'Alcantara, etc. Elles se prêtèrent de bonne grâce à ce qu'il désirait, et à l'issue d'un somptueux déjeuner, dans lequel il avait traité ces témoins, il se présenta avec eux chez maître Morand, notaire; un acte de notoriété, en bonne forme, fut rédigé et signé, et il fut certifié par tous les convives que, se rendant à Bruxelles, et s'étant arrêtée dans une hôtellerie, madame la comtesse de Sainte-Hélène avait, à une époque qu'il détermina, mis au monde un enfant du sexe masculin, lequel enfant était devenu le lieutenant-colonel de Pontis, présent à la rédaction.

Parmi ces notabilités soissonnaises qui se réunirent pour confirmer l'origine qu'il plaisait à Pierre Coignard de se donner, toutes étaient de bonne foi, à l'exception d'une seule; mais celle-ci n'aurait pu dévoiler la supercherie sans se compromettre; car si elle avait le secret de Coignard, Coignard avait aussi le sien, et ils étaient intéressés à se ménager mutuellement.

Le 20 mars 1815 arriva. Coignard, qui avait déjà joué tant de rôles, parodia celui des serviteurs dévoués à la dynastie légitime; il suivit le roi à Gand et fut incorporé parmi les officiers sans troupe attachés au service de Sa Majesté. A son retour de Gand, il retrouva à Paris un cantinier nommé Lenormand, qu'il avait connu en Espagne, et qui était alors dans un état voisin de la misère; soit pure obligeance, soit pour s'assurer de la discrétion de cet homme, il le nomma d'abord sous-officier dans la légion de la Seine, puis au moyen d'un faux état de service qu'il prit la peine de lui fabriquer, il lui fit obtenir une pension de retraite. Lenormand répugnait à employer un tel expédient;

mais son chef vainquit ses scrupules en le traitant d'*imbécile*.

En arrivant à Paris Coignard s'était présenté chez l'intendant militaire de la 15ᵉ division, M. Prévost, qui occupait alors une place importante au ministère. Madame Prévost était une demoiselle de Pontis. Coignard se donna pour un de ses cousins; admis dans cette maison, il y fit de fréquentes visites, et y présenta Rosa Marcen, sous le titre de la comtesse de Sainte-Hélène, son épouse légitime. Il était en effet marié avec cette femme, qu'il faisait passer pour la fille du vice-roi de Malaga. Rosa Marcen n'était pas, comme il est dit au recueil des *Causes célèbres*, la fille d'un cultivateur de Sarragosse, grande ville où il n'y a point de cultivateur, mais bien la fille d'un tailleur. Coignard et la prétendue comtesse se lièrent avec la maison de M. Prévost, où on les fêtait l'un et l'autre; M. le comte y était surtout bien venu, madame Prévost le trouvait fort aimable, et il témoignait beaucoup d'amitié à ses deux filles, qu'il appelait ses petites-cousines : à l'époque du jour de l'an, il

donna en cadeau, à chacune d'elles, une petite montre de cou et une chaîne d'or.

Coignard avoit annoncé à madame Prévost qu'il avait son père en Amérique, que tout récemment il avait reçu de ses nouvelles, que celui-ci possédait une fortune d'au moins un million, et qu'enfin deux de ses sœurs étaient religieuses.

Ce fut sur un des amis d'une maison où il avait reçu une hospitalité si généreuse et si bienveillante que Coignard dirigea le premier essai de l'art funeste qu'il possédait si bien de prendre l'empreinte des clefs et des serrures avec de la cire molle; car il faut savoir que le faux M. de Pontis était à la fois lieutenant-colonel de la légion de la Seine et chef d'une troupe qui n'avait point de ressemblance avec de braves soldats.

La première victime de Coignard fut M. Sergent de Champigny, chef de division au ministère de la guerre. Il se présenta chez lui au mois de novembre 1816, avec un soi-disant ami

pour lequel il sollicita des recommandations auprès de la commission russe établie à Maubeuge.

Pendant que M. de Champigny écrivait la lettre, Coignard ouvrit familièrement plusieurs tiroirs du sécrétaire, et y apercevant de l'argenterie, des bijoux et des diamans, il le fit remarquer à l'individu qui était avec lui, en disant : — Mais voyez donc tout cela, il est logé et meublé comme un ministre. Ensuite il demanda à M. Sergent la permission de faire voir à son ami les différentes parties de l'appartement. M. Sergent, qui n'avait aucun soupçon, y consentit. Coignard et son affidé visitèrent toutes les pièces les unes après les autres. C'était une reconnaissance qu'ils faisaient. Toutes leurs mesures étant prises, l'exécution du vol fut fixée au 11 décembre 1816; on devait l'opérer pendant que M. Sergent serait occupé à donner son audience publique. Pour être certain qu'il ne rentrerait pas tandis qu'on serait en besogne, Coignard se rendit à l'audience dès l'ouverture et y resta jusqu'à la fin, bien qu'il n'eût rien à demander. M. Sergent

l'ayant aperçu dans la foule s'approcha plusieurs fois de lui pour savoir s'il n'avait pas quelque chose à lui dire. Coignard se confondit en remerciemens, pria M. Sergent de ne pas s'occuper de lui; et comme celui-ci le voyait habituellement à son bureau, cette conduite ne lui parut pas extraordinaire.

Les hommes de la bande de Coignard ne perdirent pas leur temps; tandis que leur chef gardait pour ainsi dire à vue M. Sergent, ils exploraient le domicile de ce dernier et y commettaient un vol considérable. Ce fut un nommé Lexcellent qui dirigea cette expédition. Un grand nombre d'objets de prix furent volés à M. Sergent de Champigny, et la preuve que Coignard n'avait pas été étranger au larcin, c'est que plus tard on trouva à son domicile, qui était aussi celui de Rosa Marcen, un petit peigne en écaille et un flacon de cristal qui avaient appartenu à M. Sergent.

Après le vol, M. Sergent de Champigny, récapitulant certaines circonstances, en vint à concevoir des soupçons au sujet de M. de Pontis; il

alla le voir et se plaignit à lui avec amertume de ce qui lui était arrivé : on lui avait pris quatre mille cinq cents francs, et il restait sans une obole.

— Eh quoi, mon pauvre monsieur de Champigny, lui dit Coignard, ils ne vous ont rien laissé. Votre situation me touche, et je veux vous prouver à quel point je suis votre ami.

En même temps il ouvrit son secrétaire, et en tirant un billet de mille francs : — Faites-moi le plaisir, ajouta-t-il, d'accepter ce prêt, je partage avec vous.

Le procédé était si généreux que M. Sergent se hâta de répudier l'idée d'une connivence qui lui semblait maintenant impossible. Il fit à M. de Pontis une reconnaissance des mille francs, et plus tard, le prêteur eut l'audace de le faire poursuivre en restitution de cette somme. M. Sergent paya et n'osa se plaindre.

CHAPITRE IV.

—

L'ÉTAT-MAJOR,

Revers de fortune. — Qui veut trop prouver ne prouve rien. — Le style c'est l'homme. — L'ordre d'Alcantara. — La parade. — Le forçat. — L'inconvénient d'un tic. — Dénonciation. — Sourde enquête. — Plusieurs mois s'écoulent. — Explications demandées. — Politesse du lieutenant-général Despinois. — Surprise de Coignard. — Il joue l'assurance. — Il offre d'aller chercher ses brevets. — On l'accompagne. — Il endort son escorte. — Une mise convenable. — La porte dérobée. — Disparition. — Une voleuse arrêtée. — Déclaration d'un locataire. — Déménagement précipité. — Les vols deviennent plus fréquens. — Le préfet réprimande Vidocq. — Un forçat envoyé par la police se lie avec Coignard. — On croit tenir ce dernier. — Illusion.

Depuis son évasion du bagne de Toulon, Coignard, ainsi qu'on l'a vu, avait réussi au delà

de son espoir dans tout ce qu'il avait entrepris. Enfin, en 1817, la fortune se lassa de lui être prospère. Aussi long-temps qu'il ne s'était pas avisé, à défaut d'extrait de naissance, de demander un acte de notoriété propre à le suppléer, son imposture avait été assez habilement ourdie pour paraître vraisemblable. Le maire de Saint-Pierre-du-Chemin ayant remarqué que la correspondance de M. de Pontis n'était pas d'un style approprié au rang de l'homme, conçut quelques soupçons, et écrivit à ce sujet à la police pour l'engager à prendre des renseignemens.

Ce fut l'ordre d'Alcantara, dont il se disait décoré, qui commença à mettre sur la voie de quelque supercherie. On fit beaucoup de démarches afin de s'assurer s'il était réellement chevalier de cet ordre; mais les informations à cet égard étaient restées sans résultats positifs, lorsqu'un forçat libéré, ancien compagnon de Coignard, voyant défiler la parade sur la place Vendôme, fut fort surpris de reconnaître sous l'uniforme d'officier et décoré de plusieurs ordres, un ancien cama-

rade d'infortune; c'était Pierre Coignard. Le forçat crut d'abord qu'il se trompait, mais un tic qu'il connaissait à celui-ci lorsqu'il parlait, et qui lui faisait mouvoir d'une manière un peu convulsive la lèvre inférieure, le convainquit qu'il n'était pas dans l'erreur; et il alla aussitôt faire part de sa découverte à Vidocq, dont le rapport au préfet fut communiqué à l'autorité militaire.

Sur ces entrefaites, la légion de la Seine ayant reçu l'ordre de partir de Paris pour se rendre à Caen, Coignard se rendit aussi dans cette ville. Cependant la révélation du forçat libéré avait donné l'éveil; on ne paraissait plus s'occuper de Coignard, mais le préfet avait ordonné une enquête, et les documens qu'elle fournissait commençaient à être assez nombreux. Toutefois, avec un homme qui avait fait ses preuves de royalisme, avec un homme en crédit à la cour, avec un homme assez puissant pour faire obtenir à ses protégés des épaulettes, des croix de Saint-Louis, des croix de la Légion-d'Honneur et des grades, avec un homme qui était lié avec les plus éminens

personnages, soit dans l'armée, soit dans l'administration, il fallait y regarder à deux fois avant de prendre ouvertement des mesures.

Enfin, après quelques mois d'investigations dans lesquelles tout ce qu'il y avait de mouchards fut employé, le ministre de la guerre et le préfet de police décidèrent que *M. le comte Pontis de Sainte-Hélène* serait mandé à Paris et invité à donner des explications sur ses antécédens. Cette affaire était fort délicate; il s'agissait de l'honneur et de la fortune d'un officier supérieur, couvert des insignes les plus glorieux. Afin de concilier les procédés avec les exigences de la conjoncture, le lieutenant-colonel fut invité à se rendre à l'état-major de la place, et il s'y rendit en effet. Le général Despinois, devant qui il comparut, prit, pour arriver à la question, tous les ménagemens que prescrivait la politesse; mais il fallut bien en venir à la déclaration claire et précise du motif de l'entrevue: alors il fit connaître à M. de Pontis les soupçons d'imposture qui s'élevaient contre lui, et il termina en l'engageant, dans son

intérêt, à se justifier de manière à dissiper tous les doutes.

Malgré son impudence habituelle, Coignard fut si surpris qu'il ne put pas cacher son trouble; il était tellement ému que le général, s'en étant aperçu, ne put s'empêcher de lui en faire l'observation: cette observation même le rendit à son sang-froid.

— Mon général, répondit Coignard avec ce ton doucereux et patelin qu'il savait si bien prendre dons l'occasion, l'indignation que j'éprouve est si grande que je suis hors de moi; c'est ce qui a donné lieu à la remarque que vous venez de faire; je suis à même de vous donner sur mon compte toutes les satisfactions que vous désirerez. Mon individualité et mes services, rien de si facile à constater; mon nom et mon grade vous sont déjà connus; s'il pouvaient être la matière de quelques doutes, je les aurais promptement dissipés. Je suis porteur de pièces authentiques qui répondront victorieusement aux calomnies que des ennemis de mon repos voudraient accréditer. Ordonnez, et je produi-

rai toutes les preuves nécessaires à ma justification.

Le général avait puisé dans les divers rapports qui lui avaient été adressés des indices assez forts pour être moralement convaincu, jusqu'à démonstration du contraire, que le comte de Sainte-Hélène était véritablement Coignard; mais la crainte d'une erreur commandait encore quelques ménagemens.

A mesure que Coignard parlait, il reprenait de l'à-plomb, et son assurance lui revenait par l'espoir qu'on lui permettrait d'aller chercher les papiers dont il avait besoin pour faire disparaître les nuages qui un instant étaient venus obscurcir l'horizon de son bonheur. Comme il s'était présenté sur une simple invitation, il se persuadait qu'on lui laisserait la liberté d'aller chez lui prendre ses brevets.

Il se trompait; le général ne s'opposa pas à ce qu'il retournât à son logement, mais sous bonne escorte. Deux gendarmes et un officier furent chargés d'accompagner M. le lieutenant-colonel.

Cette précaution, à laquelle il était loin de s'attendre, étonna beaucoup le comte de Sainte-Hélène. Il était infailliblement perdu s'il ne trouvait quelque moyen de déjouer la vigilance de ses gardes. Bien qu'il eût tout lieu d'être consterné par le coup fatal dont il venait d'être frappé, accoutumé à dissimuler ses impressions, en montant en fiacre il prit un air gai et se mit à rire et causer avec ses surveillans. Il les entretint de son affaire comme d'une chose fort simple, leur donna le change sur sa position, ce qui ne lui était pas difficile puisque, dans le doute, le général Despinois avait dû être discret, et leur protesta qu'il ne tarderait pas à confondre les misérables qui avaient osé l'accuser.

Coignard était insinuant, il avait des manières affables, un ton mielleux; il inspira de l'intérêt à ses gardes, et capta leur confiance au point de leur faire acroire qu'avant deux heures le général ne pourrait se dispenser de lui faire des excuses.

Les gendarmes et l'officier étaient dans ces dispositions lorsqu'on arriva à son domicile. On

monte; Coignard ouvre un secrétaire où il prend un porte-feuille; il est plein de brevets, de nominations. Coignard les déploie, et les montre avec orgueil à ses surveillans, qui, à la vue de ces titres, sentent grandir leur estime pour lui. Il arrange ces pièces, et quand tout est prêt: — Messieurs, dit-il à l'assistance, vous voyez que je suis en négligé; pour une visite du matin j'ai pu me dispenser de me mettre en uniforme; mais maintenant, par respect pour le général, je ne dois me présenter qu'en tenue; je vous demanderai en conséquence la permission de changer de linge et de passer un frac.

La demande semble si naturelle qu'on ne peut s'y refuser. Coignard, sous le prétexte de faire sa toilette, passe dans une alcôve et s'échappe par une porte dérobée. Les militaires l'attendent. Cependant après quelques instans, impatientés de sa lenteur, et étonnés de ne rien entendre, ils prient le commandant de se dépêcher. Le commandant ne répond pas; l'un d'eux l'appelle, même silence. Enfin l'officier écarte les rideaux, et l'on aperçoit les vêtemens que vient

de quitter le fugitif. On veut courir après lui, mais il est trop tard; Coignard avait mis le temps à profit.

Cette évasion causa un grand mécontentement au général Despinois, qui se reprochait d'avoir eu tant de déférence pour un forçat; car la disparition de Coignard le confirmait pleinement dans l'opinion que les rapports que l'on avait faits étaient conformes à la vérité. Dès ce moment la police se mit aux trousses du brigand: Vidocq eut ordre de le rechercher, mais il mit en vain en campagne tous les officiers de sa brigade: on ne put rien découvrir. Il fallut que le hasard vînt fournir les premières indications. Une voleuse fut arrêtée en flagrant délit: elle demeurait dans la maison d'un serrurier rue des Francs-Bourgeois, au Marais. Le commissaire de police, assisté de quelques mouchards parmi lesquels était Vidocq, la conduisit à son domicile, où l'on fit une perquisition en sa présence.

Pendant cette opération, un locataire qui demeurait sur le même carré que la voleuse déclara que l'on voyait venir chez elle beaucoup

de monde, qu'elle était en outre liée avec des voisins dont la conduite lui semblait suspecte. — L'homme, continua le locataire, ne sort jamais sans que la femme ait fait auparavant une exploration dans les environs. Il vient chez eux un grand nombre d'individus qui sont très-bien mis, mais qui ont tous l'air mystérieux. L'homme a avec lui un monsieur qu'il appelle son frère; on ne sait d'où ils viennent, ni ce qu'ils font pour vivre. Ces renseignemens promettaient, Vidocq crut pouvoir en faire son profit. Dès le lendemain, s'étant déguisé en commissionnaire, il vint frapper à la porte des voisins signalés; mais les voisins ne répondaient pas: chaque fois qu'il heurtait, l'appartement sonnait le creux. Vidocq perça alors la porte avec une vrille, et par le trou, il aperçut sur le carreau de la paille brisée, une ou deux paillasses, des débris de toile d'emballage, et toutes les traces d'un déménagement précipité. Il était évident que les oiseaux étaient dénichés. Avaient-ils été avertis? ou la descente de police effectuée la veille, leur avait-elle inspiré des craintes telles qu'ils eussent jugé convenable d'abandoner le poste?

Quoi qu'il en fût, Vidocq se tint plusieurs jours à l'affût, mais les voisins ne reparurent pas, et l'ouverture du domicile qu'ils avaient occupé montra de reste qu'ils n'avaient pas l'envie d'y revenir. On ne pouvait encore affirmer que ces voisins fugitifs fussent les membres de la famille Coignard; plus tard on le sut, et il fut révélé que Coignard, ayant présumé que la maison où il s'était retiré deviendrait le point de mire de la police, avait enlevé nuitamment tous les meubles et effets qui garnissaient son logement.

Cependant une foule de plaintes attestaient que Coignaad et les siens n'étaient pas oisifs. Le préfet ayant fait appeler Vidocq, le réprimanda sur la négligence qu'il mettait à s'emparer de ce chef de bande dont les exploits devenaient de jour en jour plus multipliés. Vidocq, que le préfet taxa de lâcheté, promit qu'à l'avenir il serait plus actif. Vraisemblablement il eût pu alors livrer le brigand à la justice, mais il aurait fallu l'assaillir et l'enlever de vive force; et Vidocq, naturellement ennemi du danger, ne se souciait pas de courir des chances. Il n'ignorait pas

que Coignard était brave, intrépide même. Il résolut, en conséquence, de se rendre maître de lui au moyen de la ruse ou de quelque surprise. Un nommé Lami, ancien libéré du bagne de Toulon, reçut de Vidocq la mission de chercher à renouer connaissance avec Coignard, dont il avait été autrefois l'ami et le camarade.

Lami était serrurier de son état. Coignard, à qui son ministère pouvait être utile, ne fit pas difficulté de se lier de nouveau avec lui; il le chargea même de lui fabriquer deux clefs dont il lui donna le modèle. Lami s'engagea à les faire, et Coignard à venir les chercher. C'était là qu'on l'attendait. Pendant plus de huit jours le domicile du serrurier fut investi, tandis qu'à l'extérieur étaient apostés une dizaine d'hommes armés jusqu'aux dents; mais Coignard était sur ses gardes, il ne vint pas au rendez-vous, et la trahison de son camarade ne put pas s'accomplir.

CHAPITRE V.

LE REPAIRE.

Vidocq attend l'occasion. — M. Richard - Mont - Joyeux. — Un inconnu dans la caisse. — Adèle. — Un conte. — Instrumens de crime. — Disparition d'un ouvrier chapelier. — On tient Alexandre Coignard. — La suite d'un déjeuner. — Le temps mis à profit. — La rencontre sur l'escalier. — Mauvaise défaite. — Le fiacre. — Un homme de la bande est arrêté. — Il jase. — Alerte. — Il était temps. — Le délai nécessaire. — La maîtresse de Lexcellent. — Imprudence de Rosa Marcen. — Atelier de fausses clefs. — Dépôt d'objets volés. — Le bonnet de la comtesse. — Airs de grandeur. — Le galant commissaire. — Le moins galant Vidocq. — Il va chercher du renfort.

Lorsqu'on est voleur on ne vit pas de se croiser les bras. Durant quelques mois les journaux n'é-

taient remplis que du récit de vols commis à l'aide de fausses clefs. L'exécution de ces crimes révélait des gens habiles dans le métier; d'un autre côté, plusieurs clefs oubliées sur le lieu du délit accusaient la dextérité de Coignard ; on voyait qu'il ne s'endormait pas, et son impunité était inconcevable; chaque jour elle attirait de nouvelles réprimandes à Vidocq; mais celui-ci, bien résolu de ne pas s'exposer, attendait patiemment l'occasion, sans vouloir aller la chercher.

Cependant l'heure approchait où il ne pourrait plus refuser d'agir.

Dans le courant de février 1818, on arrêta à neuf heures du soir, rue de la Paix, n° 17, dans le bureau de M. Richard-Mont-Joyeux, banquier, un individu qui s'y était introduit pour voler. Un garçon nommé Petit, y ayant vu de la lumière, courut et éprouva d'abord quelque résistance à ouvrir la porte; cependant le voleur, en ayant poussé le battant avec violence, saisit Petit à la gorge, le terrassa, lui marcha sur le corps et se sauva.

Les cris poussés par Petit, et le bruit que cette lutte avait occasioné, attirèrent plusieurs personnes de la maison. Le portier ferma aussitôt la porte cochère, et l'*intrus*, qui était déjà descendu en criant lui-même *au voleur!* fut arrêté dans la cour. Il pria celui qui s'était emparé de lui de ne pas le perdre, et de le laisser aller, refusa de dire son nom, et protesta qu'il était d'une famille honnête.

A l'en croire, il avait rencontré sur les boulevarts une jeune fille qui lui avait dit se nommer Adèle, et être en service dans cette maison, sans lui indiquer le nom des maîtres qu'elle servait ni l'étage où elle demeurait. Elle était convenue avec lui de laisser sa porte entr'ouverte. Pendant qu'il la cherchait vainement d'étage en étage, il avait entendu crier *au voleur!* et craignant d'avoir compromis cette jeune fille, il était entré sans savoir comment dans le bureau de M. Richard-Mont-Joyeux.

Cette version eût peut-être été vraisemblable; mais dans le bureau on avait trouvé plusieurs instrumens à voler, et ils étaient si bien faits qu'il

était très-présumable que celui qui en faisait usage était dès long-temps passé maître dans l'art pernicieux de s'approprier le bien d'autrui.

L'inconnu, conduit immédiatement à la préfecture, persista dans son dire, et refusa avec fermeté de déclarer son nom; malheureusement pour lui, quelques agens de police se rappelèrent l'avoir vu dans une maison située au marché Sainte-Catherine; on prend des informations dans cette maison, et l'on parvient à savoir qu'un nommé Alexandre, ouvrier chapelier, n'avait pas reparu à son domicile depuis une époque qui coïncidait avec le jour où l'inconnu avait été arrêté.

Il y avait présomption d'identité entre ce dernier et le chapelier; la confrontation fut ordonnée, et dans l'inconnu on retrouva en effet Alexandre. Bientôt on sut qu'Alexandre était le frère du fameux Coignard, et l'on eut la certitude qu'il était son complice.

Un autre événement fut encore plus funeste au frère ainsi qu'aux compagnons d'Alexandre

Coignard. Le 20 mai 1818, Pierre Coignard, Rosa Marcen, quelques autres individus de la bande, qui étaient allés déjeuner aux prés Saint-Gervais, prirent la résolution de dévaliser à leur retour deux maisons différentes, dans la rue du Sentier.

L'une de ces maisons était occupée par un sieur Dumoulin; les fausses clés étaient prêtes, elles avaient déjà été essayées, elles entraient assez bien, mais l'une d'elles avait besoin d'un peu de jeu; on lui avait donné le degré de perfection convenable, et l'on se proposait d'en faire usage pour consommer un vol que l'on regrettait d'avoir différé. A l'issue du repas, Pierre Coignard monta en fiacre avec Carette, l'un de ses affidés, et descendit d'abord rue Bergère, où, chemin faisant, il prit plusieurs empreintes de serrure pour s'en servir dans l'occasion.

Remonté en voiture avec ses amis, ils descendirent ensemble dans la rue du Sentier, un peu plus loin que la porte de M. Dumoulin. Coignard s'introduisit seul, Carette l'attendait à la

porte, Soffiet et le nommé Lexcellent étaient restés dans la voiture.

M. Dumoulin qui se trouvait à un étage supérieur, est attiré sur l'escalier par du bruit qu'il a entendu : il se penche sur la rampe et aperçoit un individu placé de manière à couvrir avec son corps la porte et la clef qui était dans la serrure. Une position si singulière lui parut tout au moins équivoque : il voulut attendre l'événement; mais Coignard, qui a l'ouïe fine, a cru distinguer la respiration d'une personne, il voit qu'il est remarqué; sans se déconcerter, il descend. M. Dumoulin quitte en même temps le poste où il était en observation, et passe à côté de Coignard sans faire mine de rien; mais au moment où celui-ci se dispose à sortir, il lui demande d'où il vient et ce qu'il vient faire, à qui il a parlé, ou à qui il désire parler.

— Répondez-moi sur-le-champ, continue M. Dumoulin, si vous ne voulez pas que je vous prenne pour un voleur.

Cette interpellation, faite avec brusquerie et fermeté, intimida Coignard, qui demanda

d'un air embarrassé s'il n'avait pas l'honneur de parler à M. Dumoulin, ajoutant qu'il avait besoin de papier sur Toulouse.

— Du papier! du papier! reprit le négociant. Encore une fois, qui êtes-vous? d'où venez-vous? où allez-vous? je n'en ai pas de papier.

Coignard, après avoir balbutié quelques mots inintelligibles, donna un domicile en l'air; et comme il avait perdu la tête, sans réfléchir aux conséquences, il dit que les personnes qui l'avaient chargé de demander du papier étaient à deux pas, dans un fiacre.

— S'il en est ainsi, dit M. Dumoulin, je vais vous accompagner, et il ordonna à son domestique de le suivre.

Les voilà tous trois s'acheminant vers la voiture; mais à peine Coignard a-t-il franchi le seuil qu'il prend sa course et s'élance dans le fiacre avec Carette, en recommandant au cocher de bien fouetter et d'aller rue de Cléry. Les chevaux ne partent pas avec assez de vitesse.

M. Dumoulin et son domestique s'adressant au cocher le somment de s'arrêter. Au même instant Coignard, ayant fait signe à ses amis, ouvre la portière, et sautant avec précipitation, de ses bras qu'il écarte avec vigueur, il renverse M. Dumoulin et le domestique. Soffiet et Carette suivent son exemple; et tandis qu'il fuit à toutes jambes, ils gagnent au large d'un autre côté.

Lexcellent, moins agile qu'eux, fut fait prisonnier. Conduit devant le commissaire de police, il ne voulut rien avouer; mais on le fouilla, et, soit sur lui, soit à l'intérieur du fiacre, on trouva tout ce qui pouvait décéler les plus coupables intentions, des fausses clefs, deux pinces, et de la cire préparée pour prendre les empreintes.

Cette découverte fit retenir Lexcellent, qui, pressé de nouvelles questions, finit par indiquer son domicile rue Saint-Maur. Coignard y était revenu en toute hâte, et son premier soin avait été de s'informer si on avait vu Lexcellent. Rosa Marcen lui dit qu'il n'était pas rentré. Coignard en conçut de vives alarmes, et déclara qu'il n'y

avait rien de mieux à faire que de déguerpir au plus vite.

Tandis qu'on faisait les paquets, Coignard vit arriver le commissaire de police, et ne jugea pas à propos de l'attendre: il se sauva par la croisée en emportant ses papiers, ses armes, et une boîte remplie de bijoux que Rosa Marcen lui jeta par la fenêtre.

Le commissaire monte et frappe à la porte d'un appartement dont la vue donne sur la rue Saint-Ferdinand.

— Qui est là? demande-t-on.

— C'est le commissaire; au nom de la loi, ouvrez.

— Un instant, répond une voix féminine, je vais demander la clef à madame.

Le commissaire, ne pouvant faire autrement, accorde l'instant de répit sollicité par la rusée domestique, qui était la maîtresse de Lexcellent; mais l'instant se prolonge et le commissaire s'im-

patiente : il frappe de nouveau et menace de faire enfoncer la porte.

Enfin on ouvre, et l'on allègue pour excuse du retard qu'un enfant ayant pris la clef pour jouer, et l'ayant égarée, on n'avait pu obtempérer à l'injonction d'ouvrir avant de l'avoir retrouvée.

Le commissaire s'apaise ; il procède à la perquisition, et, ainsi qu'il est permis de s'en douter, il ne trouve rien : seulement il apprend de Rosa Marcen, qui fait sonner bien haut le nom de Pontis de Sainte-Hélène, son mari, que Lexcellent occupe au rez-de-chaussée quelques pièces que lui louait le comte.

Rosa Marcen avait commis une grande imprudence en nommant le comte de Sainte-Hélène; mais dans l'excès de sa vanité, elle avait oublié que Coignard s'appelait alors Carette, et que ce nouveau nom qu'il avait pris était le seul qui pût le dérober aux poursuites.

Lexcellent, ramené à la préfecture, fut plus amplement examiné, et soit dans ses réponses,

soit dans les faits qui avaient précédés son arrestation, on trouva des raisons assez fortes pour le retenir, comme prévenu de tentative de vol à l'aide de fausses clefs.

Le procès-verbal de perquisition mentionnant le nom du comte de Sainte-Hélène, on fut induit à en conclure que l'on avait enfin découvert la retraite de ce chef de bande. On regretta alors que le commissaire ne l'eût pas fait investir avant de se présenter. On se repentit de n'avoir pas arrêté d'abord *madame la comtesse de Sainte-Hélène*, mais on se proposa d'y remédier. Vidocq fut en conséquence mandé dans le cabinet de M. Henry, qui lui intima l'ordre de courir sur Coignard et de faire en sorte cette fois de ne pas le laisser échapper.

Le chef de la brigade de sûreté prit alors avec lui dix de ses agens, qu'il fit déguiser, et après s'être travesti lui-même en fort de la halle, il alla s'établir avec sa troupe soit dans la maison habitée par Coignard, soit dans les environs. Une nouvelle perquisition produisit des résultats importans. On découvrit dans un cabinet un ate-

lier complet pour la fabrication des fausses clefs et des instrumens à voleurs, tandis que dans une autre pièce on saisit une quantité considérable d'étoffes et de bijoux provenant de vols.

Pendant ces investigations, Rosa Marcen s'était hâtée de prendre la fuite; mais on soupçonna qu'elle n'était pas loin, et l'on fit des recherches dans les vignes qui dominent le pavillon de la rue Saint-Maur : son bonnet, aperçu à travers les ceps et les échalas, la fit découvrir.

Rosa Marcen, ramenée malgré elle au logis, n'y parut pas trop déconcertée; elle prit au contraire de grands airs et des manières hautaines, qui contrastaient étrangement avec sa position et l'objet de la visite qu'elle recevait; on eût dit d'une Espagnole de la plus haute distinction: par la dignité qui lui semblait naturelle, elle imposa tellement au commissaire, qu'il ne put jamais prendre sur lui de l'appeler autrement que *madame la comtesse.*

Vidocq, suivant son usage, la traita avec

moins de politesse ; on assure même qu'il s'engagea entre elle et lui une altercation dans laquelle il déploya toute la grossièreté de son sale langage. Rosa Marcen ne voulait pas que les agens restassent dans la chambre où elle était.

— Une femme de mon rang, disait-elle, ne doit pas être confondue avec des mouchards.

— De ton rang! répliqua Vidocq, veux-tu te taire, crapule? tu n'as pas de rang, si ce n'est *au tap* (au carcan); au surplus, je te préviens que si tu parles, je vas te faire *ligotter* (garrotter).

Rosa Marcen ne prit pas la peine de répondre, mais elle laissa tomber sur Vidocq un regard dédaigneux, qui était assez expressif; il signifiait qu'une femme de son extraction ne pouvait s'abaisser jusqu'à adresser la parole à un misérable couvert de toutes les flétrissures. Vidocq comprit.

— Tu as tort, dit-il, madame la comtesse, ça ne te vas pas de faire la fière ; je te vaux bien, tu es fille d'un tailleur de Sarragosse, et moi je suis le petit-fils d'un tailleur d'Arras; j'ai été

moi-même gobe-prune; par ainsi, nous sommes tous enfans de la balle.

Cette saillie du chef de la police de sûreté n'empêcha pas Rosa Marcen de persévérer dans la manifestation du plus souverain mépris; seulement, comme elle ne pouvait rien contre la force, elle se résigna à rester dans la compagnie des auxiliaires de Vidocq, qui sortit pour aller chercher du renfort.

CHAPITRE VI.

—

LA PRÉFECTURE DE POLICE.

La brigade infernale. — Des balles et de la poudre. — Le blocus de la place. — Suppositions. — Bon père et bon mari. — L'embuscade. — Une lunette d'approche. — Feinte retraite. — Stratagème. — La poupée. — Le mannequin. — Tendresse maternelle. — Reconnaissances. — Le domicile de Coignard. — Une décharge à brûle pourpoint. — Vidocq blesse un des siens. — La capture est effectuée. — Indiscrétion du comte de Sainte-Hélène. — Évasion du bâtiment neuf. — Les cicatrices effacées, ou le signalement en défaut.

Toute la brigade infernale fut mise sur pied pour fondre sur Coignard dans le cas où on le rencontrerait. Vidocq, qui, au moment de son

entrée avec le commissaire, avait remarqué sur une table des balles, de la poudre, et des étuis de pistolets abandonnés avec précipitation, en conclut que ces brigands ainsi que leur chef étaient armés jusqu'aux dents; dans cette persuasion il voulut déployer tout l'appareil de ses forces pour effectuer la plus importante capture.

Les alentours de la retraite de Coignard, ainsi que les rues environnantes, furent garnis de mouchards apostés dans tous les coins et sous tous les costumes possibles.

Coignard aimait sa femme, et il idolâtrait son fils, qui était encore en bas âge. On présuma qu'inquiet de leur sort il viendrait le soir rôder autour de la maison; on supposa en outre qu'il avait dans le quartier des émissaires qui l'avertiraient aussitôt que la milice de la préfecture se serait éloignée. Une embuscade fut dressée en conséquence; toutes les précautions furent prises pour éclairer ses démarches et celles de Soffiet, qui était resté avec lui. Des agens s'étaient répandus dans la campagne; l'un d'eux,

qui s'était dirigé du côté de Ménilmontant, vint rapporter qu'il avait vu dans les vignes trois individus qui, avec un lunette d'approche, paraissaient examiner la maison de la rue Saint-Ferdinand; l'agent les avait parfaitement observés, et les signalemens qu'il donnait étaient tout-à-fait conformes à ceux des brigands. Vidocq, que cette circonstance confirmait dans l'opinion que Coignard et les siens cherchaient à savoir ce qui se passait chez eux, imagina un stratagème propre à leur donner la confiance de s'avancer. Après s'être assuré les moyens de dissimuler la présence de ses auxiliaires, il sortit de la maison avec eux, effectuant cette feinte retraite de manière à être infailliblement remarqué; il était alors neuf heures du soir; à dix heures il n'y avait encore rien de nouveau.

Vidocq, impatient de précipiter le dénouement, essaya de mettre le comble à sa ruse : suivi d'un de ses agens, il revint à pas de loup chez Coignard, et monta furtivement dans la chambre occupée par Rosa Marcen. Là, ayant

pris des chiffons dans les armoires, il en fit une poupée à peu près de la grandeur d'un enfant de trois ou quatre ans; c'était l'âge du petit Coignard, et quand cette espèce de mannequin fut prêt, il tira de la garde-robe de Rosa Marcen, des vêtemens de femme dont il affubla l'agent. Cette toilette terminée, une lumière fut placée sur la cheminée, d'où elle pouvait être aperçue de très-loin; et la fausse Rosa Marcen, c'est-à-dire l'agent, s'approcha de la croisée, y présentant l'effigie du mioche qu'il tenait dans ses bras et qu'il couvrait de baisers; le tout était disposé de façon à rendre l'illusion complète.

Le personnage qui jouait cette scène de tendresse maternelle faisait des signes comme pour indiquer qu'il était seul; ces signes étaient de telle nature que l'on ne pouvait pas s'y tromper; il y eut même un coup de sifflet donné, et ce coup de sifflet acheva de persuader Coignard qu'il avait pris l'alarme mal à propos, et que ses affidés étaient restés en possession de son logement.

Il était alors avec Soffiet, qui le détourna d'aller immédiatement chercher sa femme et son

fils. Coignard, téméraire comme de coutume, ne calculait pas le danger; il voulait rentrer aussitôt, mais Soffiet parvint à le convaincre de la nécessité de pousser une reconnaissance, et vers les onze heures du soir un individu de la bande se détacha pour explorer les approches de la maison.

Ils parcourut dans tous les sens les vignes et les ruelles environnantes, mais il ne remarqua rien qui pût faire soupçonner que des agens étaient apostés.

La maison qu'habitait Coignard était en quelque sorte isolée; sa façade donnait sur une rue déserte, et par derrière elle était de plein pied avec la campagne; il était donc facile d'en surveiller l'accès; d'un autre côté, le silence habituel d'un quartier si solitaire pendant la nuit était très-favorable à l'observation : le moindre bruit, le plus léger mouvement, ne pouvaient échapper à l'attention des agens, qui du reste écoutaient de toutes leurs oreilles.

Vers minuit, deux d'entre eux qui s'étaient

blottis dans un renfoncement entendirent les pas de plusieurs individus qui descendaient la rue Saint-Ferdinand. Ils sortirent de leur cachette et s'étant avancés sans être aperçus ils se trouvèrent tout près de deux hommes qu'il reconnurent à leur signalement. Soudain ils s'élancèrent sur eux en poussant des cris, et en un instant les deux hommes furent entourés et saisis.

On prétend que, dans cette occasion, les deux agens les abordèrent en faisant à brûle-pourpoint une décharge de pistolets. C'était bien là la manière de Vidocq. Quoi qu'il en soit, Coignard et son complice Soffiet furent accusés d'avoir fait feu les premiers, et comme un nommé Fourchet eut la main gauche percée et fracturée par une balle, cette circonstance mentionnée parmi les griefs imputés à Coignard, faillit lui devenir fatale; mais bientôt il devait être établi aux débats que le coup de pistolet qui avait blessé l'agent, avait été tiré par Vidocq lui-même, qui, voyant Coignard et son camarade au pouvoir de ses subordonnés, avait fait feu

pour se donner les gants d'une capture périlleuse à laquelle il aurait contribué par son courage. Ainsi la blessure de Fourchet était le fait de Vidocq, le résultat de sa maladresse, et sans doute aussi celui de son trouble au moment de la rencontre.

Coignard et Soffiet, liés et garrottés, furent sur-le-champ emmenés au corps de garde. On saisit sur Coignard une paire de pistolets de poche espagnols; il avait caché dans une de ses bottes une bourse contenant trois mille deux cents francs en or; autour de son corps étaient deux cachemires de la plus grande beauté, dont l'un fut reconnu provenir de vol. On trouva dans ses poches une montre d'or qui avait été également volée, et la croix de la Légion-d'Honneur du général espagnol Marti.

Conduit devant le commissaire de police, Coignard persista à soutenir qu'il était le comte de Sainte-Hélène, mais on ne l'envoya pas moins au dépôt, où il fut gardé à vue jusqu'au moment de sa translation à la Force. Après cette translation, il persévéra encore dans son im-

posture; cependant, si l'on en croit les révélations d'un de ses compagnons de captivité, Coignard, dans l'épanchement de la confiance, aurait, peu de temps après son arrestation, démenti pour la première fois la présence d'esprit qu'il a soutenue durant un si grand nombre d'années. Se promenant un matin dans la cour de la grande Force, il aurait dit au nommé Dégend :—Vous voyez bien cet exhaussement de muraille, eh bien! il a été fait *pour moi*... je veux dire pour ce fameux Coignard avec qui on cherche à me confondre; c'est par là qu'il voulut s'évader il y a quatorze ans.

En effet, à l'époque de sa première arrestation, Coignard et vingt-six autres prisonniers s'étaient évadés de cette portion de la Force qu'on appelle le *Bâtiment-Neuf*. Quelque temps après il fut repris; un concierge barbare, pour se venger des désagrémens que lui avait causés cette évasion, lui fit administrer tant de coups que Coignard en serait resté sur la place, s'il n'eût été pourvu d'une organisation de fer. Meurtri, blessé, lacéré, il fut long-temps souffrant; ce-

pendant il finit par se rétablir, et quand il parut au tribunal, il était couvert de cicatrices qui furent décrites dans son signalement, mais qui s'étant effacées à la longue, lui servaient actuellement à démontrer qu'il n'était pas Coignard, puisque l'écrou antérieur rapportait que ce condamné avait sur la figure plusieurs balafres, et que lui comte de Sainte-Hélène n'en avait aucune.

CHAPITRE VII.

—

L'IDENTITÉ.

Audace de M. de Pontis. — Il a beaucoup connu Coignard. — Souvenir d'un ancien prisonnier. — Le forçat démenti. — Témoignages foudroyans. — Le portrait. — Un parleur bénévole. — Un moment de trouble. — L'abbé Lambonet. — Les missionnaires Llosade et Chaudet. — Coignard est lié avec eux. — Dispositions favorables. — Contradictions. — Une camarade d'infortune. — Confrontation des deux frères. — Une histoire. — La lettre confidentielle. — L'accusation. — La défense. — Singulier concours de circonstances. — Nouveaux signalemens. — La décision. — Coignard soutient son rôle.

Coignard, amené devant le tribunal qui devait prononcer sur l'identité, ne cessa pas de soutenir

avec audace qu'il était le comte Pontis de Sainte-Hélène. Lorsqu'après la lecture du réquisitoire où était tracé l'historique des faits qui l'avaient autrefois conduit sur le banc des accusés, et qui l'y conduisaient de nouveau, le président lui demanda ce qu'il avait à répondre, il dit qu'on se trompait sur son compte. — Je puis, ajouta-t-il, ressembler à Coignard : on me l'a déjà dit en Espagne, où je l'ai beaucoup connu. La femme avec laquelle il a vécu est à Saint-Lazare ; on peut l'appeler, et elle dira si elle me reconnaît.

Plusieurs témoins, qui avaient connu Coignard soit au bagne, soit dans les prisons, vinrent successivement déposer que c'était bien le même individu qu'on leur présentait. Un ancien prisonnier de Bicêtre se souvient de l'avoir vu partir avec la chaîne. Un second, qui, en qualité de galérien, a été à Toulon secrétaire des commissaires, prétend l'avoir vu souvent dans les cours et dans les salles du bagne ; il lui donne le prénom d'*Alexandre*. Coignard se récrie avec force contre ce témoignage. — Je récuse, dit-il,

des hommes notés d'infamie, qui ne parlent ainsi qu'à l'instigation d'un agent de police mon plus cruel ennemi. D'ailleurs il ment quand il prétend avoir été secrétaire des commissaires : vous voyez, Messieurs, qu'il ne sait pas même parler français. En outre, il me donne le prénom d'*Alexandre*, tandis que Coignard s'appelait *Pierre*. »

Un troisième témoin déclare *avoir été lié* avec Coignard, ce qui veut dire qu'ils étaient attachés à la même chaîne. A celui-ci succède le forçat qui a reconnu Coignard sur la place Vendôme. Plusieurs concierges, qui depuis trente-six ans ouvrent et referment les portes de Bicêtre, reconnaissent l'accusé pour un ancien détenu. Coignard oppose une dénégation absolue à ces témoignages foudroyans. Enfin on lui présente un portrait trouvé dans les effets d'une fille Lordat, qui venait de mourir à Saint-Lazare. Cette fille avait été la maîtresse de Coignard, et ce portrait était celui de son amant. Il jette les yeux sur cette miniature. — De ma vie, s'écrie-t-il, je ne me suis fait peindre; j'en prends à témoin Dieu et les saints. J'avoue que malheureu-

sement il y a de la ressemblance, mais ce n'est pas mon portrait. »

Au moment où il remettait le portrait, un spectateur bénévole, qui se trouvait dans la salle, porta un coup terrible au comte de Sainte-Hélène.

Ce témoin entendu déclare se nommer Viguier, et être de Langeais, où il a connu toute la famille de l'accusé. Il reconnaît Pierre Coignard pour l'avoir logé deux ans avant sa première condamnation. Il lui doit encore deux cent et tant de francs, et il a été parrain de sa fille, baptisée à Saint-Sulpice. C'est par ses bons offices que Coignard a été reçu dans les grenadiers de la Convention : — Et d'ailleurs, dit-il en terminant, le père de l'accusé existe encore ; je suis étonné qu'il ne soit pas venu pour *défendre son fils.*

Coignard ne manqua pas de qualifier d'imposture la déposition de son compatriote. Toutefois il parut un peu troublé, et ne reprit toute son assurance qu'au moment où l'on passa

à l'audition des témoins à décharge. Le premier appelé fut l'abbé Lambonet, supérieur du séminaire de Soissons. Après avoir considéré attentivement l'accusé, il croit en effet l'avoir vu en Espagne, mais il ne saurait préciser l'époque.

L'accusé lui rappelle plusieurs faits. — J'étais, dit-il, en 1803 à la Barcelonnette, commandant du royal-étranger. Officier et gentilhomme, je ne pouvais faire moi-même le commerce, mais j'avais un intérêt sur deux bâtimens commandés par un négociant nommé Lavona, demeurant en cette ville. J'ai eu des relations très-fréquentes avec MM. Llosade et Chaudet, qui étaient missionnaires, ainsi que M. Lambonet. M. Chaudet était mon directeur de conscience. Le témoin s'occupait aussi de mon salut, et me reprochait de le négliger, en recevant chez moi une personne que je n'aurais pas dû recevoir. Ces messieurs m'ont plus d'une fois donné leur bénédiction, et je leur en baise les mains.

Un second témoin à décharge déclare qu'en Espagne l'accusé s'est présenté à lui comme un émigré français appartenant à une famille ho-

norable du Poitou dont il est allié. Il ajoute que, dans une conversation, un officier espagnol lui dit que depuis quinze ans il servait avec le comte de Sainte-Hélène, tant en Amérique qu'en Portugal.

Coignard, sommé de dire pourquoi il s'était déclaré originaire du Poitou, répond que c'est par erreur qu'on lui attribue ce propos.

— Cependant, réplique l'avocat général, à moins qu'il n'y ait en France deux comtes de Sainte-Hélène, il faut que ce soit vous qui ayez écrit au maire de Saint-Pierre-du-Chemin les deux lettres qui sont parvenues entre nos mains. Dans la première, on écrit au maire pour lui apprendre que madame Pontis de Sainte-Hélène, passant avec son mari dans ce bourg, mit fortuitement au monde un enfant qui fut baptisé à l'église paroissiale, et on l'engage à envoyer l'extrait de baptême de cet enfant, qui est le signataire de la lettre. Le maire ayant répondu que les registres ne portaient pas d'inscription au nom de Pontis, on lui expédie une seconde missive dans laquelle on cherche à insinuer que sans doute le registre

a été brûlé. On lui dit qu'aux termes de la loi il serait possible de faire un nouvel acte avec l'assistance de sept témoins qui déclareraient le reconnaître pour l'enfant né de madame Pontis de Sainte-Hélène. On promet au maire, pour récompense de ses soins, la croix de Saint-Louis et une place d'officier pour son fils, s'il veut servir. Est-ce vous qui avez écrit ces deux lettres?

Réponse. Mon avocat répondra.

Le président. Vous seul devez savoir si vous avez écrit ou non.

Réponse. Oui, Monsieur, j'écrivis ces lettres, et je dirai plus tard les raisons qui m'y ont forcé.

Demande. Il me semble qu'il serait à propos de les expliquer maintenant.

Réponse. Eh bien! Monsieur, c'était pour mon frère que j'ai écrit ces lettres; je savais qu'il était né au Poitou, et je voulais avoir son extrait de naissance.

DEMANDE. Jusqu'à présent vous vous étiez dit fils unique.

RÉPONSE. Mon père était un homme fort dur qui, de toute sa vie, ne m'a pas dit deux cents paroles; j'ignorais qui de mon frère ou de moi était né dans la Vendée. Mon fils à moi s'est trouvé dans le même cas: il est né à Colmar, lorsque ma femme y passait pour me suivre en Allemagne.

La femme Viguier reconnaît très-bien le prévenu pour être Coignard jeune, qui a tenu son enfant sur les fonts de baptême il y a vingt-deux ans.

L'ACCUSÉ. Coignard cadet avait-il de belles dents?

RÉPONSE. Oui, il en avait de belles.

L'ACCUSÉ. Eh bien! qu'on fasse venir un dentiste, il vous dira que mes dents ont toujours été clair-semées comme elles le sont.

RÉPONSE. C'est bien vous, à telle enseigne que

vous me devez encore 400 francs moins trois livres.

Un des surveillans du jardin des Tuileries reconnaît l'accusé pour son compatriote, lequel a servi en l'an 5 ou 6 dans les grenadiers de la Convention.

M. Bourgeois, commissionnaire de roulage, dépose que l'accusé a demeuré dans la même maison que lui il y a plusieurs mois. Il prenait le nom de Pontis de Sainte-Hélène, mais il a laissé entre les mains de la portière une note ainsi conçue : « S'il vient une lettre à l'adresse de M. de Coignard, la remettre à M. le comte de Sainte-Hélène. »

L'ACCUSÉ. Il y a *Coignet* et non *Coignard:* c'était un officier qui faisait des réclamations au bureau de la guerre.

La note est représentée par la portière, et l'on y remarque en effet le nom de *Coignet.*

Une femme, impliquée en 1801 dans le procès de Coignard, et condamnée à la réclusion

pour vol, paraît à l'audience; elle reconnaît l'accusé à son organe. « Il a, dit-elle, débauché une jeune fille qu'il a entraînée dans le crime et qui est morte à Saint-Lazare. Je le tiens pour un scélérat: son nom seul me fait trembler. »

Une autre femme, victime du vol de 1801, reconnaît aussi l'accusé : il avait été introduit dans la maison par la fille Lordat, son intime amie.

M. LE PRÉSIDENT. Etes-vous sûre que c'est lui?

RÉPONSE. Oh! oui, Monsieur; car je l'ai bien remarqué quand on l'a arrêté dans la rue; il a tiré deux coups de pistolet pour s'évader. Je l'ai revu depuis au tribunal; et quand on l'a exposé au tabouret (j'étais bien jeune alors), sa physionomie m'a frappée, et je disais à mon père : « Quel dommage qu'un si beau jeune homme soit un voleur ! »

Deux femmes de Langeais affirment qu'elles ont connu toute la famille Coignard ; l'une d'elles ajoute, en s'adressant à l'accusé : « Vous êtes

bien Coignard ; vous ressemblez à votre mère comme deux gouttes d'eau, et vous faites les mêmes gestes que votre père. »

On réservait un dernier moyen pour confondre Coignard : c'était la confrontation avec son frère. Celui-ci est introduit.

Demande. Connaissez-vous l'individu qui est sur ces bancs ?

Le témoin laisse apercevoir une émotion profonde ; l'accusé, au contraire, se lève et le regarde avec hardiesse.

M. le président. Le reconnaissez-vous pour être de Pontis ?

Réponse. Oui, Monsieur.

Le témoin, dont la ressemblance avec l'accusé est des plus frappantes, se retire, et le président demande à l'accusé s'il le connaît.

Réponse. Je vous ai dit que Coignard, avec qui j'ai le malheur de me voir confondu, a servi

sous mes ordres en Espagne : celui-ci est venu me voir, et m'a dit qu'il était son frère.

Dans une audience suivante, avant de procéder à l'audition de nouveaux témoins assignés, le président adresse à l'accusé une série de questions, dans le but d'obtenir de lui quelques renseignemens sur les premières années de sa vie.

« J'avais quatre ans, dit Coignard, quand je quittai la France pour aller en Amérique avec mes parens, qui ne m'ont jamais dit la cause de ce voyage. J'ai resté avec eux dans ces contrées jusqu'à l'âge de quinze ans, époque à laquelle mon oncle me ramena en France. Je crois me rappeler que nous descendîmes dans un hôtel de la rue Saint-Nicaise. Mon père sortait peu, voyait peu de monde : nous vivions fort retirés. Je n'ai conservé aucun souvenir précis de ce qui nous est arrivé durant notre séjour. Nous passâmes ensuite en Espagne avec mon père ; ma mère est morte en Amérique. »

Demande. Ne pourriez-vous pas donner quelques particularités sur vos parens ?

Réponse. Non, Monsieur. Comme je vous l'ai dit, mon père était un homme très-soucieux. En 1790 il me fit obtenir une sous-lieutenance. Je me rappelle qu'il dit un jour : « Mon fils est né en France, commune de Saint-Pierre, dans la Vendée. »

L'avocat-général ayant fait observer à l'accusé qu'il avait annoncé lui-même, dans ses états de service, être né à Châtillon, il répond : « C'est sans doute mon secrétaire qui a commis cette erreur ; et puis, moi, j'étais d'un caractère très-brouillon. »

Demande. Vous avez dit que vous aviez été marié ?

Réponse. Oui, Monsieur, avec la demoiselle Maria Moreno : elle est morte en couches.

Demande. N'est-ce pas la personne avec laquelle vous viviez à Paris ?

Réponse. Non ; c'était impossible, puisque elle est morte. Celle dont vous me parlez se nomme Rosa Marcen : l'un de ses prénoms est

le même que celui de feu ma femme; mais cela est très-fréquent en Espagne, où les familles d'une même ville s'allient toujours entre elles.

Demande. A une dernière audience, vous avez dit que votre mère s'appelait Linière d'Aubusson de la Feuillade; il est constant, d'après les renseignemens qui ont été pris, qu'aucune demoiselle de cette famille n'a épousé un M. de Pontis.

Réponse. Je n'ai pas dit de la *Feuillade*, mais de la *Férillade*.

On fait observer à l'accusé qu'il se réfugie toujours dans des ressemblances de nom, telles que *Pontès* et Pontis, *Coignet* et Coignard, etc.

Demande. Que sont devenus votre père et votre mère?

Réponse. Ils sont morts de chagrin depuis que j'ai quitté l'Amérique.

M. l'avocat-général lui demande s'il n'a pas à la jambe quelques signes ressemblans à des marques de petite vérole.

Il répond négativement à cette question ; et sur la contradiction d'un gendarme, qui assure avoir vu ces signes, il relève avec vivacité son pantalon jusqu'au genou, et déclare que ce sont des meurtrissures causées par les coups de pied qu'il a reçus de Vidocq.

Un garde à pied ordinaire du roi, ex-brigadier de gendarmerie à Langeais en l'an 8, dépose qu'il a connu toute la famille Coignard, et particulièrement l'accusé, qu'il fut chargé de rechercher lors de son évasion.

Le commissaire de police, qui avait arrêté Pierre Coignard après le vol pour lequel il fut condamné à quatorze ans de fers, le reconnaît aussi dans la personne du prévenu.

Tous les témoins de l'enquête ayant été entendus, le président fait donner lecture d'une lettre confidentielle écrite par l'accusé, depuis la dernière audience, à Alexandre Coignard. Cette lettre contient la leçon qu'on doit faire à plusieurs témoins pour qu'ils déclarent avoir vu l'accusé en Espagne, en 1803 ou 1804, sous le

nom de Pontis de Sainte-Hélène. Une femme Lauréna était chargée de faire auprès d'eux les démarches nécessaires.

Divers individus, impliqués dans les accusations de vol qui ont motivé la dernière arrestation de l'accusé, y sont désignés sous des *sobriquets*, tels que le Gros, le Fils du Meunier, etc. L'auteur de la lettre se flatte que, si les démarches réussissent, et qu'on le reconnaisse pour de Pontis, le reste ne sera qu'une bagatelle, et qu'on lui rendra son grade. « Ayez soin, dit-il, de faire attention à ce que Lauréna rapportera à mon avocat. M. Dupin (c'était M. Dupin jeune) a pleine confiance en moi : il croit tout ce que je lui dis. »

Interpellé sur le motif qui l'a conduit à écrire cette lettre, le prétendu comte de Sainte-Hélène proteste qu'il ne voulait pas provoquer de faux témoignages, mais engager les témoins à dire la vérité.

L'avocat-général ayant persisté dans les conclusions qu'il avait prises contre Coignard,

maître Dupin, chargé de la défense, entre en matière.

« L'accusé, dit-il, est né à Soissons en 1774, dans le cours d'un voyage que son père et sa mère faisaient à Mons. Il y fut baptisé en l'église de Saint-Germain. » L'avocat rapporte les noms du parrain et de la marraine. « Je fournirai, ajoute-t-il, la preuve légale de ces faits : c'est un acte de notoriété, les registres des baptêmes de Soissons ayant été détruits par un incendie.

» L'accusé, ayant été emmené par ses parens en Amérique vers 1778, revint en France, et passa ensuite en Espagne, puis à Buenos-Ayres, où il prit du service et obtint successivement différens grades. »

L'avocat lit un état de services où sont mentionnés les exploits du comte combattant à la tête de sa troupe contre les Anglais. « Lorsque les Français, poursuit maître Dupin, entrèrent en Espagne, M. de Pontis se présenta à M. le maréchal duc de Dalmatie, et fut admis chef de bataillon. Concevez-vous qu'un échappé du bagne

de Toulon se soit trouvé tout à coup en état de remplir les fonctions d'officier supérieur ? La bravoure peut être innée, mais les connaissances militaires ne s'acquièrent que par une longue et pénible expérience. Quand le duc de Dalmatie, expert en fait de valeur et de talens militaires, atteste qu'il ne connaît personne plus digne du grade de chef de bataillon, c'est que M. de Pontis réunissait à la fois la valeur, les talens militaires et l'habitude du commandement ; sans cela l'usurpateur du nom de Pontis aurait été trahi par son ignorance même. »

Maître Dupin avoue que son client, accusé de n'être pas le véritable comte de Sainte-Hélène, a eu tort de ne pas se livrer volontairement aux recherches de la justice. « Il a eu un tort plus grave, confesse-t-il encore, celui de se réfugier chez un homme qui a été lui-même arrêté en prévention de vol ; mais M. de Pontis connaissait à peine cet homme, et cette circonstance a servi à aggraver ses malheurs. Toutefois il n'est pas vrai, comme l'ont dit les journaux, qu'il eût été pris en flagrant délit ; il est encore plus faux

qu'on ait trouvé dans son domicile un dépôt de fausses clefs et d'autres instrumens à voleurs : les objets de cette nature n'étaient pas dans son appartement, mais dans un cabinet à côté, et ce sera au locataire du cabinet à donner des explications à ce sujet. »

Maître Dupin donne ensuite lecture de l'acte de notoriété en vertu duquel l'acte de naissance de M. de Pontis a été réintégré sur les registres de Soissons.

« C'est donc un point constant que M. de Pontis a un titre de naissance régulier, légal et conforme à sa possession d'état. Vous savez; Messieurs, quelle est la puissance de la possession d'état accompagnée d'un titre. L'accusé se trouve donc dans un camp retranché, où l'on ne peut l'attaquer qu'avec des moyens formidables, à l'aide de témoignages irréprochables et purs, de témoignages assez puissans pour prévaloir sur la foi du titre...... Donnerai-je le nom de témoins à des êtres qui, ayant rompu tous les liens de la société, ne peuvent mériter aucune confiance? Donnerai-je le nom de témoins à ces

forçats que vous avez entendus? Quel que soit le nombre de ces dépositions, c'est une série de zéros auxquels manque le chiffre qui seul pourrait les faire valoir...... Quels que soient, au surplus, le nombre, la gravité des témoignages, ils tomberaient devant une preuve qui ne saurait être récusée. Je vais donner lecture d'une pièce qui a été délivrée non pas au prévenu, mais au ministre de la police, d'une pièce qui est authentique ; c'est le signalement de Pierre Coignard au bagne de Brest. Le signalement des forçats est pris avec une exactitude scrupuleuse; on ne se contente pas de décrire les traits de leur visage, on les fait mettre nus; on examine tous leurs signes particuliers. Voici cette pièce :

« Pierre-Louis Coignard, âgé de trente-un ans, » taille d'un mètre soixante-huit centimètres » (cinq pieds deux pouces). » Hé bien! l'accusé a un mètre soixante-dix-huit centimètres (cinq pieds quatre pouces). On ajoute qu'il a les « cheveux châtains, mêlés de gris : » ainsi le malheureux Coignard avait déjà ses cheveux à moitié

blanchis par la douleur, par les remords. Voyez le prévenu : ses cheveux ne sont pas encore changés de couleur, ils sont parfaitement noirs. Suivant le signalement, Coignard avait le « visage marqué de petite vérole, et une marque à la lèvre supérieure. » Qu'on examine le prévenu : si l'on trouve sur lui une marque de petite vérole, je passe condamnation. Il est encore désigné comme ayant deux cicatrices sous la jointure du pouce droit : le prévenu n'a qu'une cicatrice gagnée au champ d'honneur, et sur le pouce même. Enfin Coignard avait sur la jambe gauche deux signes, c'est-à-dire, deux taches noire et bleue : ces indices ne se remarquent pas davantage sur le prévenu. Il n'est donc pas Coignard.

» Je vais, au contraire, continue l'avocat, prouver que l'accusé porte sur lui des traces incontestables qu'il est bien M. de Pontis. Il a en sa possession des états de service et d'autres papiers dont on a eu beaucoup de peine à se rendre compte dans le système de l'accusation. D'abord on a dit : « L'accusé vint à Paris avec une jeune demoiselle qui a connu M. de Pontis ; elle a pu

lui communiquer les papiers de M. de Pontis. » Les journaux se sont emparés avec intérêt de cette version, qui contient une double erreur. En effet, on aurait dû réfléchir que la dame dont il s'agit prenait le nom de *Pontès* et non de Pontis. L'accusé, en outre, ne l'a connue qu'à Malaga en 1811 ou 1812, et lorsqu'il était déjà notoirement connu sous le nom de Pontis de Sainte-Hélène.

» Un autre moyen de justification va servir d'éloge au prévenu. Les états de service qui lui ont été délivrés en Espagne portent la désignation et la date des blessures qu'il a reçues à Buenos-Ayres, à la Corogne, etc., en 1804, 1805 et 1806; cinq coups de sabre à la tête, deux coups de sabre sur les pouces de la main droite et de la main gauche; un coup de baïonnette au bas-ventre, un coup de feu à la jambe droite, un autre coup de feu à la partie supérieure du tibia: toutes ces cicatrices existent, elles sont ineffaçables. Si l'on prétend que madame Marcen lui a donné les papiers de M. de Pontis, il faudra dire aussi qu'elle lui a livré ses blessures. »

La défense était fort habile; mais un des argumens le plus puissans qu'elle présentât fut renversé par l'exhibition de deux nouveaux signalemens transmis par le préfet de police. Ces deux signalemens, sous le nom de Coignard, diffèrent tellement entre eux, qu'ils semblent se rapporter à deux personnes. Dans l'un, où l'on donne à Coignard le surnom de *Famine*, on trouve des indications à peu près conformes à celles du signalement lu par le défenseur; dans l'autre, les indications sont plus en harmonie avec le physique de l'accusé. M. l'avocat-général tire de cette dissemblance la preuve qu'aucun des signalemens n'a été fait avec une rigoureuse exactitude, et il affaiblit ainsi l'un des principaux moyens de défense employés par maître Dupin jeune.

Les plaidoiries terminées, la cour passa aux opinions; et après une heure et demie de délibération, elle déclara l'*identité constante*, ordonna l'exécution de l'arrêt de l'an 9, et mit Pierre Coignard à la disposition de M. le procureur-général, pour qu'il fût procédé à l'instruction

des nouveaux faits qui lui étaient imputés. A cette décision Coignard s'écria : *Dieu vous demandera compte de ce jugement ; jamais je n'ai eu aucun des signes qui couvraient le corps de celui pour qui vous me prenez. J'en appellerai.*

Cette fois Coignard était véritablement démasqué, mais il ne cessa pas de récriminer ; et malgré l'issue d'une enquête dans laquelle il avait succombé, il ne voulut pas convenir qu'il fût déchu de ses honneurs et de son titre de comte de Sainte-Hélène. Sans doute il pensait qu'il lui serait utile de soutenir encore un rôle auquel il était accoutumé depuis quatorze ans. Il ne renonça point à sa dissimulation, et l'on a vu qu'il était habile à dissimuler. Que l'on se rappelle ses questions au supérieur du séminaire de Soissons : *Ne me donnâtes-vous pas votre bénédiction ? n'avais-je pas pour directeur de conscience un de vos amis ?* etc. Mais ce n'est point assez encore ; et, comme s'il ne lui suffisait pas d'ajouter l'hypocrisie aux crimes dont il s'était rendu coupable, on le voit prendre la qualité d'émigré, de sujet fidèle, jadis menacé par la hache révolution-

naire; et plus tard, pour se montrer conséquent à cette situation imaginaire, il affiche un royalisme pur, et suit, après le 20 mars, Louis XVIII à Gand. A l'en croire, il est un des plus zélés soutiens de la légitimité, bien qu'il ne puisse plus désavouer ces lettres honteuses par lesquelles il promettait à un fonctionnaire public des titres et des honneurs s'il consentait à certifier qu'en sa personne vivait le comte Pontis de Sainte-Hélène. Mais tout cet échafaudage devait à jamais s'écrouler; et malgré les efforts de l'intrigue et les protestations les plus solennelles, l'officier supérieur, le comte de Pontis, l'émigré, enfin le gentilhomme disparut, et fit place au forçat Pierre Coignard.

Arrêté au milieu de l'arsenal où se fabriquaient les instrumens du crime, entouré de voleurs dont plusieurs avaient avoué leurs méfaits, il se disait encore Pontis de Sainte-Hélène, l'homme pur par excellence. Cependant on connaissait désormais sa véritable origine, et il ne s'agissait plus que d'établir les faits sur lesquels devait se baser une sentence de récidive.

CHAPITRE VIII.

LE JUGEMENT.

Impudence du premier accusé. — Il déteste les Suisses. — Il en appelle à ses vertus guerrières. — Selon lui, le préfet de police est un fort honnête homme. — Il abhorre Vidocq. — M. Prévôt a trop d'esprit. — Regrets à madame Prévôt. — Les vétilles. — L'introuvable Rodrigo. — Le comte de Sainte-Hélène s'oppose à ce que son avocat prenne la parole. — Il ne veut plus répondre. — Il parle pour les autres. — Il faut prendre son parti. — Repentir d'Alexandre.

Après onze mois d'une instruction dirigée avec le soin le plus scrupuleux, Pierre Coignard parut pour la troisième fois devant la cour d'assises ; c'était le mardi 22 juin 1819. Dès la



première interpellation qui lui est adressée, il proteste contre *le bien jugé* de l'arrêt, par lequel il est statué sur son identité. On lui demande ses noms, prénoms et qualités.

— Je me nomme Pontis de Sainte-Hélène, et suis lieutenant-colonel, répond-il d'une voix forte et sonore.

Coignard est entouré de sept de ses complices :

L'Espagnole *Rosa Marcen*, *Alexandre Coignard*, frère de Pierre ; *Laurence Laurent*, concubine de cedernier; *Lexcellent*, ex-limonadier ; *Carette*, bijoutier; *Soffiet*, ex-garde-magasin, né en Piémont; *Lenormand*, portier à la grille de l'orangerie à Versailles.

Pendant tout le cours des débats, Pierre Coignard, que défend maître Millot, montre une impudence extraordinaire. Il commence d'abord par demander la remise de la cause aux prochaines assises. Cette remise ayant été rejetée, il s'emporte, prétend qu'il est malade, et dé-

clare qu'il ne répondra à aucune des questions qui lui seront faites.

Malgré cette menace de jouer le muet volonlontaire, il se dispose bientôt à répondre aux interpellations du président.

DEMANDE. Pierre Coignard, d'après les faits que vous venez d'entendre, vous êtes accusé de faux.

RÉPONSE. Je ne suis pas Coignard, je suis André-Pierre de Pontis, comte de Sainte-Hélène.

LE PRÉSIDENT. Par l'arrêt du 20 juillet dernier, qui a l'autorité de chose jugée, vous êtes Pierre Coignard : c'est sous cette dénomination que vous devez répondre.

RÉPONSE. J'ai été jugé sur les dépositions de quelques galériens. De pareils témoignages ne peuvent anéantir ni mon état, ni mes titres, ni mes états de services, qui constatent qui je suis.

DEMANDE. Vous avez usurpé ces titres; les

états constatent des faits faux; vous étiez au bagne à Toulon, à l'époque où, d'après vos états de services, vous étiez dans tel ou tel corps en Amérique.

Réponse. C'était Coignard, et non pas moi. Je l'ai connu malheureux, je lui ai rendu quelques services, et il est mort.

M. l'avocat-général. Vous étiez officier dans un corps de partisans espagnols, quand, après avoir été fait prisonnier par les Français, le maréchal Soult vous donna un grade dans son armée; vous étiez muni de plusieurs états de services: mais le maréchal, ni qui que ce soit, n'a vérifié s'ils vous appartenaient, ni s'ils étaient vrais : vous les avez usurpés.

Coignard. Ils étaient à moi comte de Sainte-Hélène. Qu'on me montre un autre comte de Sainte-Hélène que moi; personne dans Paris, ni vous non plus, ne peut croire que je suis Coignard.

La cour, après avoir délibéré, ordonne que

l'accusé sera tenu de répondre au nom de Pierre Coignard; malgré cette décision, il n'en continue pas moins à crier à l'injustice, et à soutenir qu'il est le comte Pontis de Sainte-Hélène.

A l'ouverture de la seconde audience, M. le président lui adresse la question suivante :

— Pierre Coignard, est-ce vous qui avez fait obtenir à votre co-accusé Lenormand une pension de retraite de trois mille francs sur de faux états de service?

Réponse. J'ai déjà eu l'honneur de dire à M. le président que je me nomme de Pontis, et que je ne répondrai pas au nom de Coignard. La mort serait là, que je ne changerais pas de langage.

Pour trancher la difficulté, M. le président n'adresse plus la parole à Coignard qu'en l'appelant *premier accusé*.

Lenormand cherche à se justifier au sujet des moyens par lesquels il a obtenu sa pension.

— Ce n'est pas ma faute, dit-il, si le conseil d'administration du corps a rempli une lacune dans mes états de service, en disant que j'ai été fait prisonnier à la Jamaïque, puis sergent-major, puis volontaire royal, etc.

Coignard. A l'époque où vous avez passé à la visite, je n'étais plus président du conseil d'administration du corps; j'étais occupé à instruire et former la légion de la Seine.

Lenormand. C'est vrai, mais vous m'avez recommandé à M. de B***.

Coignard. C'eût été contre mes principes; car M. B*** est un Suisse, et je n'ai jamais aimé les étrangers. Ici l'accusé entre dans les détails de sa vie militaire; il rend compte avec emphase des grands services qu'il a rendus en pays étrangers. Il en appelle à ses *vertus guerrières* de l'outrage qui lui est fait depuis treize mois, et cela avec tant de chaleur que le président l'invite à s'exprimer avec plus de calme.

— Que voulez-vous? dit-il; je parle comme un soldat. Vous remplissez vos devoirs de président :

moi je suis soldat au fond du cœur. Je n'aurais pas tant fait de belles choses, si j'eusse exercé la profession d'avocat : mais il semble que je sois ici un bouc de malédiction, on veut que je sois l'auteur de tous les faux, de tous les vols qui se sont commis dans Paris. Je dévoilerai les brigands, les monstres qui me persécutent; je ne parle pas de M. le préfet de police, qui est un fort honnête homme, mais des subalternes, des misérables qui... Ici M. le président invite de nouveau Coignard à se modérer; celui-ci s'écrie : — Eh bien! pour aller plus vite, envoyez-moi au cachot et faites-moi mettre tout de suite la chaîne au cou.

M. Prévost, ancien chef de division au ministère de la guerre, dépose de ses relations avec l'accusé, et rappelle la manière adroite dont il s'y est pris pour se faire passer pour le cousin de son épouse, qui était une demoiselle de Pontis. M. Prévost ajoute que l'accusé lui présenta Rosa Marcen non-seulement comme sa femme légitime, mais comme la fille du *vice-roi de Malaga*.

Coignard. M. Prévost a trop d'esprit pour ne pas reconnaître qu'il commet ici une erreur; jamais il n'y eut de vice-roi à Malaga. Mais où est madame Prévost? je désirerais qu'elle fût entendue.

M. le président. Elle est malheureusement décédée.

Coignard. Ah mon Dieu! que m'apprenez-vous là? cela me fait mal. J'étais fort attaché à madame Prévost.

Pressé de questions, au sujet des fables qu'il a débitées à M. Prévost afin d'établir sa parenté, fables qui ne concordent nullement avec celles qu'il a débitées devant le tribunal, il s'excuse sur le trouble que lui a causé une nouvelle qui l'afflige. Toutefois, reprenant bientôt sa véhémence et son aplomb ordinaire, il répond à toutes les questions embarrassantes. — Ce sont là, dit-il, de misérables chicanes qu'on me fait depuis un an, et qui dévoilent bien les intrigues de la police.

Plusieurs des personnes qui ont été volées

comparaissent successivement ; aucun des accusés ne convient avoir fait partie de l'expédition chez M. Sergent de Champigny, pendant que Coignard le gardait à vue. Il en est de même d'un second vol commis rue de Bondy, chez mademoiselle Lefebvre, avec laquelle Rosa Marcen était parvenue à se lier. Un scahll de cachemire, un bracelet et une montre, trouvés au repaire commun, sont reconnus par cette demoiselle. Les accusés, interpellés tour à tour sur l'origine de ces objets, ne savent que répondre. Coignard seul, qui n'est jamais pris au dépourvu, assure les avoir achetés d'un Espagnol nommé Rodrigo. Mais d'où connaît-il ce Rodrigo ? où reste-t-il? C'est encore un personnage mystérieux, invisible, dont Coignard ne peut indiquer ni l'état ni la demeure. Embarrassé par les questions du président, irrité de ne pouvoir y répondre sans rendre son imposture de plus en plus manifeste, il s'emporte contre le témoin en injures étrangères à son témoignage. M. le président lui ordonne de se taire, et Coignard s'écrie : — « Puisqu'on veut gêner ma défense en m'empêchant de faire con-

naître le degré de confiance que mérite le témoin, je m'oppose à ce que désormais mon avocat prenne la parole. Quant à moi, je ne répondrai plus à aucune des interpellations qui pourraient m'être adressées. »

Malgré cette déclaration si positive, il rompt bientôt son engagement, au point de vouloir répondre pour une autre accusée, la fille Laurent, concubine d'Alexandre Coignard. M. le président ordonne, suivant la loi, qu'il sorte pendant la déclaration de sa co-accusée. — « Je ne veux plus revenir, dit Coignard; faites-moi conduire au cachot. » A son retour, il n'en donne pas moins de longues explications; mais quelle qu'en soit la prolixité, elles ne semblent en rien atténuer l'accusation qui pèse sur lui, et dont chaque témoignage nouveau rend la vérité plus accablante.

Les témoins à décharge sont peu nombreux; la plupart ont été produits par Pierre Coignard. Tous s'accordent à vanter les services militaires du principal accusé; ils le présentent comme

un officier plein d'honneur et de loyauté: mais en général ces témoins ont peu connu Coignard dans sa vie privée. C'est donc sur l'homme de guerre qu'ils donnent des renseignemens; et tout ce qui semble résulter des éloges que reçoit à l'audience le lieutenent-colonel de Pontis, c'est qu'en lui se rencontraient deux personnages distincts; l'homme de parade, extérieurement fidèle aux devoirs de son emploi; c'était Pontis de Sainte-Hélène: et l'ex-forçat, faisant servir à sa cupidité les distinctions honorables dont il était revêtu, consacrant tous les instans de sa vie intérieure à combiner des ruses et des forfaits; c'était alors Pierre Coignard.

Le 26 juin, c'est-à-dire après cinq jours d'audiences, M. le président prononça la clôture des débats. Vingt-sept questions furent soumises au jury, qui les résolut au bout de quatre heures de délibération. Rosa Marcen, la fille Laurent, Lenormand, Soffiet et Carette furent acquittés.

Pierre Coignard fut déclaré coupable de faux

et de vol, mais non coupable de tentative d'homicide sur l'agent de police qui l'avait arrêté. Lexcellent fut convaincu de tentative de simple vol; Alexandre Coignard fut reconnu l'auteur de plusieurs tentatives de vol avec circonstances aggravantes, et notamment avec violence. Lesdeux femmes, introduites les premières avec les trois hommes acquittés, montrent l'émotion la plus vive, et versent des larmes abondantes. Lenormand et les deux autres, transportés de joie, crient à plusieurs reprises: *Vive le roi! vivent nos princes!*

Les deux frères Coignard et Lexcellent sont ensuite amenés par une forte escorte de gendarmerie. Lexcellent, qui, en se voyant lié au sort des deux principaux, craint d'encourir une peine aussi grave que celle qu'il leur croyait réservée, se livre au désespoir; cependant il se remetun peu en entendant la sentence qui ne le condamne qu'à cinq années de prison.

Pierre Coignard montre une rare effronterie; mais son frère laisse apercevoir une profonde

consternation à la lecture de la décision du jury.

M. l'avocat-général ayant requis l'application de la loi, Alexandre Coignard intéresse l'auditoire en demandant de quelle peine il est menacé. M. le président, sans lui répondre, l'invite à consulter son avocat, et la cour se retire pour délibérer. Pendant ce temps Pierre Coignard se penche vers le barreau; il demande aux avocats quel sort est réservé à lui ainsi qu'à son frère: on le lui dit à voix basse.

— « Ah! j'entends, s'écrie-t-il; c'est l'effet de ce fatal arrêt de *reconnaissance*, du 20 juillet. Il faut prendre son parti. »

La cour rentre en séance et prononce d'abord contre Pierre Coignard la peine des travaux forcés à perpétuité, de l'exposition au carcan et de la flétrissure des lettres T. P. Le condamné dit avec un sourire de pitié: — « On ne parviendra pas à flétrir ainsi tant de cicatrices honorables. »

M. le président ayant lu les dispositions de la loi applicables à Alexandre Coignard, et sa condamnation à la même peine que son frère, ce malheureux s'écrie avec l'accent du désespoir : — « Messieurs les jurés, vous allez connaître mon innocence ; je vais nommer les coupables. »

PIERRE COIGNARD. C'est Carette qui vous a mis dans cette mauvaise affaire.

ALEXANDRE COIGNARD. Oui, Messieurs, oui, sans Carette, je ne serais pas ici.

M. LE PRÉSIDENT. Condamnés, vous avez trois jours pour vous pourvoir en cassation. Mais, dans tous les cas, vous devez subir votre arrêt avec le courage et la résignation que l'on doit avoir quand on a été jugé par des hommes impartiaux, et condamné justement.

PIERRE COIGNARD. Dites indignement, car je ne vous pardonnerai jamais l'arrêt du 20 juillet.

Rosa Marcen, Carette et Soffiet furent retenus prisonniers. Alexande Coignard ayant fait de nouvelles révélations, le ministère public

menaça encore de ses foudres ces trois individus. Traduits en police correctionnelle comme prévenus d'avoir procuré à Pierre Coignard le passeport faux dont il avait fait usage, ils eurent à se défendre de ce délit ; mais le tribunal ne le trouvant pas suffisamment prouvé, les renvoya de la plainte et ordonna définitivement leur mise en liberté.

CHAPITRE IX.

LES RÉVÉLATIONS.

Les crimes de la bande. — Projets de voler le comte de Kerkalès. — Un officier de pompiers. — Un bijoutier. — Un juif. — Un avare. — Ruses pour parvenir à prendre les empreintes. — Poupées en bois. — Biographie d'un Piémontais. — Un curé meurt d'effroi. — Trammecin, infâme scélérat. — Préméditation d'un assassinat. — La femme charmante. — Le meurtre. — Le cadavre retrouvé. — Trois coups de couteau. — Trammecin devient cabaretier. — Sa domestique. — Premier mariage de Coignard. — Son fils est médecin. — Sa fille est sauvée des massacres de Saragosse. — Sa seconde femme y périt. — Caractéristique de ce fameux voleur.

Le 5 août 1819, Alexandre Coignard, dans l'espoir sans doute d'obtenir quelque adoucisse-

ment à son sort, adressa à M. le procureur-général un mémoire dans lequel il donnait les détails les plus circonstanciés sur les crimes commis par plusieurs individus faisant partie de la bande à laquelle il appartenait.

Il faisait surtout connaître la destination des fausses clefs trouvées au logement de Carette. L'une d'elles devait servir à voler le comte de Kerkalès, rue du Mont-Blanc ; à l'aide d'une autre, on devait dévaliser un officier de pompiers, logé rue du Harlay, près de la Préfecture de police.

Carette connaissait cet officier; il avait plusieurs fois tenté de l'attirer hors de chez lui, afin de s'y introduire en son absence. Il espérait en venir à bout, en se procurant auparavant l'empreinte de sa clef, qu'il laissait ordinairement sur sa cheminée, mais l'officier, comme s'il se fût douté de quelque chose, ne quittait pas sa chambre.

Carette, dans cette conjoncture, imagina un stratagème qui lui réussit. Il aposta dans le

voisinage le nommé *Massonneau*, l'un de ses affidés, et se présenta chez l'officier, comme de coutume. Il avait recommandé à Massonneau de le suivre de près, et de venir frapper à la porte dès qu'il serait entré, afin d'y attirer l'officier, qu'il retiendrait assez long-temps pour que lui, Carette, pût prendre l'empreinte de la clef. Massonneau suivit ponctuellement la consigne qui lui était donnée; l'empreinte fut prise, et la clef fabriquée.

Carette, ayant projeté de voler un bijoutier, essaya d'escamoter la clef de l'allée de son domicile; mais ayant échoué dans cette tentative, il se borna à prendre à l'intérieur la hauteur de l'entrée de la serrure. Après cette opération il fabriqua une clef, et ne tarda pas à vouloir en faire usage : alors il s'aperçut qu'elle n'ouvrait pas, et force lui fut de recourir à d'autres moyens. Afin de produire une diversion à la faveur de laquelle il pourrait s'emparer de la véritable clef, ou du moins la considérer à son aise pour être à même de l'imiter parfaitement, il emmena avec lui Alexandre Coignard, et le

présenta au bijoutier comme un négociant qui, sur le point de passer en Amérique, désirait faire une pacotille. On causa beaucoup, on se fit montrer des marchandises, et, pendant la conversation, Carette, examinant attentivement la forme de la clef, réussit à se la graver assez bien dans la mémoire pour la reproduire en rentrant chez lui.

Dans la Vieille-rue-du-Temple, n° 104, restait un juif qui passait pour riche; Massonneau, qui souhaitait faire une revue dans sa caisse, se rendit chez lui avec Soffiet, qui proposa de lui vendre une pacotille de souliers; et tandis que l'on discutait le marché, Massonneau prit l'empreinte de la clef d'entrée de l'appartement.

Dans le logement de Lexcellent, on trouva plusieurs poupées en bois, enduites de cire par l'une de leurs extrémités, et servant à modeler la gorge des serrures, lorsque cette gorge ne se trouvait pas à fleur de la porte. Sur l'une de ces poupées était l'empreinte de la clef de l'apparte-

ment occupé, rue du Petit-Carreau, n° 9, par le propriétaire de la maison où demeurait Carette. Ce dernier avait su, par le fruitier qui habite le rez-de-chaussée du n° 9, que ce propriétaire était riche, qu'il aimait beaucoup l'or, qu'il le cachait dans des bas, et qu'on ne pouvait lui faire un plus grand plaisir que de lui porter des louis ou des napoléons à changer contre de la monnaie blanche.

Tels étaient quelques-uns des faits consignés dans le mémoire d'Alexandre Coignard, qui venait ensuite aux révélations les plus terribles. « Soffiet, écrivait-il, est Piémontais; il est parti de chez lui comme soldat dans la légion du Midi. Il s'est embarqué avec cette légion, et s'est trouvé au combat de Trafalgar. Étant à bord de *l'Achille*, il a déserté, et s'est réfugié en Espagne. Après y avoir commis différens vols, pour se dérober aux poursuites il s'est enrôlé dans les gardes wallonnes. A l'arrivée des Français en Espagne, il a déserté de nouveau, avec plusieurs autres soldats du corps dans lequel il servait. De ce nombre était un nommé Octave Trammecin,

Italien, condamné aux fers à Paris en l'an 8, conduit à Rochefort, et évadé du bagne de cette ville.

» Organisés en bande, Trammecin, Soffiet et leurs compagnons se livrèrent à toute espèce de brigandages. Soffiet, ayant contrefait la signature du général italien Lechi, se présenta, à l'aide de ce faux, chez un curé de Barcelone qu'il fit contribuer à main armée. Le curé mourut de frayeur.

» Soffiet et son ami Trammecin, arrêtés et détenus pour ce crime, allaient être condamnés à mort, lorsqu'ils réussirent à s'évader. Ils revinrent alors sous les drapeaux espagnols : mais ayant été reconnus, ils furent condamnés comme déserteurs, et enfermés au bagne de Taragone. Quelque temps après, feignant une maladie, ils furent envoyés à l'hôpital, d'où ils parvinrent encore à se sauver.

» Cette fois ils se dirigèrent sur l'armée française. Soffiet vint à Saragosse, où l'un de ses

compatriotes, qui était garde-magasin des vivres, lui donna de l'emploi. Comme Soffiet parlait italien, français et espagnol avec une égale facilité, la connaissance de ces trois langues servit à son avancement : il ne tarda pas à être lui-même nommé garde-magasin, et fut employé à ce titre dans le corps d'armée commandé par le maréchal Suchet.

» L'armée française ayant évacué la péninsule, Soffiet suivit le mouvement. Après la retraite, il resta à Toulouse avec une multitude d'autres agens des administrations militaires. Il rencontra dans cette ville un autre garde-magasin des vivres, qu'il avait connu particulièrement à Murviedro, proche Valence. J'ignore le nom de cet infortuné ; mais il eut l'imprudence de confier à Soffiet qu'il portait dans sa ceinture une somme de 5,000 francs en or, et aussitôt Soffiet conçut le dessein de s'approprier cette somme, à quelque prix que ce fût.

» Trammecin avait aussi suivi la marche rétrograde de l'armée ; Soffiet, qui avait continué ses

liaisons avec lui, ne manqua pas de lui faire confidence de sa découverte : ils arrêtèrent ensemble qu'il fallait assassiner le collègue, et concertèrent entre eux l'exécution de ce crime abominable. Il fut convenu que Soffiet louerait, dans Toulouse, un local où l'on tâcherait d'attirer la victime.

» Soffiet loua effectivement deux chambres, dans une maison à proximité du canal. Muni de de la clef de ce logement, il invita le malheureux garde-magasin à venir déjeuner avec lui chez une femme charmante, dont il avait eu, disait-il, le bonheur de faire la connaissance.

» Le domicile de cette femme était censé le logement que Soffiet avait loué; le garde-magasin accepte l'invitation, et Soffiet le conduit. On arrive; conformément aux règles de la politesse, Soffiet fait entrer le premier le convié qu'il amène: *Frappez*, lui dit-il en lui désignant du doigt la porte de la seconde pièce, où la beauté est supposée les attendre. Le malheureux frappe en effet; mais dans ce moment Sof-

fret fond sur lui, et lui serre le cou, en lui enfonçant un énorme couteau dans le dos.

» Grâce! lui crie la victime en s'efforçant de lui retenir le bras; je n'ai point d'argent, je l'ai laissé aux gens chez qui je suis logé; je te jure de ne rien révéler de ce que tu m'as fait, mais laisse-moi la vie.

» Il n'est plus temps, répliqua Soffiet, il faut achever; et comme la victime, dont il serrait violemment la gorge, ouvrait la bouche, il y plongea son couteau: au même instant son ami tomba mort sur le plancher. Soffiet abandonna le cadavre dans la chambre après avoir pris une montre d'argent et quarante francs qu'il avait sur lui. Il ferma ensuite la porte, et, enveloppé dans une ample redingote, il courut chez l'infâme Trammecin, à qui il rapporta toutes les circonstances du crime, et le peu de fruit qu'il en avait retiré.

» Trammecin eut la montre d'argent pour prix de sa participation, mais dans la crainte de poursuites qui pourraient le compromettre, il en-

gagea Soffiet à sortir de la ville et à se cacher dans les blés; là il alla le trouver, lui porta des vêtemens, le débarrassa des siens qui étaient ensanglantés, et les fit laver par sa femme et par sa belle-sœur. Soffiet ne se montra pas de la journée, Trammecin lui porta à manger; et la nuit suivante, vers une heure du matin, il quitta sa retraite, revint prendre le cadavre, et le jeta dans le canal, où il fut repêché trois jours après.

»Le lendemain Soffiet lava la chambre, rendit les clefs au propriétaire, et partit pour Marseille, où, suivant ce qu'il m'a dit, il commit encore d'autres crimes sur lesquels je n'ai pas des notions assez détaillées pour pouvoir en parler; tout ce que je sais, c'est que, surpris en flagrant délit, il parvint à s'échapper, en donnant trois coups de couteau à la personne qui s'opposait à sa fuite.

»Trammecin, sous le nom de Louis Fleury, ancien capitaine espagnol, tient un cabaret à la Croix-de-la-Dorade, près de Toulouse. Ce forçat, évadé des bagnes de Rochefort et d'Espagne, fait

de fréquentes excursions dans le pays, qu'il parcourt à cheval, avec un prétendu domestique. Tous les crimes leur sont familiers.

» Si on arrête la femme Trammecin et sa sœur, on obtiendra d'elles de grands et utiles renseignemens.

» Que l'on me mette en présence de Carette, Soffiet et Massonneau ; je les inviterai à confesser la vérité, et je démontrerai que Carette est plus particulièrement l'artisan de ma perte, tandis que ce monstre voudrait, au contraire, faire croire que c'est moi qui l'ai entraîné. Je voudrais détruire cette assertion mensongère ; je voudrais aussi que l'on fît paraître Soffiet devant moi, afin de le contraindre à des aveux, avant qu'il soit instruit de mes révélations au sujet de l'assassinat ; la crainte d'être dévoilé, sous ce rapport, le conduira à tout avouer.

» Tout ce que je dis est exactement vrai, et il sera facile de s'en convaincre en confrontant les coupables avec les personnes qu'ils ont volées, etc., etc. »

Les révélations d'Alexandre Coignard donnèrent sur son frère des éclaircissemens que n'avait pu procurer l'instruction : elles apprirent que depuis 1792 ce dernier était marié à une femme fort honnête et d'une famille recommandable; que peu de temps après il s'était séparé de cette femme, qu'il abandonna ainsi que ses enfans. En 1819, la première épouse de Coignard vivait encore. Elle avait de lui un fils qui, après d'excellentes études, s'était fait recevoir médecin. Il exerçait cette profession, s'était marié, et était lui-même père de plusieurs enfans.

Pierre Coignard s'est marié une seconde, puis une troisième fois en Espagne, à la femme, ou plutôt à la maîtresse de Louis Coignard. La veuve Cardon, dont il est parlé au commencement de cette histoire, lui a ramené de ce pays une fille âgée d'environ neuf ans; elle était échappée aux massacres de Saragosse, pendant lesquels on présumait que sa mère avait péri. C'était du moins dans cette persuasion feinte ou vraie que Coignard avait épousé depuis Rosa

Marcen, qu'il traînait à sa suite, et qui n'était pas moins dangereuse que lui. Au moment de sa mise en jugement, il s'efforça de la faire passer pour sa maîtresse, afin de lui assurer la remise de ses bijoux et de quelques autres effets trouvés au domicile commun.

Sans être d'une très-haute stature, Coignard pouvait cependant passer pour un fort beau cavalier. Il avait la démarche fière et dégagée, le nez proéminent, le regard audacieux et une figure assez distinguée ; seulement on remarquait dans ses yeux quelque chose de louche. Ses cheveux étaient d'un beau noir ; il était patelin, dissimulé, hypocrite au suprême degré ; il avait de la raideur dans certaines occasions, et pourtant, quand la nécessité était impérieuse, il devenait souple, et se pliait à tout. Il pouvait jouer l'honnête homme, mais il lui eût été impossible de le devenir ; car la rapine était son instinct. Il aurait volé, l'eût-on fait maréchal de France. Il était passionné pour les femmes, et cependant il les battait. Il aimait le faste, les beaux appartemens, et enfin tous les

genres de représentation; toutes les espèces de roueries lui étaient familières, mais il affectait des dehors de rondeur et de franchise. Alexandre était moins dégourdi, moins astucieux, moins perverti ; peut-être n'était-il pas incorrigible. Il n'était pas moins beau garçon que son frère.

Coignard est aujourd'hui enfermé dans le bagne de Toulon, où il est attaché à perpétuité à la double chaîne. Comme beaucoup d'étrangers demandent à le voir, afin que cette curiosité contribue à adoucir son sort, on lui laisse la faculté de vendre des ouvrages en paille que fabriquent ses compagnons d'infortune.

CHAPITRE X.

LA QUEUE.

Les successeurs de Coignard. — Collonge. — La nouvelle armée roulante. — Les maringottes. — Voleurs audacieux. — Grande découverte. — Une macédoine de noms. — Kirielle de larcins. — Les recéleurs de Bordeaux et de Paris. — L'épreuve du cheveu. — Singulière administration. — Le Crésus des larrons. — Les trois C. — Biographie d'un ancien. — La sœur d'un peintre. — Le café des allées de Tourni. — Quelques bandits. — Le commissaire d'Avignon. — Une délivrance. — Les indicateurs. — Vols effectués à Rouen. — La famille juive. — Perte et manque à gagner, ou l'actrice volée. — L'indiscrète femme de chambre. — La femme de l'émigré. — Le premier quartier de la pension. — La caisse de l'armée du Rhin. — Liste de trois cents brigands des deux sexes.

Le jugement qui envoyait Coignard au bagne n'anéantit pas les diverses bandes dont il avait

été le créateur, et par suite le capitaine-général. Le fameux Collonge, l'un de ses lieutenans, continua de désoler la portion de la France dont son chef et son ami lui avait abandonné l'exploitation. Les brigands qu'il dirigeait étaient sans cesse par voies et par chemins : ils formaient en quelque sorte une nouvelle armée roulante, qui était à la fois partout et nulle part; la plupart du temps ils prenaient la qualité de marchands colporteurs, et ils avaient grand soin de se munir de patentes et de passe-ports; quelques-uns d'entre eux avaient des voitures, dites *maringotes* ; d'autres voyageaient à cheval, ou bien encore, suivant l'occasion, ils montaient dans des voitures publiques; à chaque instant ils changeaient de noms, soit entre eux, soit autrement. Quand un de leurs camarades avait payé sa dette à la justice, soit en montant sur l'échafaud, soit par l'effet d'une condamnation qui le privait de sa liberté, ils se faisaient appeler comme lui, certains qu'ils étaient de déjouer ainsi toutes les recherches. Le nombre des vols commis dans le seul arrondissement de Rochefort, par ces prétendus marchands fo-

rains, passe toute croyance. On ne se fait pas d'idée de l'audace avec laquelle ils les effectuaient. Dans la nuit du 27 au 28 novembre 1818, ils volèrent chez MM. Pelletreau, négocians de Rochefort, une somme de vingt-neuf mille francs; après avoir placé leurs échelles à une assez grande distance de la maison, ils traversèrent quatre jardins, escaladèrent trois murs très-élevés, passèrent devant la chambre des domestiques, brisèrent dans le comptoir une armoire et un bureau, ouvrirent sur la rue une des croisées du rez-de-chaussée, et sortirent par cet endroit.

La maison était habitée par six femmes et par huit hommes, dont quatre maîtres. On ne s'était pas couché avant une heure du matin, et deux heures et demie après, un domestique était encore sur pied. Ce n'est pas tout: un des maîtres, malade de la goutte, n'avait pas fermé l'œil, et il y avait eu constamment de la lumière dans sa chambre, dont les fenêtres donnaient sur une cour par laquelle les voleurs s'étaient introduits.

Peut-être n'aurait-on jamais su quels étaient les auteurs de ce vol, si un individu, qui, sous le nom de Raymond, avait séjourné quelques mois à Rochefort, n'eût été amené au bagne de cette ville, par suite d'une condamnation pour tentative de vol chez le receveur-général de Poitiers. Trois jours avant le vol des vingt-neuf mille francs, ce personnage, qui venait d'être jugé sous le nom de *Dausier*, s'était fait donner par MM. Pelletreau une traite de cinq cents francs sur MM. Bournichon de Nantes. Depuis, cette traite avait été présentée ; mais, comme on avait refusé de l'acquitter, elle avait été protestée, et était revenue dans les mains de MM. Pelletreau, avec les signatures de *Mallet*, *Delsouc* et *Paquet*.

Raymond, c'est-à-dire Dausier, interrogé au sujet de cette traite, fit quelques demi-aveux ; mais une nouvelle circonstance vint éclairer complètement l'autorité. Dans l'espoir d'adoucir son sort, un nommé Chimaux, détenu à Versailles, et qui s'était trouvé en prison à Nantes avec Dausier, fit, sur le vol commis chez

MM. Pelletreau des révélations tellement précises qu'il était impossible de croire que Dausier ne fût pas un des auteurs de ce vol.

Vers le même temps on amena au bagne de Rochefort Paquet, qui était un des souscripteurs du compte de retour de la traite; et ce dernier donna des indications desquelles il résulta que les voleurs cherchés étaient lui Paquet, Collonge ou Mallet, Dausier ou Raymond, Jean Delsouc ou Jean l'Auvergnat, et la concubine d'un forçat nommé Vernet. Paquet déclara en outre que tous ces individus faisaient partie d'une bande nombreuse affiliée à plusieurs autres bandes; il traça l'historique de la vie de Collonge, qu'il signalait comme un des principaux chefs, et voici à peu près ce qu'il en dit: Joseph Collonge est le fils d'un ferblantier de Lyon. Il a peut-être porté plus de cent noms différens : il s'est appelé successivement *Fiancette*, *Lane*, *Lerbey*, *Guerry*, *Abbadie*, *Labbadie*, *Petit*, *Mallet*, *Fleury*, *Capotte*, *Maltais*, *François*, *Lyonnais*, *Chady*, *Vernet*, *Derive*, *Rivet*, etc.

En fait d'audace et d'adresse, Collonge n'a peut-être d'émule que Roux, son ami, et Capdeville, avec qui il est également lié. Il est fort passionné pour les femmes et pour le jeu, et quand il séjourne dans les grandes villes, il ne manque pas de fréquenter les maisons publiques où il peut satisfaire ce double penchant.

Il a peut-être été incarcéré cinquante fois dans sa vie. D'abord il s'évada des prisons d'Embrun. Limonadier à Orléans, il y a subi une détention; à Tours, il a été flétri de la lettre T. F.: conduit au bagne de Brest, plus tard il fut repris à Limoges, d'où il s'est sauvé deux fois; à la dernière, il trouva le moyen de briser ses fers et de fabriquer une clef de plomb avec laquelle il ouvrit sept portes.

En janvier 1819, Collonge était à Paris, où il logeait rue et grand hôtel *Coq-Héron*. L'année d'auparavant il était à Bordeaux, où, portant la décoration de la légion-d'honneur, il se faisait passer pour un ancien officier. Il était alors chez le sieur Vacher, employé au théâtre.

Paquet ajouta à ces détails l'énumération des principaux vols commis par Collonge et ses complices. A Niort, ils avaient enlevé l'argenterie de l'hôtel *du Raisin*, et les vases sacrés de l'église Notre-Dame; à Saintes, ils avaient dévalisé trois maisons inhabitées; à Poitiers, ils avaient tenté de forcer la caisse de M. Laurence, négociant, celle du receveur-général, ainsi que celle du bureau des diligences. A Angoulême, ils avaient pris cinq mille francs chez MM. Augier, négocians, avaient échoué dans une tentative chez M. Martel, et réussi dans une autre chez M. Glaumont-Roulet; à Saumur, ils avaient tenté de voler le maire, M. Maupassant; à Saint-Jean-d'Angély, ils avaient échoué chez le receveur d'arrondissement et le percepteur des contributions.

A Nantes, ils avaient été surpris au moment d'escalader le collége pour voler l'argenterie; à Mirambeau, ils s'étaient emparés des vases sacrés; à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), ils avaient dévalisé une maison en l'absence des maîtres; à Limoges, ils avaient commis un vol très-consi-

dérable chez MM. Boudet ; à Toulouse, ils avaient fait une expédition non moins productive chez M. Maurat; au Mans, ils avaient brisé les coffres de M. Fourret, notaire, et y avaient puisé une somme de trente mille francs. Tels étaient, suivant Paquet, les exploits de la bande, qui s'en promettait bien d'autres. Tous les moyens de succès lui étaient bons, l'effraction, l'escalade, les percemens, etc. Et partout ils avaient des recéleurs ; mais Paquet désignait plus particulièrement, à Bordeaux, le nommé *Cazauran;* à Paris, un orfévre restant dans un carrefour, à gauche en allant du Pont-Neuf à l'hôtel de l'*Écu de Bourgogne ;* et un bijoutier du Palais-Royal, dont la boutique était située entre le café des Aveugles et un bureau de change ; à Agen, un orfévre, sous les arcades, à droite en entrant par la rue de la Garonne ; à Toulouse, un nommé Denis.

Paquet signalait plusieurs chefs de bandes autres que Collonge; de ce nombre était un nommé *Palong*, vieillard presque septuagénaire ; mais presque tous ces chefs relevaient de Collonge

ou de Pastorel, et avaient des correspondances entre eux.

Quand ces voleurs avaient des intentions sur une maison qui paraissait inhabitée, pour s'en assurer, ils collaient sur la porte un fil, un crin, un cheveu ou tout autre objet aussi peu apparent, et si quelques jours après le fil n'avait pas été dérangé, ils en concluaient que la maison n'était pas habitée.

Rarement ils se faisaient aider dans leurs vols par des habitans de l'endroit où ils les commettaient. Presque toujours, avant de voler dans une maison, ils s'y présentaient sous le prétexte de changer de l'argent blanc contre de l'or, ou de prendre une lettre de change. (Chez le receveur-général de Poitiers, qu'ils se proposaient de visiter, ils en prirent une de 6,000 sur Bordeaux.) Un examen rapide des lieux pendant l'opération suffisait à des hommes aussi exercés qu'ils l'étaient: ensuite, ceux qui étaient dans les villes voisines venaient à un rendez-vous dans les champs, près de l'en-

droit où le crime devait s'effectuer; les chevaux restaient sous la garde d'un des brigands. L'expédition terminée, ils revenaient les prendre, s'éloignaient aussitôt, et ne s'arrêtaient qu'à trente lieues de là, dans un bourg où il partageaient le fruit de leurs rapines. Souvent aussi le partage se faisait immédiatement, et avant de se séparer.

Une particularité assez étrange, c'est que ces brigands avaient une administration et une comptabilité, ni plus ni moins qu'une armée régulière. Un ancien banqueroutier, le nommé Ritouret, était un des administrateurs; il était, assure-t-on, fort riche, et avait fait des acquisitions considérables dans le département de l'Yonne; il avait des bureaux et des commis. Un nommé Castagnet, de Cassaignamberg, près de Toulouse, était son secrétaire.

Collonge, Coignard et Capdeville étaient connus parmi les voleurs sous le nom des trois C. Ils n'avaient jamais cessé de correspondre entr'eux, et ils s'étaient promis de se prêter

mutuellement secours dans toutes les circonstances de leur vie de brigands. Capdeville est le même dont quelques faits et gestes, assez curieux, ont été racontés dans le quatrième volume des mémoires ; il s'appelait, de son véritable nom, Joseph Durand, ou peut-être, Jean *Godet* ou *Gaudet;* il avait plus de cent noms de guerre; il fut successivement et tour à tour *Leblanc*, *Lana*, *Biole*, *Petit*, *de Matieux* ou *de Messieu*, *Marchand*, *Blondel*, *Marquis*, *Duval*, *Darbeau*, *Legros*, *Lacroix*, etc.

En 1823, Godet, par suite de révélations, fut arrêté à Rouen, où il avait établi son quartier-général, et organisé une bande. Pendant sa détention, il fit des aveux qui nous serviront à établir sa biographie.

En 1789, Godet, qui était à Paris, y vola le greffe du tribunal criminel : condamné pour ce crime à la peine des fers, et conduit à Brest sous le nom de François *Marchand*, dans la même année il parvint à s'évader du bagne et à se rendre à Lyon, où il vola un orfévre peu de temps après ; il alla à Toulouse, puis à Marseille, et il

revint enfin à Lyon, où il subit une nouvelle condamnation : cette fois il fut emmené à Toulouse, mais il n'y resta pas long-temps ; un marchand, nommé *Pantaraga*, lui ayant procuré les moyens de se travestir, à l'aide d'un déguisement il réussit à tromper la vigilance de ses gardes.

Au moment où il venait de franchir les portes de la ville, il fut rencontré par une personne de sa connaissance. — C'est vous, Godet ? lui dit cette personne.

— Oui, c'est moi, répondit-il en lui jetant au visage l'espèce de perruque dont les forçats s'affublent lorsqu'ils veulent se rendre méconnaissables. Eh bien, qu'en est-il ? En même temps il prit sa course et disparut dans les bois d'oliviers qui bordent la petite rivière des *Amourettes*.

En 1793, Godet était établi à Bordeaux, où il exerçait la profession de marchand de vin traiteur. Le cabaret qu'il tenait était un véritable

repaire. Il y recevait fréquemment la visite des nommés Mascon, Gendron, dit Arrachelaine, et Joseph Gascon, avec lesquels il assassina, aux environs de Bègle, un négociant qui se rendait à sa campagne. Godet, qui avait alors pris le faux nom de *Marquis*, fut condamné, pour ce crime, à vingt années de fers : il devait subir sa peine dans le bagne de Rochefort; mais à peine arrivé, il réussit à s'évader.

En quittant Toulon, Godet se dirigea sur Bayonne, où l'attendait sa maîtresse dont il fit son épouse quelque temps après. Cette femme, née à Darnetal, près de Rouen, était alors fort jolie: elle n'avait pas encore vingt ans; elle se nommait Marie-Anne-Élisabeth-Adélaïde Gonore, et était sœur d'un peintre qui ne manquait pas de talent. Godet, en se mariant, prit le nom de Petit, chirurgien de Lyon; c'est ainsi qu'il était désigné sur son passe-port, qui fut visé à Toulouse.

Madame Petit ne tarda pas à être affiliée aux bandes nombreuses qui jusqu'en 1823 infes-

tèrent le midi de la France. C'était chez elle qu'existait le dépôt des objets volés par Collonge, le Pastourel et plusieurs autres chefs fameux.

En 1802, Godet fut de nouveau réintégré aux galères; mais il n'y fit, pour ainsi dire, qu'une apparition.

Il se réfugia à Marseille, où il fut connu sous le nom de Joseph Lacroix; à cette époque il vivait avec une femme nommée Lévi, antérieurement condamnée sous le nom de la veuve Elbert. Arrêté avec elle et jeté dans les prisons de Marseille, ils parvinrent encore à se sauver.

Bientôt après Godet s'associa avec Collonge et le Pastorel, dont les bandes avaient des ramifications sur tous les points de la France. Le quartier-général de ces bandits était à Bordeaux. Il y a environ trente ans qu'une femme, nommée *Thérèse Pons*, tenait un café dans cette ville aux Allées de Tourni; cette femme avait deux sœurs; l'une d'elles, qui s'appelait *Marguerite*, était de mœurs fort dissolues; l'autre, surnommée *la*

Petite Pontille, devait plus tard quitter le pays, et se marier à un forçat libéré nommé *Chapuis*. Celle-ci était la plus jolie des trois.

La maison de Thérèse Pons était le point de réunion des plus fameux voleurs : comme Thérèse entretenait des intelligences avec un certain Ruffard, qui était inspecteur de police, son café était en quelque sorte un lieu d'asile où ses protégés étaient inviolables. Tous les voleurs savaient que, pour ne pas être arrêtés et faire leurs coups avec sécurité, il leur fallait, avant de rien tenter, prendre des arrangemens avec Thérèse. Non-seulement elle ménageait les grands voleurs, mais encore elle les secondait, recélait leurs vols, leur donnait les moyens de se soustraire à toutes les recherches, et recevait d'eux de bons salaires; quant aux petits voleurs, elle les faisait arrêter; ce qui, en lui donnant l'air de servir la police, couvrait mieux ses menées. Ruffard mourut, et Thérèse n'en continua pas moins le même genre de vie.

Godet était un des principaux habitués du re-

paire tenu par Thérèse. Là aussi venaient *Petit Arnaud*, dit Rosier ; François *Roux*, dit le Provençal; *Hastingue*, dont le véritable nom était Maurice *Modeste*; Pastorel, Collonge et leurs complices.

En 1819, Thérèse ayant été condamnée à la réclusion à Angers, pour crime de recèlement, Marguerite, sa sœur, la remplaça. A l'expiration de sa peine, Thérèse vint reprendre son poste. Ses attraits étaient alors flétris par les ans et par les vicissitudes d'une carrière remplie d'inquiétudes : cependant elle fit encore la passion d'un ancien agent de change, le sieur *Candeau*, qui était aux gages de la police. Thérèse se lia en outre avec tous les mouchards de Bordeaux qui prenaient la survivance de Ruffard. Peut-être, à l'aide de ces protecteurs, a-t-elle réussi à se dérober au sort qu'elle méritait. Voici maintenant quelques notions sur les individus dont elle était l'affidée.

Petit Arnaud, dit Rosier, né à Apt, département de Vaucluse. Il exploitait les foires et mar-

chés; sa femme, qui parcourait les environs de Rouen, colportait une boîte de bijoux, autour de laquelle il rôdait, afin d'épier les dupes. Il était lié avec Pastorel, Collonge et tous les bandits du midi.

François Roux, dit le Provençal, né à Toulanne-la-Haute (Basses-Alpes); c'était le fils d'un aubergiste.

Modeste Maurice, né à Toulon. Il se disait Suisse, et se faisait appeler Hastingue.

Pastorel, dit le Pastourel, dit Pastouré, dit Delville, né à Perne, à une lieue de Carpentras, où son père était médecin. En 1820, sa femme et lui furent condamnés à Poitiers à vingt ans de fers. Transféré à Niort, il se sauva des prisons de cette ville, d'où il se dirigea d'abord sur Toulouse, et ensuite sur Limoges, afin de s'y trouver pendant la foire du 22 mai.

Il voyageait alors de compagnie avec un nommé Auguste, qui s'était évadé en même temps que lui. Ayant commis ensemble des escroqueries, ils furent arrêtés et traduits en po-

lice correctionnelle. Pastorel fut acquitté, et Auguste condamné à six mois de prison.

Rendu une fois à la liberté, Pastourel fila sur Clermont, où il devait rejoindre Godet, et où il ne tarda pas à revoir son cher Auguste, qui avait déjoué la vigilance de ses gardiens, mais qui, grâce à l'activité du commissaire de police de Limoges, fut promptement réintégré dans sa prison.

En 1821, Pastorel et Roux, dit le Provençal, étant à Castres, firent connaissance de quatre voleurs piémontais, avec lesquels ils se rendirent à Grenoble, où, à l'aide de fausses clefs, ils commirent un vol considérable dans un magasin de draps. Le crime consommé, ils partirent aussitôt, emmenant avec eux une charrette remplie des objets volés; ils se proposaient de gagner Marseille. A Avignon, l'argent vint à leur manquer; la femme de Roux donna, à une Avignonnaise, quatre ou cinq schalls pour les vendre. Un commissaire de police ayant vu ces schalls, s'avisa de concevoir des soupçons; il les saisit et voulut savoir d'où ils provenaient. L'Avignonnaise le

conduisit à l'auberge où était la personne qui les lui avait remis. Là, il poursuivit son enquête, et comme il ne jugea pas satisfaisantes les réponses qu'on lui fit, il séquestra les marchandises, et arrêta la femme Roux.

Dès le lendemain on la dirigea sur Grenoble; mais arrivée à Moiran, dernier gîte du trajet qu'elle avait à parcourir, elle fut délivrée par Pastorel et son mari, qui, ayant escaladé de nuit l'enceinte de la prison, coupèrent adroitement les barreaux de la chambre où elle était enfermée et l'enlevèrent. Pendant la journée, ils avaient eu soin de faire enivrer le concierge, afin qu'il ne fût pas en état de s'opposer à l'invasion.

Collonge est maintenant âgé de cinquante-un ans : quoiqu'il n'ait reçu que l'éducation d'un ouvrier provincial, et qu'il sache à peine écrire, il s'est tellement appliqué à imiter les formes brillantes de la société instruite qu'il s'est rendu capable de produire toute l'illusion nécessaire pour faire des dupes dans le monde. Son genre

était celui de l'officier de hussards, qui a le ton bref et des airs d'étourdi. Il avait le front large et passablement élevé, trois cicatrices au dessus du sourcil gauche, paraissaient des stigmates de la gloire; une barbe et des cheveux châtains accompagnaient fort bien un visage légèrement coloré et qui se dessinait carrément; sa physionomie était enjouée, mais avec quelque chose d'équivoque, qui provenait de la rousseur de ses yeux; les contours de sa bouche étaient réguliers et même gracieux; en somme, il était plutôt bien que mal, et, à part son nez qui était long, gros et pointu, il ressemblait à beaucoup d'honnêtes gens, qui croient pouvoir tirer vanité de leur figure. Cependant il ne fallait pas le voir tout nu, car, suivant l'usage des voleurs il s'était fait tatouer en rouge sur les bras, et portait sur l'épaule droite les lettes T. P., qui lu avaient été appliquées en vertu d'un jugement rendu par la cour d'assise de la Haute-Vienne, en octobre 1819 Avant cette époque, Collonge avait été plusieurs fois repris de justice, et toujours il était parvenu à se soustraire au châtiment. Cette fois s'étant encore sauvé, il fut ar-

rêté à Rouen et transféré à Bicêtre, d'où il s'évada dans la nuit du 26 au 27 novembre 1824, avec *Delsouc*, son complice, et un autre voleur nmmé Macd onald.

Capdeville ou Godé avait séjourné dans tous les bagnes de France, et il n'y avait guère de prison où il n'eût été enfermé; il s'était évadé de partout, et les voleurs, qui le regardaient comme leur doyen, avaient pour lui la plus grande estime; ainsi que Collonge, il avait été flétri pour récidive, et il ne manquait à sa gloire qu'une condamnation à la peine capitale. Lyon, Avignon, Bordeaux, Nantes, Marseille, Lille, Paris, le Mans, Orléans, Niort, Dieppe, Calais étaient les principales villes où il avait exercé son industrie. De 1817 à 1822, il avait fixé sa résidence à Rouen, où, tant par lui que par ses affidés, au nombre de douze, il ne commit pas moins de trente-neuf vols, avec toutes les variétés de circonstances, fausses clefs, escalade, effraction, etc. Le bras droit de ce brigand était le nommé Cènes, dit *Honoré Paul*, dit *Elie*, dit *Dolé*, dit *Martin*, dit *Cachoffle*, dit *Rambert*,

Ce fut lui qui, en 1818, l'aida à dévaliser cette veuve de Saint-Germain-en-Laye à qui il fit payer si cher une leçon de botanique. Ce précieux auxiliaire devait plus tard être condamné, sous le nom de *Mahé*, pour une tentative de vol dont un M. Perrinet faillit être la victime. Capdeville était secondé par des indicateurs qui allaient pour lui à la découverte des affaires. Le plus adroit de ces pilotes était le nommé Féret, dit *Furet*, forçat libéré; ce dernier prépara l'exécution des vols qui furent effectués à Rouen chez MM. *Dumetz*, *Petit*, *Lannay*, *Crosnier*, *Huit*, propriétaire; *Berruyer*, juge de paix; *Bruley*, receveur des contributions directes; *Saint-Aignan*, banquier; *Bréard*, marchand de cidre; *Darcel*, propriétaire; *Becquet*, marchand de charbon; et chez mesdames *Cabeuil*, de *Breteuil*, *Coqueray de Sacquépée*, *Garin*, *Buisson*, *Houdet*, *Dupuis*, *Chapuis de Marivaux*. Féret ne fut pas étranger non plus au vol de la caisse de l'Hôtel-Dieu; c'était lui qui avait désigné à Capdeville l'habitant de Belleville qu'il dévalisa si lestement. La veuve Elbert, se disant tantôt la nièce et tantôt l'épouse de Capdeville, coopéra

à ce dernier larcin; cette misérable, qui faisait en même temps le métier de recéleuse, demeurait à Versailles, rue de l'Orangerie, n° 51.

Capdeville peut avoir aujourd'hui soixante-sept ans; c'est un homme de petite taille; on ne sait pas positivement dans quel pays il est né, mais on présume que c'est à Nantes. Ses divers écrous présentent ce signalement invariable, 4 pieds 11 pouces 4 lignes, cheveux et sourcils noirs, barbe brune, visage rond et plein, teint coloré, yeux bleus; nez gros, épaté; bouche moyenne, menton rond, front bien fait.

La veuve Elbert, sa concubine, était une juive de Haguenau; le père, la mère, deux sœurs et deux frères de cette femme, Isaac et Bénédict Lévi, faisaient partie des bandes du midi, dont la bande de Coignard avait formé le noyeau. Joséphine Lévi avait une figure agréable, une gorge excessivement développée, de beaux yeux et de belles dents; elle parlait avec facilité, et s'exprimait bien; elle était vive, et chez elle une grande fermeté s'alliait à cette franchise qui résulte d'une profonde insouciance pour le présent

comme pour l'avenir. Tel était le fond de son caractère; elle était en outre pourvue d'une très-forte dose de coquetterie, et l'on remarquait dans sa mise une extrême recherche d'élégance.

En 1794, Capdeville fit un voyage à Paris; il avait pris alors la qualité de fournisseur des armées; à ce titre, il fit agréer ses hommages à une actrice de la Comédie-Française, dont il escamota les diamans et les faveurs : au retour d'un bal où il avait exigé qu'elle se montrât dans toute la richesse de ses atours, il lui administra un breuvage soporifique, et dès qu'elle fut endormie il profita de son sommeil pour vider son écrin, et lui ravir ce qui n'était pas d'un moindre prix à ses yeux qu'à ceux de la princesse. Quel réveil pour celle-ci! perte et manque à gagner; quels regrets, quels repentirs, après s'être donné tant de mal! La princesse n'en mourut pas; mais de combien de carottes ne lui fallut-il pas exprimer le jus, pour dissiper les soucis de son teint! La bile lui était passée dans le sang; depuis elle a fait d'autres expériences non moins cruelles, et pourtant elle vit encore.

Peu de temps avant le 9 thermidor, Capdeville apprend, par l'indiscrétion d'une femme de chambre, qu'une citoyenne Larcher, qui occupe un appartement dans l'hôtel d'Aligre, rue d'Orléans-Saint-Honoré, n'est autre que la comtesse de Saint-E***, dont le mari a été mis hors la loi; cette dame, lui a-t-on dit, a beaucoup d'argent et une grande quantité d'effets précieux. Capdeville n'a pas sitôt reçu la confidence qu'il se propose de dépouiller la comtesse. Assisté de Pierre Coignard, qui faisait alors ses premières armes, et de deux autres voleurs plus âgés, dont l'un accomplit sa perpétuité dans les cachots du Mont-Saint-Michel, il se présente déguisé en commissaire de police au domicile de la dame, à qui il exhibe un ordre de faire une perquisition exacte, dans le but de découvrir une correspondance avec les ennemis de la république. La dame proteste qu'elle ne correspond avec personne : mais le faux commissaire n'en procède pas moins à la visite; cependant, à mesure qu'il se fait livrer les clefs et ouvrir les armoires, il se confond en politesses, et prodigue à la comtesse toutes les marques d'un véritable

intérêt; enfin il la prend en particulier, et lui annonce que, si elle ne se hâte de fuir, elle doit s'attendre à subir toutes les conséquences d'une dénonciation terrible.

— Je me compromets, lui dit-il, en vous donnant cet avis : mais de grâce ne perdez pas un instant, plus tard il ne dépendrait plus de moi de vous sauver.

La comtesse effrayée perd la tête. Elle a auprès d'elle une fille de quatorze ans : que deviendra cette chère enfant ? Elle ne peut se résoudre à l'emmener pour lui faire partager les rigueurs et les incertitudes de l'exil. Capdeville connaît un pensionnat où elle sera en sûreté ; il s'offre de l'y conduire. Après avoir refusé quelque temps de recevoir l'argent destiné à acquitter le premier quartier de la pension, il se décide enfin à l'accepter. Il est convenu qu'il prendra des mesures pour soustraire à l'avidité des sans-culottes les richesses dont il vient de faire l'inventaire. La comtesse s'éloigne, n'emportant sur elle que l'argent indispensable pour se rendre

à la frontière. Capdeville, resté le maître du logis, songea d'abord à se débarrasser de la jeune fille, qu'il plaça dans un pensionnat, comme il l'avait promis. Bientôt après il revint, et, ayant appelé des témoins, il effectua avec toutes les apparences de la légalité un enlèvement qu'il les pria de constater, en apposant leurs signatures au bas d'un procès-verbal, parfaitement rédigé. L'opération terminée, le faux commissaire témoigna sa reconnaissance à la femme de chambre, dont l'indiscrétion lui procurait cette bonne aubaine, en lui glissant dans la main un rouleau de vingt-cinq louis.

— Citoyenne, lui dit-il, voici ce que le comité de salut public t'accorde pour vivre, en attendant le retour de ta maîtresse; je t'institue gardienne des scellés.

Il avait en effet mis sous les scellés tout ce qui ne valait pas la peine d'être emporté, mais du surplus il avait fait raffle complète. Capdeville eut promptement dépensé tout ce butin; il se rendit alors à Mayence avec l'ancien du Mont Saint-

Michel, où il s'occupa de rétablir ses affaires. Peu de temps après il se signala par un trait qui prouvait que son rôle de fournisseur n'était pas toujours une plaisanterie : il vola la caisse de l'armée du Rhin.

Jamais, depuis l'époque des routiers et des bandouliers, il n'y avait eu en France de bandes aussi nombreuses que celles qui, dans le midi, se rallièrent aux débris de la troupe de Coignard. Le contrôle de cette armée, dont les membres étaient disséminés sur un vaste espace, présentait un effectif de plus de trois cents individus tant hommes que femmes : on y voyait figurer des familles entières d'Israélites. En 1823, ce contrôle fut envoyé à la police de Paris : nous le transcrivons ici, parce qu'il nous semble que le public est intéressé à connaître les noms de ces bandits, dont la plupart ont jusqu'ici échappé à toutes les recherches.

Les hommes. Acan (Michel); Arguis, ou Orguis, ou Alquesse, Alquesse, Arnaud (Pierre), Bouchain, Bouchet (Alphonse), dit Alphonse,

Bonnarieux, Bernard (Joseph), Boujiard, Baptiste, Béarnais, Bousquet, Bouchet, *forçat évadé*, Bain, Bacon, Boyer, Boumier, Berger (Jean-Baptiste), Brun, Baquet, Bobe (Louis), Besse (Joseph), Bonat père, Symon, Bombance, dit Jayer, Bully, *juif*, Capdeville, *sous ses divers noms*, Collonge, *idem*, Cassagne, ou Cassaigne, ou Castagnet, Chimaux (Pierre), dit Boyer (Jean-Pierre), Cazauran, Combes (Antoine), Chollet, père et oncle; Cazalès, Chouette, Cinqmesse, Colombier ou Calamier, Clément (Jean-Baptiste), Cendre (Pierre), Cuchet, Chantelouve ou Sainte-Louve, Comard (Guillaume), Chapuis, Delsouc aîné, dit l'Auvergnat, Delsouc jeune, Jean, dit Dausier, dit Raymond, dit Daquo (Dominique), dit Antoine, ou Petit-Antoine, ou Toinon, ou Toineau, Déville, ou Pastour, ou Pastourel (Antoine), ou Delville (Augustin), ou Augustin, Baltasar ou Dumable, ou Dennable (Philibert-Hippolyte), ou Hippolyte (Jean-François), Diffe (Jacques), ou Niffe, dit Funel (Léger-Joseph), ou Léger (Joseph Funel), Duchesne, Duchemin, dit le Provençal, Denis, Descosses, Diffe aîné, Dollé (Gilles), Durand, *aubergiste*, Duravel, dit

Lyonnais, Durand (Jean), Dedet (François), Dufour, Dumont, dit Bombarde, Dannepont (Pierre), Élie, ou Paul, ou Élie (Paul), ou Élie Honoré, ou Mahé (François), ou Dollé (Joseph), ou Cénès, ou Martin, dit Lacachoffle, dit Rumbert, Élie, dit la Pouraille, *frère du précédent*, Espitallier, Estejean, *Italien*, Féré (Théodore Désiré), Fiancette, François, la Perruque, Fanfan, dit François, Gremel (Fidel-Joseph), Godefroy (Pierre), Gradoul, Germain, dit Lafond, Gras fils (Jean-Baptiste), Gascon, Gendron, dit Arrachelaine, Girard, Giroulastet, ou Siroulastet, Gras père (Jean-Louis), dit Ploche (Jean-Baptiste), ou Pache (Jean), ou Denis, ou Grand-Denis, ou Louis, dit Lyonnais, ou Monnier, Hasard (François), Hostaing, ou Hostingue, ou Modeste (Maurice), ou Maurice (Modeste), ou Mauric, Janin (Louis), Isaac Moïse, Jean-Jean, dit Legros, Josas, Joubert (Frédéric), Imbert, dit Petit, Marquis, Kraintzi, ou Graindsi, dit le Suisse, dit le Parisien, Limousin (François), Laganne, Laforge, Lacroix, Larose, Legage, Lamoutonne, Lami (Étienne), dit Colombel, dit Colombier, dit Calamier, dit Grand-Cadet, dit

Benoist, dit Charlet, Ladrier, Laugier (Barthélemi, dit Barthélemy, Lévi père, et ses deux fils Isaac et Isaac Bénédict, Lesenne (Nicolas-Maurice), dit Élie Lacoste, Lambert, Lamoureux, Lefèbvre (Jacques), dit Chéry, dit la Balafre, Martin (Jean), Mouton, dit Penthièvre, Ménier (Louis), Morin (Claude), Monnier (Jean), dit Louis, ou Lyonnais, Mascon, Morel (Alexis), Mesnier et ses enfans, Michel (Jean-Baptiste), dit Joubert, Maréchal (François), Olivier (Joseph), Paquet (François), Picot, Pressé, Petit (Claude-Francois), Pache (Jean), dit Grand-Denis, ou Denis, Peiclé, Mathias, Petit, Arnaud, dit Rosier, Prieur (Jean-Joseph), dit Métayer, Perrot (Charles-Étienne), dit Bombance, Périer, Ploche (Jean-Baptiste), Plasse (Louis), Quénet (Amable), Roux, ou Rous, dit Fiancette, ou Riberol, ou Rivarol, dit Béarnais, Ritouret (Jean-Marie), dit Dast (Joseph), ou Daste, ou Dax, ou Dasté, ou Dastée, Ramieux, Rolland (Jean-Baptiste), ou Carlin, ou Bonnario, Robert, *ex-maire*, Roux, dit Rosier, ou Durosier, ou Duchemin, ou le Provençal, ou Joli-Cœur (Joseph), Roche (Guillaume), Rameaux, ou Petit, ou Châ-

telain (Étienne-Antoine ou Nicolas), Seriot, Delamotte, Sélérier (Jean), dit l'Auvergnat, Thierry (François), Tranchero (Joseph), Trouillard (Jean), Terras père (Philippe), Terras fils, Vatel (François), ou Duchanois (Auguste), dit Auguste, Vernet, Valentin (Joseph), dit Joseph, Valencan (Gaspard), dit Tonche, Wagner.

Les femmes. Alquesse (Dorothée), femme de Barthélemy, Bernard (Claudine), femme de Vatel, Ballot (Claudine), la Cadichonne, maîtresse du Limousin, la Cadet, la Beautreau, femme de Comard, la fille Diffe, Dufour (Marguerite), dite Marguerite, femme Valentin, la mère Dufour, la Fiancette, la Gonore, la veuve Imbault, Josephine Lévi, femme de Capdeville, la mère Lévi et deux autres de ses filles, Émilie et Julie, Esther Leroux, femme de Féré, Lise Lacroix, femme de Roux, la Lyonnaise, femme de Louis, Marie Moncani, femme Funel, Françoise Moncani : les femmes Mesnier et Maréchal, Adélaïde Nadal, ou Marie-Henriette Borne, dite Lyonnaise, dite femme Ploche ou Gras, ou Louis, Jeanne Philippe, dite la Déchaux (Angé-

lique), femme de Vernet, Thérèse et Marguerite Pons, Pétronille Pons, femme Chapuis, la Rody, femme Delville, Rittourette, Marguerite Richard, femme Lami, la femme Rosier, la Régonson ou Réganson, femme de Roux, dit Joli-Cœur, la Simon, concubine d'Isaac (Moïse), Lucette Thierry, la fille et la femme Vatel, Victoire et Française Voissier.

CHAPITRE XI.

LE PARRICIDE.

Cinquante-six coups de couteau. — L'enquête. — Menaces et voies de fait. — Le motif d'une altercation. — Le monstre! — Longue impunité. — Une lettre de Lorient. — Une mission de Vidocq. — La revue des forçats. — C'est lui. — Les semelles de plomb. — Le choix n'est pas douteux. — Le maniaque supposé. — Saint Vincent de Paule. — Quand aurai-je donc une femme? — Le colloque en allant. — La prison de *Bonfait*. — Changemens de nom. — L'ami de Coco Lacour. — Une évasion. — La bande du midi. — Toujours à l'œuvre on connaît l'ouvrier. — Tenez-le bien. — Le hasard. — Coco, mon ami! — Sanglans reproches. — Il n'est pas sensible.

Le 30 septembre 1815, on lut dans le Journal de Paris le récit d'un crime atroce commis la

nuit précédente. Une pauvre femme, la veuve Boutillier, demeurant rue de Charenton, n° 61, avait été trouvée assassinée, et l'auteur du meurtre était son fils, qui l'avait frappée de cinquante-six coups de couteau. Le scélérat était en fuite; son signalement fut aussitôt envoyé sur tous les points de la France; mais soit qu'il se tînt caché pendant l'activité des premières recherches, soit qu'il se fût rendu méconnaissable au moyen d'un déguisement, on ne parvint pas à le découvrir.

Boutillier avait vingt-un ans. Congédié de la marine, où il avait servi comme matelot, il était revenu à Paris près de sa mère, et depuis un mois il partageait le lit de cette malheureuse, qui n'avait pu, tant sa misère était grande, autrement lui donner asile, lorsque l'on apprit l'horrible forfait dont il s'était souillé. Une enquête fut faite au moment de la levée du cadavre, et la justice recueillit des détails que nous allons rapporter.

La veuve Boutillier reprochait souvent à son

fils son penchant au libertinage, et l'engageait à travailler, ne pouvant, disait-elle, le nourrir sans rien faire, puisqu'elle-même avait beaucoup de peine à pourvoir à sa propre subsistance. Boutillier accueillait toujours fort mal ses remontrances, et plusieurs fois il s'était porté envers elle à des excès répréhensibles.

On l'avait entendu la menacer à diverses reprises, et c'était vraisemblablement pour se délivrer d'une surveillance importune qu'il avait conçu l'abominable projet d'attenter à ses jours. Des voisins rapportaient que, dans la soirée du 28 septembre, il y avait eu une altercation très-vive entre le fils et la mère, parce que celle-ci refusait de lui donner quarante ou cinquante sous qui étaient tout ce qu'elle possédait. Ils pensaient que la rage du monstre avait éclaté par suite de ce refus.

L'examen des lieux montra tout ce qu'il y avait d'infernal dans l'âme de ce parricide. L'exécrable Boutillier, le croirait-on? après avoir assassiné sa mère, s'était couché auprès d'elle;

peut-être avait-il dormi sur le linceul sanglant. On trouva les vestiges de son repos, et il fut prouvé qu'il n'était pas sorti avant cinq heures du matin.

Six ans s'écoulèrent sans qu'on sût ce qu'était devenu Boutillier; une si longue impunité outrageait la nature : tôt ou tard elle devait avoir un terme. En 1821, la police fut secrètement informée que la sœur de Boutillier avait reçu, d'un forçat enfermé au bagne de Lorient, une lettre par laquelle un individu dont le nom lui était inconnu la priait d'envoyer des secours à son frère, en offrant d'être l'intermédiaire entre elle et lui. Il ne fallait pas une forte dose de perspicacité pour soupçonner que cet inconnu était Boutillier lui-même. Ce fut l'opinion du préfet, ainsi que celle de M. Henry. Ils mandèrent Vidocq et lui ordonnèrent de partir sur-le-champ pour Lorient, afin de s'assurer si le signataire de la lettre était, comme ils le présumaient, le grand coupable dont la police avait perdu la trace. Dans le cas où l'identité lui serait démontrée, il était autorisé à extraire l'individu,

et à l'amener à Paris, où il avait été condamné par contumace à la peine des parricides.

Vidocq entreprit le voyage avec un de ses agens. Arrivé à Lorient, il se rendit aussitôt chez le commandant du bagne, qui, instruit de l'objet de sa mission, le mit à même de la remplir promptement.

Boutillier, envoyé aux galères sous le nom de Pierre Vivien, fut immédiatement reconnu. Le lendemain l'on dériva ses fers, à l'exception des arganneaux des pieds, qui lui furent laissés, parce que le commissaire prétendait qu'un forçat ne devait pas être dérivé avant sa libération ou sa mort.

Boutillier ignorait encore de quoi il s'agissait; peut-être alors eut-il plus d'espérance que de crainte. Quoi qu'il en soit, on le remit entre les mains de Vidocq, qui l'emmena après avoir remplacé ses habits de forçat par un autre vêtement.

Une fois hors du bagne, Vidocq et l'agent qui

l'accompagnait s'empressèrent de faire sauter les arganneaux, qui avaient été maintenus par la volonté du commissaire. Pendant cette opération, qu'ils firent dans une rue détournée, ils furent surpris par des ouvriers qui se rendaient au travail, et qui vraisemblablement s'imaginèrent qu'ils aidaient à une évasion.

Boutillier, débarrassé de ses fers et vêtu proprement, pouvait avoir la fantaisie de se sauver. Vidocq, pour être certain qu'il ne tenterait pas de s'échapper, ou du moins qu'il ne courrait pas trop vite, lui présenta une chaussure de son invention: c'était une paire de brodequins dont chaque semelle, en plomb, pesait près de dix livres.

Depuis son départ de Paris Vidocq ne nourrissait qu'une seule pensée, celle d'économiser à son profit une grande partie des frais de poste qui lui seraient alloués pour la translation du prisonnier. Il s'occupa donc de disposer celui-ci convenablement à ses vues d'intérêt.

— Mon ami, lui dit-il, vous allez être reconduit

à Paris : préférez-vous faire route avec les gendarmes, qui, de brigade en brigade, vous traîneront la chaîne au cou et attaché à la queue de leur cheval, ou avec moi, qui me propose de vous faire voyager comme un bon bourgeois par la diligence ? Choisissez d'être nourri, choyé comme un enfant de bonne maison, ou de boire de l'eau et de manger du pain noir.

— Il n'y a pas à balancer, répondit Boutillier, je pars avec vous.

— Oui, mais c'est à une condition : pour vous comme pour nous, il serait fort désagréable qu'une fois dans la voiture vous fussiez connu pour ce que vous êtes. Voici ce que j'ai imaginé : Vous serez censé fou ; et si quelqu'un vous adresse la parole, vous ne répondrez que par des extravagances.

— Qu'à cela ne tienne, je ferai tout ce que vous voudrez ; l'important est que j'y trouve mon avantage et vous aussi.

Boutillier s'acquitta parfaitement du rôle qui

lui était imposé; souvent ses déraisonnemens prêtèrent à rire aux voyageurs, qui étaient loin de soupçonner qu'ils avaient en leur compagnie deux mouchards et le plus infâme scélérat que la terre eût porté. Vidocq leur avait raconté que Boutillier était son parent; que la religion lui avait troublé la cervelle; qu'il se croyait saint Vincent de Paule, et qu'il avait en conséquence la fureur d'aller dans les bagnes catéchiser les forçats.

Avant de quitter Lorient, Boutillier n'ignorait pas qu'on le menait à la mort; il avait fait l'aveu de son crime, et ne paraissait pas s'en inquiéter; il en rapportait les circonstances avec un sang-froid à faire frémir. Inaccessible à toute espèce de remords, il dormait bien et mangeait de même. Il n'était préoccupé que d'une seule idée: — Quand pourrai-je avoir une femme? répétait-il sans cesse; et l'on prétend que Vidocq, par curiosité, se prêta à satisfaire ce désir.

En entrant dans Paris, il demanda où l'on coupait le poignet aux parricides, si c'était à la Conciergerie.

— C'est sur l'échafaud, lui fut-il répondu.

— En ce cas je m'en f...

Boutillier ne pouvait éviter d'être condamné; il subit sa peine avec courage, mais il ne montra aucun repentir. Pendant qu'on le menait au supplice, un gendarme lui adressa la parole :

— Eh bien! criminel, nous avons donc tué notre mère ?

— Que voulez-vous ? répondit Boutillier, qui n'a pas ses défauts ?

— Oui, mais cinquante-six coups de couteau, c'est trop fort.

— Il y en a au moins vingt qui ont porté dans la couverture.

— Je ne dis pas non, mais, que diable, une mère est une mère.

— C'est aussi pour ça qu'on me coupe le poing.

— Et ça vous arrange?

— Tout juste, comme dit cet autre. »

Boutillier fut exécuté le 21 juillet 1821.

A son passage à Nantes, Vidocq étant allé visiter la prison de Bonfait, y reconnut, sous les habits d'un paysan breton, un des plus fameux voleurs de Paris. Il avait pris le nom de Boyer.

« Eh bien! Chimaux, lui dit Vidocq, tu es donc ici? (Chimaux était le véritable nom du personnage.)

— Vous vous méprenez, répondit celui-ci un peu troublé, je ne m'appelle pas Chimaux.

— Tu t'appelles Chimaux, et quelquefois Béquet. Je te connais si bien que nous avons été détenus ensemble à la Force.

— Je n'ai jamais été détenu.

— Ne fais donc pas le farceur... Tu étais l'ami de Coco Lacour; tu as *goupiné* (volé) avec lui;

tu venais le voir souvent quand nous couchions dans la même chambre, et il ne se passait guère de jour que je ne mangeasse avec toi.

Chimaux ne voulut se souvenir d'aucune de ces circonstances. Vidocq n'en persista pas moins à se croire sûr de son fait; il signala le prisonnier aux magistrats, qui, en raison de ses condamnations antérieures, prononcèrent contre lui le surcroît de la récidive.

Chimaux, frappé par un nouvel arrêt, devait être transféré au fort du Ha, à Bordeaux; mais il parvint à s'échapper des mains de la gendarmerie et se jeta dans les bandes du Midi; il y fut introduit par un de ses anciens camarades, nommé *Kraintzi*, dit le Parisien, dit le Suisse, qui, après s'être dérobé aux recherches de la police de la capitale, s'était réfugié à Rennes, où une auberge qu'il tenait était le rendez-vous des brigands.

Chimaux était depuis quelques mois affilié à cette bande, lorsque plusieurs des membres qui la composaient ayant été poursuivis et arrêtés,

les autres furent obligés de se disperser. Il vint alors s'établir à Versailles, où il commit un grand nombre de vols d'argenterie. D'abord on ignorait l'auteur de ces larcins ; mais aux circonstances dont ils étaient accompagnés, la police de Paris ne pouvait manquer de le reconnaître : Vidocq, Coco Lacour et toute la brigade de sûreté nommèrent Chimaux.

Un jour on transmet à la deuxième division le signalement d'un voleur qui a été saisi en flagrant délit ; tout le monde est d'avis que c'est Chimaux qui a encore changé de nom. Vidocq arrive pour s'en assurer : c'était Chimaux en effet, mais il venait de s'évader. Toute la milice de la petite rue Sainte-Anne fut lancée à ses trousses : on ne put pas le découvrir.

Un matin, Coco Lacour reçoit l'ordre de se rendre à Neuilly pour y prendre des renseignemens sur les auteurs d'un crime qui y avait été commis la veille. Il monte dans une des petites voitures de la place Louis XV. A peine y est-il, il donne un coup d'œil à droite et à gauche. Que

voit-il assis à côté de lui? Chimaux. Aussitôt, sans avoir égard à leur ancienne intimité, il réclame main forte, se jette sur le voleur, et bravant les reproches les plus amers, les apostrophes, les menaces les plus terribles, il le garrotte et le conduit à la préfecture.

— Comment! lui disait Chimaux, Coco mon ami, est-ce bien toi qui oses trahir de la sorte un camarade? As-tu donc oublié nos anciennes liaisons? Est-ce ainsi qu'on doit en agir ainsi entre amis? Quel métier fais-tu là! Le métier de mouchard... Oh! tu te déshonores et tu ne rougis pas!

Coco Lacour s'était déjà tellement perverti, qu'il ne fut pas sensible; Chimaux, cette fois bien arrêté, fut jugé et condamné à dix ans de réclusion.

CHAPITRE XII.

—

L'ÉVADÉ.

Vidocq et M. Séguin. — L'imprenable Ouvrard. — Le fournisseur d'hommes et le fournisseur de vivres. — Un embarras. — La redingote tabac d'Espagne. — Une capture manquée. — Lartigue de Bassaba. — A bas les favoris. — L'insolvable fugitif. — La consternation dans Sainte-Pélagie. — Désespoir du geôlier. — Le général et le gouverneur. — Colloque intéressant. — Il ne faut pas être un Turc. — Le désir d'obliger. — Excessive confiance. — Le dépôt des èpingles. — Ne vous mêlez pas de ma cuisine.

Vidocq avait, comme dit le proverbe, plus *d'une corde à son arc*, il achetait et vendait des

hommes ; il arrêtait les assassins et les voleurs quand il en avait reçu l'ordre ; et dans l'intérêt des usuriers, comme dans le sien, il empiétait sur les attributions des gardes du commerce. Dans les débats entre M. Séguin et M. Ouvrard, il prit parti contre ce dernier, dont son adversaire avait mis le corps à prix. Long-temps les voleurs eurent beau jeu, toute la brigade de sûreté était en course pour atteindre le fameux traitant, plus d'une fois elle crut le tenir ; mais la joie des empoigneurs était courte, le traitant leur échappait ni plus ni moins que l'impatientant morceau de savon qu'un des héros des petites misères de la vie humaine poursuit sur un parquet glissant sans pouvoir le saisir. Un jour, fatigué de jouer aux quatre coins de Paris avec l'ex-fournisseur de l'armée d'Espagne, Vidocq entreprit de le cerner : le coup était si bien monté que l'affaire devait marcher comme sur des roulettes. Le fournisseur d'hommes, averti que le fournisseur de vivres passerait dans la rue des Lombards, emprunta sur le quai des Orfévres une trentaine de cabriolets, fit monter un agent dans chacun, se plaça lui-même dans son

tilbury, dont il releva la capote, et alla avec ces forces imposantes occuper toutes les issues qui aboutissent à la rue des Lombards. A trois heures paraît le carrosse de M. Ouvrard ; ses chevaux brûlent le pavé ; plusieurs coups de sifflet retentissent entre les rues Saint-Denis et Saint-Martin, en un clin-d'œil des embarras de voitures se forment de toutes parts, il n'y a plus moyen d'avancer ni de reculer ; M. Ouvrard pourrait se croire encore au milieu des bagages de l'occupation ; mais le vieux renard a la vue rapide ; il a aperçu certains visages qui sont de mauvais augure. Sans faire de bruit il ouvre une des portières, met pied à terre tout doucement et disparaît. Vidocq descendit aussi de son char, il n'était plus temps. Le lendemain, ou peut-être le soir même, il lui fallut subir les remontrances de M. Séguin, qui, pour retremper le moral de la bande, et probablement aussi pour le redorer, faisait de fréquentes pérégrinations dans la rue de l'Hirondelle *. A cette époque, on ne

* Le chef de la police de sûreté avait alors son domicile dans cette rue, où il n'était pas sûr de passer le soir.

parlait dans le quartier que de *la redingote tabac d'Espagne* et du vieux chapeau qui, depuis quarante ans, recouvrait le chef tanné de l'immortel inventeur des cuirs.

Si Vidocq manqua la capture de M. Ouvrard, il ne fut pas toujours aussi malheureux. Depuis plus de dix-huit mois, un nommé *Lartigue de Bassaba* était détenu pour dettes dans la prison de Sainte-Pélagie. Fatigué d'un si long séjour dans cette maison, il conçut le projet de s'évader à l'aide d'un déguisement; pour sortir il lui fallait franchir plusieurs guichets, et passer devant des gardiens qui depuis long-temps le voyaient plusieurs fois par jour. M. Lartigue était grand, il avait une figure très-caractérisée, et il ne lui était pas facile de se rendre méconnaissable. Comme il était audacieux et homme à payer de front dans toutes les circonstances, il résolut néanmoins de tenter l'entreprise. Un matin plusieurs de ses amis viennent lui rendre visite; parmi eux, il s'en trouvait un de sa taille, et qui avait avec lui quelque ressemblance; seulement l'ami était imberbe, et Lartigue, au con-

traire, était remarquable par la beauté de ses favoris ; il commence par se débarrasser de cet ornement, et ayant revêtu la redingote du visiteur, il descend, va droit au guichetier, décline le nom de son Sosie, dont on lui remet *le permis d'entrer,* se présente sans hésiter à la dernière porte, se la fait ouvrir, enfile la rue de la Clef, la rue Gracieuse, la rue Scipion, s'enfonce dans Paris, se cache, et pourvu qu'il se rende introuvable, le voilà libre.

Lartigue est heureux; mais à la nouvelle de son évasion le deuil est dans Sainte-Pélagie : porte-clefs, gardiens, guichetiers, tous les cerbères et leur séquelle sont consternés de l'événement. Pauvres gens! comme ils sont à plaindre ! leur patron, le geôlier Bault, se désole encore plus qu'eux. Ils ne perdront que leur emploi ; mais lui qui doit représenter M. Lartigue aux juifs qui l'ont fait écrouer ; lui qui, s'il ne le leur représente pas, se verra contraint par corps de tenir compte à ses frais et dépens des sommes dues par l'insolvable fugitif ; que le lecteur se mette un instant à sa place et juge de son cha-

grin. Ce geôlier ou ce concierge est désespéré. Cependant Vidocq est là ; Vidocq, qui, pourvu qu'on le paie, arrrêterait père et mère ; le concierge se rend chez lui, et entre eux s'engage le colloque suivant :

Le concierge. Bonjour, général.

Vidocq. Bonjour, mon cher gouverneur ; pourrait-on savoir ce qui me procure l'honneur de votre visite ?

Le concierge. Un grand malheur, mon cher général, et qui ne peut être réparé que par votre habileté.

Vidocq. Auriez-vous été volé ?

Le concierge. Pis que cela, mes coquins d'employés viennent de laisser échapper un prisonnier pour dettes.

Vidocq. Et vous désirez que je vous le fasse rattraper ?

Le concierge. J'y suis fortement intéressé, c'est un gueux qui doit plus de cent mille francs, et ne possède pas une obole ; vous comprenez que les créanciers ne seraient pas fâchés de me substituer en son lieu et place. Ce serait pour eux une affaire d'or.

Vidocq. Diable ! votre avoir est compromis ; et quel est donc ce particulier qui vous a ainsi joué un pied de cochon ?

Le concierge. C'est un nommé Lartigue de Bassaba.

Vidocq. Ah ! oui, un *faiseur*, je ne connais que ça ; c'était un pilier du Palais-Royal, un des abonnés du n° 9. Combien me donnerez-vous si je vous le rattrape ? Donneriez-vous bien dix mille francs ?

Le concierge. Dix mille francs ! y songez-vous ?

Vidocq. Il me semble qu'à ce prix vous ne fe-

riez pas un trop mauvais marché; 90 pour 100, c'est un joli bénéfice.

LE CONCIERGE. Général, il ne faut pas être un Turc avec les amis.

VIDOCQ. Un Turc! un Turc! nous ne sommes pas des Turcs; la moitié, ça vous va-t-il?

LE CONCIERGE. Cinq mille francs! c'est beauconp; si c'était quatre, je ne dis pas....

VIDOCQ. Que voulez-vous que je fasse de quatre mille francs?

LE CONCIERGE. Il me semble pourtant que c'est un beau denier.

VIDOCQ. Vous ne voyez pas qu'il y a des dépenses à faire. Lartigue ne viendra pas me trouver. D'abord je vais promettre une récompense à la personne qui m'indiquera où il est; ensuite il est nécessaire que je garnisse le gousset des agens qui seront envoyés à sa recherche. Écou-

tez, M. Bault, je suis bon enfant, j'ai le plus vif désir de vous obliger ; vous savez depuis long-temps que je ne demande pas mieux que de vous être utile ; il se présente une occasion, je suis bien aise de ne pas la laisser échapper ; mais franchement, quatre billets de mille francs, ce n'est pas une somme assez forte.

Le concierge. Je gage que cela ne vous coûtera pas un sou.

Vidocq. Cela ne vous regarde pas ; je m'arrangerai comme je voudrai, ce n'est pas votre affaire ; l'important est que je vous livre M. de Bassaba, et je vous le livrerai. Tenez, papa Bault, je m'en moque, je prends vos quatre mille francs à mes risques et périls, je les prends ; vous êtes un si brave homme, que je m'estime vraiment heureux de vous être agréable.

Le concierge. En ce cas, c'est convenu, quatre mille francs, j'ai votre parole, vous avez la mienne ; donnant donnant, vous m'amenerez M. de Bassaba, et je vous compte les espèces.

VIDOCQ. Je m'en rapporte parfaitement à vous ; mais vous n'ignorez pas que cet argent n'est pas pour moi ; et je crois que dans votre intérêt, il serait convenable qu'il fût déposé chez un notaire ; c'est une garantie pour des étrangers ; et puis il peut se faire que l'on ne se soucie pas de venir le toucher chez moi. Il y a des gens qui ont des répugnances ; c'est un préjugé, mais il existe, et le plus sage est de s'y conformer.

LE CONCIERGE. Qu'à cela ne tienne, je ferai le dépôt.

VIDOCQ. Oui, c'est plus régulier ; et d'ailleurs c'est un moyen d'inspirer plus de confiance ; il y a tant d'imbéciles dans ce monde ! Ainsi vous ferez le dépôt, et vous aurez la complaisance d'y joindre deux cents francs de gratification pour mon secrétaire, ainsi que quinze napoléons d'épingles.

LE CONCIERGE. Des épingles ! et pour qui donc?

Vidocq. M. Lartigue est un amateur, il nous faudra peut-être lui décocher une femme, une femme jeune et jolie. Un bel homme est quelquefois difficile à séduire, et une jolie femme se paie plus cher qu'une autre.

Le concierge. Le général se propose peut-être de lui envoyer la sienne?

Vidocq. Papa Bault, ne vous mêlez donc pas de ma cuisine; pourvu que je vous rende l'oiseau, qu'avez-vous besoin de vous inquiéter de la glu; voulez-vous vous initier aux mystères de ma police? Pour vous, l'essentiel est de consigner les écus le plus promptement possible; quatre billets de mille et la bagatelle en sus; je ne veux rien pour moi, je vous le répète : c'est pour mon secrétaire, c'est pour des épingles, c'est pour....

Le concierge. Eh bien! oui, c'est pour votre secrétaire, et cela sort du mien, c'est entendu; je vais déposer....

Vidocq. Quatre mille cinq cents, ne vous trompez pas.

Le concierge. Soyez tranquille. Au revoir, général.

Vidocq. Gouverneur, allez en paix, votre affaire est dans le sac.

CHAPITRE XIII.

—

L'AMI INTIME.

Vidocq instrumente. — Les préparatifs du tapis vert. — Le petit avis. — Une récompense. — Les flaneurs nécessiteux. — Une visite matinale. — L'ancien émigré. — Trente-six métiers, pas un de bon. — Une misère. — Point de préjugés. — Corsaires contre corsaires.... — Le mouvement de compassion. — Un honnête homme ne balance pas. — La marmite est renversée. — Doctrine de l'intérêt personnel. — Les précautions. — La réunion. — Le cocher bourgeois. — Une lettre de la part de madame la comtesse. — La porte à gauche. — Une bombe. — Attitude gastronomique. — Le mandat. — C'est Vidocq ! — La clef dans les vitres. — Une nuée de mouchards. — Séparation douloureuse. — Adieux au périgourdin. — Le dindon de la farce. — Bon cœur. — Un homme de ressource. — Le baiser de Judas.

Vidocq, certain que le dépôt était effectué, se mit en mesure de réintégrer le prisonnier. Instruit

que M. Lartigue était un personnage très-connu de tous ces habitués du Palais-Royal, qui vivent autour des joueurs et des escrocs, il présuma que la propension de l'habitude, et peut-être aussi la nécessité, le rapprocherait de quelques-uns de ces parasites du tapis vert. Il fit en conséquence colporter dans les cafés et tabagies, où ces messieurs ont établi leur quartier-général, un petit avis ainsi conçu :

« *Récompense honnête.*

» On désire connaître la demeure actuelle de M. Lartigue de Bassaba; s'adresser, pour communiquer ce renseignement, rue de l'Hirondelle, n° 1 ; demander le monsieur du premier, et s'entendre avec lui; il a plein pouvoir pour régler ce qui est relatif à l'indication. L'indicateur ne sera pas obligé de se faire connaître. »

Cette note, secrètement remise à chacun des flâneurs nécessiteux avec lesquels Lartigue s'était antérieurement trouvé en contact, devait produire d'autant plus d'effet que le colporteur avait grand soin de donner à entendre que la

gratification serait considérable. Ils étaient nombreux ceux qui aspiraient à la toucher; mais si beaucoup étaient appelés, il ne devait y avoir qu'un élu, et cet élu fut... Son nom allait nous échapper.

Il est cinq heures du matin, on annonce à Vidocq qu'un M. R*** demande à lui parler, pour une communication de la plus haute importance. Vidocq se lève, et donne audience au monsieur. R*** est un petit homme, trapu, âgé d'environ 45 ans, et d'assez mauvaise mine; il se dit ancien émigré, et a servi à ce qu'il assure dans l'armée des princes, dans les droits réunis, dans la police militaire, etc., etc. Maintenant il est courtier de monumens funèbres, aux gages d'un marbrier des environs du Père Lachaise.

VIDOCQ. Vous avez fait bien des métiers.

R... Trente-six métiers, pas un de bon; dans celui que j'exerce aujourd'hui, il n'y a pas de l'eau à boire, et si je n'avais pas une petite pension...

VIDOCQ. Ah! vous êtes pensionné!

R... Mon Dieu, une misère, douze cents francs; c'est à peine pour mon tabac et pour me rafraîchir de temps en temps d'un verre de bière.

Vidocq. Je crois en effet que vous êtes souvent altéré; si je ne me trompe, vous ne devez pas craindre un coup de sirop; je vois ça à votre boule; vous m'avez tout l'air d'un soiffeur.

R.... Que voulez-vous? habitude de guerre, quand on a passé une moitié de sa vie dans les camps.

Vidocq. Et l'autre dans les caves; vous avez été rat...

Vidocq. Est-ce que je ne sais pas tout?

R.... S'il en est ainsi, vous devez savoir que je suis l'ami le plus intime de M. Lartigue de Bassaba.

Vidocq. Vous êtes lié avec Lartigue!

R.... Très-lié; il n'entreprendrait pas la plus petite chose sans m'en avoir fait auparavant

la confidence. Je suis jusqu'à présent la seule personne qui ait le secret de sa retraite. Je le quitte à l'instant, je lui ai dit que je sortais pour me procurer de l'argent, et je n'ai pas menti, puisque c'est en partie le motif qui m'amène auprès de vous.

Vidocq. Vous voulez vendre votre ami, soyez le bienvenu, M. R***. Ma foi vous êtes un brave homme, et je suis enchanté de faire votre connaissance; si tout le monde agissait comme vous, cela simplifierait singulièrement la besogne.

R... Auriez-vous la volonté de me plaisanter?

Vidocq. Bien au contraire, je vous fais compliment; je suis charmé de vous voir,... quoi de plus naturel?... Je suis content quand je rencontre des gens qui comme vous se sont mis au-dessus des préjugés.... Je me dis alors, Eh bien, Vidocq, tu n'es pas le seul.... voilà encore un esprit fort. Ah! M. R***, les citoyens tels que vous sont bien rares, je n'en citerais pas deux dans la brigade;

donnez-moi la main,... et où demeure actuellement ce cher Lartigue ?

R... Il demeure, il demeure... vous êtes bien pressé !... Vous ne vous souvenez donc pas que vous avez promis un salaire pour le renseignement.

Vidocq. C'est juste, toute peine mérite salaire ; mais que vous coûterait de me dire...

R.... Ce que cela me coûterait ?... Vous vous figurez que pour vos beaux yeux j'irais trahir l'amitié... Ah ! M. Vidocq, vous ne le voudriez pas. Je ne suis pas venu ici comme un écervelé, sans avoir mûrement réfléchi à la démarche ; je puis vous jurer qu'elle ne m'a été suggérée d'abord que par l'intérêt du concierge.

Vidocq. Par un mouvement de compassion.

R.... Oui, monsieur, de compassion, c'est le mot... Eh quoi ! me suis-je dit, ce pauvre M. Bault se verrait réduit, par l'évasion de Lartigue, à

rembourser cent mille francs à des misérables qui n'en ont peut-être pas déboursé dix mille! Un père de famille se voir ainsi dépouillé du fruit de ses économies, cela saigne le cœur...

Vidocq. Vous êtes sensible, à ce qu'il paraît.

R... Oui, monsieur, très-sensible, mais après cela je raisonne. Que deviendra mon ami Lartigue? me suis-je demandé; il est évident qu'il retournera à Sainte-Pélagie, si ce n'est par mon fait, ce sera par celui d'un autre; sa liberté n'est qu'un état transitoire, une situation des plus précaires; tôt ou tard il faut qu'il soit pris, c'est inévitable; puisque c'est inévitable, ne vaut-il pas mieux que ce soit aujourd'hui que demain? hâter son arrestation, c'est ne lui faire aucun tort, et peut-être est-ce racheter la vie à un père de famille; ah! monsieur, en pareille occasion, l'honnête homme ne balance pas.

Vidocq. A merveille, vous voyez le fond des choses.

R.... D'un côté, on ne pourrait être retenu

que par des scrupules puérils; de l'autre, il y a l'attrait d'une bonne action. Certes voilà une considération puissante; seule elle aurait suffi pour dicter ma détermination; mais il faut manger, et Lartigue une fois sous les verrous, puisque je suis à ses crochets, la marmite est renversée. En toute autre circonstance, si j'avais de quoi dîner, j'aurais compté pour rien la gratification promise, je l'aurais même refusée; pensez-vous que j'eusse voulu toucher le prix de la liberté de mon ami? fi donc! Malheureusement cela se rencontre mal, je suis dans un moment de gêne, et ma foi, si l'arrestation de Lartigue doit rapporter quelque chose, vous m'avouerez que je serais bien dupe d'en abandonner le profit à un autre.

Vidocq. Vous comprenez fort bien la doctrine de l'intérêt personnel.

R.... L'intérêt personnel doit être le moule de la conscience, il est toujours d'accord avec la raison. L'égoïsme bien entendu peut être blâmable en apparence, mais il ne fait jamais de mal qu'il n'en résulte un plus grand bien.

Vidocq. On vous a sans doute raconté quel sacrifice s'est imposé M. Bault, vous savez qu'il s'agit d'un billet de mille, c'est bien beau.

R.... C'est bien peu.

Vidocq. C'est si vite gagné!

R.... Et cet argent, où est-il? il serait convenable qu'il fût mis en main tierce, car enfin quand vous aurez les renseignemens, il dépendra de vous d'en faire usage, et de prétendre que vous ne me devez rien...

Vidocq. Eh! monsieur, je suis plus intéressé que vous n'imaginez à vous tenir parole; il serait par trop impolitique de décourager les indicateurs. Que ferais-je sans eux? je passe pour un malin, il est vrai, mais je ne suis pas sorcier. Au surplus l'argent est chez le notaire, il est tout prêt; et pour vous offrir une garantie, je consens à vous faire mon billet, payable à vue, immédiatement après la capture de M. Lartigue.

R.... Oui, mais si vous le manquez...

Vidocq. Je ne le manquerai pas.

R.... Au reste, si vous le manquez, cela vous regarde; quant à moi, je suis d'autant plus sûr de vous le faire trouver, qu'aujourd'hui même nous devons déjeuner ensemble avec plusieurs de ses amis, chez une personne qui nous a invités à manger une dinde du Périgord. Vous pourrez le prendre à table si cela vous convient; mais je dois vous avertir que l'amphitryon et toute la société sont sur leurs gardes, peut-être vous sera-t-il très-difficile d'avoir accès dans la maison.

Vidocq. Quelle est l'heure fixée pour la réunion?

R.... Midi.

Vidocq. Et le lieu?

R.... Lorsque j'aurai le billet dans ma poche, je vous le dirai, pas auparavant. Je sais que pour la régularité de l'opération, il faut que vous soyez accompagné d'un commissaire de police; ainsi, pour que je touche la somme, il suffira que

ce fonctionnaire atteste que je ne vous ai pas donné une fausse indication. Cette circonstance sera mentionnée dans le titre que vous allez me faire; si Lartigue ensuite vous échappe, tant pis pour vous, j'aurai fait mon devoir.

Vidocq. Et pris vos sûretés; vous exigez du *positive*.

R.... Oui, monsieur, du très-positif...

Vidocq, ne pouvant éluder les conditions qui lui étaient imposées, accomplit ponctuellement la volonté du traître.

A midi, R*** va rejoindre son ami; une demi heure après tous les convives sont rassemblés dans une maison de la rue des Juifs. Presque en face stationne un fiacre, dans lequel le commissaire et cinq mouchards attendent le signal de leur intervention.

Un cocher bourgeois, poudré, frisé, coiffé magnifiquement et galonné sur toutes les cou-

tures, ne tarde pas à paraître. Il franchit le seuil de la porte cochère, et va droit à la loge.

— M. Simonneau, demande-t-il.

— Il n'y est pas.

— Je sais qu'il est en compagnie, et je ne veux pas le déranger, j'ai simplement à remettre une lettre à M. Lartigue.

— Donnez-la-moi.

— Je ne le puis ; madame m'a expressément recommandé de la remettre en main propre.

— Et moi j'ai l'ordre formel de ne laisser monter personne.

— Il faut pourtant que je remplisse ma commission (il se gratte l'oreille) ; je laisserais bien le mot d'écrit, si je ne craignais de mécontenter madame la comtesse.

— Une comtesse ! c'est sans doute quelque amourette.

— Ah ! mon Dieu, pas davantage.

— Si ce n'est que ça, il n'y a pas d'inconvénient ; allez, je prends ça sur moi, c'est au second, la porte à gauche.

Le cocher suit l'indication; parvenu sur le pallier, il attend que l'on ouvre ; une bonne sort, il la prend par le bras, la pousse dans l'escalier, entre, referme la porte et met la clef dans sa poche. Cette scène ne dura pas le temps de la raconter.

Le cocher est dans la salle à manger, il y est tombé comme une bombe, d'où vient-il? où va-t-il? que veut-il ? On croirait que la foudre a éclaté au milieu de la table; tant les convives sont surpris de cette soudaine apparition.

L'un d'eux, la fourchette appuyée sur une dinde énorme, et le couteau en l'air, est comme pétrifié dans cette attitude; son voisin de droite éprouve une agitation extrême; un monsieur se lève, et d'un ton de maître, — Que voulez-vous? demande-t-il au cocher.

Le cocher (d'une voix doucereuse). J'aurais deux mots à dire à M. Lartigue de Bassaba.

LE MONSIEUR. De quelle part ?

LE COCHER. De la part d'une jeune et jolie dame, qui a le plus vif désir de le voir.

LE MONSIEUR. Retirez-vous, je vous prie; M. Lartigue n'est pas ici.

LE COCHER. Pardon, monsieur; j'ai l'honneur de le connaître (l'indiquant du geste); il est là, puisque c'est lui qui découpe.

LE MONSIEUR. Vous vous trompez, vous dis-je, ce monsieur n'est pas la personne que vous demandez.

LE COCHER. Vous ne me ferez pas accroire que les vessies sont des lanternes; je dois parler à M. Lartigue, il est devant moi, et il faut que je lui parle.

LE MONSIEUR. Qui m'a bâti un insolent de votre espèce? Quand on vous dit qu'il n'y est pas, c'est qu'il n'y est pas; sortez, où nous saurons vous y contraindre.

Le cocher. Ah! c'est sur ce pied que vous le prenez; eh bien, moi je déclare à M. Lartigue ici présent, qu'il est mon prisonnier; voici le mandat décerné contre lui: au nom de la loi, je le somme de me suivre.

Plusieurs voix. C'est Vidocq.

Le cocher. Oui, c'est lui; et en même temps, prenant la clef qu'il a dans sa poche, il la lance dans la rue à travers les vitres.

C'était le signal convenu; aussitôt les mouchards accourent, et ayant à leur tête le commissaire, ils se présentent.

— Messieurs, leur dit Lartigue, je vous avoue que votre présence me dérange un peu, il en coûte toujours de se séparer de ses amis, et surtout d'un périgourdin de cette taille; le fumet en est délicieux; ces truffes ont un goût exquis: ah! il serait bien cruel de n'en avoir que l'odeur; enfin, j'espère que je ne serai pas jusqu'au bout le dindon de la farce, et que l'on m'en fera tenir

ma part. Au reste, mes bons amis, que ce qui vient de m'arriver ne vous ôte pas l'appétit. Buvez à ma santé, et rassurez-vous, je ne serai pas long-temps à l'ombre. Si cela me fait de la peine, c'est moins par rapport à moi qu'à cause de ce pauvre R*** : sans moi que va-t-il devenir ?

M. Lartigue prend alors la main de son voisin de droite, et la lui pressant affectueusement. — Ecoute, tu sais que je suis un homme de ressource; lorsque tu n'auras pas de quoi dîner, tu viendras me trouver à Sainte-Pélagie.

— Ah! mon ami ! comment reconnaître tant de dévouement ? entre nous désormais, c'est à la vie et à la mort ; et en proférant cette protestation, l'hypocrite, l'œil humide de larmes, donne le baiser d'adieu à celui qu'il a si indignement trahi.

CHAPITRE XIV.

LE FAUX AGENT DE CHANGE.

Nouvelles de la santé. — Profond sommeil. — Le lit vide. — Il s'est évaporé. — Grande surprise. — Sur le front d'un mouchard quand on voit la rougeur. — Le nez dans tout. — C'est pour la frime. — Exempts chassés. — M. le préfet, M. Henry, Vidocq, ou tout s'enchaîne. — La liste des amis. — La mission. — Bonté de madame Brajon. — — Vidocq est enchanté. — Conseil tenu à la préfecture. — Désenchantement. — L'éloquence en pure perte. — Plus de voiture. — Préparatifs d'une expédition. — Le départ.

En 1815, un mandat fut décerné contre le directeur de l'octroi de Paris, M. D***, accusé

du double crime de dilapidation et d'incendie. On se présenta pour l'arrêter, mais alors il déclara qu'il était malade, et, comme il paraissait trop faible pour supporter un déplacement, en attendant qu'il fût rétabli on consentit à ce qu'il restât chez lui sous la garde de deux agens de police qui ne devaient pas le perdre de vue. Ils avaient l'ordre de coucher dans sa chambre, et de ne le quitter ni jour ni nuit : le lendemain de leur installation à ce poste, l'officier de paix, qui leur avait donné la consigne, vient s'enquérir de l'état du prisonnier. — Eh bien, messieurs, demande-t-il aux deux surveillans, comment va notre homme ?

— Pas trop mal, répond l'un d'eux; il paraît même qu'il dort assez profondément, car nous ne l'avons pas encore entendu ce matin.

A mesure que l'exempt parlait, le rouge lui montait au visage; l'officier de paix s'en aperçoit, il conçoit des soupçons, il s'approche de l'alcôve, il écarte les rideaux, le lit est vide; il s'avance, il tâte, le lit est froid.

— Eh bien, où est donc M. D***?

— Il est couché; vous le voyez bien.

— Je vois que je ne vois rien.

— Si vous ne regardez pas; il est dans ses draps, il y était hier soir, et à moins qu'il ne se soit fondu....

Messieurs, pas de mauvaises plaisanteries; M. D*** n'y est pas.

— Parbleu, voilà qui est fort, nous l'avons vu, de nos propres yeux vu.

— Eh bien, si vous l'avez vu, tâchez de me le faire voir.

Les surveillans se lèvent pour examiner; grande surprise; dans l'alcôve il existe une croisée masquée, elle est ouverte, et c'est par là que M. D*** aura disparu : aussitôt les deux mouchards de faire un tapage d'enfer, ils sonnent à coups redoublés, les domestiques accourent.

— Où est votre maître? leur disent-ils.

— Notre maître, réplique la livrée en ricanant; est-ce à nous qu'on l'a donné à garder?

— Parlez plus respectueusement à des fonctionnaires publics; votre maître, où est-il?

— Qui le saura, si ce n'est vous? car on ne peut volontiers lui administrer un remède ou lui tendre le bassin que vous ne soyez prêts à y fourrer le nez.

— Encore une fois pas de lazzis; nous vous sommons de déclarer où est M. D***.

— Il est dans son lit.

— Vous êtes bien convaincus du contraire.

— Eh! mon dieu! pas tant de raisons, M. D*** est dans sa chemise, cherchez-le.

Peut-être tout ceci n'était qu'un jeu concerté entre les domestiques et les agens, qu'un peu d'or avait rendus sourds et aveugles; quoi qu'il en fût, ils eurent l'air de se vexer de ce qu'on les

bernait, et le préfet, persuadé qu'on leur avait graissé la patte, eut à son tour l'air vexé de ce qu'ils s'étaient laissés corrompre; il les chassa, et ordonna à M. Henry de faire sur-le-champ rechercher M. D*** par monts et par vaux. M. Henry, en sa qualité d'agent supérieur d'une administration, avait été lié avec M. D***, dont toutes les relations étaient connues; il fit venir Vidocq, lui remit une petite liste de toutes les personnes chez lesquelles le fugitif pourrait s'être caché, soit à la ville, soit à la campagne, et après lui avoir donné d'autres instructions il lui recommanda d'essayer sans délai d'en faire son profit.

On supposait qu'un monsieur Brajon devait être dans la confidence du directeur de l'octroi: en l'absence de ce monsieur, Vidocq, sous un nom d'emprunt, se rendit auprès de sa femme.

— Madame, lui dit-il, je suis chargé de communiquer à M. D*** un avis de la plus haute importance; il y va de sa sûreté, et le moindre retard pourrait lui être funeste.

— Vidocq s'annonçait comme un ami de

M. D***; le nom qu'il avait pris avait souvent été prononcé dans la maison Brajon; quelques particularités qu'il rapportait étaient telles qu'elles lui valurent de la part de madame Brajon un bon accueil, des remerciemens et l'offre d'une voiture, pour aller sur-le-champ à Long-Pont, au château de M. Bouglès, où l'on présumait que se trouvait M. D***.

La proposition était trop agréable pour ne pas être acceptée. Vidocq demanda quelques minutes pour aller prévenir son épouse et commander des chevaux de poste. Transporté de joie à la perspective du succès, il courut rendre compte à M. Henry du résultat de sa première démarche, et prendre conseil de lui sur les moyens d'arriver sûrement au but; mais cette consultation ne dura pas moins de quatre heures, pendant lesquelles madame Brajon eut le temps de réfléchir; aussi quand il revint la trouva-t-il dans des dispositions tout-à-fait contraires à celles qu'elle avait montrées d'abord. Après avoir manifesté son étonnement de ce qu'il avait tant tardé à reparaître, — Monsieur, lui dit cette

dame, j'ai dû croire que vous aviez changé d'idée, ou que vous ne vous étiez présenté ici que pour me tendre un piége ; au surplus je dois vous déclarer qu'en allant à Long-Pont, il est infiniment probable que vous entreprendriez un voyage inutile, et que vous ne rencontreriez pas M. D*** chez M. Bouglès, car on vient de m'informer à l'instant qu'il a dû quitter le château.

Vidocq, voyant que l'affaire prenait une mauvaise tournure, voulut démontrer à la dame l'injustice de ses soupçons; mais toute son éloquence ne put rien pour la persuader.

— Je puis vous assurer, madame, ajouta-t-il en terminant, que vous serez fâchée de m'avoir jugé avec tant de précipitation.

— C'est possible, Monsieur, repartit madame Brajon; au surplus si vos intentions sont pures il n'y a rien de perdu, vous pouvez aller à Long-Pont, vous serez plus à même de vous y faire connaître, et de faire apprécier le degré de confiance que l'on peut vous accorder.

— Je ne redoute pas l'épreuve, madame; les chevaux sont prêts, et puique vous avez eu la bonté de mettre votre voiture à ma disposition, si vous le permettez je vais y monter tout à l'heure.

— Je vous demande pardon, monsieur, mais j'ignorais que mon mari eût l'intention de s'en servir, il est venu la prendre à la minute.

Vidocq ne douta plus dès lors qu'il ne fût éconduit, et il présuma en outre que M. Brajon, afin de prévenir les conséquences de l'indiscrétion involontaire de sa femme, était parti pour Long-Pont.

L'éveil était donné, il était évident que les amis de M. D*** ne manqueraient pas de mettre tout en œuvre pour déjouer les projets de la police. Sans doute que déjà des courriers avaient été expédiés dans la direction convenable, et à Long-Pont comme ailleurs, s'il était nécessaire, on se tenait sur un qui-vive des plus inexpugnables. Ces contre-temps qui n'avaient pas été prévus

ne laissaient pas grand espoir de surprendre M. D***. M. Henry qui, en pareille occurrence, se rendait toujours aux suggestions de Vidocq, n'en dirigea pas moins sur Long-Pont une nuée de mouchards et d'officiers de paix, qui, pour agir, devaient attendre que Vidocq leur en donnât le signal; celui-ci, qu'un premier désappointement n'avait pas dégoûté de jouer le rôle d'homme comme il faut, partit en même temps qu'eux dans son cabriolet.

CHAPITRE XV.

LE CHATEAU.

Le blocus. — Silence au camp. — Le loup dans la bergerie. — L'aimable châtelaine. — Un consommé. — Confortation. — On parle de la pluie et du beau temps. — Remarques au sujet de l'étranger. — Diverses opinions, le curé de Long-Pont, M. Bouglès, le général Beauvais. — M. T*** dans le salon. — La main droite sur la tête. — La scène de la perruque et la chevelure mobile. — Joli tour de société. — Le fauteuil qui marche. — Une des propriétés de la chaleur. — Les pièces de cent sous. — En.....alogue. — Rousseau, Voltaire et Platon jugés par Vidocq. — Chateaubriand, Salgues et Piis. — Une question grammaticale. — Un mot à l'oreille. — Le bon mari. — Restez. — Pas pour un jambon. — L'adieu. — Une descente nocturne. — Violation de domicile. — Vidocq au tribunal de Corbeil. — Une lettre de M. Anglès. — Vidocq est acquitté. — Quelques couleuvres à avaler. — Roule mon tilbury. — Retour, triomphe, félicitations.

Il était huit heures quand toute la troupe ar-

riva près du château; à quelque distance, les voitures qui la transportaient s'arrêtèrent.

— Ne bougez pas, dit Vidocq aux agens, et surtout point de bruit; je vais m'introduire seul dans la place, et s'il y a nécessité de l'investir, j'aviserai au moyen de vous le faire savoir.

Après cette recommandation, il s'avance jusqu'à la grille; il sonne: le concierge vient ouvrir, et Vidocq demande à parler à M. ou à madame Bouglès. Il faisait un temps affreux, la neige tombait à gros flocons; on ne pouvait, sans inhumanité, se dispenser d'offrir un abri à l'inconnu. On le fait entrer dans une chambre, et bientôt la châtelaine paraissant, il décline le faux nom qu'il a pris: ce nom était un véritable talisman. Il ne l'eut pas plus tôt prononcé, que sans s'arrêter à l'encolure ignoble du personnage, sans prendre ombrage de son ton de voix et de ses manières affectées, madame Bouglès le comble de politesses.

— Thérèse, commande-t-elle à sa femme de

chambre, conduisez monsieur dans mon cabinet; passez par le salon. Monsieur doit avoir bien froid.

— Je suis transi, répondit Vidocq.

— Eh bien! vous vous chaufferez; je vais vous joindre, et nous causerons.

Vidocq suit son guide: on lui présente un fauteuil, et le voilà assis devant un bon feu; un instant après la porte s'ouvre: c'est madame Bouglès avec sa femme de chambre, portant dans un bol en vermeil un consommé pour le voyageur, qui l'accepte et l'avale avec accompagnement de deux ou trois verres de malaga. Quand la confortation fut complète, Vidocq annonça le sujet de sa visite, c'est-à-dire qu'il répéta le conte qu'il avait fait à madame Brajon. Madame Bouglès le remercia de l'intérêt qu'il portait à M. D......, en lui témoignant combien elle était fâchée qu'il se fût donné tant de peine pour lui apporter une nouvelle qu'elle avait reçue depuis plusieurs heures.

— Oui, lui dit Vidocq, il n'est pas très-agréable de se mettre en route par cette saison. Un malentendu a été cause de ce double voyage. Madame Brajon n'ayant pas bien compris ce que je lui disais, a conçu quelques soupçons ; elle avait cru que je voulais partir de suite. Une seconde explication avec elle a tout éclairci; et bien qu'elle m'eût fait connaître qu'elle avait envoyé ici, je n'ai pas hésité à venir, afin de prouver à M. D...... nozan combien j'ai le désir de lui être utile.

— Il ne doute nullement de votre bienveillance à son égard, reprit madame Bouglès ; il a même en vous toute espèce de confiance; et s'il eût été bien persuadé que la personne qui a parlé à madame Brajon n'était autre que vous, il serait ici. Au reste, il n'en est pas moins reconnaissant du service que vous vous proposiez de lui rendre.

Vidocq, sans crainte d'être indiscret, hasarda quelques questions sur le lieu de la retraite de M. D...... ; mais madame Bouglès n'eut pas l'air d'y faire attention; et comme il vit qu'avec

lui elle se tenait sur la réserve, pour ne pas se trahir, il se mit à parler de toute autre chose.

Cependant pour arriver dans le cabinet où eut lieu cet entretien, il avait été obligé de traverser le salon dans lequel était rassemblée la société habituelle de M. Bouglès. Tous les regards s'étaient alors portés sur lui, et l'on avait fait à son sujet des remarques inquiétantes. Chacun exprimait son opinion sur le compte de l'étranger; et à le juger sur la mine, personne ne pouvait imaginer que ce ne fût quelque méchant garnement déguisé. Le curé de Longpont était le seul qui n'osât pas s'en rapporter complètement à ses préventions; mais c'était par pure charité chrétienne. M. Bouglès, le général Beauvais et quatre ou cinq bourgeois des environs qui étaient venus passer la soirée au château, furent d'avis que l'étranger n'était qu'un mouchard du dernier ordre.

— Il se donne pour M. T***, agent de change, observa le général; je n'ai pas l'honneur de connaître M. T***, mais un agent de change doit être

un homme de bonne compagnie, et certes celui-là ressemble furieusement à un porte-faix habillé.

— En effet, dit M. Bouglès, sa démarche est bien commune, et sa figure l'est encore davantage; je serais curieux d'entendre de quelle façon il s'exprime.

— Peut-être vous étonnera-t-il, interrompit le curé; souvent les apparences sont trompeuses.

— C'est vrai; mais nous verrons bien, car ma femme ne tardera sans doute pas à nous l'amener.

Pendant ce propos, madame Bouglès entra.

MADAME BOUGLÈS. Messieurs, je vous présente un des bons amis de M. D......, M. T***, l'un des principaux agens de change de la capitale.

VIDOCQ (se plaçant dans un fauteuil, et promenant sur sa tête sa main droite, avec laquelle

il arrange une touffe de ses cheveux : il a son chapeau sur ses genoux). Vous êtes trop bonne, Madame ; je ne me flatterai pas d'être le premier, mais il y en a après moi.

M. Bouglès (s'apercevant que l'étranger est nu-tête). Mais gardez donc votre chapeau, Monsieur, je vous en prie ; l'air est humide, et vous vous enrhumeriez.

Vidocq. Il n'y a pas de risque... j'ai une perruque.

Madame Bouglès (avec étonnement). Comment ! Monsieur a une perruque ! Ma foi, on ne s'en douterait jamais.

Vidocq. Ah ! c'est qu'elle est du bon faiseur.

Madame Bouglès. Il n'est pas possible, ce sont vos cheveux.

Vidocq. Ce sont mes cheveux ! faites donc aller vos cheveux comme ça, si vous le pouvez. (Il se prend par le toupet, puis se ridant et se déridant alternativement la peau du front, il im-

prime de bas en haut à sa chevelure un mouvement de va et vient.) Eh bien ! qu'en dites-vous, ce sont-ils mes cheveux ?

MADAME BOUGLÈS. L'imitation est parfaite, c'est admirable...

LE CURÉ. Dieu ! comme on travaille bien aujourd'hui ! (S'adressant au général:) Mon cher général, vous qui êtes chauve, vous devriez recourir au ministère du perruquier de monsieur.

MADAME BOUGLÈS. M. le curé a raison : c'est un coiffeur fort habile, et je suis persuadée que monsieur se ferait un plaisir de vous l'indiquer.

VIDOCQ (se rengorgeant). Ce serait un honneur pour moi.

LE GÉNÉRAL. Je ne suis pas encore décidé; mais si jamais il me prend fantaisie d'avoir d'autres cheveux que les miens, je compte que monsieur aura l'obligeance...

VIDOCQ (interrompant vivement). Ah ! pardieu, très-volontiers, mon général. (Il recommence à faire mouvoir son cuir chevelu.) Voyez comme c'est commode, hein, c'est-il agréable ! ça joue et ça tient... Je puis aller au trot, au galop, au vent, partout, je ne crains pas qu'elle tombe. C'est une nouvelle invention; l'artiste a obtenu un brevet. Point de ressorts, point de crochets, implante mobile et vivace... (Se tournant vers madame Bouglès et lui présentant sa tête :) Véritable raie de chair, vous pouvez y toucher.

MADAME BOUGLÈS. Vous le permettez... (Elle prend entre ses doigts une des mèches qu'elle examine.)

VIDOCQ. Tirez, tirez, n'ayez pas peur.

MADAME BOUGLÈS (tirant). Cela résiste... Ah ! pour le coup vous nous la baillez belle... Ce sont vos cheveux... c'est la nature.

VIDOCQ (tenant son sérieux en se grimant et tirant là langue). C'est planté entre cuir et

chair. (Il rit aux éclats.) Ah! oh! ah! oh! la bonne farce! Vous n'êtes pas la seule qui l'ayez gobé... C'est un des tours que je fais en société: je l'ai fait plus de mille fois dans ma vie. M. le curé l'a gobé; mon général l'a gobé; tout le monde la gobe.

MADAME BOUGLÈS (ironiquement). Monsieur est très-amusant.

VIDOCQ. Je suis jovial, moi, c'est mon caractère.

M. BOUGLÈS. On s'en aperçoit; mais approchez-vous donc du feu, vous devez être fatigué, et le feu délasse.

VIDOCQ (faisant marcher son fauteuil et croisant ses deux jambes qu'il allonge). Vous croyez, vous avez raison, je sais que cela réchauffe.

LE GÉNÉRAL. C'est une des propriétés de la chaleur.

VIDOCQ (caressant ses breloques). Il fait moins chaud z'ici qu'en Egypte.

MADAME BOUGLÈS. Vous êtes allé dans ce pays?

VIDOCQ (d'un air aimable et faisant, avec la main gauche, sonner des pièces de cent sous dans la poche de son gilet). Non, non... Je n'ai jamais eu le bonheur de franchir les mers, mais je réponds en alogue à ce qu'on me dit.

LE GÉNÉRAL. Je vous avoue, Monsieur, que je n'ai pas bien saisi l'en... l'en... alogie.

LE CURÉ. Ni moi... Enfin il est à présumer que monsieur s'entend.

VIDOCQ. Je m'entends aux affaires, c'est là mon plus fort.

M. BOUGLÈS. Monsieur, voudriez-vous me faire le plaisir de me dire à combien était cotée la rente à votre départ de Paris?

VIDOCQ. C'est le cours de la bourse que monsieur demande : je... je n'ai pas lu ce matin mon *Constitutionnel;* mais pour peu que cela vous soit agréable, je m'empresserai de vous l'envoyer.

M. Bouglès. Nous vous sommes infiniment obligés, nous l'avons ici.

Vidocq. Ah! vous l'avez! c'est un bon journal; les articles elles sont quelquefois fameuses...

Le général. Oui, Monsieur, il y a des fameuses articles. Avez-vous lu celle d'hier sur le mandement de notre archevêque?

Vidocq. Qu'est-ce qu'elle chante cette article?

Le général. Peu de chose: elle proscrit Voltaire et Rousseau.

Vidocq. C'est une bêtise, Voltaire est un homme d'esprit...

Le général. Et Rousseau! quel est votre sentiment sur Rousseau?

Vidocq. Rousseau! il n'est p'têtre pas si malin, si vous le voulez; mais il a son prix, et j'aime sa philosophie. J'en demande pardon à M. le

curé. Sans doute qu'en sa qualité d'ecclésiastique il n'est pas du même opinion que moi.

LE CURÉ. Je n'ai pas d'opinion quand j'admire.

VIDOCQ. Vraiment! cependant ils n'ont pas trop bien arrangé les prêtres, et vous devez leur z'en vouloir.

LE CURÉ. Le génie a ses erreurs : au surplus, Voltaire n'était pas un athée, et Rousseau est religieux comme Platon...

M. BOUGLÈS. Platon! voilà un vaste cerveau C'est, parmi les anciens, la première capacité.

VIDOCQ. Je n'en disconviens pas, Platon est gentil ; mais comme vous vous êtes fait l'honneur de nous le dire, il est un peu vieux; et depuis les progrès des lumières, nous avons mieux que ça : il y a Chateaubriand, il y a Salgues, il y a Piis... Et puis au jour d'aujourd'hui on est bien plus avancé sur le français...

LE GÉNÉRAL. C'est juste.

VIDOCQ (rajustant avec satisfaction le col de sa chemise). Eh bien ! croireriez-vous, malgré qu'on soit plus avancé, qu'il y a des gens qui se vantent de savoir l'orthographe, et qui disent : Les mains attachées derrière le dos ? C'est devant le dos qu'il faut dire : derrière le dos est là. (Il se frappe sur le ventre de manière à faire encore sonner ses écus.)

LE GÉNÉRAL. Peste ! vous êtes un puriste... Il paraît que vous vous êtes occupé de littérature.

VIDOCQ. J'ai z'un peu z'étudié la grand'mère.

(Le curé, madame Bouglès et toutes les personnes de la compagnie se cachent la figure avec leur mouchoir pour qu'on ne les voie pas rire.)

LE GÉNÉRAL (se penchant à l'oreille du curé). Eh bien ! qu'en dites-vous ?

LE CURÉ (également à voix basse). Vous avez deviné.

LE GÉNÉRAL (confidentiellement à M. Bouglès, mais de manière à être entendu de Vidocq qui prête l'oreille : ce dernier paraît vivement intrigué). Il faut le retenir à coucher, puis on verra à lui faire administrer la correction.

VIDOCQ (se levant). Si je gêne, si je suis de trop, je vais me retirer.

M. BOUGLÈS. Du tout : je parlais de vous faire préparer un appartement.

VIDOCQ. Ce n'est pas nécessaire; mon message est rempli, et je vais me remettre en route.

M. BOUGLÈS. Y songez-vous? par le temps qu'il fait...

LE GÉNÉRAL. Et puis il est dix heures, s'exposer à voyager si tard!

M. BOUGLÈS. Vous ne vous en irez pas, on va vous faire un lit.

VIDOCQ. Il est impossible que je reste, j'ai mon épouse qui serait dans l'inquiétude... Je ne dé-

couche jamais ; en ne me voyant pas rentrer de la nuit, elle n'aurait qu'à croire que je lui fais des traits.

Le général. Seriez-vous sujet à caution ?

Madame Bouglès (ironiquement). Quand on est aussi bel homme que Monsieur, on peut avoir des bonnes fortunes. Madame T*** n'a pas tort d'être jalouse.

Le général. Monsieur a l'air si distingué!...

M. Bouglès. Que décidez-vous? Vous partirez demain matin, n'est-ce pas ?

Vidocq (tremblant). Il faut que je parte à l'instant même.

Le général. Vous ne pouvez vous refuser aux instances de madame Bouglès; si vous craignez d'être grondé, on vous délivrera un certificat.

M. Bouglès. Oui, nous vous mettrons en règle.

Vidocq. Je suis désespéré; vous êtes bien aimables tous, mais je ne puis accepter.

Le général. Allons, laissez-vous fléchir, restez.

Vidocq. Pas pour un jambon.

M. Bouglès. Pour ne pas nous désobliger.

Vidocq. Il n'y a pas moyen; et si c'était un effet de votre bonté, je serais bien aise que, sans désemparer, l'on fît atteler Cocotte à mon cabriolet.

Le général. Vous voulez donc tuer cette pauvre bête?

Vidocq. Elle y est accoutumée... Messieurs et dames, je vais vous tirer ma révérence.

M. Bouglès. Puisque c'est un parti pris, nous n'insisterons plus.

Vidocq se disposa aussitôt à prendre congé de la société; mais comme on voulait avoir la

certitude qu'il sortait réellement du château, le général, M. Bouglès et tous les domestiques l'accompagnèrent jusqu'à sa voiture. Quand il y fut monté, M. Bouglès lui demanda s'il consentirait à se charger d'une commission pour lui.

— Volontiers, répondit Vidocq.

— En ce cas, reprit M. Bouglès, vous aurez la complaisance de dire de ma part à votre patron qu'il choisisse un peu mieux son monde, et surtout qu'il donne à ses observateurs un bon maître de langue française.

Après cet adieu la porte se ferma, et Vidocq, heureux d'en être quitte pour un affront, alla rejoindre ses confrères les mouchards, avec lesquels il entra sur-le-champ en délibération. Il fut arrêté que l'on ferait une descente nocturne dans le château; et trois heures après, cette descente, à laquelle Vidocq s'abstint de prendre part, fut effectuée par toute la bande, ayant à sa tête le maire de l'endroit. M. Bouglès eut beau protester contre cette violation de son domicile, on n'en fit pas moins perquisition; mais

M. D...... s'était bien gardé d'attendre les explorateurs : on ne le trouva pas.

Peu de jours après, Vidocq fut mandé devant le procureur du roi de Corbeil : d'après une plainte déposée par M. Bouglès, il était prévenu d'avoir, à l'aide d'un faux nom et d'une fausse qualité, induit en erreur les habitans du château de Long-Pont, afin de préparer l'introduction nocturne du maire, des agens de police et des officiers de paix, qui pour ce fait devaient être également traduits en justice. Épouvanté des conséquences d'un procès dans lequel il pensait qu'on ne le ménagerait pas, Vidocq s'empressa de communiquer le mandat de comparution à M. Henry, qui, tremblant pour son Benjamin, trouva le moyen de le placer sous la sauve-garde du préfet, qu'il fut aisé de se rendre favorable, en feignant d'ignorer les motifs du mandat, auquel il en attribuait d'imaginaires. Il fit entendre à M. Anglès que vraisemblablement un complot était ourdi contre Vidocq; et pour déjouer cette trame, le crédule M. Anglès signa la lettre suivante :

« Paris, 24 mars 1816.

« Monsieur le procureur du roi,

» Le sieur Vidocq, mon principal agent particulier de sûreté attaché à ma préfecture, m'a fait part du mandat de comparution que vous lui avez fait notifier, pour qu'il ait à comparaître demain devant M. Stocart, juge d'instruction près le tribunal de première instance séant à Corbeil; il m'a observé en même temps qu'il ne pouvait s'imaginer la cause qui avait pu déterminer ce mandat, n'ayant rien à se reprocher.

» Il est dans les choses possibles que quelque malfaiteur bien pervers qu'il aurait précédemment arrêté, ou ses amis et complices, aient voulu s'en venger en cherchant à l'impliquer dans leur affaire, et priver la police de Paris d'un agent dont le zèle, l'intelligence et l'activité me sont utiles. Comme il les connaît, ainsi

que leurs habitudes, personne n'est plus redoutable pour eux.

» Plus d'une fois il a failli être victime de son dévouement pour la sûreté publique, par les coups de couteau et de bâton que des voleurs lui ont portés ; mais son courage, sa force physique et le secours de quelques autres agens particuliers qu'il dirige, l'ont fait triompher, et c'est ainsi qu'il est parvenu à détruire les bandes qui s'étaient formées, et que j'ai mises sous la main de la justice.

» Vous sentirez facilement d'après cela, Monsieur, de quelle importance est pour moi cet agent, qui sert si utilement la police de Paris depuis environ six ans, et combien sa vie serait exposée si les malfaiteurs pouvaient, par de fausses délations, l'attirer en prison avec eux.

» J'ai lieu d'espérer qu'il se justifiera de l'inculpation qui lui est faite, et qu'il pourra revenir le même jour reprendre et continuer son

service. Néanmoins je vous serai obligé de m'informer des motifs du mandat de comparution décerné contre lui.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» *Le ministre d'état, préfet de police,*

» Comte Anglès. »

A cette époque, Vidocq, qui, dans plusieurs arrestations politiques, s'était comporté avec une brutalité inouïe, était généralement détesté. Les honnêtes gens, qui le jugeaient mille fois plus redoutable que les voleurs, se réjouirent dans l'espoir qu'il serait condamné; mais devant le tribunal il se défendit avec une rare impudence, rejetant tous les torts sur le maire et sur les officiers de paix... L'un de ces derniers fut condamné à trois mois de prison : Vidocq fut acquitté. A l'audience on le couvrit de mépris; en sortant il fut hué; on l'abreuva de toute espèce d'humiliations; mais il s'échappa le front haut, remonta dans son tilbury, et revint à la préfecture recueillir des félicitations sur son triomphe.

CHAPITRE XVI.

LE CHIEN PERDU.

La belle Normande. — Le croissant. — Préparatifs d'une reconnaissance. — Une dame improvisée. — Les amateurs. — La fille de l'élagueur. — Fatale ressemblance. — Graves présomptions. — Coco Lacour en fonctions. — Le signalement de *Brillant*. — M. de Saint-Firmin. — Course en calèche. — L'imprudent jeune homme. — Rira bien qui rira le dernier. — L'assassin tombe dans le piége. — Presqu'évanouissement. — Le pistolet sur la gorge. — Les menottes. — Doux comme un mouton.

Un dimanche matin, la police fut informée qu'une fille publique, connue sous le nom de la belle Normande, avait été assassinée dans sa

chambre, rue d'Argenteuil, par un individu qui, ayant obtenu de coucher avec elle moyennant salaire, lui avait volé sa montre et ses bijoux.

L'assassin n'avait été vu qu'un moment : à peine avait-il été remarqué par un marchand de vin chez qui il était entré, et par une autre fille avec laquelle il avait bu en attendant sa victime.

Le meurtrier inconnu, qu'on ne pouvait signaler que très-imparfaitement, avait entreposé dans la loge du portier de la maison où le crime avait été commis, un paquet dans lequel on avait aperçu un croissant d'élagueur d'arbres, ce qui faisait présumer que telle était sa profession.

Avec des renseignemens de cette nature, il n'était pas facile d'arriver à la découverte d'un individu qui avait un si grand intérêt à se cacher. Vidocq reçut néanmoins l'ordre de se mettre à sa recherche.

Quelques données sur le costume du personnage firent penser que l'assassin n'était qu'un simple ouvrier. Il devait donc être employé par quelque maître élagueur. Quel était ce maître ? On s'informa près de plusieurs hommes de cet état, et l'on n'acquit aucun indice dont il fût possible de profiter.

Enfin Vidocq apprit que l'élagueur qui employait le plus grand nombre d'ouvriers était celui qui demeurait dans le parc de Sceaux. Il résolut d'aller le trouver ; mais avant de rien entreprendre, il fit venir chez lui la fille qui prétendait avoir vu l'assassin de sa camarade. Elle l'avait, disait-elle, rencontré dans la rue des Frondeurs ; et comme elle était coiffée à la mode de la Normandie, il l'avait accostée en lui offrant un verre de vin qu'elle avait accepté, et qu'ils avaient pris ensemble dans le cabaret du sieur Piot. Cette fille racontait en outre que pendant qu'ils étaient à vider une chopine, il lui avait demandé si elle était la belle Normande ; que sur sa réponse négative, il l'avait questionnée pour savoir où était celle-ci ; que pendant cette

conversation la belle Normande était entrée; qu'il lui avait offert également un verre de vin, et qu'ils étaient allés ensuite se coucher.

La camarade de la belle Normande ne pouvait pas donner des détails très-précis sur le compte de l'assassin; mais elle affirmait que si elle le voyait elle était certaine de le reconnaître. Vidocq, à qui elle donna cette assurance, résolut de se faire assister par elle dans son exploration; il lui proposa de l'emmener à Sceaux, et elle consentit à l'y suivre. Il la conduisit en conséquence chez une loueuse d'effets; et après l'avoir affublée d'un costume élégant, il la fit monter dans une jolie calèche, où se trouvaient déjà deux personnes de la connaissance de Vidocq, un monsieur et une dame, qui l'accompagnaient en amateurs.

Après ces préparatifs, les explorateurs se rendirent à Sceaux, où ils déjeunèrent chez le traiteur qui est à l'entrée du parc. Non loin de là restait le maître élagueur. Le repas terminé, Vidocq et la fille publique allèrent chez lui pour

lui parler; mais il était absent, et il n'y avait au logis que sa demoiselle, à qui ils s'adressèrent. En se retirant, la fille publique fit part à Vidocq d'une singulière observation qu'elle avait faite, c'était qu'entre la fille de l'élagueur et l'assassin il y avait une ressemblance frappante.

Cette circonstance était d'un heureux augure pour la découverte. On prit dans le pays les plus amples informations tant sur le compte de l'élagueur que sur celui de sa famille. On apprit qu'il avait deux fils; et le signalement de l'un d'eux se trouva parfaitement concorder avec les souvenirs de la fille publique et du marchand de vin. Dès lors il y eut des présomptions que le frère de la jeune personne était le meurtrier de la belle Normande.

Vidocq ne tarda pas à savoir que ce jeune homme était allé travailler avec ses parens dans un des villages voisins; mais comme il ne se souciait pas de l'arrêter seul, il remit la partie au lendemain, et envoya prévenir les agens de

sa brigade, dont une douzaine furent appelés à le seconder.

Le jour suivant, dès le lever du soleil, Coco Lacour, qui était le plus rusé de la bande, se rendit au village qui avait été désigné. Il était déguisé en domestique, et devait faire proclamer à son de caisse, dans le canton, la perte d'un chien de chasse auquel son maître tenait beaucoup : deux cents francs de récompense, publiait-il, à celui qui ramènera ou fera découvrir un chien épagneul de haute taille, âgé de deux ans, robe blanche, taches larges et brunes, marqué de feu à la tête et aux pates, oreilles longues garnies de soie, queue longue quoique coupée; il a au cou un collier noir en cuir avec une plaque sur laquelle est écrit : « *M. de Saint-Firmin*, *rue de Grammont*, n° 7, à Paris. » Il répond au nom de *Brillant*.

Cette publication avait pour but d'exciter la curiosité des villageois et de les attirer, afin de pouvoir les examiner de plus près. Le fils de l'élagueur ne manqua pas d'accourir comme les

autres pour entendre ce que l'on annonçait. Coco Lacour le reconnut parmi ses auditeurs, et il donna aussitôt avis à son chef que l'assassin était trouvé.

Vidocq monta en voiture comme la veille, et fit de nouveau réclamer à son de caisse le cher *Brillant*, en promettaut cent francs de plus à qui le ramènerait. La calèche dans laquelle était le prétendu maître du chien suivait le publicateur. Les paysans ne concevaient pas que l'ont pût donner tant d'argent pour recouvrer une bête. L'affluence pour voir l'original qui jetait ainsi les louis par la croisée était considérable.

Pendant que la calèche était entourée, la fille publique, à l'ombre d'un voile qui cachait ses traits, faisait la revue des spectateurs; tout à coup un jeune homme écarte la foule, et vient se poster tout près des chevaux. La fille publique se penche alors à l'oreille de Vidocq, en lui disant à voix basse : *Il est là*, en même temps que par un signe elle le lui indique.

Vidocq n'a pas l'air d'être prévenu. Dès ce moment il pourrait arrêter le coupable, qui est tout près de lui, mais il se propose de l'enlever sans faire d'éclat, et surtout sans qu'il puisse lui venir l'idée de faire résistance. Pour y parvenir il recourt à un stratagème. Il se tourne du côté du jeune homme, et lui adressant la parole :

— Je crois, dit-il, que c'est vous que j'ai rencontré dimanche dans la plaine, et avec qui j'ai causé un instant : vous avez même caressé mon chien.

— Moi, Monsieur, répond l'élagueur, je ne vous ai seulement jamais vu, pas plus que votre chien ; au surplus, dimanche je suis allé danser à la barrière.

— Je vous demande pardon, reprit Vidocq ; mais je suis certain que c'est bien vous qui avez enmené mon pauvre *Brillant ;* je vous en conjure, rendez-le-moi, et je suis prêt à vous compter les trois cents francs promis.

— Que je vous rende! s'écrie l'élagueur en

lui riant au nez; vous rêvez, mon cher Monsieur. Parbleu! je serais bien aise de l'avoir trouvé, ça me ferait une bonne journée; mais, en vérité, je ne sais pas ce que vous voulez dire.

— Vous faites l'ignorant, répliqua le chef de la brigade; des personnes qui ne peuvent pas se tromper m'ont assuré que vous avez mon chien, et que vous l'avez emmené à votre domicile.

— Qui sont-elles, ces personnes? Elles en ont menti; d'ailleurs je n'ai pas de chien; je demeure à Paris dans un garni où l'on n'en souffrirait pas.

— Je veux bien vous croire; mais pour ma satisfaction, conduisez-moi à votre logement, et je vous donnerai douze francs pour votre peine.

— S'il ne s'agit que de cela, voilà douze francs qui seront bientôt gagnés; mais voyez-vous, ajouta-t-il d'un air goguenard, ça ne vous rendra pas votre chien.

— C'est égal, montez avec nous dans la calèche.

Le jeune homme ne se le fit pas répéter ; il se plaça sans cérémonie à côté du monsieur, qu'il regardait comme un bon bourgeois ; et quand il fut assis, la dame au voile, par un nouveau signe, confirma Vidocq que c'était bien le meurtrier de sa camarade. En attendant, l'élagueur riait aux éclats.

— Et qu'avez-vous donc à rire ? lui dit Vidocq.

— On rirait à moins. N'est-il pas plaisant de voir un cadet fait comme je le suis (il était nu-bras) dans la compagnie d'un monsieur et d'une dame qui ont de beaux habits ?

Vidocq commanda au cocher de fouetter, et l'on se mit en route. A l'aspect de cet homme, la fille publique éprouva une telle révolution qu'elle faillit s'évanouir. La terreur lui ayant arraché des exclamations, le coupable reconnut la voix et pâlit, mais il se remit promptement.

— Ma foi, Monsieur, dit-il à Vidocq, j'ai réfléchi, je ne veux pas aller plus loin : j'ai des affaires ; et si vous avez perdu votre chien, tant pis pour vous.

— Laissez donc, vous irez bien jusqu'à Paris.

— Je n'irai pas ; et pour preuve, c'est que je vais descendre à la minute.

Il se lève aussitôt pour s'élancer à terre ; mais Vidocq, le saisissant à la gorge, le renverse dans la calèche et parvient à lui mettre les menottes.

— A présent, lui dit-il, en lui appuyant un pistolet sur la gorge, si tu bouges tu es mort.

A cette menace, l'élagueur devint doux comme un mouton, et il se laissa conduire à Paris sans faire le moindre mouvement.

CHAPITRE XVII.

—

LA MINORITÉ.

La chaîne d'or. — Étonnante indifférence. — Dénégations. — La portière et le marchand de vin. — La nuit sur un banc. — Une rouerie. — J'ai vingt ans. — Quelle obligation je vous ai! — Bon appétit et sécurité. — Le meilleur ami. — Quelle tendresse! — Refus d'avouer. — Scène pathétique. — Pleurs. — Révélations. — Calme. — Sourire. — Installation à la préfecture. — Un coup de foudre.

Vidocq et sa suite allèrent directement dans le quartier où était située la maison garnie dans laquelle leur prisonnier avait son logement. Le commissaire de police ayant été averti, on pro-

céda sur-le-champ à la perquisition, et l'on trouva, dans la chambre de l'élagueur, la chaîne d'or de la *belle Normande*, ainsi que plusieurs autres pièces de conviction. Pendant cette opération, dont les résultats ne permettaient pas de douter de sa culpabilité, Guichet, c'était le nom de l'assassin, reprenait l'aplomb d'un homme qui n'a rien à se reprocher, et paraissait tout-à-fait indifférent à ce forfait: interrogé, il nia tout, et se montra déterminé à ne rien avouer.

Guichet, conduit sur le théâtre du crime, ne laissa pas apercevoir la plus légère émotion ; il ne sourcilla pas quand on déploya devant lui le drap ensanglanté dans lequel il avait enveloppé sa victime. Le portier de la belle Normande et le marchand de vin, le reconnurent dès la première vue pour celui qu'ils avaient désigné.

Ces premiers préludes d'une instruction criminelle durèrent jusqu'à deux heures du matin. Au point du jour, on devait ramener Guichet à

Sceaux, afin de vérifier si, dans les vêtemens qu'il y avait laissés, il ne s'en trouvait pas qui fussent tachés de sang. En attendant cette vérification, Vidocq, dont il était le prisonnier, le garda à vue; ils passèrent ensemble le reste de la nuit, assis sur un banc. Le croirait-on! dans cette position Guichet dormit deux ou trois heures d'un sommeil aussi paisible que s'il eût été l'homme le plus innocent du monde! Le monstre n'avait point de remords!

Quand il se réveilla, Vidocq tenta de lui arracher l'aveu de son crime. A son retour à Sceaux, le maire et le commissaire de police de l'endroit essayèrent également de le confesser, mais ce fut en vain. Irrité d'une telle résistance, Vidocq le prit une seconde fois en particulier, et, après l'avoir sollicité par tous les moyens possibles, il désespérait d'en rien obtenir, lorsqu'il s'avisa de lui demander quel âge il avait.

— J'ai vingt ans, répondit Guichet.

— Ma foi, s'écria l'interrogateur, tu es bien

heureux ! Ah ça, es-tu bien sûr de n'avoir que vingt ans ?

— Oui, Monsieur, puisque je ne les ai même pas encore.

— Ah, tant mieux ! cela sera regardé comme une étourderie de jeunesse.

— Comment dites-vous ?

— Je dis que tu es heureux de n'être pas majeur, sans quoi on t'aurait coupé le cou comme un joli garçon, au lieu que tu en seras quitte pour cinq ou six mois de prison.

— Bien vrai ?

— Certainement que c'est vrai, puisque c'est du ressort de la police correctionnelle. Par exemple, tu ne peux pas éviter la correction.

— Six mois de prison ! Si ce n'est que ça, c'est bientôt passé. Ma foi, autant avouer la vérité tout de suite. Oui, Monsieur, c'est moi qui ai fait le coup.

— Je le savais bien. Pourquoi donc te faire tant tirer l'oreille pour avouer ? Eh mon Dieu! nous avons tous été jeunes; six mois de prison c'est une bagatelle. Et puis, si tu n'as pas autre chose sur ton compte, le tribunal ne sera peut-être pas si rigoureux. On sait qu'il faut que jeunesse se passe. Qui est-ce qui n'a pas fait ses fredaines, moi comme un autre? Si l'on guillotinait tous les bambocheurs....

— Ah! mon bon Monsieur, vous me soulagez d'un grand poids! Et en proférant cette exclamation, Guichet tenait étroitement serré dans ses bras Vidocq, qu'il embrassait comme du pain en l'arrosant de ses larmes.

— Quelle obligation je vous ai! s'écriait-il, je ne l'oublierai jamais, vous m'avez tiré une fameuse épine du pied. Maintenant, Monsieur, si c'est un effet de votre bonté, faites-moi donner un cervelas et une bouteille de vin, j'ai besoin de prendre des forces.

— Volontiers.

Guichet déjeuna avec beaucoup d'appétit. Le repas terminé, Vidocq et ses agens le conduisirent une seconde fois devant le maire et le commissaire de police de Sceaux; il était convenu qu'il y réitérerait ses aveux, afin de les faire constater d'une manière authentique; mais en présence des autorités, Guichet revint à des dénégations; il fallut encore le raisonner et le tromper; enfin il parut convaincu, et comme il voyait dans Vidocq son meilleur ami, il le pressa de nouveau dans ses bras, puis cachant sa figure dans son sein il se mit à pleurer et commença en ces termes des révélations qui furent recueillies.

— Oui, Messieurs, c'est moi qui ai tué cette pauvre fille pour lui voler tout ce qu'elle possédait; c'est le diable qui m'a tenté, car je n'ai jamais fait de mal à personne.

Pressé de donner des détails sur toutes les circonstances de ce crime, il continua ainsi:

— Lorsque je fus couché avec elle, après avoir

assouvi ma passion deux fois, je lui dis que je voulais dormir. Elle m'embrassa en me souhaitant le bonsoir. Je ne voulais pas dormir et pourtant je me suis assoupi; mais la tête remplie de mon idée, je m'éveille, et voyant qu'elle dormait profondément, je me lève, et vais prendre mon croissant pour faire le coup. Je ne sais si elle avait été éveillée par le mouvement que je venais de faire, mais au moment où je me disposais à la frapper, elle se retourna de mon côté, son bras parut me chercher, je n'eus que le temps de mettre la moitié de mon corps sur le lit et ma tête sur le traversin. Me sentant elle m'embrasse, se retourne et s'endort de nouveau. Je me recouche auprès d'elle; mais peu d'instans après je lui porte un coup au cou. Elle fait un mouvement et veut crier; je lui en porte un second. Alors lui saisissant les deux mains, je monte sur le lit et les lui attache avec un mouchoir. Pendant l'opération je lui tenais les genoux sur l'estomac, et c'est dans cette position qu'elle est morte. Après qu'elle eut rendu le dernier soupir, je me suis levé, j'ai cherché dans la chambre ce qui me convenait; et quand tout a été fini, comme

il y avait de l'eau dans un pot à beurre, je m'en suis servi pour laver le sang qui était après mes mains et ma chemise; ensuite, sans attendre le jour, je suis sorti. Dans la matinée j'ai vendu une partie des objets que j'avais pris; après quoi je suis revenu à Vaugirard, où j'ai repassé mon croissant. Le reste de la journée, comme vous la savez, c'était le dimanche, s'est passé à boire et à danser; le lundi j'en ai fait autant. Voilà, Messieurs, la pure vérité, et vous pouvez m'en croire. »

Cette narration ne fut interrompue que par quelques légers sanglots en commençant; mais à mesure que Guichet parlait il était moins ému; et quand il eut achevé il était on ne peut plus calme.

Après cette confession, Guichet se mit à causer comme un homme qui n'a rien à craindre. Le soir, il demanda qu'on lui servît à souper; il mangea comme un ogre; et quand il eut bu quelques verres de vin, le sourire reparut sur ses lèvres.

A dix heures il repartit pour Paris, et ne tarda pas à être installé au dépôt. Lorsqu'il franchit le seuil de la préfecture, Vidocq lui dit encore : — Est-il bien vrai que tu n'aies que vingt ans ?

— Je ne les aurai qu'à la Saint-Jean prochaine, ainsi il s'en faut de six mois.

— En ce cas, tu ne les auras jamais.

— Et pourquoi ?

— Parce que d'ici-là tu seras raccourci.

— Raccourci !

— Eh oui, ton compte est bon ; c'est sur la place de Grève qu'il se réglera.

Guichet, pour qui ces mots étaient un coup de foudre, ne proféra plus une seule parole, et Vidocq disparut.

Guichet fut condamné à la peine capitale.

Lorsqu'après le rejet de son pourvoi on vint

le préparer pour le supplice, il se montra résigné, et s'entretint fort tranquillement avec tous les assistans de *la toilette*. Vidocq, pour qui il était doux de se repaître d'un spectacle pareil, était là. Guichet le reconnut et le vit sans horreur. Ce jeune homme, qui n'avait pas plus de vingt ans, était assez bien pris dans sa taille, qui n'excédait pas cinq pieds deux pouces. Ses cheveux étaient bruns, sa figure était assez jolie, quoiqu'il eût le teint passablement basané; ses yeux étaient grands et noirs; ils étaient beaux, mais son regard était quelque peu farouche.

CHAPITRE XVIII.

LE VOLEUR VOLÉ.

Premiers soupçons. — Le portier en défaut. — Conjecture. — La trouvaille de l'apprenti. — Courte joie d'un savetier. — Son amour pour les espèces sonnantes. — Il est arrêté chez Rotschild. — Dialectique de Vidocq. — Rapports sur rapports. — Le serrurier D***, forçat libéré, est en danger de retourner au bagne. — La plainte du petit jeune homme. — Il promet l'arrestation de quatre coquins à qui lui fera retrouver ses habits. — Les mouchards en campagne, les mouchards... — Une voleuse, ou Clémentine Clément, dite *la Rousse*. — Le corset receleur. — Grégoire est prisonnier. — Les aveux. — La commodité d'une voiture. — L'occasion fait le larron. — Embarras d'un porte-feuille. — L'échafaudage de Vidocq est renversé. — Le hasard fait plus que la science. — Un outrage à l'ordre social. — Réfutation du livre intitulé *Vidocq dévoilé*.

Le 15 juin 1825, on s'aperçut qu'il avait été volé dans la chambre à coucher de madame la

princesse Berthe de Rohan, rue de Varennes, n° 6, une bourse contenant quatre pièces de vingt francs et un portefeuille rempli de divers papiers, parmi lesquels un billet de dix mille francs de la banque de France, deux autres billets de la banque de Vienne, et deux traites sur le banquier Rotschild, formant ensemble vingt-un mille francs. Ce vol était d'autant plus hardi, que pour arriver à la chambre de la princesse, il avait fallu traverser plusieurs pièces, et notamment une antichambre où couchait le domestique Wentzel.

Wentzel et un nommé Guérite, domestique de louage, qui occupait un cabinet dans l'hôtel, furent les premières personnes sur qui se dirigèrent les soupçons; cependant il n'y avait aucun indice qui pût les faire accuser; et malgré les probabilités, on devait se borner à leur égard à exercer des surveillances et à prendre des renseignemens.

Guérite, dont on épia les démarches et scruta la conduite antérieure, parut jusqu'alors à l'abri

de tout reproche; tous les maîtres qu'il avait servis, toutes les personnes qui le connaissaient, rendaient de lui le meilleur témoignage. En admettant qu'il fût l'auteur du vol, obligé de traverser la pièce où reposait Wentzel, comment se pouvait-il qu'il eût été assez imprudent pour fouiller dans la poche d'un gilet suspendu à la tête de son lit, et pour prendre une modique somme de quinze francs? Une fois dans les appartemens de la princesse, Wentzel était l'unique surveillant qu'il eût à redouter, et préméditant un vol considérable pour s'emparer d'une bagatelle, il se serait exposé à être pris en flagrant délit; il n'était pas croyable que l'homme le plus stupide eût agi de la sorte.

Si le simple raisonnement absolvait Guérite, il n'en était pas de même de Wentzel; tout portait au contraire à penser qu'il n'était pas innocent. D'abord sa position le mettait à même de tout prévoir, de tout combiner; il pouvait choisir à son gré le moment le plus favorable à l'exécution de son projet, il était libre de préparer l'occasion et de l'attendre, l'impunité lui était

assurée. Il savait où la princesse mettait ordinairement la clef de son secrétaire, et puis, seul gardien du logis, il n'avait à craindre aucune espèce de surprise; la confiance dont il était investi était en outre pour lui un puissant motif de sécurité.

Le portier affirmait qu'il était de toute impossibilité qu'un étranger se fût introduit dans l'hôtel; d'après lui le vol n'avait été commis que par des personnes qui connaissaient parfaitement les localités : — A la vérité, ajoutait-il, le jour où l'on s'en est aperçu, le cocher Dupré m'a dit qu'à quatre heures du matin il a trouvé ouvert le guichet de la porte cochère.

Cette circonstance, également racontée par le portier, contribua à fortifier les soupçons que l'on avait conçus au sujet de Wentzel. Le guichet ouvert était évidemment de sa part une ruse imaginée dans le but de persuader que le voleur était un étranger; d'ailleurs comment supposer qu'il en fût autrement? Certainement un voleur étranger, qui se serait introduit dans l'hôtel, aurait pu laisser la porte entre-baillée pour se ménager une

retraite en cas de poursuite; mais en sortant il eût pris tout juste la précaution contraire.

Le jour où le vol avait été découvert, un enfant de treize ans, apprenti chez le sieur Jacquart, cordonnier en chambre, rue Saint-Martin, n° 250, étant allé aux lieux d'aisance, y avait trouvé, sur une tablette, le portefeuille de la princesse. Il l'avait aussitôt rapporté à son bourgeois; et celui-ci ayant examiné les papiers qui y étaient contenus, s'était hâté de courir chez le banquier Rotschild, afin d'échanger contre de l'or les billets de la banque de Vienne et de faire acquitter le montant des traites. La démarche du cordonnier ne prouvait pas sans doute un grand fonds d'honnêteté; son empressement à convertir les papiers en espèces sonnantes montrait assez qu'il était étranger au vol; seulement il avait été bien aise de se présenter à la caisse avant qu'aucune réclamation eût été faite. S'il eût été coupable, il se fût bien gardé de se présenter chez Rotschild; aussi ne l'accusa-t-on pas, mais on l'arrêta, et il fut conduit à la préfecture de police, où il eut

moins de peine à se justifier qu'à se faire élargir.

Vidocq, dans cette affaire, adressa à ses chefs une sé rie de rapports dans lesquels il rassemblait toute la force de sa dialectique, tantôt pour accabler Wentzel, tantôt pour signaler, comme auteur du vol, un serrurier, le nommé D***, forçat libéré, qui, par un séjour de seize ans au bagne de Toulon, avait expié un vol à l'aide de fausses clefs. Il alternait ainsi de Wentzel au serrurier, du serrurier à Wentzel; lorsqu'un matin, un jeune homme de seize à dix-sept ans se présenta au bureau de la petite rue Sainte-Anne, demandant à faire une déclaration. On le fait entrer dans le cabinet de Vidocq; ce jeune homme était assez proprement vêtu; il déclare se nommer Grégoire, et demeurer à Paris, chez sa mère. Après ces préliminaires sur son individualité, il raconte qu'étant allé coucher avec une fille publique, celle-ci a profité de son sommeil pour le voler et disparaître avec ses habits; il ignore, dit-il, le nom

de la fille, et il ne saurait indiquer ni sa demeure ni l'endroit où il a passé la nuit.

Malgré le vague de cette plainte, Vidocq promit de faire des recherches. Après avoir chaudement recommandé de les faire le plus tôt possible, au moment de sortir, le jeune homme ajouta: « Si vous me faites retrouver mes effets, je vous » en témoignerai ma reconnaissance, en vous fai» sant arrêter quatre coquins qui ont commis un » vol rue de Varennes. » Il était facile de deviner qu'il s'agissait du vol commis chez la princesse de Rohan. Vidocq, étonné du prix proposé en échange de son zèle, se mit à questionner le jeune homme, qui lui donna dans les plus grands détails les signalemens des quatre voleurs. Il était, affirmait-il, certain de les voir dans la journée, et il promettait d'avertir la police aussitôt qu'il les aurait rencontrés.

Vidocq offrit de le faire accompagner par des agens; mais comme il parut ne pas se soucier d'une semblable escorte, il n'insista plus, et se

borna à le faire suivre à son insu par des mouchards déguisés, qui avaient ordre de ne pas le perdre de vue un instant. S'il arrivait qu'il se réunît à des individus dont les signalemens fussent conformes à ceux qu'il avait donnés, sous le prétexte de vérifier leurs papiers, on devait sur-le-champ s'assurer de leurs personnes.

Les mouchards, fidèles à leur instruction, ne quittèrent plus Grégoire : pendant quatre jours et quatre nuits, il ne fit pas un pas sans les avoir à ses trousses ; mais cette surveillance n'eut aucun résultat.

Cependant Vidocq avait fait des recherches pour découvrir la fille avec laquelle Grégoire prétendait avoir couché. A une date qui coïncidait avec sa plainte, *Clémentine Clément*, dite *la Rousse*, avait été vue habillée en homme; les vêtemens sous lesquels elle avait paru étaient en tout semblables à ceux décrits par Grégoire; on ne pouvait pas douter qu'elle ne fût la voleuse. Vidocq, espérant que cette découverte le conduirait à une autre bien plus importante,

ne manqua pas d'en donner avis à celui qu'elle intéressait ; il fit venir Grégoire, et lui dit que, pour éviter toute méprise de la part des agens chargés d'arrêter la voleuse, il le priait d'aller avec eux afin de la leur désigner. Grégoire se rendit dans la maison où elle était ; et parmi plusieurs femmes, il en reconnut une : c'était *Clémentine Clément*; on la conduisit alors devant un commissaire de police, qui, après avoir constaté le dire de Grégoire, interrogea cette fille au sujet de l'enlèvement des habits.

Clémentine nia tout ; mais peut-être avait-elle encore sur elle l'argent provenant de la vente de son larcin, ou la reconnaissance du Mont-de-Piété, dans le cas où elle l'aurait engagé. Le commissaire ordonna de la fouiller, et l'on trouva dans son corset deux billets de mille francs de la Banque de France, ainsi que quelques bijoux ; interpellée sur l'origine des billets, Clémentine déclara les tenir de la générosité d'un capitaine de vaisseau qui avait passé une nuit avec elle. Mais le commissaire s'avisa de penser qu'elle les avait trouvés dans les po-

ches du jeune Grégoire ; et il tirait cette induction du haut prix que celui-ci mettait à recouvrer des vêtemens qu'il n'aurait pas réclamés avec tant d'instance, s'ils n'avaient renfermés des valeurs. D'inductions en inductions, on en vint à conclure, du moins Vidocq, que Grégoire avait participé au vol dont il avait promis de dénoncer les auteurs. Des perquisitions furent faites ; et, entre les mains du logeur chez qui restait Clémentine, on saisit une nouvelle somme de trois mille cinq cent soixante francs.

Grégoire, retenu prisonnier, fut sollicité de confesser qu'il avait coopéré au vol commis rue de Varennes; long-temps il résista; enfin il s'avoua coupable. On le pressa de nommer ses complices.

— Je n'en ai point.

On le somma de faire connaître les indicateurs.

— On ne m'a donné aucune espèce d'indices, je n'étais à Paris que depuis deux jours, et je n'y connaissais personne; telles furent ses réponses.

Il paraissait surprenant qu'un enfant eût accompli seul un vol aussi hardi ; mais les explications qu'il donna ne permirent plus de douter de sa véracité.

— Un soir, dit-il, j'étais sur un banc dans la rue de Varennes, après avoir employé le reste de mon argent à acheter un pain de deux livres ; tandis que je rêvais aux inconvéniens de passer la nuit à la belle étoile, j'entendis le bruit d'une voiture ; bientôt elle s'arrêta en face d'une porte cochère ; je vis qu'elle allait entrer ; alors m'approchant je me glissai sous la caisse, et, m'étant accroché aux ressorts, j'arrivai ainsi jusque sous la remise, d'où je montai dans un grenier à foin. Dans la nuit, comme je ne pouvais dormir, il me vint à l'idée de faire une ronde dans la maison, afin de voir si je ne trouverais pas quelque chose à ma convenance : je parcourus d'abord les écuries et les cours ; mais n'ayant rien découvert, je montai au premier, une porte était ouverte, je pénétrai dans une antichambre où un homme dormait profondément, je m'avançai près de son lit, et je pris quinze

francs dans son gilet qui était sur une chaise; ensuite j'entrai machinalement dans une autre pièce, et, ayant aperçu un secrétaire dont on n'avait pas retiré la clef, je l'ouvris et m'emparai des premiers objets qui me tombèrent sous la main. Au point du jour je sortis, et après avoir passé les ponts, je me dirigeai vers la rue Saint-Martin. Ce fut là, qu'étant monté dans une maison, je déposai sur la tablette des lieux d'aisance le portefeuille dont je ne savais que faire.

Cette confession fit beaucoup de peine à Vidocq, dont la science conjecturale était encore une fois en défaut. Il regretta singulièrement tout l'arsenal de semi-preuves qu'il avait appelé à son secours, d'abord contre Wentzel, ensuite contre le cordonnier, et enfin contre le forçat libéré. Peut-être aurait-il réussi à créer l'évidence contre l'un d'eux, et à disposer pour la conviction un certain nombre de ces apparences trompeuses dont la perfidie peut s'emparer pour faire des victimes. On ne saurait prévoir quelle aurait été l'issue de la mise en

accusation des uns où des autres ; mais en supposant même que Wentzel, qui était signalé comme manifestement coupable, eût été acquitté, n'aurait-il pas été à jamais perdu dans l'opinion ? Expulsé de chez la princesse de Rohan, chez quel maître aurait-il pu se présenter ?

Dans cette circonstance, comme dans mille autres, les torts de Vidocq furent très-graves ; ils l'étaient moins pourtant que ceux des hommes qui souffraient qu'un forçat exerçât une sorte de magistrature. Vidocq, inquisiteur de la sûreté, était une véritable anomalie ; c'était un outrage à l'ordre social. Vidocq sbirre à la bonne heure; et encore, n'était-ce pas le comble de l'immoralité de montrer aux malfaiteurs un emploi dans lequel on pouvait faire fortune après s'être évadé des galères ?

Le vol commis chez la princesse de Rohan a fourni à l'auteur du *Vidocq dévoilé* la matière d'un chapitre qui est, sans contredit, le plus amusant de tout l'ouvrage ; malheureusement la plupart des faits de ce chapitre sont démentis

par la procédure et par ses préliminaires authentiques. Nous aussi aurions pu, sans grand frais d'imagination, donner à notre récit l'intérêt du romanesque; nous avons préféré l'intérêt de la vérité.

CHAPITRE XIX.

TROIS VICTIMES.

Les assassins de Dancé. — Attentat terrible. — De cabriolets en cabriolets. — Allées et venues. — Une fable de Vidocq. — Il se déguise en bas-Normand. — L'homme entortillé dans la couverture. — Vidocq l'abasourdit. — Il l'endort. — Une demi-douzaine de valets de chambre. — Le souper de la confession. — L'impunité promise. — Grande révélation. — L'amant tue sa maîtresse et son enfant. — Un homme terrible. — Prudence de Vidocq. — L'arsenal ambulant. — Mauvaise renommée. — Qui est là ? — Le voisin François. — Le fusil tombe des mains. — La fête des bonnes gens. — Préventions en masse. — Impassibilité d'un coupable. — Sans-souci et pourtant scélérat. — L'air avenant. — La physiognomonie en défaut. — L'échafaud.

Au mois de novembre 1824 on dénonça à la police un assassinat commis avec d'épouvantables

circonstances, dans la commune de Dancé, département de l'Orne ; 1° sur la personne de M. Haye, percepteur des contributions; 2° sur celle de sa servante; 3° sur la fille de cette femme. Une autre fille de huit à dix ans, qui était couchée dans la maison au moment du crime, et qui était échappée comme par miracle à la fureur des meurtriers, déclara que l'un d'eux était le nommé Jean-Louis-Pothin Radiguet, habitant de la commune et amant de la domestique. Ce qui ajouta à l'atrocité de cet attentat, c'est que l'enfant assassiné était le produit des œuvres de Radiguet, et que sa mère portait encore dans son sein un second fruit de leurs coupables liaisons. Tout faisait présumer qu'après avoir trempé ses mains dans le sang de trois personnes, le monstre était monté en diligence et s'était dirigé sur Paris.

On ne fut pas plus tôt informé de ce tragique événement que Vidocq reçut l'ordre de se mettre à la recherche de Radiguet. Afin de découvrir ses traces, il commença d'abord par explorer les bureaux des diverses diligences, et, quoique Radiguet eût prit un faux nom, il parvint à savoir

que, dès son arrivée, il était monté dans un cabriolet de place, qui avait dû le mener à la porte Saint-Antoine. Il s'agissait de découvrir ce cabriolet; on sait que la police a sous sa main tous les cochers; Vidocq ne fut pas long-temps à trouver celui qui avait conduit Radiguet, et il apprit de lui qu'il était entré dans un des pots-de-chambre qui desservent la route de Charenton.

Vidocq, dans l'espoir de l'atteindre, partit sur-le-champ avec plusieurs de ses agens; mais Radiguet était allé à Brunoy: Vidocq ne manqua pas de l'y suivre, mais Radiguet n'avait fait que paraître dans cette commune, et toutes les démarches entreprises n'aboutirent qu'à donner la conviction qu'il avait quitté le pays pour se rabattre encore une fois sur la capitale. Vidocq se hâta en conséquence de revenir sur ses pas, et, à force de s'enquérir, il réussit à déterrer le cocher qui l'avait ramené. Les renseignemens fournis par ce dernier étaient désespérans; ils révélaient que Radiguet était derechef parti pour Charenton.

Vidocq, sans se donner le temps de reprendre haleine, franchit encore la barrière, et dans la même journée il rejoint le dernier cocher dont la voiture avoit transporté Radiguet à Creteil; c'était là que, fatigué de faire la navette, il s'était enfin arrêté.

L'indication était précise; Vidocq, pour la mettre de suite à profit, se fit conduire immédiatement à Creteil, où il descendit à l'auberge dans laquelle Radiguet avait annoncé qu'il irait loger. Il était nuit quand il se présenta à l'aubergiste, qui, sans s'en douter, lui donna toutes les informations dont il avait besoin. L'individu qu'il lui signalait était bien celui contre lequel il avait un mandat; mais cet individu était couché; n'importe, Vidocq était pressé, il fit entendre qu'étant du même endroit que le voyageur, il avait à l'entretenir d'affaires qui l'intéressaient personnellement; la fable avait d'autant plus de vraisemblance que Vidocq, déguisé en paysan, contrefaisait à s'y méprendre l'accent et les manières d'un bas Normand. L'aubergiste, qui ne soupçonnait guère qu'il y eût une arrestation

sous jeu, ne fit aucune difficulté de lui enseigner la chambre de celui qu'il désignait comme son ami; c'était tout ce qu'il demandait; il alla droit à cette chambre, en ouvrit doucement la porte sur laquelle était la clef, et s'étant élancé sur le lit dans lequel était Radiguet, il l'eût entortillé dans sa couverture avant qu'il eût pu proférer une seule parole. Il a été établi par les débats judiciaires que Vidocq ne déclarait jamais à un homme qu'il était son prisonnier avant de l'avoir marqué, c'est-à-dire, sans lui avoir porté à l'improviste des coups plus ou moins dangereux qui le mettaient hors d'état de faire la moindre résistance. Radiguet, assailli avec cette brutalité, fut quelque temps à se reconnaître, enfin revenu de sa première terreur :

—Eh! pourquoi que vous m'arrêtai? dit-il en patois.

— Tu le sais bien, lui répondit le célèbre chef des mouchards, c'est parce que tu n'as pas satisfait à la loi sur le recrutement.

C'était toujours ainsi qu'il s'efforçait de faire

prendre le change aux grands coupables contre lesquels la justice le lançait. Il essayait de leur persuader qu'on ne se saisissait de leur personne que par l'effet d'une méprise, ce qui les rassurait singulièrement en leur laissant l'espoir que l'erreur reconnue ils seraient infailliblement remis en liberté.

Radiguet donna dans ce panneau, comme avaient fait beaucoup d'autres; aussi, quoiqu'il eût une demi-douzaine de valets de chambre pour l'aider à s'habiller, montra-t-il assez de tranquillité. Cependant quand il se vit lié et garrotté, il ne put s'empêcher de pâlir à plusieurs reprises.

Vidocq remonta en voiture, emmenant avec lui Radiguet, qui ne se lassait pas de protester qu'il n'avait rien à démêler avec la loi de recrutement.

Chemin faisant, les inquiétudes de cet homme augmentèrent; comme il avait de l'or caché dans le dos de son gilet et qu'il s'était aperçu que

cette circonstance n'avait pas échappé à la perspicacité des agens, il offrit de leur en donner la moitié s'ils consentaient à le relâcher; mais cette offre ne fut point acceptée, et, malgré ses protestations, on le conduisit au dépôt, où Vidocq vint souper avec lui; il voulut le faire boire afin de lui surprendre dans l'ivresse quelqu'aveu qu'il lui ferait réitérer à jeûn; mais Radiguet était sur ses gardes, il répondit constamment que l'on se trompait, qu'il n'avait jamais commis le moindre crime, et qu'il ne craignait rien. Le lendemain il résista encore malgré les menaces les plus terribles; mais lorsque, suivant sa coutume, Vidocq lui eut promis l'impunité et l'indulgence du tribunal, il ne fit plus aucune difficulté de se confesser, et voici en quels termes il fit, par devant le juge d'instruction, le récit de son forfait :

— Il est trop vrai que je suis coupable, et c'est pour tâcher de mériter mon pardon que je vais avouer tout mon crime; je n'ai qu'un regret, c'est qu'en déclarant la vérité, je prive des enfans du seul appui qu'ils aient, car j'ai un

complice, celui qui m'a perdu, et le malheureux est un père de famille.

Il n'y a pas plus de six semaines que le nommé Avignon, âgé d'environ quarante ans et habitant le même pays que moi, me trouve sur la place de notre village, et me prend en particulier.

— Radiguet, me dit-il, tu n'es pas heureux, tu n'as pas assez d'agent pour faire ton commerce; si tu veux, je t'enseignerai le moyen de t'en procurer, et alors tu pourras aller aux foires et y faire de meilleures affaires que tu n'as fait jusqu'à présent. Là-dessus il m'expliqua qu'il s'agissait d'assassiner le bourgeois de ma bonne amie; que, pour n'être pas reconnus, nous tuerions également ma bonne amie, sa fille et une autre qui restaient dans la maison; que c'était indispensable de n'épargner personne, afin de ne pas laisser de témoins de notre action et de ne pas être découverts.

Je ne sais comment cela s'est fait, mais j'ai adhéré à ce qu'il me proposait, et il a été con-

venu que nous choisirions, pour exécuter notre projet, le jour où le percepteur reviendrait de faire sa tournée pour recevoir les impôts. Ce jour ne tarda pas à arriver; Avignon, qui était continuellement aux aguets, vint me dire que le percepteur était parti et qu'il ne reviendrait que le soir. A cette nouvelle, je sentis mon courage m'abandonner; mais, excité par Avignon, je me laissai entraîner.

Ce percepteur était un vieillard; peu de temps avant son retour nous allâmes nous embusquer dans un petit bois où il devait nécessairement passer à la brune; le vieillard paraît, je frisonne; mais il est trop tard, mon camarade lui a déjà asséné un coup de bâton qui l'a étendu raide à ses pieds; je suis l'exemple qui m'était donné, je porte le second coup, et le brave homme rend l'âme aussitôt. Nous nous emparons de l'argent dont il est porteur ainsi que des clefs de ses armoires et secrétaires, et nous traînons le cadavre dans le taillis, où nous le cachons pour le soustraire aux regards des personnes qui viendraient à passer.

Avignon et moi nous dirigeâmes ensuite vers le domicile du percepteur. La vue du sang m'avait animé, j'étais ivre de mon crime; je ne me connaissais plus, je ne respirais que carnage. Parvenus à la maison de la victime, j'appelle Marguerite, ma bonne amie; elle vient à moi sans défiance, et je l'assomme. Tandis qu'elle se débat contre la mort, Avignon la saisit et va la précipiter dans une mare. Je pénètre dans une chambre, j'arrache de son berceau la petite fille de trois ans et la remets à mon complice, qui la plonge dans la mare comme sa mère.

Après ce coup, je savais qu'il y avait encore au logis une fille plus âgée que celle dont nous venions de nous débarrasser; je la cherche pour lui faire subir le même sort, mais au moment où j'approche de son lit je vois qu'elle a disparu.

Cette disparition me contraria beaucoup. Je fis part à Avignon de mes inquiétudes à ce sujet. — Pourvu, me dit-il, qu'elle ne soit pas allée chercher du secours. Ce qu'il y a de mieux à faire c'est de nous dépêcher avant que l'on n'arrive.

Nous nous hâtâmes en conséquence, nous fouillâmes partout, et, après avoir fait main-basse sur tout ce qu'il y avait d'or et d'argent, nous nous éloignâmes.

Le partage du butin s'effectua chez Avignon. Lorsque j'eus ce qui me revenait, il m'engagea à quitter de suite le pays, afin de me dérober aux poursuites qui vraisemblablement seraient dirigées contre moi, puisque la petite fille qui s'était sauvée ne pouvait manquer de m'avoir reconnu et de me signaler à la justice. Pour ce qui est d'Avignon, certain de n'avoir pas été vu par l'enfant qui avait échappé au massacre, il a pensé qu'il n'avait rien à redouter, et il est resté sur les lieux pour être à même de me faire savoir si je serais ou non soupçonné. En me réfugiant à Paris, je me flattais d'y être plus en sûreté qu'ailleurs; mais ce qui m'arrive ne me prouve que trop qu'un criminel n'est jamais assez caché.

Cette narration, débitée de sang-froid par un jeune paysan dont les mains étaient encore fu-

mantes du triple meurtre dont il s'était souillé, faisait dresser les cheveux. Après de telles révélations, il n'y avait pas de temps à perdre pour saisir le complice de Radiguet, car il ne fallait pas qu'il pût être informé de l'arrestation de celui-ci. Vidocq eut la mission de l'appréhender, et, à cet effet, il partit aussitôt avec un agent pour Nogent-le-Rotrou. Dans cette conjoncture, Vidocq, qui avait entendu dire qu'Avignon était un homme terrible, ne voulut s'exposer que le moins possible; il confia la partie périlleuse de son mandat au capitaine de la gendarmerie, et ne parut à Dancé qu'avec une forte escorte de cavalerie armée jusqu'aux dents. Lui-même était tout couvert de poignards et de pistolets, et par surcroît de précaution, ses amples habits cachaient une armure complète, cuirasse, brassards, cuissards, etc.

Le maire de Dancé guidait cette troupe. Déjà la voix publique accusait Avignon; c'était sur lui qu'étaient tombés tous les soupçons, on ne fut donc pas surpris d'apprendre que Radiguet l'avait désigné comme son coassassin. Tous les

habitans, à commencer par les autorités locales; étaient satisfaits de ce que la commune allait enfin être délivrée d'un aussi mauvais garnement qu'Avignon. Il paraît qu'il était dans une sécurité parfaite lorsqu'on cerna sa demeure; au second coup que l'on frappa à sa porte, il demanda en patois: *Qui est là?* Puis, sur cette réponse: *C'est le voisin François*, il vint ouvrir; cependant, comme s'il eût prévu quelque danger, il accourut avec un fusil; mais à l'aspect des gendarmes, cette arme lui tomba des mains, et il s'écria qu'il était perdu.

Au même instant Vidocq et son agent se lancèrent sur lui, et dès qu'ils l'eurent attaché, on commença une perquisition dont les résultats furent tout-à-fait nuls: on ne trouva rien, absolument rien qui pût corroborer les déclarations de Radiguet, et si Avignon n'avait pas eu une réputation détestable, peut-être aurait-on été réduit à le relaxer; mais sa moralité s'élevait contre lui; pas un de ses voisins qui ne le regardât comme un scélérat capable de tout. Haï et redouté de tout le monde, il était condamné d'a-

vance. Le procureur du roi, devant qui il fut amené, l'accueillit de prime abord comme un monstre destiné à l'échafaud.

L'enlèvement d'Avignon fut une véritable fête pour les bons habitans de Dancé; lorsqu'ils le virent entre les mains de la gendarmerie et chargé de chaînes, ils en furent transportés de joie. Bon débarras, disaient-ils. Les préventions étaient si défavorables, qu'elles l'eussent fait succomber innocent; mais, abstraction faite du respect dû à la chose jugée, il était certainement coupable. Un seul fait donnera une idée de la férocité de cet homme.

Le lendemain de l'assassinat, tous les habitans s'étaient portés sur le bord de la mare dans laquelle avaient été jetés l'infortunée Marguerite et son enfant. Il s'agissait de repêcher leurs cadavres; Avignon s'offrit pour cette opération, et non-seulement il les retira de l'eau sans donner le plus léger signe d'émotion, mais encore il les garda toute la journée; ce fut lui qui se chargea pareillement de les ensevelir, et il s'acquitta de

ce ministère avec une horrible impassibilité. Ce misérable était âgé d'une quarantaine d'années; il était de petite stature et n'avait guère que quatre pieds dix pouces; il était assez bien pris dans sa taille; ses cheveux étaient blond clair, et ses yeux bleu faïence avaient une fixité continue; ils étaient effrayans à voir. Son nez, petit et retroussé, donnait du piquant à sa physionomie, qui d'ailleurs était excessivement mobile. Il y avait dans l'ensemble de ses traits quelque chose de farouche, et dans tous ses gestes des contractions nerveuses qui annonçaient de perpétuelles agitations.

Transféré dans les prisons d'Alençon, il n'éprouva, pendant sa détention, ni remords ni regret de la liberté; seulement on fut obligé de le séparer de Radiguet, parce qu'il l'aurait étranglé. Ce dernier, du moment qu'il eut avoué, ne prit aucun souci de sa position; il engraissa considérablement en attendant son jugement. Vidocq, pour qui c'était une jouissance de voir des patiens, alla le voir la veille de son exécution. Radiguet était complétement résigné; il

regardait son supplice comme une juste expiation.

Cet assassin n'avait pas encore vingt-deux ans; son extérieur était assez agréable. Sans être trop grand, il n'était pas petit : il pouvait avoir cinq pieds deux pouces, et était bien fait; il avait les cheveux châtains, les yeux gris, le visage plein et le teint coloré. Radiguet était ce qu'on appelle un joli garçon ; ses traits respiraient la douceur; le timbre de sa voix prévenait en sa faveur, et, pour un villageois, il avait un langage et des manières assez distingués. Lavater et tous les physiognomonistes du monde l'auraient pris pour le meilleur des hommes. On voit que le physique n'est souvent qu'une enseigne trompeuse.

Avignon, traduit avec son complice aux assises d'Alençon, se retrancha constamment derrière la négative; mais l'opinion généralement établie sur son compte l'empêcha de recueillir le fruit de ses dénégations. Soixante témoins qui vinrent attester la fausseté de son caractère, la

dépravation de ses mœurs et son instinct sanguinaire firent entrer dans l'âme des jurés une conviction qui ne pouvait pas résulter des preuves directes. L'éloquence du ministère public triompha. Avignon entendit sans sourciller la sentence capitale prononcée contre lui : il monta sur l'échafaud avec fermeté. A cette heure suprême, il ne semblait animé que d'un seul sentiment, celui de la vengeance, et Radiguet en était l'objet.

CHAPITRE XX.

LE FORÇAT LIBÉRÉ.

Vidocq menacé. — Ses estafiers ont la main malheureuse.— *Nathan Caïn* ou le faux-frère.—Ses prédictions.—Vidocq s'endort. — L'affaire est faite. — Le procureur du roi de Melun. — Méfiez-vous des brocanteurs. — Projet criminel. — Le souper. — Le dessert. — Il y a du sang. — Mécompte et point de regrets. — Une autre fois je m'y prendrai mieux. — Un témoin. — Vidocq est en route. — Travestissement. — On cherche une boiteuse. — Une commère. — Quelques indices. — Une bavarde. — Un gros courtaud, rustaud, lourdaud. — Le beau-frère à Marguerite. — Le fameux pâté. — Exclamations grotesques. — La voisine officieuse. — Une porte enfoncée. — Le coup de poignard. — Capitulation. — Les menottes. — Grande colère du père Guillaume. — Chacun sa manière de voir.

Depuis long-temps Vidocq et sa brigade étaient à la recherche d'un forçat libéré qu'ils avaient

déjà arrêté deux fois, et que l'on ne pouvait contraindre à résider dans le lieu où il devait subir sa surveillance. Ce forçat, nommé Guillaume (Pierre-Prosper), avait plusieurs fois menacé de se venger de Vidocq, et comme il était homme à tenir parole, Vidocq, qui craignait pour sa peau, lança à ses trousses les plus déterminés d'entre ses estafiers.

Ces messieurs avaient ordre de le saisir mort ou vif, mais, soit mauvaise volonté, soit maladresse, ils ne parvinrent jamais à le rencontrer, et leur chef restait avec ses craintes, lorsqu'un juif, nommé Nathan Caïn, autre forçat libéré, qui avait connu Guillaume au bagne de Brest, se présenta à la police, et déclara que Guillaume, avec qui il était encore lié, lui avait confié qu'il était à la veille de commettre un vol considérable dans les environs de Tournant, département de Seine-et-Marne.

Cette déclaration faite, le juif se retira et promit de revenir aussitôt qu'il saurait que Guillaume serait prêt à exécuter le crime.

Nathan Caïn présumait, d'après certains mots échappés à Guillaume, qu'il ne serait pas très-éloigné de verser le sang; il fit part de ses présomptions à Vidocq, avec qui il eut un entretien à ce sujet; il lui prédit même que, si l'on ne prenait de promptes mesures pour prévenir les attentats qu'il méditait, de braves gens périraient sous les coups de ce scélérat.

Vidocq aurait dû tenir compte d'un pareil avis; mais il était informé que Guillaume avait juré de lui faire passer un mauvais quart d'heure, et probablement il n'était pas fâché de le laisser consommer quelque forfait qui le débarrasserait d'un ennemi si dangereux, en le conduisant à l'échafaud.

On ne fit rien pour empêcher l'accomplissement des prédictions de Nathan Caïn; aussi tout par un matin accourut-il chez Vidocq pour annoncer que *l'affaire était faite*.

— Il y a eu du sang de versé, ajouta-t-il, c'est de votre faute, je vous en avais averti. Guil-

laume est capable de tout, il m'a dit qu'il avait tué deux personnes.

A cette nouvelle, Vidocq se hâta de faire rédiger un rapport qu'il adressa à l'autorité, en sollicitant un mandat contre Guillaume; mais le procureur du roi de Melun avait pris l'initiative, et un mandat, décerné par ce magistrat, arriva dans la journée. Guillaume était prévenu d'un double assassinat; voici le fait :

Guillaume, envoyé en surveillance dans l'arrondissement de Melun, s'était mis à exercer le métier de brocanteur, ce qui lui procurait un débouché facile pour le produit de ses vols, et légitimait ses excursions hors de la commune où il lui était enjoint de résider. Tantôt il était dans un endroit, tantôt dans un autre, et l'on n'en était pas surpris: son genre d'industrie nécessitait ce déplacement.

Dans ses courses, le libéré avait réussi à capter la confiance d'une foule de gens honnêtes; de ce nombre étaient deux vieillards, le mari et

la femme, qui résidaient dans un petit village aux environs de Tournant.

Ces époux passaient pour riches, on prétendait dans le pays qu'ils thésaurisaient. Guillaume résolut de s'emparer de leurs épargnes, et pour y parvenir, il conçut l'horrible projet de les assassiner tous deux. Ces braves gens, qui voyaient peu de monde, le recevaient quelquefois chez eux, ils se faisaient même une fête de l'accueillir et de le traiter comme un de leurs amis; on sait que les campagnards ont l'humeur hospitalière.

Un soir Guillaume passe devant la demeure des deux époux, on l'aperçoit, on l'invite à entrer et à se rafraîchir, il accepte; on vide avec lui une bouteille, puis on lui fait promettre qu'il reviendra souper. Guillaume sort et revient en effet; le repas est prêt, on se met à table, on mange de bon appétit, on boit avec plaisir, on trinque en se portant des santés mutuelles; au dessert, les hôtes sont heureux d'offrir leur meilleur vin. Guillaume trinque une dernière fois avec eux, puis, saisissant à l'improviste un

instrument de mort caché sous ses vêtemens, il se précipite sur eux comme un tigre en furie, et ne cesse de frapper ses victimes qu'au moment où il croit qu'elles ont expiré. Après avoir assouvi cette rage de meurtre, il fouille partout pour découvrir de l'or et de l'argent; mais il n'en peut trouver autant qu'il l'espérait; il se retire mécontent, et pourtant il n'éprouve aucun regret de ce qu'il vient de faire.

Guillaume, les mains encore fumantes de sang, arrive à Paris, et fait confidence de son désappointement à Nathan Caïn.

— Ils sont morts, dit-il à son ancien camarade, en parlant des deux époux, ainsi je ne edoute rien. Mais où diable ont-ils caché leur argent? Avant de les tuer, j'aurais dû leur arracher leur secret; c'est une leçon, une autre fois je te réponds que je m'y prendrai mieux.

Ainsi Guillaume méditait de nouveaux forfaits, mais la Providence ne voulut pas que celui qu'il venait de commettre restât impuni;

outre Nathan Caïn, qui déjà l'avait signalé à la police, il se trouvait un témoin qui devait le désigner à la justice humaine. Ce témoin était l'une des victimes, qui, ayant recouvré une lueur passagère d'existence, avait eu la force de le nommer avant de rendre le dernier soupir.

Il restait à s'emparer de ce grand coupable. Le 10 mars 1825, Vidocq eut ordre de le chercher, et il se mit sur-le-champ à sa poursuite. Il savait qu'une maîtresse de ce monstre habitait Versailles; il avait en outre quelques données sur le signalement de cette femme qui boitait et s'habillait en paysanne; Vidocq pensa que par l'intermédiaire de la maîtresse il arriverait à découvrir l'amant et peut-être à le saisir chez elle. Il se rendit en conséquence à Versailles avec un de ses agens, et sous un déguisement au moyen duquel ils étaient méconnaissables, ils parcoururent ensemble les rues de cette ville, examinant toutes les boiteuses qui se trouvaient sur leur passage; ils en virent plusieurs, aucune d'elles n'était costumée à la mode de la campagne.

Il était probable que celle qu'il leur importait de rencontrer ne résidait pas dans le quartier le plus brillant; ils se mirent donc à explorer les environs de la rue des Bancs et de la petite place, et à force de questionner les fruitiers, les bouchers, les épiciers, les cabaretiers, ils apprirent que justement sur la petite place restait une boiteuse de la tournure et de la figure de celle qu'ils dépeignaient.

Aussitôt ils allèrent à la maison qu'on leur avait désignée comme sa demeure, mais la boiteuse était déménagée et l'on ignorait son nouveau domicile; seulement, comme il ne se passait pas de jour qu'on ne la vît venir, on présumait qu'elle n'était pas allée loin.

Tandis que Vidocq et son auxiliaire étaient à l'affût des renseignemens, une de ces commères qui savent tout vint se mêler à la conversation.

— Ces Messieurs, dit-elle, demandent la boiteuse?

— Oui, ma petite mère.

— Ah parbleu, que ne vous adressiez-vous à moi ? je vous aurais enseigné ça tout de suite ; la boiteuse, mon dieu, je ne connais que ça, c'est cette bancroche qui a toujours un bonnet rond avec un caraco ; elle a acheté des harengs à ce matin ; si vous voulez je vous y mènerai tout droit ; j'irais chez elle les yeux fermés ; tenez, tenez, il n'y a pas tant d'histoire, c'est ici à deux pas, dans la petite rue Neuve, au second sur le devant, la maison qui fait le coin ; si vous désirez que je vous y conduise ?

Vidocq la remercie de son obligeance, et suivant l'indication qui lui est donnée par cette commère, il arrive bientôt à la porte de la maison.

Avant de rien tenter, il voudrait s'assurer si Guillaume est au gîte ; ce n'est qu'un voisin qui puisse le lui dire ; mais il n'y a point de voisin, il attend que quelqu'un paraisse ; enfin une femme descend, il l'aborde avec un air affable, et du ton le plus doucereux : — Ma chère dame, lui dit-il, pourriez-vous m'indiquer si c'est ici

que reste mon frère, un gros courtaud, rustaud, lourdaud, dont l'épouse est affligée d'une jambe ?

— Ah! j'y suis, vous êtes le beau-frère à Marguerite? il ne faut pas le demander; Dieu! comme la ressemblance est frappante! ma foi, c'est bien vrai, qui a fait l'un a fait l'autre; allez, il ne peut pas vous renier, c'est lui tout craché. Montez au second. Ah! vous êtes le frère au petit père Guillaume ?

— Eh oui, je suis son frère.

— Comment vous êtes son frère! rien qu'à votre parler je l'aurais deviné. C'est la porte à gauche, la pareille à celle du fond du colidor... Le père Guillaume! il n'est pas mince non plus. Oh! certainement vous êtes son frère! lui aussi est un fameux pâté!

Vidocq avait appris tout ce qu'il avait besoin de savoir, et la bavarde ne se lassait pas de s'extasier. Dans la crainte qu'à la fin ses grotesques

exclamations ne donnent l'éveil à Guillaume, il va se retirer, ou du moins il en fait le simulacre; mais l'officieuse voisine, élevant la voix de toutes ses forces, appelle :

— Marguerite, Marguerite, voilà des messieurs qui demandent ton homme.

Vidocq ne s'était proposé que de faire une exploration, et de revenir ensuite avec des forces suffisantes; c'était une simple reconnaissance qu'il souhaitait effectuer à l'insu de Guillaume, et Guillaume était averti. Lui laisser le temps de la réflexion, après ce qui venait de se passer, c'était lui laisser le temps de s'échapper. Vidocq, qui sous ses habits est armé jusqu'aux dents, se résout donc à l'attaquer aussitôt. Il recommande à l'agent qui l'accompagne de se tenir au bas de l'escalier, puis, rapide comme l'éclair, il franchit les deux étages, arrive à la porte, l'enfonce par un choc d'arrière-corps, et s'élance sur Guillaume qu'il aborde en lui portant par-derrière un coup de poignard dans le flanc gauche. Guillaume, assis devant une table, était alors occupé à écrire;

se sentant frappé, il se saisit d'un couteau qui est auprès de lui; mais, accouru au bruit de cette scène, l'auxiliaire de Vidocq se précipite sur son bras et le désarme.

Guillaume, affaibli par la perte de son sang, ne pouvait faire une longue résistance; il capitula et on lui passa immédiatement les menottes.

Un quart d'heure après parurent le commissaire de police et la gendarmerie qu'un voisin était allé chercher. On fit perquisition au domicile de *la boiteuse* et l'on dressa un procès-verbal. Cette opération terminée, Vidocq fit monter le prévenu dans son cabriolet, et après l'avoir placé entre lui et son agent, il repartit pour Paris.

Guillaume était furieux; le long de la route il ne cessa pas d'adresser à ses gardiens les apostrophes les plus injurieuses.

— J'ai eu mille fois l'occasion de te tuer, disait-il à Vidocq; combien je regrette de ne l'avoir pas

fait! j'aurais purgé la terre d'un fameux scélérat.

— Merci, père Guillaume.

— Il faut n'avoir ni cœur ni âme pour faire le métier que tu fais; un voleur est cent fois plus estimable que toi.

— Tu crois ça?

— J'aimerais mieux être *gerbé à birbe* (condamné à perpétuité) ou envoyé à la *butte* (guillotiné) tout droit, que d'être mouchard et de me déshonorer en faisant arrêter mes semblables.

— Que veux-tu ? chacun sa manière de voir ; moi j'aime mieux faire la guerre aux voleurs et aux assassins que de la faire aux honnêtes gens.

— Tu n'assassines pas peut-être?

— Ah! tu veux parler de ton égratignure au côté? ce n'est rien. Je n'égratigne que les co-

quins; et puis ne vaut-il pas mieux tuer le diable que si le diable nous tue?

— Tu m'as pris en traître, sans cela tu aurais passé un mauvais quart d'heure.

— Je m'en doutais.

— Je t'en aurais fais voir des grises.

— C'est bien, ce sera pour une autre fois.

Ce colloque, que nous abrégeons, ne se termina qu'à la porte de la Conciergerie. Guillaume fut déposé dans cette prison, où, dès son arrivée, l'on sonda sa blessure; elle était profonde, sans être dangereuse. On lui donna tous les soins qu'elle exigeait, et quand il fut complétement guéri, on le transféra à Melun, où il devait être jugé.

CHAPITRE XXI.

LA CONFESSION.

Le prêtre et le condamné. — Donne-moi ta soutane. — La bouteille de vin. — L'âme. — La camisole. — Plus heureux que le roi. — L'Etre suprême. — Expérience cruelle. — Démonstration métaphysique. — Le papillon. — Voilà qui est bon. — Pas seulement la queue d'un. — L'onguent miton-mitaine. — C'est une mort trop douce.

Le procès de Guillaume présenta cette particularité assez remarquable que presque tous les témoins qui y figurèrent étaient des forçats libérés. Leurs dépositions ne révélèrent que trop combien il est dangereux d'établir des peines temporaires avec une infamie perpétuée au delà de l'expiation. La démoralisation de ces mal-

heureux était devenue si grande, soit par le séjour dans le bagne, soit par les conséquences de la libération, que dans leurs discours les pensées les plus criminelles apparaissaient comme des naïvetés. Guillaume, accablé par le témoignage de ses compagnons de misère et de scélératesse, fut condamné à mort.

Dans la matinée du jour fixé pour l'exécution, un ecclésiastique vint le trouver, afin de l'exhorter au repentir.

— Tu voudrais me graisser les bottes, lui dit Guillaume; va, je n'ai que faire de toi. Tu peux remporter ton huile, on me fera assez bien frire sans que tu tiennes la queue de la poêle.

— Mais enfin, malheureux, reprit le prêtre, songez que je n'ai aucun intérêt à vous tourmenter; je voudrais au contraire adoucir votre sort.

— Tu es trop bon, je t'en remercie.

— Si votre grâce dépendait de moi, je vous

l'offrirais ; mais je ne puis qu'intercéder pour vous auprès du père des miséricordes.

— Tout cela, vois-tu, n'est que de la f....... de pauvre. Écoute, mon abbé, il y a des dévotes dans Melun ; tu ferais mieux d'aller leur conter ton conte. Avec moi ça ne prend pas; je suis un vieil endurci. S'il faut y passer, eh bien ! je mourrai comme j'ai vécu, sans peur et sans remords.

— Vous n'êtes pas aussi endurci que vous voudriez le faire croire; il y a de grands pécheurs qui se sont convertis.

— Ah ça, sais-tu que tu m'embêtes avec tes sermons. Puisque tu as tant d'envie de faire quelque chose pour moi, donne-moi ta soutane, ta calotte et ton surplis, et reste à ma place ; quand je serai dehors, alors nous verrons.

— Vous demandez l'impossible.

— En ce cas f...-moi la paix.

— Allons, père Guillaume, revenez à des sentimens plus raisonnables; pénétrez-vous de votre position, et réfléchissez aux motifs de ma démarche; je m'expose à vos outrages; est-ce pour mon plaisir? Si je n'étais convaincu des vérités de la religion et de l'efficacité de son secours, croyez-vous que je voulusse accepter une mission aussi désagréable que celle que je remplis en ce moment auprès de vous?

— Je ne dis pas non... Mais tiens, veux-tu que je te dise? je n'aime pas les calotins. Ce n'est pas ma faute, ma mère m'a fait comme ça... Tu m'as tout l'air d'un bon b..... : je ne t'en veux pas... Seulement c'est malheureux que tu sois là dedans.

— Vous ne m'en voulez pas, et moi je prie Dieu pour qu'il vous touche et vous pardonne. Je viens avec vous travailler au salut de votre âme.

— Mon âme! Ah ça, tu dis donc que j'ai une âme? je ne l'ai jamais sentie. Mais, vois-tu, je

suis bon enfant, fais-moi venir une bouteille de vin avec un morceau de fromage, et nous causerons un peu là-dessus.

Le prêtre, dans l'espoir que Guillaume entendra ses raisonnemens, s'empresse de satisfaire à son désir. Le geôlier apporte du pain, du vin et du fromage.

— Il n'y a pas de couteau? demanda Guillaume.

— Non, répond le geôlier, il m'est défendu de vous en donner.

—Tant pis, reprend le condamné, car j'aurais fait l'expérience en présence de M. l'abbé, et il aurait pu se convaincre comme moi...

— De quoi se serait-il convaincu?

— Ça ne te regarde pas, et f...-moi le camp, puisque tu ne peux nous servir à rien.

L'ABBÉ. Oui, laissez-nous seuls un instant.

LE GEOLIER. Je le veux bien... Mais j'ai diable-

ment idée que vous perdrez votre latin avec le père Guillaume. A vouloir savonner une tête de nègre, comme dit cet autre...

Guillaume (vivement). C'est du savon de perdu... on connaît ça; mais sais-tu ce que j'ai dans le ventre? Si ça me plaît qu'on m'engueuse, c'est-ti toi qui m'en empêcheras? Chacun y est pour son écot, chacun en fait à sa guise... Allons, file, et régale-nous de ton absence : le plus tôt sera le meilleur. Tu devrais déjà être bien loin.

Le geolier (sortant). Tu fileras aussi, va, sois tranquille.

Guillaume. Actuellement il n'y a plus que cette gueuse de camisole qui me f... malheur; je suis emmailloté comme une fille de bonne maison qui a la petite-vérole. Je parlais de lui faire une saignée tout à l'heure, je suis un frais coco! Enfin, n'importe. Si c'était un effet de ta bonté de me faire un peu boire et manger?

L'abbé (remplissant un verre). Volontiers. (Il le lui présente.)

Guillaume (après avoir bu). Encore un coup, et les paroles couleront mieux. (Il avale un second verre.) Une bouchée par là-dessus, et je suis à toi. (Il mange successivement plusieurs morceaux de pain que l'abbé a rompus avec ses doigts.) Nom de Dieu, je suis plus heureux que le roi, moi, on m'emboque ; c'est de la mer.. de chien en boulettes... On m'empâte, mauvais signe, c'est pour me tuer... Ça m'emmer...

L'abbé. Il faut se résigner.

Guillaume. Je te répondrais bien là-dessus, mais t'es trop complaisant, t'es trop gentil pour que je te fasse une sottise, mon abbé. Je te respecte; aussi tu vas voir que je vas causer avec toi très-amicablement. Parlons peu, mais parlons bien, et surtout parlons comme des hommes. C'est pas le nombre des paroles qui fait la raison ; si je te manque d'une syllabe, que ce n'est pas mon intention, tu m'en feras apercevoir...

L'abbé. Il faudrait d'abord commencer par ne pas me tutoyer.

Guillaume. Si ce n'est que ça... ce n'est pas une offense; je dis *tu*, c'est mon mot, ma coutume, ma marotte; je tutoie tout le monde: c'est un terme d'amitié. Je tutoierais le père éternel, s'il y en avait.

L'Abbé. Vous ne devez pas douter de l'existence de Dieu.

Guillaume. L'Etre suprême! Ah! je gobe pas ça, je suis trop bien portant. C'est bon pour les malades et les vieilles femmes. Est-ce que tu gobes ça, toi?

L'Abbé. Je vous prie de ne pas oublier le caractère dont je suis revêtu... Il me semble qu'il vous en coûterait peu de dire *vous*...

Guillaume. Eh bien! appelle-moi *toi*, ça fera fera partie et revanche, et nous serons quittes. Mais j'en reviens à nos moutons. T'opines donc pour qu'il y ait un Etre suprême?...

L'Abbé. Il est un Dieu.

Guillaume. C'est pas mot d'évangile.

L'ABBÉ. Au contraire, l'évangile nous enseigne qu'il faut l'adorer, l'aimer et le craindre.

GUILLAUME. Adorer, ça me passe; aimer, ce n'est pas mon fort; pour ce qui est de craindre, je ne crains personne.

L'ABBÉ. Craindre Dieu n'est pas une faiblesse.

GUILLAUME. Ah ça, pas de bamboche, entre nous autres filles il n'y a pas de garçon. Tu n'as pas peur que je te fasse un enfant; nous sommes entre quatre z-yeux, entre quatre murs, pas de risque qu'on t'entende, par ainsi tu vas t'expliquer avec moi comme si j'étais de la manicle.

L'ABBÉ. Qu'est que cela signifie, de la manicle?

GUILLAUME. Comme si j'étais de l'état. Là, n'est-ce pas bien difficile à comprendre? Devant des confrères tu ne te gênes pas, prends que je suis un confrère. Finalement en définitif, ne va pas me chercher midi à quatorze heures. Mettrais-tu ta main au feu qu'il y a un Père éternel?

L'ABBÉ. De saints hommes ont souffert le martyre pour lui.

GUILLAUME. Tu t'écartes de la question, ce n'est pas ça que je te demande. Allons, voyons, fais comme moi, je n'y vais pas par quatre chemins : y a-t-il un Père éternel ? réponds *ad rem*, que ça soit du oui ou du non.

L'ABBÉ. Il y a un Créateur.

GUILLAUME. Il y a des créatures, voilà qui est certain, et des fameuses, encore ! Mais, dans ton idée, il y a aussi un Créateur, et c'est lui qui est le Père éternel. Je vois ça d'ici : un vieux avec une longue barbe blanche, des cheveux à l'avenant, et une robe rouge qui lui descend sur les talons, u'est-ce pas ?

L'ABBÉ. L'Etre tout-puissant est invisible.

GUILLAUME. Alors ce n'est pas celui-là que j'ai vu, ce sera un autre.

L'ABBÉ. Le souverain juge, celui devant qui il

nous faudra paraître tous, est à la fois en tous lieux et nulle part. Il n'a point de forme matérielle, il pénètre tout, il vivifie tout; sur la terre comme dans les cieux, rien qui ne soit imprégné de son essence divine. Il est dans la créature sans jamais se confondre avec elle; il connaît ses plus secrètes pensées, il pèse ses moindres actions; il voit tout, il entend tout, il sait tout.

GUILLAUME. Je t'y prends là! s'il sait tout, c'est pas la peine qu'on aille à confesse. Tu ne t'attendais pas à cette botte! Ah! c'est que je suis un malin.

L'ABBÉ. Celui qui sonde les cœurs et les reins n'a pas besoin que nous lui portions la confession du pécheur. Mais sa clémence est promise à la contrition; reconnaître ses torts et en faire l'aveu sincère, c'est déjà les expier, parce qu'il en coûte de se résoudre à un aveu semblable. C'est donner une première marque de repentir.

GUILLAUME. Moi, je ne me repens que de m'être

laissé empoigner. Et puis, ce n'est pas tout ça. A l'heure qu'il est, je t'en avouerais quarante fois plus que je n'en ai fait, à quoi ça me mènerait-il? il n'en serait ni plus ni moins : on ne peut me raccourcir qu'une fois, je n'ai qu'un cou à couper. Après, qu'on en fasse des choux, des raves, ça m'est égal. Quand tu me donnerais trente-six absolutions, j'en serais-t-il plus avancé? ça m'empêcherait-il *d'être gerbé à la passe* (guillotiné). Ah! sac à papier, mon abbé, il y a une vérité; elle est bien grande, celle-là : *péché caché est à moitié pardonné!* A moitié, c'est tout-à-fait; il est bon enfant, le proverbe! Va, si la vieille bête que j'ai mal tuée n'avait pas jasé! Faut-il que j'aie eu la main malheureuse à ce jour-là? Je te réponds qu'au jour d'aujourd'hui on ne me chercherait pas des poux à la tête, et que je continuerais mon petit train-train de vie bien paisiblement.

L'abbé. Comment, père Guillaume, osez-vous exprimer de pareils regrets? Songez donc que les gouffres de l'enfer vont s'ouvrir; c'est la damnation pour l'éternité, ce sont des supplices sans fin. Je vous en conjure, il en temps encore,

faites un retour sur vous-même, prenez pitié de votre âme.

GUILLAUME. Ah! c'est ça, mon âme; il veut toujours que j'aie une âme, cet homme-là. Pourquoi que j'en aurais une plutôt que toi? pourquoi qu'on m'aurait fait cette préférence? C'est-i parce je suis un assassin? Ce serait joli, qu'il n'y ait que les assassins qui aient des âmes!

L'ABBÉ. Vous extravaguez.

GUILLAUME. J'extravague! mettons que j'extrague. En attendant, je veux bien avoir une âme pour te faire plaisir. Ça te contrarie que je n'en aie pas? eh bien, j'en ai une; es-tu content à présent?

L'ABBÉ. J'aimerais mieux que vous n'en eussiez pas.

GUILLAUME. Ah! mais dis donc, est-ce que tu es comme les jolies femmes? serais-tu capricieux par hasard? Parce que je veux ce que tu

veux, tu ne veux plus ce que je veux! il me paraît que c'est b.... difficile de faire à ton idée.

L'ABBÉ. Je ne puis entendre plus long-temps un pareil langage, père Guillaume; je vous préviens que je vais me retirer.

GUILLAUME. Allons, ne te fâche pas. Nous en étions sur l'histoire de l'âme. Moi, je n'ai pas étudié votre sacrée théologie, je n'y ai jamais mis le nez; mais sans avoir été au séminaire, on peut savoir de quoi il retourne. A moins de vivre avec des ours, il faut toujours qu'on entende parler, si ce n'est l'un, c'est l'autre. Dans mon jeune temps, que c'était avant la révolution, il était fortement question que nous avions une âme; du depuis il m'en est revenu quelques revenez-y, et ça m'a souvent interloqué, de penser que c'était peut-être vrai. Ça me refichait tellement, que je me suis dit: c'est bon, je tirerai ça à clair à la première occasion; je *faisais* déjà *l'escarpe* (j'assassinais); j'ai commencé de si bonne heure! Quand on fait l'escarpe, et qu'on n'est pas encore bien rompu là-

dedans, il y a des momens où ça vous chiffonne, surtout dans la nuit, si l'on n'y voit goutte. J'étais si simple que ça me tracassait. Si j'ai une âme et qu'ils aient une âme, songeais-je en moi-même, il se pourrait bien que ça ne se passe pas comme ça. Une fois qu'un homme s'est fourré dans la tête de ces bêtises-là, il ne vaut pas une claque, ça lui casse les bras et les jambes; il n'est bon à rien, ce n'est plus un homme. Tel que tu me vois, je me suis fait plus de quatre fois violence pour conserver mon énergie. Il n'y a rien de tel que de se faire une résolution, puis l'on part du pied gauche, et en avant! arrive qui plante, nom d'une pipe, c'est des choux. T'as bien vu mourir des gens, puisque c'est toi qui embobine les patiens; certainement t'as vu, mais tu n'as pas regardé. Eh bien! moi j'ai regardé; on n'a pas des yeux pour ne pas s'en servir.

L'ABBÉ. Mon Dieu, père Guillaume, où voulez-vous en venir avec ces préludes?

GUILLAUME. Patience, je vas te couper court:

fais bien attention à mon raisonnement. Une fois, c'était du côté d'Essonne, aux environs de Sainte-Aldegonde; je m'étais introduit dans un château. Sur le coup de minuit, minuit et demi, une heure du matin, je présume que tout le monde dort; je sors de ma cachette, c'était un recoin, dans un grenier, où je m'avais tapis comme un loup, et je descends pour faire mon ravage. D'abord, en traversant une première pièce, je t'escoffie l'homme et la femme dans le même lit, et j'adresse si bien, que dans les deux il n'y en a pas un qui se réveille pour donner l'alarme à l'autre.

L'ABBÉ. Malheureux, vous me faites frémir.

GUILLAUME. C'en est deux de tués, voilà qui est bon; je continue, et j'en descends cinq à la file en un rien de temps... Ah! b....., il n'y avait pas à s'amuser; aussi je ne m'amusais pas, à peine si tu aurais eu le loisir de dire un *De profundis* qu'ils étaient déjà tous *ad patres*.

L'ABBÉ. Quelle rage de tigre!

Guillaume. C'en est sept de morts, voilà qui est bon; je me doute que je suis maître. J'avais sur moi un briquet et une chandelle, j'allume, et je me prépare à faire l'inventaire après décès; ne voilà-t-i pas qu'en revenant sur mes pas pour m'assurer que personne ne bouge, j'entends qu'on rancotte; je prête l'oreille, on gemille, on se plaint: *Aïe! aïe! mon Dieu! au secours!* La voix change de place, je marche sur la voix; qui est-ce que j'aperçois, un de mes mâtins qui se traînait sur le plancher, en se débattant des pieds et des mains tant qu'il pouvait; il se baignait dans son sang; je lui avais défoncé la poitrine avec ma hache, j'étais bien sûr qu'il ne s'en réchapperait pas, puisque ses entrailles étaient à jour, et que je voyais les battoufflemens de son mou.... Il en a pour son compte, me suis-je pensé, voilà qui est bon; mais le gredin, il faut qu'il ait l'âme chevillée dans le corps. Quand je dis l'âme, c'est une façon de parler, n'importe, je réfléchis que si quelqu'un en avait une, c'était celui-là, elle tenait comme pège, elle devait être de la première volée ou pas du tout. Je n'avais jamais rencontré un sujet qui

eût la vie aussi engrenée sur lui. Enfin, pour te rachever, mon brave abbé, j'ai voulu en avoir l'âme nette, et pénétrer un peu ce que c'était que cette fichue polissonne de vie, qu'il avait si dure.

L'Abbé. Vous êtes donc bien féroce, pour aimer à vous repaître de semblables horreurs?

Guillaume. Laisse-moi te défiler mon chapelet, après tu défileras le tien: chacun son tour. Je ne mange pas de bouts de chandelle, mais je sais où on la met; je fouille dans une armoire, et j'en trouve un paquet, j'ôte l'enveloppe, je les allume toutes, et je fais dans la chambre un luminaire, comme j'en ai vu à la Pâque chez ce traître de Nathan Caïn, que je croyais un ami. Il faisait clair comme en plein jour.... Le particulier ne décessait pas de geindre ; pourtant il se démenait moins; de temps en temps il renâclait comme un vieux cheval à l'agonie... Je n'ignorais pas qu'il ne pouvait aller loin; sur cet article, il n'y a pas de médecin f.... pour m'en remontrer; celui que j'ai condamné est

bien condamné. Qu'est-ce que je fais? je relève mon particulier, et je le pose sur son séant, le dos appuyé contre un fauteuil ; pendant qu'il est là, je ferme toutes les portes, je bouche les trous des serrures, et, dès que je suis certain qu'il n'y a pas d'issue, je reviens à mon homme; je le prends entre mes genoux, après m'être assis dans le fauteuil et je tire de ma poche une scie à voleur. A ce moment il a encore la force d'ouvrir les yeux, il me regarde. Voilà qui est bon, c'était sa grâce qu'il me demandait; il s'adressait bien. Je lui réponds : — Si tu as une âme, c'est actuellement qu'elle va se montrer. Aussitôt, du poignet avec lequel je le tiens par la tignasse, je lui penche la tête sur ma cuisse, et de l'autre je lui scie le cou. Durant l'opération, il criait comme un enragé, et moi je reluquais de tous côtés, j'ouvrais des quinquets comme des portes cochères. Passera-t-elle, ne passera-t-elle pas? Tout à coup une chandelle s'éteint, j'ai entendu voltiger. Je ne suis pas peureux, mais tu me croiras ou tu ne me croiras pas, l'épouvante me gagne, la scie me tombe des mains, je suis un moment comme un imbécile; cependant je finis

par découvrir ce que c'est. Tu ne devinerais pas de quoi je m'étais donné frayeur : d'un mâtin de papillon qui s'était brûlé les ailes.

L'ABBÉ. Père Guillaume, votre récit me fait mal; je vous en conjure, changeons de conversation.

GUILLAUME. Non pas : il faut bien que je te dise l'essentiel. Je ne serai pas long... Je prends le papillon, je le mets sous mon pied et je l'écrase; ensuite, ayant repris du cœur au ventre, je ramasse ma scie; cette fois il n'y a pas à dire mon bel ami, je me remets à la besogne, et petit à petit, à mesure que j'avance, mon individu commence à tourner de l'œil... le râle diminue, ce n'est plus qu'un souffle. Sors donc, âme de chien, sors donc, je suis au poste. Je guette et reguetteras-tu, je n'en vois pas seulement la queue d'une : il n'y avait pas plus d'âme que de beurre sur la main.

L'ABBÉ. O malheureux Guillaume! à quel degré de perversité êtes-vous parvenu!

GUILLAUME. Je te répète que n'ai pas vu la

queue d'une. Je m'explique, j'espère, indubitablement.

L'ABBÉ. Mais, impie que vous êtes, l'âme est une émanation de la divinité, elle est invisible comme elle.

GUILLAUME. Avec vous autres il y a toujours de l'invisible; c'est commode pour se tirer d'affaire.

L'ABBÉ. Combien je vous plains d'être inaccessible aux vérités de notre sainte religion! Elles apportent tant de calme et de consolation à celui qui à la foi!

GUILLAUME. Ah ça! tu planches! Ne crois-tu pas que je me désole? Oh! je ne suis pas un cadet à me désoler comme ça... Amène-moi une jeunesse de quinze ans...

Un bruit de clefs s'étant fait entendre, Guillaume s'interrompit pour s'écrier : *Ah! c'est l'heure où l'on ne peut plus se passer de moi.*

En effet, on venait le chercher ; bientôt l'exécuteur et plusieurs gendarmes parurent.

— Eh bien! leur dit-il, on m'attend pour la cérémonie : je suis à vos ordres.

Puis se tournant vers le prêtre :

— Tu vas m'accompagner; quand je recevrai la chiquenaude, ouvre l'œil : si tu vois passer mon âme, tu feras des prières pour elle ; autrement je t'en dispense.

Le vénérable ecclésiastique ne le quitta pas; il s'efforçait de le convertir à de meilleurs sentimens, en lui adressant des paroles pleines d'onction et de charité. A tant de marques de cette bonté héroïque, Guillaume ne répondait que par les plaisanteries les plus grossières ou par d'abominables blasphêmes. Le public était révolté d'un tel excès de scélératesse, mais il était en même temps pénétré d'une bien vive admiration pour l'abnégation fervente du pasteur évangélique. Au pied de l'échafaud, cet

apôtre du pardon approcha le crucifix de la figure de Guillaume, qui cracha sur le signe de la rédemption, en disant : —C'est de l'onguent miton-mitaine; amène-moi plutôt une fille de quinze ans.

Après ces mots il monta à l'échelle; et lorsque sa tête tomba il n'y eut point de compassion; chacun, au contraire, s'écriait : — Cette mort est trop douce pour un monstre de cette espèce; et l'impie fut détesté, et sa mémoire fut maudite, car l'impiété est odieuse à tous les êtres sensés, et la philosophie lui pardonne peut-être encore moins que la religion.



FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

LA CHOUANNERIE.

CHAPITRE II.

LES VOYAGES.

CHAPITRE III.

L'ARMÉE FRANÇAISE.

CHAPITRE IV.

L'ÉTAT-MAJOR.

CHAPITRE V.

LE REPAIRE.

CHAPITRE VI.

LA PRÉFECTURE DE POLICE.

CHAPITRE VII.

L'IDENTITÉ.

CHAPITRE VIII.

LE JUGEMENT.

CHAPITRE IX.

LES RÉVÉLATIONS.

CHAPITRE X.

LA QUEUE.

CHAPITRE XI.

LE PARRICIDE.

CHAPITRE XII.

L'ÉVADÉ.

CHAPITRE XIII.

L'AMI INTIME.

CHAPITRE XIV.

LE FAUX AGENT DE CHANGE.

CHAPITRE XV.

LE CHATEAU.

CHAPITRE XVII.

LA MINORITÉ.

CHAPITRE XVIII.

LE VOLEUR VOLÉ.

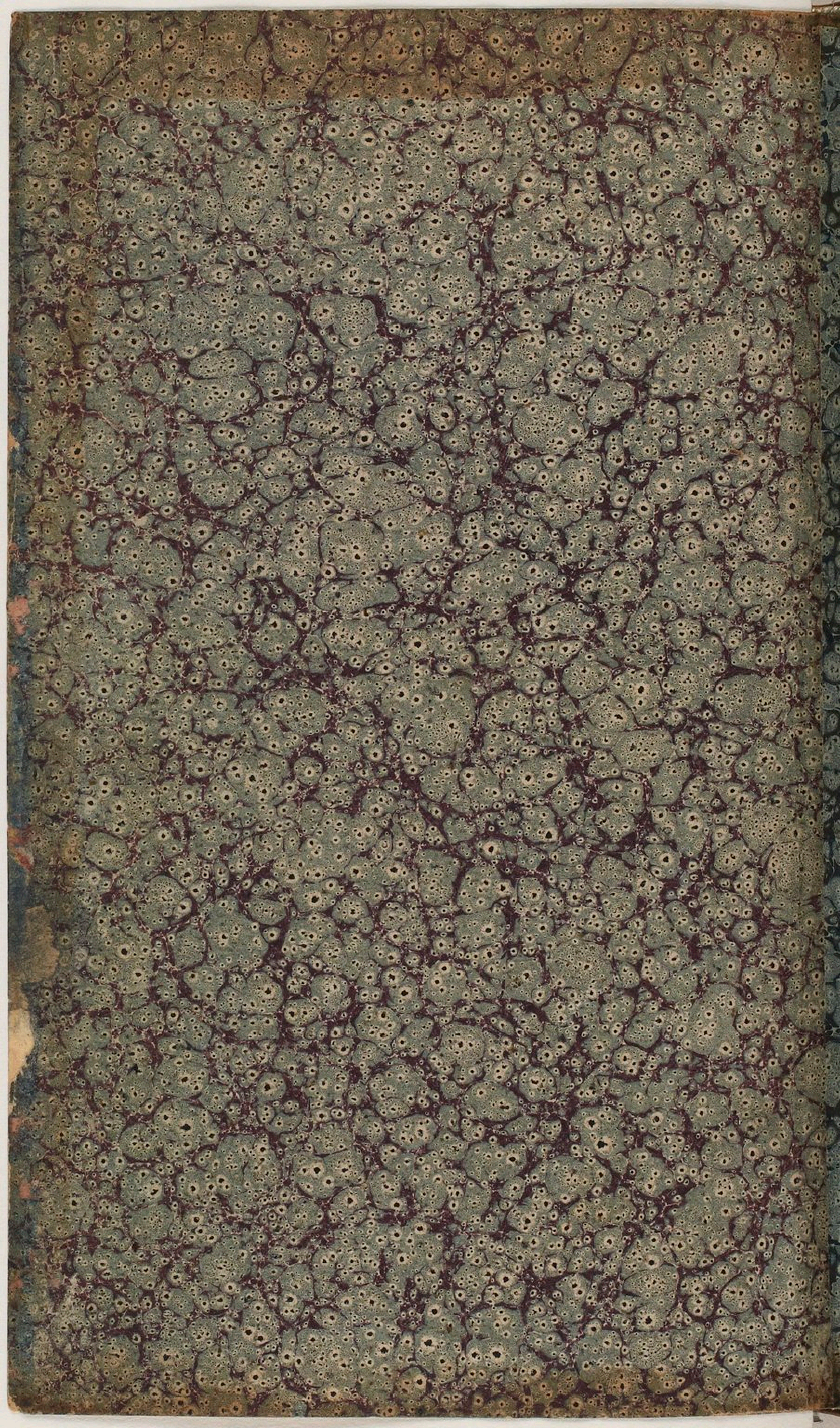
CHAPITRE XIX.

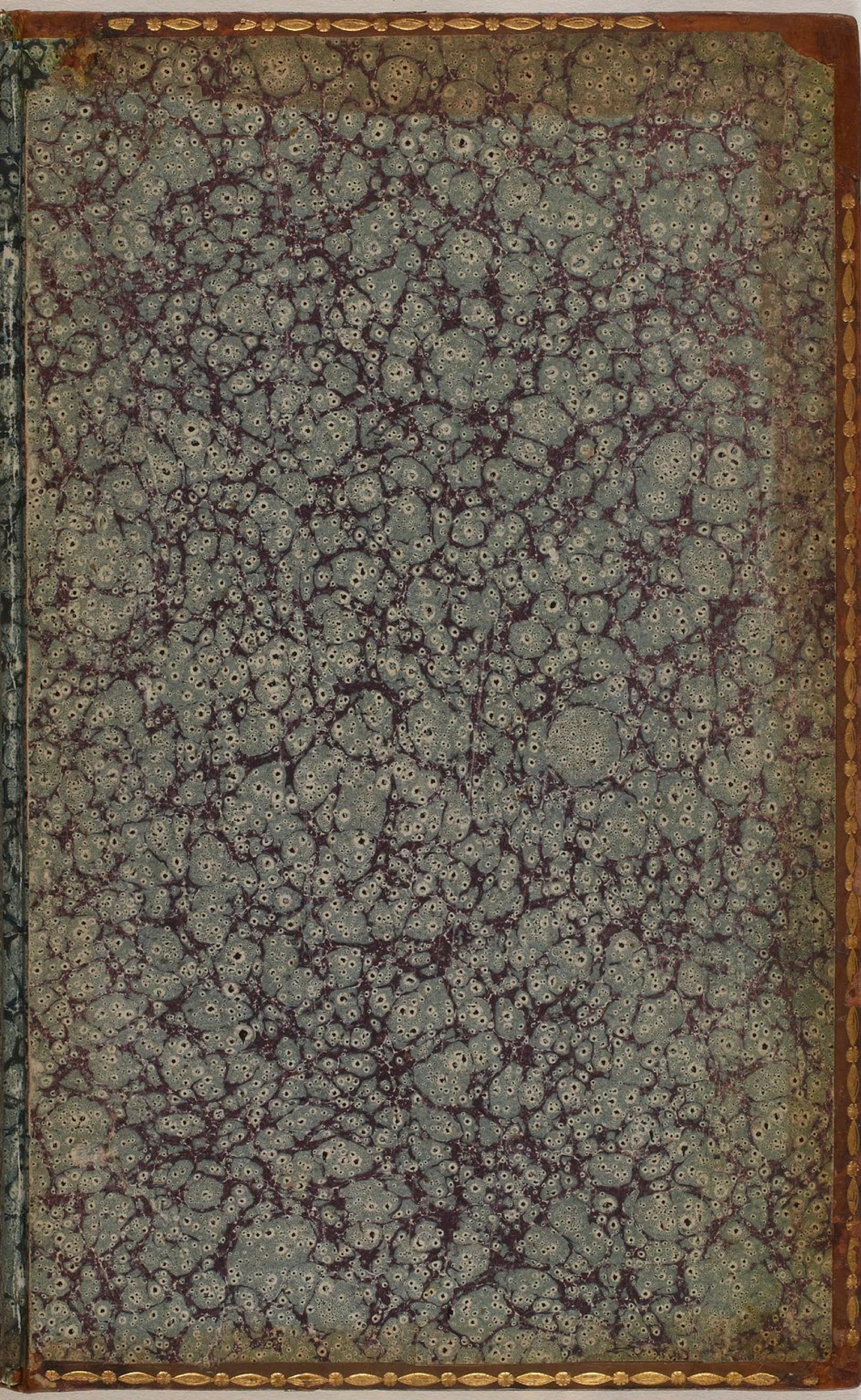
TROIS VICTIMES.

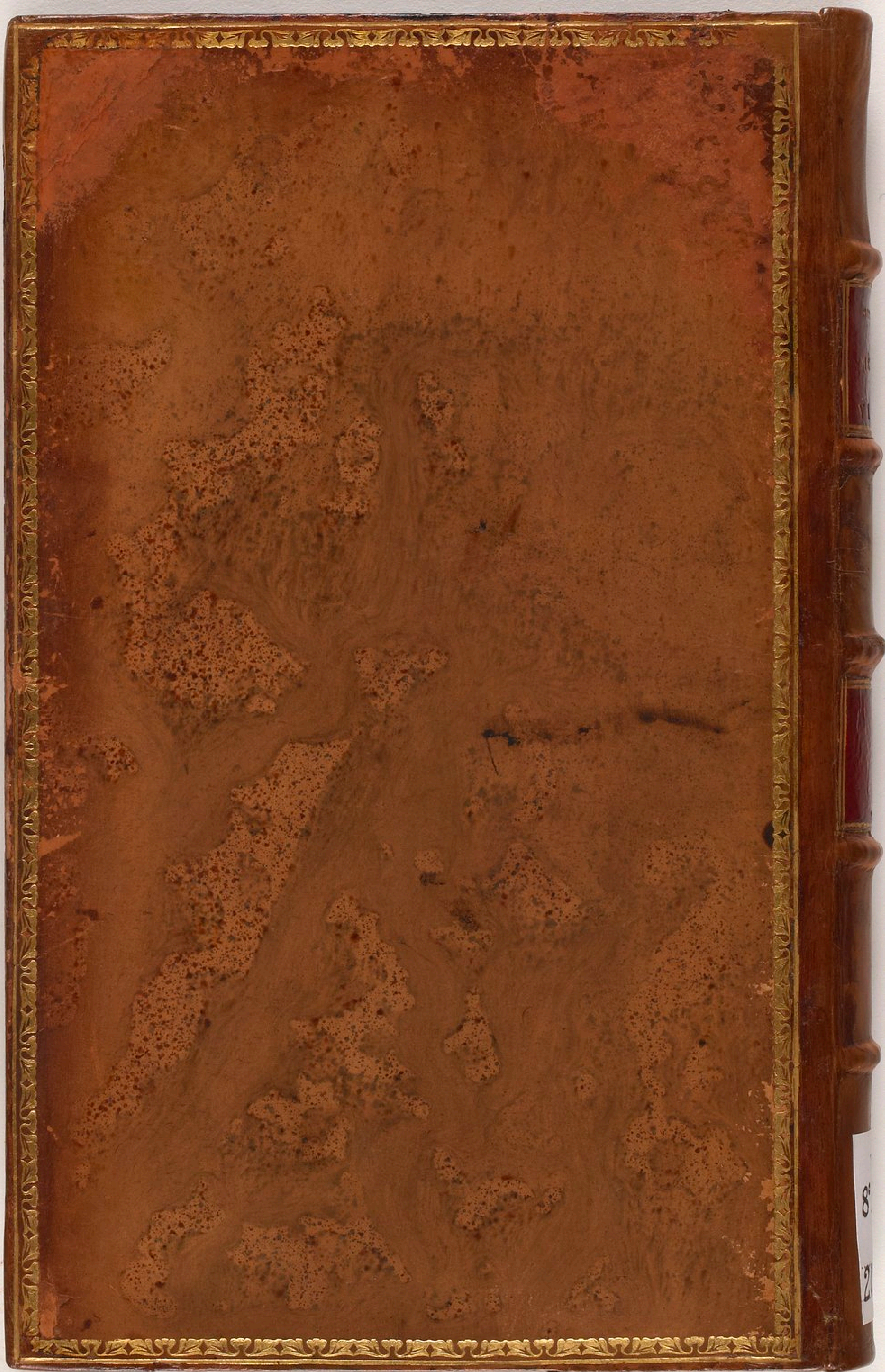
CHAPITRE XX.

LE FORÇAT LIBÉRÉ.

FIN DE LA TABLE.







SUPPLÉMENT
AUX
MÉMOIRES
DE
VIDOCQ

I

P. 1830